

UN GRAND FEUDATAIRE

RENAUD DE DAMMARTIN ET LA COALITION DE BOUVINES

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE

PAR HENRI MALO

Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Concours des Antiquités nationales, 1897)

PARIS — HONORÉ CHAMPION — 1898

AVANT-PROPOS. — ABRÉVIATIONS.

CHAPITRE PREMIER

Le comté et la ville de Boulogne-sur-Mer à la fin du XII^e siècle. — La population. — Le commerce. — La pêche. — Les produits du sol. — Le réseau des routes. — Les revenus du comté.

CHAPITRE II. — 1160-1190.

La famille comtale. — Mathieu d'Alsace. — Ses deux filles. — Gouvernement de Philippe d'Alsace. — Les mariages de la comtesse Ide. — Les actes de son administration jusqu'en 1190.

CHAPITRE III. — 1190-1192.

Les comtes de Dammartin. — Mariage de Renaud de Dammartin avec Ide de Boulogne. — Hommage du comté à Philippe-Auguste.

CHAPITRE IV. — 1192-1200.

Premiers actes du gouvernement de Renaud. — Ses différends avec les abbayes. — Querelle avec le comte de Saint-Pol et première brouille avec Philippe-Auguste. — Alliance avec Richard Cœur-de-Lion. Soumission à Philippe-Auguste et deuxième défection. — Alliance avec Jean-sans-Terre. — Traité du Goulet.

CHAPITRE V. — 1200-1203, 1203-1206.

Troubles en Boulonnais. — La Croisade. — Renaud de Dammartin se rapproche de Philippe-Auguste. — Il fiance sa fille au fils du roi. — Conquête de la Normandie par le roi de France.

CHAPITRE VI. — 1203-1210.

Charte de Boulogne. — Eustache le Moine. — Procès avec la comtesse de Champagne. Mariage de Simon de Dammartin. — Philippe-Auguste envahit la Terre de Gaines. — Paix entre les comtes de Boulogne et de Gaines. — Charte d'Ambleteuse.

CHAPITRE VII.

Puissance de Renaud de Dammartin. — Sa situation auprès du roi. — La cour de Boulogne. — Mouvement littéraire : Renaud fait traduire les Chroniques de Turpin ; trouvères qui l'entourent ; leurs poésies.

CHAPITRE VIII. — 1210-1212.

Situation générale de l'Europe occidentale. — Mariage de Ferrand de Portugal avec Jeanne de Flandre. — Jean-sans-Terre cherche des alliés. — Il détache le comte de Boulogne du parti de Philippe-Auguste. — Rupture de Renaud avec le roi de France. —

Confiscation de ses biens. — Il jette les bases d'une vaste coalition contre la France.

CHAPITRE IX. — Mai 1212-mars 1213.

Traité d'alliance entre Renaud et Jean-sans-Terre. — Négociations avec les princes des Pays-Bas et d'Allemagne. — Enrôlement de troupes flamandes. — Renaud repart pour le Continent. Plan des alliés. — Renaud revient en Angleterre. — Armements de Jean-sans-Terre.

CHAPITRE X. — Mars 1213-juillet 1214.

Philippe-Auguste réunit une assemblée à Soissons et décide l'expédition d'Angleterre. — Attitude du duc de Louvain et du comte de Flandre. — Marche sur Boulogne et les villes de Flandre. — Intervention du Pape. — Renaud de Dammartin et Guillaume de Salisbury détruisent la flotte française à Dam. — Pillage et incendie des villes de Flandre. — L'évêque de Liège. — Ferrand en Angleterre. — Expéditions en Artois. — Oton s'avance avec son armée. — Derniers préparatifs des alliés.

CHAPITRE XI. — Juillet 1214.

Marche de l'armée française. — Marche de l'armée impériale. — Les préliminaires de la bataille. Bataille de Bouvines. — Défaite des alliés. — Résistance de Renaud de Dammartin ; il est fait prisonnier.

CHAPITRE XII. — Juillet 1214-1231.

Les suites de Bouvines. Incident de Bapaume. — Captivité de Renaud de Dammartin. — Mort de la comtesse Ide. — Tentatives pour l'élargissement de Renaud. — Sa mort. — Son ensevelissement.

CONCLUSION.

CATALOGUE DES ACTES DE RENAUD ET IDE.

AVANT-PROPOS

Avant de commencer ce travail, qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements aux personnes dont les avis compétents et la bienveillante obligeance en ont facilité l'exécution : à la Bibliothèque Nationale, MM. La Roncière, Couderc , Pillon-Dufresne et Duchemin ; aux Archives Nationales, MM. Léon Gautier et Élie Berger ; à la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Gaston Duval ; à la Bibliothèque de Boulogne, MM. Martel, Cresson et Coulon ; à la Bibliothèque de Saint-Orner, où les conseils de M. A. Giry nous ont permis de diriger nos recherches, M. Framezelle ; nous avons été particulièrement touché de la cordialité avec laquelle nous ont reçu MM. Atkinson et Horace Headlam, au Record Office de Londres, et de l'empressement avec lequel ils se sont mis à notre entière disposition. Remercions encore M. Roger Rodière et M. de Rosny pour les documents qu'ils nous ont aimablement communiqués. Nous sommes heureux de pouvoir témoigner ici notre reconnaissance aux savants professeurs de l'École des Chartes, pour l'excellent enseignement que nous en avons reçu, et à leur éminent directeur, M. Paul Meyer, qui a bien voulu nous présenter des observations, dont nous avons largement profité. Disons enfin à notre ami Joseph Dumoulin que nous gardons le meilleur souvenir de sa complaisance à toute épreuve.

ABRÉVIATIONS

A. N.	Archives Nationales.
B. N.	Bibliothèque Nationale.
Bib. Arsen.	Bibliothèque de l'Arsenal.
Bib. Éc. Ch.	Bibliothèque de l'École des Chartes.
Cat.	Catalogue des actes de Philippe-Auguste par M. L. Delisle.
Gall. Christ.	Gallia Christiana.
H. F.	Recueil des Historiens des Gaules et de la France.
Hist. litt.	Histoire littéraire de la France.
M. G.	Monumenta Germaniæ.
M. R.	Misæ Rolls.
M. des R.	Collection du Maître des Rôles.
Phil.	Philippide de Guillaume le Breton.
P. R.	Pipe Roll.
Rec. Off.	Record Office de Londres.
Rot. lit. pat.	Rotuli litterarum patentium in turre Londinensi asservati (éd. Hardy).
Rot. lit. claus.	Rotuli litterarum clausarum in turre Londinensi asservati (éd. Hardy).
Rot. Chart.	Rotuli chartarum (éd. Hardy).
Soc. H. F.,	Publication de la Société de l'Histoire de France.
Trés. des Ch.	Trésor des Chartes.

CHAPITRE PREMIER

LE COMTÉ ET LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER A LA FIN DU XII^e SIÈCLE. — LA POPULATION. — LE COMMERCE. — LA PÊCHE. — LES PRODUITS DU SOL. — LE RÉSEAU DES ROUTES. — LES REVENUS DU COMTÉ.

Le comté de Boulogne fut la base de la puissance et de la fortune de Renaud de Dammartin. C'est pourquoi nous allons tout d'abord en examiner la situation, et nous rendre compte des ressources qu'il présentait vers la fin du XII^e siècle.

C'était alors un des beaux et riches fiefs de la terre de France. Au Sud, la Canche et le ruisseau du Bras-de-Bronne le séparaient du comté de Montreuil et du Ponthieu. A l'Est, une ligne arbitraire, mais encore sensible aujourd'hui par la différence des coutumes et du langage, le séparait de l'Artois ; le tracé de cette ligne passait à l'Est des villages de Humbert et de Saint-Michel ; au Nord-Ouest des bois de Créquy ; l'Est de Verchocq, de Campagne et de Senlecque ; remontait vers le Nord-Est jusque près de Coulomby, obliquait pendant quelque temps à l'Ouest, puis se relevait vers le Nord jusqu'à Hermelinghen ; elle longeait alors le comté de Guines, sur lequel elle enclavait la terre de Merch — aujourd'hui Marck —, et atteignait enfin la petite rivière du Nieulet. A l'Ouest, le Boulonnais était limité par la mer.

Cette division territoriale varia très peu pendant le cours du moyen âge, et se trouve être à peu près la même que celle du *pagus Bononiensis* de l'époque gallo-romaine¹.

C'était là le Boulonnais proprement dit. Mais le comté comprenait encore, par suite d'alliances ou d'acquisitions, Pétesse et Calais, situés au delà du Nieulet ; la terre de Merch, pour laquelle l'hommage était dû au comte de Flandre, et la terre de Lens avec ses dépendances.

De plus, Guillaume le Conquérant avait concédé au comte de Boulogne Eustache II plusieurs fiefs en Angleterre, en reconnaissance de la part prépondérante prise par ce seigneur à la victoire de Hastings et aux événements subséquents. Suivant les fluctuations de la politique, ces fiefs sortirent des mains d'Eustache II et de ses successeurs, et y rentrèrent à plusieurs reprises. Mais les comtes de Boulogne n'en conservaient pas moins tous leurs droits sur leurs Possessions anglaises, et ne manquaient jamais une occasion de les faire valoir².

Au point de vue administratif, le comté de Boulogne comprenait quatre châtellenies : Belle, Longvilliers, Fiennes, Tingry ; quatre vicomtés : Boulogne, Wissant, Ambleteuse, Étaples ; douze baronnies : Colembert, Baincthun,

¹ Haigneré, *Dictionnaire archéologique des communes de l'arrondissement de Boulogne*, I, 56, et *Dict. top. de la France, arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, p. LVII. — B. N. ms. coll. d. Grenier, CLXII, 155.

² *Domesday Book*, et, au *Rec. Off.*, les *Pipe-Rolls*, passim.

Bellebrune, Bernieulles, Doudeauville, Courset, Hesdigneul, Lianne, Ordre, Disacre, Engoudesent, Thiembronne.

Au point de vue judiciaire, il était divisé en huit bailliages, sous la surveillance du sénéchal : Boulogne, Outreau, Le Cho-quel, Étaples, Bellefontaine, Desvres, Londefort, Wissant¹.

Guillaume Le Sueur appelle le Boulonnais **le plus précieux anquet de la chrétienté**, parce que sa situation frontière en faisait une sorte de sentinelle avancée chargée de défendre la France contre les envahisseurs venant d'Angleterre ou de Flandre. Aussi la ville de Boulogne fut-elle toujours soigneusement fortifiée, tandis que la région environnante était couverte de solides forteresses, telles que les châteaux d'Hardelot, d'Étaples, d'Honvaut, de Baincthun, etc., toute une série de mottes seigneuriales qui hérissaient littéralement le pays, et dont de nombreux vestiges sont encore debout. Les rois de France eurent constamment les regards fixés sur ce coin de terre d'une si grande importance pour la sécurité de leurs États ; ils s'efforcèrent de ne le laisser qu'aux mains d'hommes sur la fidélité desquels ils croyaient pouvoir sérieusement compter, jusqu'au jour où Louis XI se l'appropriait définitivement.

Au point de vue de la hiérarchie féodale, le comte était, pour son comté, grand feudataire du roi de France, c'est-à-dire qu'il en relevait directement, sauf l'hommage dû au comte de Flandre pour la terre de Merch. Bien que mouvant de la couronne, le comte n'en était pas moins souverain dans ses États : il avait le droit de vie et de mort sur ses sujets, le droit de paix et de guerre avec ses voisins, le droit de battre monnaie, de lever des impôts, de bâtir et de fortifier des villes, d'ériger des terres en dignité, en somme tous les droits découlant de la souveraineté².

La capitale du comté était un centre industriel et commercial d'une certaine importance. Déjà, **vers 1073, un écrivain anonyme atteste que Boulogne était une ville libre, bien fortifiée, située sur la mer des Morins, et très importante par son commerce maritime**³. Vers la fin du XII^e siècle, elle était toujours bien défendue par ses murs de l'époque romaine, construits en pierres de mer, reliés avec un ciment extrêmement dur, et fondés, probablement dans la seconde moitié du III^e siècle, sur une couche épaisse (1 m. 70), d'énormes matériaux empruntés à des monuments plus anciens. Charlemagne avait dû les réparer en même temps que la lanterne de la Tour-d'Ordre, et ils constituaient une défense assez respectable pour que les Normands aient évité de les attaquer⁴. Leur situation stratégique, admirablement comprise par les Romains, en augmentait singulièrement la force : sauf du côté du Nord-Est, où fut plus tard élevé le château, ils étaient entourés d'escarpements rapides, qui en rendaient l'abord périlleux. De plus, en cas de siège, on avait l'avantage de trouver l'eau, dans l'intérieur de l'enceinte, remontant par filtration à travers une couche de sable, à un mètre environ de la surface du sol.

Plusieurs monuments dominaient les toits des maisons : le château des comtes, sur l'emplacement du beffroi actuel ; le beffroi, se dressant à un endroit que nous ne pouvons préciser, car il fut rasé sous Saint-Louis et reconstruit à la place du château des comtes, lequel avait été transporté à l'angle Nord-Est des

¹ Haigneré. *loc. cit.*, préf.

² Philippe Luto.

³ D'Hautefeuille et Bénard, *Hist. de Boulogne*, I, 44.

⁴ Haigneré, *Dict.*, I, 21.

murailles ; la basilique de Notre-Dame, récemment élevée par sainte Ide, la mère de Godefroid de Bouillon, et dont le chœur était adossé à la muraille romaine, suivant la coutume des anciennes cités ; l'abbaye de Saint-Vulmer, dont il subsiste quelques restes du commencement du XIII^e siècle, rue de l'Oratoire ; l'hôtellerie Sainte-Catherine, sorte d'hôpital, vaste refuge pour les pauvres, les étrangers qui ne pouvaient se loger dans les auberges, les pèlerins, les femmes en couches, les malades de la partie flottante de la population¹.

Hors des murs, la banlieue avait pris de l'extension depuis que les pirates normands avaient cessé leurs incursions. Tout près de l'enceinte, à peu près à l'endroit du *Fer-à-cheval* du château, bon nombre de maisons s'étaient groupées autour de l'église de Saint-Martin. Le Nieubourc, la ville des pêcheurs, s'était construit au pied et sur l'escarpement de la Haute-Ville à la mer, ayant pour église Saint-Nicolas, avec son clocher fortifié où se tenait un guetteur, comme au haut du beffroi et de la tour de Caligula. Les rues étaient pavées avec des plaques d'un ciment très dur fait de cailloux cassés et d'os d'animaux, renfermant beaucoup de mâchefer². Les principales artères de la Basse -Ville étaient tracées : la Grande-Rue, les rues Nationale, du Pot-d'Étain, des Pipots, Thiers, Victor-Hugo. Le haut de la Grande-Rue n'était praticable qu'aux piétons. La porte Gayole, et la porte des Dunes par le haut de la rue des Vieillards, étaient les seules qui fussent accessibles aux voitures.

Vers le Sud-Est, sur la route de Paris, le long de la Liane, on voyait la maison des Templiers et la Maladrerie de la Madeleine, près de laquelle se dressèrent les fourches patibulaires de la commune, non loin du lieu dit la Fontaine-du-Bourreau³. Vers l'Ouest, sur la falaise, brillait chaque nuit le phare de la Tour-d'Ordre, en face des quelques maisons qui formaient l'agglomération de Châtillon.

Le port était avec celui de Dam, un des plus vastes et des mieux abrités de cette côte. Son entrée, orientée à l'Ouest, se trouvait resserrée entre les falaises d'Ordre et de Châtillon, déterminant entre elles un étroit goulet à fonds de roches, constamment lavé par le mouvement des marées. En arrière, s'étendait une vaste nappe d'eau formée par l'estuaire de la Liane : la marée se faisait sentir jusqu'au-delà du Pont-de-Briques, entraînait sur la rive droite dans le ruisseau du val de Saint-Martin, suivait la berge de Brecquerecque, reculait devant l'avancée de terrain qui prolonge la rue des Pipots et la Grande-Rue, remontait jusque dans le ruisseau qui occupait le milieu de la rue Thiers et recevait les eaux de la rue du Cul-de-Sac, enfin entraînait encore dans le ruisseau des Tintelleries. Sur la rive gauche, elle longeait le pied de la colline que couvraient les premières maisons d'Outreau.

Ce port était assez grand, et les forêts qui s'étendaient à proximité offraient assez de ressources pour que Philippe-Auguste ait pu y équiper et y abriter une flotte de dix-sept cents voiles.

Les Boulonnais étaient actifs, énergiques, entreprenants, le côté saillant de leur caractère était leur amour des aventures et leur aptitude à la guerre. Leurs jeux favoris, behourds, quintaines et joutes, avaient lieu sous la présidence du vicomte : quiconque manquait d'y assister était frappé d'une amende⁴. Douze

¹ Haigneré, *Dict.*, I, 169.

² Haigneré, *Dict.*, I, 100.

³ A. de Rosny, *Album historique du Boulonnais*.

⁴ Philippe Luto.

cents d'entre eux accompagnèrent Godefroid de Bouillon en Terre-Sainte, tandis que Guinemer, l'Archipirate Boulonnais, commandait les navires qui soutenaient sur mer les opérations des Croisés. Un peu plus tard, Étienne de Blois et sa femme, la comtesse de Boulogne, ayant adressé un appel à leurs sujets pour les aider à assiéger le port de Douvres, les Boulonnais [couvrirent le détroit de leurs vaisseaux](#)¹. Eustache le Moine, un des héros de notre histoire, porte, comme Guinemer, le titre d'Archipirate Boulonnais.

Des hommes d'une pareille trempe étaient précieux pour le chef qui pouvait les grouper sous son commandement, et qui avait des ambitions à satisfaire.

La situation de Boulogne en faisait un des principaux ports d'embarquement du continent pour l'Angleterre. Le commerce de transit y avait pris une extension certaine. Passaient par Boulogne les vins de France qui traversaient le détroit,, et d'autre part les laines, les cuirs, les métaux, le charbon, les fromages, les suifs anglais, que les Boulonnais expédiaient en France, en Bourgogne, en Champagne en Provence et au delà des monts, par Bapaume ; en cette ville, le roi et le comte de Saint-Pol percevaient un droit de travers ; les Boulonnais en était exempts, à la condition de payer les droits coutumiers, sauf pour les marchandises, même les vins, qu'ils rapportaient de Flandre. Il est probable aussi que, comme les villes de Flandre ses voisines, Boulogne était en rapports commerciaux avec la plupart des pays d'Europe, pour l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, les pelleteries, les graines d'écarlate, etc.²

Les rois d'Angleterre favorisaient ce mouvement en exemptant les gens de Boulogne de payer le droit de lestage dans leurs États, et en donnant des autorisations spéciales, même aux lépreux de la ville³.

La principale industrie était la pêche, que faisaient les bateaux de Boulogne, d'Ambleteuse, de Wissant et de Calais. La prospérité naissante de Calais causa, au début du XIII^e siècle, la décadence de Wissant, malgré les fréquentes exemptions de tonlieu décrétées par les comtes en faveur des marchandises et des gens qui passaient par ce port : ce moyen factice fut d'ailleurs impuissant à y retenir le mouvement de transit qui s'en éloignait.

Dès le siècle précédent, la pêche était assez productive et occupait assez de monde pour que la création d'un tribunal maritime, l'Amirauté, fût devenue nécessaire (1055). Les questions relatives à la pêche entraient dans la compétence du vicomte, et l'occupaient exclusivement.

Les pêcheurs prenaient, suivant les saisons, des baleines — le comte Eustache II avait conféré à l'abbaye de Saint-Vulmer le droit de prélever un pied et demi de chair au-dessus de l'enfourchure de la queue de chaque cétacé pêché —, des mulets, des maquereaux. des harengs, que l'on conservait dans le sel extrait des salines de Capécure et que l'on fumait. Les [sorets](#) de Boulogne jouissaient déjà de la réputation qui leur valut d'être chantés plus tard par Villon⁴. Dans la Canche, on pêchait des esturgeons, des saumons, des marsouins, etc.⁵

La pêche du hareng était extrêmement fructueuse, ce qui permettait aux comtes de faire aux abbayes d'importantes donations, et de constituer en leur faveur des

¹ Deseille, *La Pêche à Boulogne*.

² *Phil.*, IX, 380. — Warnkoenig, *Hist. de Flandre*, II.

³ *Rot. lit. pat.*, I, 1^{re}, 95 et 61.

⁴ Fr. Villon, *Petit Testament*, V, 53.

⁵ B. N., ms. latin 119.6, *Cart. de Saint-Josse*, f° 116.

rentes annuelles de dix et de vingt mille harengs. Dix mille harengs, formaient un last qui valait environ 500 fr. de notre monnaie. Mahaud, fille de Renaud de Dammartin, institua à l'église Notre-Dame, en échange des biens qu'elle avait donnés aux religieux, la *partie Mahaud* : au jour anniversaire de l'obit de la comtesse, le chapitre devait distribuer à chaque assistant un hareng saur et un pain de quatorze onces. On en distribuait encore 3.000 en 1666-1667¹.

Le Boulonnais était aussi un excellent pays de culture ; certaines terres, comme celle de Merch, donnaient un fort revenu. On y élevait des volailles, des moutons, et cette belle et forte race de chevaux qui fournissait aux chevaliers les solides montures dont ils avaient besoin pour les porter au combat, eux et leurs armures. Une épaisse forêt couvrait une bonne partie de la région ; on y trouvait le bois nécessaire à la construction des navires, et toute une population de charbonniers y fabriquait de la braise et du charbon de bois . Eustache le Moine en rencontre sur les grand'routes :

Li carbonnier un asne avoit
Dont son carbon vendre portoit,

dit le poème. Enfin, au point de vue de la chasse, la forêt de Boulogne était remplie de sangliers, de cerfs et de loups ; celle d'Hardelot donnait asile à des aigles et à des faucons, et nous savons que les gens de Merch en vendaient à Jean sans Terre². Le long de la côte, les garennes étaient la demeure d'un nombreux peuple de lapins.

Le réseau des routes, dont le tracé nous est à peu près connu, formait un ensemble suffisamment complet pour rendre assez facile le transport des marchandises : un chemin côtier allait de Boulogne à Calais par Wimille et Marck, et se prolongeait jusqu'à Mardick ; une route allait de Boulogne à Marquise par Rupembert et Maninghem.

La voie Flamengue partait du Pont-de-Briques, traversait Cluses, Hesdres, Rinxent, Fiennes, et aboutissait à Guines.

Une route romaine, réparée plus tard par Brunehaut, et très fréquentée sur le parcours de Boulogne à Saint-Omer, passait par Conteville et le Wast, avec embranchement à Tournehem, vers Watten, et se prolongeait jusqu'à Cassel.

La grande voie militaire qui faisait communiquer Rome avec la mer Britannique, aboutissait à Boulogne après avoir traversé Amiens et Ponches. Une route s'en détachait au Pont-de-Briques, et se dirigeait sur Condette et Hardelot, pour rejoindre Lillebonne. Ce chemin côtier prolongeait vers le Sud celui qui venait de Mardick, Oye, et Calais à Boulogne.

La Verte-Voie suivait la rive gauche de la Liane ; Outreau et le Portel étaient également desservis ; une route secondaire faisait communiquer la ville directement avec la forêt, en passant par Baincthun. Ajoutons une route allant de Théroüanne à Sangatte, avec embranchements vers Wissant et vers Calais, et une voie ancienne de Théroüanne à Wissant. D'autres routes secondaires existaient, mais nous n'avons pas assez de documents. pour en connaître exactement le détail³.

¹ Deseille, *La Pêche à Boulogne*.

² *Rec. Off., Misæ Rolls*, 11th and 14th John.

³ Haigneré, *Dict. top.*, préf., et *Dict. Arch.*, *passim*.

Ce riche pays fournissait à son seigneur des revenus élevés : le produit des douanes, des octrois, de la location des moulins banaux, de diverses dîmes et rentes, des possessions territoriales personnelles du comte, de l'adjudication des coupes de bois, pouvait s'élever à sept ou huit cent mille francs de notre monnaie¹.

Dès lors, on comprend que l'héritière d'un pareil fief devait exciter la convoitise des chevaliers de fortune, et que des hommes hardis et entreprenants, comme Mathieu d'Alsace et Renaud de Dammartin, à une époque où le fait accompli tenait souvent lieu de droit, n'aient pas hésité à enlever, pour les épouser en même temps que le comté, l'un la comtesse Marie, bien qu'elle fût abbesse du couvent de Ramsay, l'autre la comtesse Ide, qu'il emporta jusqu'en Lorraine pour la soustraire aux tentatives de ses rivaux.

¹ Haigneré, *Dict.*. I, 183. 700.000 fr. est le chiffre fixé par l'abbé Haigneré pour les revenus de la comtesse de Boulogne au siècle suivant ; comme, au temps de Ide, le comté comprenait en plus la terre de Lens, on peut majorer un peu ce chiffre ; pour le reste, il ne devait guère différer.

CHAPITRE II

1160-1190

LA FAMILLE COMTALE. — MATHIEU D'ALSACE. — SES DEUX FILLES. — GOUVERNEMENT DE PHILIPPE D'ALSACE. — LES MARIAGES DE LA COMTESSE IDE. — LES ACTES DE SON ADMINISTRATION JUSQU'EN 1190.

Nous n'avons que des données fort peu précises sur l'origine de la famille qui possédait le comté de Boulogne. Une gracieuse légende voulait qu'elle descendît du fameux Chevalier au Cygne ; mais la légende est de l'histoire poétisée : c'est plus, et moins, qu'il ne nous en faut ici.

La mort de Charlemagne marque l'aurore de la féodalité. Profitant du trouble apporté dans le pays par les invasions normandes, profitant aussi de l'éloignement et de la faiblesse du pouvoir central, émietté aux mains des successeurs du grand Carolingien, ducs, marquis et comtes se rendirent indépendants dans leurs provinces.

Les puissants comtes de Flandre et de Ponthieu intervinrent certainement dans le gouvernement du Boulonnais pendant cette période de désorganisation et de luttes. M. Edm. Rigaux a démontré que le Boulonnais, gouverné par un officier royal jusque vers 910, passa alors aux mains du comte de Flandre, et que les comtes de Boulogne sont issus d'une branche cadette de la maison de Flandre¹. Lorsque nous les rencontrons en pleine lumière historique, ils n'ont d'autre suzerain que le roi, et ont adjoint au Boulonnais proprement dit la terre de Lens, qui leur appartient intégralement, et la terre de Merch, pour laquelle ils doivent l'hommage au comte de Flandre.

Or, le roi est loin ; sa puissance n'est pas affermie ; la royauté se fait toute petite devant les grands féodaux toujours prêts à se liguer contre elle. Aussi, les comtes de Boulogne, riches de leurs revenus, forts de leurs hommes d'armes, fiers de leurs alliances royales, sont-ils de véritables petits souverains.

Au XI^e siècle, Eustache aux Grenons épouse la sœur d'Édouard le Confesseur ; il détermine l'issue de la bataille de Hastings, en faveur de Guillaume le Conquérant. Sa seconde femme, Ide de Lorraine, lui donne trois fils, dont deux furent rois de Jérusalem ; ils s'appelaient Godefroid de Bouillon et Baudouin. L'aîné, Eustache III, après avoir rempli une glorieuse carrière, maria sa fille à Étienne de Blois, qui devint roi d'Angleterre. Un des fils cadets d'Eustache, Geffroi de Boulogne, après avoir été successivement chanoine de Notre-Dame et évêque de Paris, exerça la charge de chancelier de France (1100 à 1141)².

¹ Edm. Rigaux, *Recherches sur les premiers comtes de Boulogne*, Bull. Soc. Acad. de Boulogne, t. V, 1894-1895, p. 151.

² B. N., *Cabinet des Titres*, P. O. t. 452, dossier 10197.

La maison de Boulogne était donc une des plus illustres et des plus puissantes parmi les maisons féodales du nord de la France, au cours du XII^e siècle.

En 1160, l'héritière du comté se trouva être la fille unique d'Étienne de Blois, Marie, abbesse du couvent de Ramsay, Thierry d'Alsace, alors comte de Flandre, avait trois fils : l'aîné, Philippe, devait lui succéder ; le troisième, Pierre, entra dans les ordres ; Mathieu, le cadet, n'avait pour tout bien en perspective, que son épée. Mais il était bel homme, hardi et résolu : il alla frapper à la porte du couvent de Ramsay, enleva l'abbesse, la conduisit à Boulogne où il l'épousa, et trouva ainsi le moyen de se constituer un fort beau patrimoine, puisque par sa femme il devenait comte de Boulogne.

Le Pape l'excommunia. Mathieu d'Alsace brava les foudres pontificales, et chassa de ses États les clercs qui voulurent rendre l'excommunication effective. Dix ans après, soit qu'il fût touché de la grâce, soit qu'il fût lassé de sa femme, il se sépara de Marie, et la relégua dans le monastère de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer (1170). Il lui assigna 120 livres de rente, en monnaie boulonnaise, à prélever sur les revenus de son comté, et lui laissa la faculté de disposer à sa mort, de dix livres, en faveur du monastère. Didier, évêque de Thérouanne, confirma cette donation, que Mathieu d'Alsace confirma lui-même une seconde fois en 1172, spécifiant que les dix livres seraient employées à l'habillement des religieuses¹.

Dès que le comte de Boulogne fut séparé de sa femme, le Pape leva l'excommunication qui pesait sur lui, et légittima ses deux filles, Ide et Mahaud, ce qui les rendit aptes à succéder. En 1171, Mathieu d'Alsace épousa Éléonore de Vermandois, dont il était le troisième mari, et qui, après sa mort, épousa encore un comte de Beaumont. Aucun enfant ne naquit de cette union, qui dura peu.

En effet, le comte de Boulogne, suivant l'exemple de son frère Philippe d'Alsace, comte de Flandre, s'était déclaré en faveur de Henri Court-Mantel contre Henri II, roi d'Angleterre. En 1172, les deux frères agirent de concert, et s'emparèrent d'Aumale et de Driencourt². Mais là un homme des Marches d'Angleterre³ blessa Mathieu d'Alsace au genou, d'un trait d'arbalète (25 juillet) ; le comte fut aussitôt transporté à Gamaches. Sa blessure s'envenima, et il mourut neuf jours après l'avoir reçue⁴. Il avait été frappé le jour de la Saint-Jacob : Raoul de Diceto affirme qu'il était ainsi puni d'avoir, cinq ans auparavant, juré fidélité au roi qu'il était en train de combattre.

Douloureusement affecté par la mort de son frère, Philippe d'Alsace renonça à continuer la campagne et regagna la Flandre⁵. Mathieu fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, qu'il avait richement dotée⁶.

Le plus jeune fils de Thierry d'Alsace, Pierre, évêque de Cambrai depuis 1167, abandonna la cléricature à l'instigation de son frère, le comte de Flandre, qui

¹ B. N., ms. coll. d. Grenier, CLXII, 166, CLXXXI, 151.

² Driencourt, qui venait d'être fortifié par Henri II, prenait alors le nom de Neufchâtel, qu'il a gardé depuis.

³ *The Marches*, près du pays de Galles.

⁴ Marmin, *Numismatique Boulonnaise*. — Robert de Mons. — Raoul de Diceto.

⁵ Hoveden, I, 94.

⁶ La pierre qui recouvrait son tombeau se trouve aujourd'hui au Musée de Boulogne : le comte est représenté couché et revêtu de ses armes. La statue est très abîmée ; nous savons cependant que le sculpteur avait figuré au genou du comte, la blessure dont il mourut. Cf. Haigneré, *Mémoire* à ce sujet dans l'*Almanach de Boulogne*, 1864, p. 81.

l'arma chevalier et lui donna le comté de Boulogne à gouverner. Mais Pierre alla presque aussitôt en Nivernais épouser la comtesse de Nevers, et mourut peu après sans laisser d'enfant¹. Son gouvernement fut donc de très courte durée, si même il fut effectif.

Philippe d'Alsace avait investi du comté de Boulogne la fille aînée de Mathieu ; mais Ide n'avait encore que douze ans : aussi, elle et sa sœur Mahaud, d'un an plus jeune, furent mises sous la tutelle de leur mère qui sortit du couvent de Sainte-Austreberthe, pour achever leur éducation².

La garde noble du comté revint au comte de Flandre ; ce fut lui qui l'administra jusqu'au mariage d'Ide et pendant les périodes de veuvage de la jeune comtesse ; les actes passés par elle, lorsqu'elle ne se trouva pas en puissance de mari, furent confirmés par Philippe d'Alsace, ou donnés avec son assentiment.

En 1173, Philippe donna à l'abbaye de Saint-Josse, pour le repos de l'âme de son frère, une rente annuelle de dix livres, en monnaie de Provins, à prélever sur sa prévôté d'Hesdin. L'année suivante, la cour des barons de Flandre était réunie à Aire, et constituée en tribunal ; on y régla un différend survenu entre l'abbé de Saint-Josse d'une part, de Simon Le Bouteiller de Seiles et Gui d'Alves, son père, d'autre part, au sujet de l'autel de Waben. Dans la charte donnée par le comte de Flandre, et dans la charte confirmative de Didier, évêque des Morins, une clause spéciale a soin de mentionner que Simon et Gui ne pourront se faire attribuer aucun droit sur Waben, par les jeunes filles du comte Mathieu.

Déjà malgré le jeune âge d'Ide et de Mahaud. la question de leur mariage commençait à préoccuper non seulement leur tuteur, mais encore le roi de France et le roi d'Angleterre : c'est que leurs petites personnes représentaient le gros fief qu'elles apportaient en dot, et sur lequel Henri II et Louis VII n'auraient pas été fâchés de mettre la main.

Philippe d'Alsace avait pris la croix le 11 avril 1175, et faisait ses préparatifs de départ, lorsque l'archevêque de Canterbury et l'évêque d'Ely vinrent le trouver de la part du roi d'Angleterre. Ils lui promirent, au nom de leur maître, des subsides en expiation de la mort de Mathieu d'Alsace, à la condition qu'il retarderait son départ jusqu'en avril 1176, et ne marierait pas ses nièces sans prendre l'avis de Henri II³. Le comte de Flandre écouta ces propositions et ne partit pas. Peu après, Louis VII lui fit à son tour des ouvertures au sujet de la main de ses nièces ; il lui demanda de réserver l'aînée à son fils Philippe, et la cadette à Louis, fils du comte Thibaut.

A la fin de l'année 1176, Philippe d'Alsace, n'ayant pas reçu du roi d'Angleterre les nouvelles qu'il en attendait, se décida à lui envoyer deux ambassadeurs, Robert de Béthune et Roger, châtelain de Courtrai. Il les chargea de faire connaître au roi les démarches de Louis VII ; de protester de son intention de ne rien décider au sujet d'Ide et de Mahaud, sans prendre son conseil ; et de lui

¹ Hoveden, II, 49. — *Art. Vér.*, III, 11.— Aubert Le Mire, d'après la *Continuation d'Anchin*.

² Dans les chartes de Philippe d'Alsace et de Didier, évêque des Morins, réglant en 1174, la situation de l'autel de Waben, vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Josse, Ide et Mahaud sont qualifiées *puellae*, ce qui leur donne de 10 à 15 ans. Comme le mariage de Mathieu d'Alsace avec Marie de Ramsay date de 1160, il est à présumer qu'Ide naquit en 1161 ; le mariage simultané des deux sœurs en 1181 permet de dire qu'elles devaient être à peu près du même âge, et qu'il n'y avait guère entre elles, plus d'un an de différence.

³ Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, II, 163.

réclamer l'argent promis pour l'entretien de chevaliers chargés de défendre la Terre- Sainte, dans le but pieux d'assurer le repos de l'âme du feu comte de Boulogne.

Henri II répondit à Robert de Béthune et à Roger, que de son côté, l'affaire ne rencontrerait aucun obstacle, et qu'il dépendait du comte seul, que tout allât pour le mieux. Du moment que Philippe d'Alsace était fermement décidé à marier ses nièces suivant son conseil et sa volonté, le roi ne cachait pas la grande sécurité que cette décision lui donnait, et s'engageait à tenir, même au delà les promesses qu'il avait précédemment faites.

Afin de connaître à son tour la réponse de Philippe d'Alsace, Henri II lui dépêcha son vice-chancelier, Gautier de Coutances, et Raoul de Granville, avec cinq cents marcs d'argent, qu'ils étaient chargés de lui remettre. En leur présence, le comte de Flandre jura qu'il ne marierait pas ses nièces sans prendre l'avis de leur maître, ni sans se conformer à sa volonté¹.

Les choses en restèrent à ce point, tandis que Philippe d'Alsace, oubliant momentanément la Croisade, se mêlait aux grands événements politiques de son temps, ce qui, du reste, ne l'empêchait pas de s'occuper du comté de Boulogne. Ainsi en 1177, étant à Wissant, il donna à l'église Notre-Dame de la Capelle, une rente annuelle de trois livres, en monnaie de Flandre, afin de subvenir aux frais de réparations du bateau qui faisait la pêche pour le compte de cette église. A Aire, en 1178, il donne encore à l'abbaye de Saint-Josse les prés, l'aunaie, le moulin de Marconnelle, avec le droit de pêche. De la même ville, en 1180, il date une charte par laquelle il essaye d'apaiser le différend survenu entre les moines de Saint-Bertin et les Calaisiens, et où nous trouvons pour la première fois les noms d'Ide et de Mahaud parmi les témoins, avec la mention que Philippe a agi en qualité de tuteur d'Ide².

L'abbé de Saint-Bertin, Simon II, voyant le développement que prenait le port de Calais, prétendait avoir droit à la dîme des moissons de la mer : les pêcheurs refusaient de la lui payer. En 1179, Simon obtint du pape Alexandre III une bulle en faveur de ses prétentions, et il la signifia aux gens de Merch et de Bourbourg, Pétresse et Calais n'étant pas encore séparés de la communauté de Merch. Pour toute réponse, les gens de Calais déclarèrent que si les moines décimaient les produits de leur pêche, eux se chargeaient de décimer les moines. Philippe d'Alsace, en qualité de tuteur de la comtesse Ide, intervint, et rendit une ordonnance en faveur des religieux ; deux d'entre eux vinrent la publier à Calais : aussitôt, la population se souleva, les pourchassa et les força à se réfugier dans l'église Saint Nicolas, où l'un se prosterna dans le sanctuaire, tandis que l'autre tenait la statue du saint étroitement embrassée.

Cette fois, Philippe d'Alsace infligea aux Calaisiens une amende de mille livres, à charge par les moines d'en payer le tiers. Il régla ensuite à Aire, en 1180, l'accord que nous avons cité plus haut. Mais son arbitrage ne satisfit ni l'une ni l'autre des deux parties. La querelle se prolongea ; Innocent III, l'archevêque de Reims, l'évêque de Thérouanne, Renaud de Dammartin intervinrent par la suite : rien ne réussit à vaincre la résistance des gens de Calais.

¹ Hoveden, II, 119.

² B. N., ms. coll. d. Grenier, CCXXXI, 142. — De Wree, *Général. des comtes de Flandre*, 222. — Haigneré, *Dict.*, II, 55.

La comtesse Ide atteignait l'âge de dix-neuf ans, et sa sœur en avait environ dix-huit : Philippe d'Alsace résolut de les marier. Il venait d'affermir sa puissance et d'augmenter encore son influence, déjà grande, en donnant pour femme au roi de France, Philippe-Auguste, sa nièce Isabelle, fille de sa sœur Marguerite et de Baudouin V de Hainaut. Cette alliance avec la maison de France l'avait complètement détaché de la politique anglaise, et, sans tenir aucun compte des engagements qu'il avait pris quatre ans auparavant vis-à-vis de Henri II, il ne consulta que son propre intérêt pour choisir les maris qu'il voulait donner aux filles du comte Mathieu. La jeunesse du roi de France et son influence personnelle à la cour lui laissaient toute liberté d'action de ce côté.

Il entama des négociations avec Gérard III, comte de Gueldre et de Zutphen, auquel il destinait l'aînée des deux sœurs. En même temps, il accorda la cadette à Henri de Louvain, fils de Godefroid, duc de Brabant : il eut deux entrevues avec ce dernier, l'une à Anvers, l'autre à Bruxelles, et les conditions du mariage y furent réglées en présence d'Arnoul de Rotselaer, sénéchal du duc, de Gérard de Gremberg, de Gautier Bertout, de Henri Aschans, et d'autres barons¹. Les deux mariages furent conclus au commencement de l'année 1181. Ide apportait en dot à son mari le comté de Boulogne, et Mahaud une rente de cinq cents livres à percevoir sur les revenus de ce comté².

Gérard de Gueldre ne porta pas longtemps le titre de comte de Boulogne : il mourut l'année même de son mariage. Il avait eu le temps de donner à la ville de Calais sa première charte de commune : ainsi que nous l'avons constaté, ce port prenait de jour en jour une importance plus considérable, et il était devenu indispensable de fixer d'une manière bien déterminée les coutumes et libertés des habitants. Le comte accordait aux bourgeois de Calais, le droit de vendre et d'acquérir leurs masures et demeures, sous la réserve de son droit, et en se conformant à la coutume de Merch. Il les exempta du service de bêche et de pelle, en quelque lieu qu'on le requière, sauf lorsqu'il s'agira de se défendre contre les incursions de la mer dans l'étendue de la banlieue calaisienne.

Les bourgeois auront droit à un marché tous les dimanches.

Celui qui, dans l'étendue de la ville et de sa banlieue, frappera quelqu'un avec une arme *émoulue* paiera soixante livres au comte ou perdra le poing droit ; celui qui n'aura fait que dégainer avec colère sera puni d'une amende de

¹ Aubert Le Mire, 762.

² Baluze et l'*Art de vérifier les dates* se sont basés sur une charte donnée par Ide en 1182, où elle dit : *Per manum meam et virorum meorum bonæ memoriæ comitum Boloniensium Matbæi scilicet et Gerardi de Gelre*, pour admettre un premier mariage de Ide en 1177 avec un Mathieu II, sur l'existence duquel ils ne peuvent fournir aucun autre renseignement. Or, nous avons vu qu'en 1177, Philippe d'Alsace prenait l'engagement de ne marier ses nièces qu'avec le consentement du roi d'Angleterre, ce qui prouve qu'elles n'étaient pas encore mariées à cette époque ; que jusqu'en 1181, le comte de Flandre édicta en son nom les actes concernant l'administration du Boulonnais, en y mentionnant le nom de ses deux nièces ; que si ce Mathieu II avait existé, il aurait certainement rendu ces actes lui-même, ou tout au moins il y aurait figuré ; enfin que Lambert d'Ardres, le chroniqueur le mieux renseigné sur ce point, puisqu'il est contemporain de ces événements, voisin du lieu où ils se sont passés, et qu'il en a connu les héros, ne donne à Ide que trois maris : Gérard de Gueldre, Bertold de Leringhen, Renaud de Dammartin. Tout démontre que l'expression *virorum meorum* est inexacte, et qu'il s'agit dans cette charte de Mathieu d'Alsace, père de Ide, et de Gérard de Gueldre, son premier mari.

soixante sous. Si le coupable parvient à s'enfuir, mais est repris par la suite, il sera ramené sur le territoire de Calais pour y être jugé.

Le comte Gérard autorise l'institution de deux fêtes annuelles, et la construction d'une chapelle sur le terrain domanial, à condition que l'avouerie et la seigneurie en soient entre ses mains. Pour leurs mesures, les Calaisiens paieront un lot d'argent à la Saint-Martin avant Noël (11 novembre), et douze deniers à la Saint-Jean (6 mai). Ils restent soumis au tonlieu, et le comte percevra une mesure de bière par brassin.

Les affaires civiles seront portées devant un échevinage, et les affaires criminelles devant une core. Deux échevins suffiront pour juger les étrangers¹.

Ide confirma cette charte de commune.

A l'inverse de Philippe d'Alsace, qui gouverna le comté de Boulogne avec l'aide des barons boulonnais, dont les noms sont associés dans les chartes à ceux des barons flamands attachés à la personne du comte et formant sa cour, Gérard de Gueldre n'attira pas auprès de lui les seigneurs de la région, et resta entouré de ses barons allemands, à l'exclusion de tous autres². Aussi n'est-il pas étonnant que dès qu'il fut mort dans ses États héréditaires, sa veuve, n'éprouvant pas une sympathie très vive pour les gens de ce pays, se soit empressée de regagner le Boulonnais, après avoir enlevé de vive force les bijoux et les différents objets précieux qu'elle tenait de la libéralité de son mari³.

Dès son retour à Boulogne, Ide se rendit à l'abbaye de Saint-Josse pour visiter le tombeau de son père. Les religieux y avaient élevé le monument dont le morceau principal nous est parvenu. Pour les indemniser de leurs frais, la comtesse leur fit remise de son droit de forestage sur toute la terre leur appartenant entre la Canche et l'Authie, avec l'assentiment de Gautier de Nempont et de Gautier d'Écuire, qui tenaient d'elle une partie de ce droit (1182).

Peu après, Ide perdit sa mère : la vieille comtesse Marie, ayant terminé l'éducation de ses filles et assisté à leur mariage. s'était retirée une seconde fois au monastère de Sainte-Austreberthe de Montreuil. Elle y mourut au cours de l'année 1182. L'année suivante, Ide associa dans une même charte le souvenir de son père et celui de sa mère, voulant assurer le repos de leur âme : un de ses vassaux, Eustache de Calquelle, avait donné en fief à Eustache Lequien l'église de *Budrich*, que ce dernier avait à son tour donnée à Robert, abbé de Licques, et à ses chanoines ; elle confirma cette donation, en même temps que celle de deux parts de la dîme de Westaxla, faite en faveur des mêmes religieux par Guillaume de Tournehem et Alulfe d'Ales, son seigneur.

La comtesse de Boulogne, à vingt-deux ans, ne pouvait demeurer longtemps veuve : des pourparlers étaient déjà engagés en 1183, pour son mariage avec le duc de Zeringhen, lorsqu'elle eut à intervenir, en qualité de suzeraine, dans une transaction passée entre l'abbaye d'Andres et Alulfe d'Ales : l'abbaye avait pris en engagère, pour quarante marcs d'argent, la dîme qu'Alulfe possédait dans la paroisse de Calquelle ; ce dernier se trouva pressé par le besoin d'argent et se fit donner quarante-cinq marcs sur la dîme, dont la comtesse assura à l'abbaye la possession libre et franche de toute réclamation en justice, tant qu'Alulfe ou son héritier n'aurait pas pu rembourser au prêteur une somme de quatre-vingt-cinq

¹ Haigneré, *Dict.*, II, 50.

² Voir les noms des témoins de la charte de Calais.

³ *Chron. apud Isacium Pontanum*, de Wree, *Général. des comtes de Flandre*, 223.

marcs. Les moines d'Andres ne faisaient pas une mauvaise opération. La comtesse promettait de faire confirmer cette charte par son mari. Elle l'épousa presque aussitôt, et le suivit dans ses États, n'ayant d'autres rapports avec le Boulonnais que ceux nécessités par la perception de ses revenus. Nous n'avons d'elle, non plus que de Bertold IV, duc de Zeringhen, aucun acte concernant le comté pendant les trois ans qui vont de 1183 à 1186. Le gouvernement en resta aux mains du comte de Flandre, que nous voyons, en 1184, confirmer, comme suzerain, un arrangement conclu entre l'abbaye de Saint-Josse et G. de Marie.

Bertold de Zeringhen, qui figure avec son père dans des actes de 1139, et qui avait mené une rude vie, combattant pour l'empereur contre le Pape, n'était plus très jeune en 1183. Il avait environ soixante ans, et se mariait avec une femme qui n'en avait guère plus de vingt-deux. En 1186, il mourut, et Ide se trouva veuve une seconde fois. Elle revint à Boulogne, et dès son retour fit acte de suzeraine, en confirmant à l'abbaye d'Andres, la donation de la dîme de Landrethun, faite en faveur de l'abbé et des moines par Enguerrand de Fiennes.

Roger de Hoveden a écrit, et plusieurs historiens après lui, que l'année suivante Ide épousa Hugues IV, comte de Saint-Pol. Le chroniqueur anglais est le seul à mentionner cette union ; Lambert d'Ardres, bien mieux renseigné que lui sur ce point, n'en dit absolument rien. De plus, il est certain que Hugues de Saint-Pol avait alors pour femme Yolande de Hainaut, parente de la reine de France, Isabelle de Hainaut ; bien qu'elle eût plus de quarante-sept ans lors de son mariage, Yolande lui donna deux filles : Élisabeth, qui épousa en 1196 Gaucher de Châtillon, et Eustachie, qui épousa Jean II, seigneur de Nesles¹ ; elle vivait encore en novembre 1202, lorsque Hugues partit pour la croisade dont il ne revint pas, car à cette date elle confirma une donation faite par son mari à l'abbaye de Clairmarais. Ide n'a donc pu épouser le comte de Saint-Pol en 1187, comme le prétend Roger de Heveden².

Nous pouvons encore ajouter comme preuves les chartes données par Ide seule, et confirmées par son oncle Philippe d'Alsace : le 30 avril 1188, elle concédait à l'église de Watten, vingt mesures de marais, situés à *Batesambroch*, que Baudouin, comte de Guines, tenait d'elle en fief³. Puis, elle accordait une charruée de terre à Fernand, abbé de Clairmarais, et différents biens à l'abbaye de Longvilliers. Le comte de Flandre confirma ces trois chartes⁴. La même année, la comtesse Ide ratifia la rente de dix livres concédée par ses parents à l'abbaye de Sainte-Austreberthe, ainsi qu'une rente de dix mille harengs constituée par eux en faveur de Saint-Ives de Braise ; enfin elle donna aux religieux de Saint-Vulmer une terre à Capesonde pour y construire une chapelle⁵.

De 1188 à 1190, Ide continua à s'occuper activement de son comté : elle exempta Robert de Béthune, avoué d'Arras, et ses héritiers, du paiement de tout droit de tonlieu à Vissant. à Boulogne, à Calais et sur toute l'étendue de ses domaines (1189), ainsi que Guillaume de Béthune, seigneur de Tenremonde. Puis, elle confirma l'acte par lequel Roger de Basinghem donnait en gage à

¹ B. N. Cab. des Titres, Cab. d'Hozier, 58, Boulogne III, 1483.

² D. Bertin de Visser, f° 245. — Th. Turpin, *Hist. des comtes de Saint-Pol*.

³ De Coussemacker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, 48, extr. du cartulaire de Watten.

⁴ D. Bertin de Visser, f° 231.

⁵ B. N., ms. coll. d. Grenier, CLXXXI, 137.

l'abbaye d'Andres, pour une somme de cent marcs sterlings, tout ce qu'il possédait et tenait en fief de la comtesse dans la paroisse de Selives ; il assurait à l'abbaye la propriété de ce fief pendant cinq ans, puis d'année en année jusqu'à ce que lui, ou son héritier, eût acquitté la dette, le jour du paiement devant être celui de la Pentecôte¹. Les moines d'Andres étaient de véritables banquiers pour les seigneurs des environs.

Au mois de novembre de cette même année, un légat du Pape, qui revenait d'Angleterre en France, ne pouvait traverser le comté de Boulogne sans être possesseur d'un passeport délivré par la comtesse elle-même ; Geffroi, prieur de Canterbury, accomplissait la traversée du détroit, exprès pour venir chercher cette pièce. Ce détail montre une fois de plus combien les comtes de Boulogne étaient souverains maîtres chez eux².

La comtesse Ide avait une tante, Mahaud, fille de Thierry d'Alsace, qui prit le voile, et, après avoir été d'abord religieuse à Fontevraud, fut ensuite élevée à la dignité d'abbesse de cette communauté³. Par affection pour sa sœur, Mathieu d'Alsace avait donné la chapelle de Saint-Nicolas de *Wicheio* à l'abbaye de Fontevraud et au couvent de Westwood. Ide renouvela et confirma cette donation, avec l'assentiment de Philippe d'Alsace. A la prière de sa *très chère* tante, elle y ajouta la terre que maître Pharicius, dignitaire de cette chapelle, et ses prédécesseurs, tenaient d'elle *in Wicheio*, moyennant une redevance de quatre sous pour tous services et droits, et confirma le don de la terre de Raverugge avec ses dépendances, fait par Robert de Kaverugge aux mêmes communautés, moyennant une rente annuelle de cinq sous payables à la Saint Michel.

Depuis que le comte de Boulogne Eustache III avait fini ses jours sous la robe de moine de Cluny, ses successeurs *avaient aimé l'abbaye de Cluny comme une mère*. Suivant leur exemple, Ide confirma aux moines, à leurs hommes et à leurs marchandises, l'exemption de tous péages et exactions, établie en leur faveur par Eustache III, à Boulogne, à Wissant et par toute l'étendue de ses domaines, comme si ce fussent personnes et biens lui appartenant.

A la fin de 1189, ou tout au commencement de l'an 1190, Ide prit deux mesures, dont l'une lui fut inspirée par

l'exemple du roi, et dont l'autre au contraire servit d'exemple au roi : Philippe-Auguste avait aboli le droit de travers qu'il possédait entre la Canche et l'Authie, sauf un sou prélevable à Villiers-de-Pont ; de même, la comtesse de Boulogne abandonna le droit de travers qu'elle percevait dans sa ville de Boulogne, et, pour favoriser le port de Wissant, elle exempta du tonlieu, quiconque entrerait dans ses domaines ou en sortirait par ce port. Peu après, elle abolit sur toute la terre où s'étendait son pouvoir, l'odieux droit de lagan ; Philippe-Auguste en fit autant à son retour de la Croisade⁴.

Ici s'arrête le gouvernement personnel de la comtesse Ide, dirigée par son oncle Philippe d'Alsace. A vrai dire, ce fut lui le maître du Boulonnais jusqu'à cette époque. La comtesse était trop jeune pour prendre goût aux soins et aux soucis de l'administration de ses domaines ; ses occupations favorites avaient un

¹ *Mém. Soc. Acad. de Boulogne*, IX, 123. Saint-Génois, *Mon. anc.*, 2e partie, 486.

² Stubbs, *Littere Cantuarienses*, II, 314. CCCXVIII.

³ Anselme, *Hist. généal.*, II, 722.

⁴ *Cat.*, 349.

caractère plus frivole. Par la suite, lorsqu'elle eut épousé Renaud de Dammartin, ce comte régna effectivement, à l'inverse de Gérard de Gueldre, qui en eut à peine le temps, et de Bertold de Zeringhen, qui se désintéressa complètement du comté.

CHAPITRE III

1190-1192

LES COMTES DE DAMMARTIN. — MARIAGE DE RENAUD DE DAMMARTIN AVEC IDE DE BOULOGNE. — HOMMAGE DU COMTE À PHILIPPE-AUGUSTE.

Le château de Dammartin s'élevait sur une hauteur, à sept lieues de Paris et à quatre de Nanteuil-Haudoin. Le plan et les fondations en sont encore très visibles. Les seigneurs qui le possédaient commandaient de là à un comté dont les principales seigneuries s'appelaient Mori, Saint-Mesmes, Saint-Suplex, Monger, Vivans¹. La terre de Dammartin était un franc-allevé, et ne dépendait d'aucune autre², elle fut tenue à ce titre par Hugues, avoué de Ponthieu, qui s'en était emparé au Xe siècle ; et par la famille des anciens comtes de Dammartin, qui portaient l'écu fascé d'azur et d'argent de six pièces.

Ces comtes se trouvèrent être, dès leur origine, parmi les plus puissants seigneurs du centre de la France. Leur fief est un alleu : ils ne relèvent que de Dieu et de leur épée. Aussi peuvent-ils se considérer pendant longtemps comme les égaux du petit roi capétien ; ils sont fréquemment en guerre avec lui, et lui font assez sérieusement échec pour qu'il soit forcé de diriger contre eux des expéditions, et d'armer ses places fortes du côté de leurs attaques.

Manassès, comte de Dammartin, signa avec les grands vassaux une chartre accordée par le roi Robert à l'abbaye de Coulombs, il fut tué en 1037 devant Bar-le-Duc, qu'il assiégeait de concert avec Eudes, comte de Champagne. Son fils, Hugues I^{er}, fit la guerre au roi Philippe I^{er}, qui dut fortifier Montméliant contre lui ; il fonda le prieuré de Saint-Leu d'Esserent, vers 1080, le donna à l'abbaye de Cluny, et s'y fit ensevelir vers l'an 1100. Après lui, le comte Pierre fit plusieurs donations au même prieuré. Hugues II, comte vers 1107, s'allia avec Thibaut de Champagne et les grands vassaux contre Louis le Gros, qui dut venir mettre le siège devant le château de Dammartin. Son successeur, Lancelin le Bel, embrassa le même parti, et se fit battre par Louis le Gros ; il se signala aussi par ses querelles privées avec son voisin, l'évêque de Beauvais.

Aubri I^{er} fut chambrier de France, et épousa Clémence, fille de Renaud I^{er}, comte de Bar ; il vivait encore en 1181. Son fils, Aubri II, outre le comté de Dammartin, posséda Lillebonne, en Normandie, et la terre d'Alisai ; il entra dans le parti de Philippe-Auguste contre Philippe d'Alsace, lorsqu'en 1182 le comte de Flandre, soutenu par Baudouin de Hainaut, Hugues de Saint Pol, Jacques d'Avesne et Hugues d'Oisi, châtelain de Cambrai, fit la guerre au roi pour lui disputer les possessions du Vermandois³. Mal en prit au comte de Dammartin : Philippe

¹ Art. Vér., II, 661.

² Brussel, *Usage des fiefs*, I, 102, note.

³ Aubert Le Mire.

d'Alsace, s'étant rendu maître de Corbie et de Noyon, poussa jusqu'à Senlis, qui l'arrêta ; il se borna à en dévaster les environs. Au cours d'une chevauchée, il surprit le château de Dammartin et faillit s'emparer de la personne d'Aubri, qui était à table et n'eut que le temps de s'enfuir. Philippe d'Alsace incendia le château et tout le territoire adjacent¹. Il parlait d'assiéger Paris, lorsque le roi de France, par une diversion habile, le força à rebrousser chemin, en assiégeant le château de Boves, et en menaçant ainsi sa ligne de retraite. Les deux partis signèrent une trêve (1183)².

Trois ans plus tard, Aubri n'eut pas plus de chance en contractant une alliance avec le roi d'Angleterre ; peut-être Philippe-Auguste ne l'avait-il pas suffisamment indemnisé des dommages qu'il avait précédemment subis au service de sa cause. Quoi qu'il en soit, le roi l'obligea à prendre la fuite. Aubri se réfugia en Angleterre, tandis que son comté de Dammartin était confisqué. Pour le dédommager, Henri II lui donna, ainsi qu'à ceux de ses vassaux qui l'avaient accompagné, des terres dans le Norfolk et dans le Suffolk³. Ainsi furent dotés de possessions anglaises, ou de fiefs d'argent, Philippe, Odon et Gautier de Dammartin. Plus tard, Gautier de Dammartin fut nommé juge d'appel par Hubert, archevêque de Canterbury⁴, et Odon parcourut différentes provinces, entre autres la Bretagne et le Poitou, avec des missions du roi d'Angleterre⁵.

Aubri II eut sept enfants de son mariage avec Mabilie : Renaud de Dammartin, qui fut comte de Boulogne ; Simon, qui fut comte d'Aumale et de Ponthieu ; Raoul, qui reçut de Philippe-Auguste des terres en Normandie ; Alix, qui épousa Jean II, seigneur de Trie, d'où sont descendus les nouveaux comtes de Dammartin ; Agnès, qui épousa Guillaume de Fiennes ; Clémence qui épousa Jacques de Prische, quatrième fils de Guillaume, châtelain de Saint-Omer.

Renaud de Dammartin, naquit entre 1165 et 1170⁶. Il passa son enfance à la cour de France, auprès de la jeune reine Isabelle de Hainaut, sa tante, bien que plus jeune que lui⁷ ; de cette époque date son intimité avec Philippe-Auguste : le roi, né en 1165, avait presque le même âge, et la faveur dont Renaud jouit toujours auprès de lui, jusqu'à sa dernière révolte, est la preuve que leurs relations d'amitié s'étaient nouées de très bonne heure. Les qualités intellectuelles et physiques de Renaud, si brillantes fussent-elles, ne suffiraient pas à expliquer la bienveillance avec laquelle Isabelle de Hainaut, au cours de sa brève existence, et le roi lui-même, se sont attachés à faire sa fortune.

D'abord, le roi lui conféra la chevalerie de sa propre main. Cette cérémonie était la plus importante de la vie du jeune noble, et un parrainage royal était une faveur dont peu de chevaliers pouvaient se vanter⁸.

Renaud suivit son père en Angleterre en 1186 et tous deux combattirent aux côtés de Henri II. Le premier fait d'armes de Renaud que nous connaissons date du printemps de 1185 ; à ce moment, le vieux roi d'Angleterre défendait Le Mans

¹ *Phil.*, II, 220.

² Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, 174.

³ *Rec. Off.*, *Pipe-Roll*, 43.

⁴ Deputy Keeper, 5e rapport, 377. *Royal letters*.

⁵ Deputy Keeper, 4e rapport, app II, 998.

⁶ C'est ce que nous pouvons inférer d'une lettre d'Étienne de Tournai, écrite en 1191, où Renaud est qualifié de *juvenis comes*. Cf. Migne, t. 211, lettre CLXIX.

⁷ *Chron. de Saint-Bertin*, H. F., XVIII, 600 b. — *Guill. Bret.*, *Chron.*, 199.

⁸ *Guill. Bret.*, *Chron.*, 199.

contre le roi de France et Richard Cœur-de-Lion, qui n'était encore que comte de Poitiers. Le jeune comte de Dammartin, âgé d'à peine vingt ans, défendit une des portes de la ville aux côtés de Guillaume le Maréchal, **qui n'avait nul meilleur voisin** — leurs domaines normands se touchaient —, avec Hugues de Malaunai, Hugues de Hamelin-court, Eustache de Neuville, Eustache de Canteleu, Raoul de Plouquet et Pierre Mauvoisin. Le comte de Poitiers, qui attaquait, fut repoussé, et le Maréchal, Renaud, et Baudouin d-e Béthune, le poursuivirent. Peu après, Henri II mourut et fut enterré à Fontevraud. Richard Cœur-de-Lion y vint, fit sa paix avec les seigneurs qui avaient combattu pour son père, et les maintint dans les possessions qu'ils tenaient de lui ; ainsi le comte de Dammartin conserva Lillebonne¹.

En même temps, Richard et Philippe-Auguste s'alliaient pour la Croisade. A la faveur de cette paix, Renaud de Dammartin put revenir à la cour de France ; le roi ne pouvait lui en vouloir d'avoir suivi son père ; il lui fit épouser une de ses cousines, Marie de Châtillon, petite-fille, par sa mère Alix de France, de Robert Ier, comte de Dreux et frère de Louis VII : c'était lui donner une femme de sang royal.

Or, à cette époque, la comtesse de Boulogne, veuve pour la seconde fois, passait aussi gaiement que possible le temps de son veuvage. Ace propos, Latnbert d'Ardres ne ménage pas sa réputation : il est bon de dire que lorsqu'il écrivit sa chronique, Lambert lui en voulait encore du mauvais tour qu'elle joua à son maitre, le comte Arnoul d'Ardres, plus tard comte de Guines. Le vieux chroniqueur donne à entendre que du vivant de ses maris, Ide ne fut pas le modèle des épouses, et il dit textuellement qu'une fois veuve, elle se laissa aller et se complut à tous les plaisirs séculiers.

La comtesse avait pour voisins Baudouin II le Magnifique, comte de Guines. et son fils Arnoul d'Ardres. La petite cour de Guines était alors une des plus joyeuses et des plus brillantes cours féodales de France ; dans les périodes de paix, les chevaliers mettaient autant d'ardeur à s'amuser qu'ils en mettaient à se battre en temps de guerre, et les châteaux du comte de Guines avaient été bâtis par lui autant dans le but utile de résister à des incursions ennemies, que dans le but agréable de servir de cadres à d'aimables passe-temps. Baudouin le Magnifique fut, en effet, un grand bâtisseur : il éleva sur le donjon de Guines, une maison ronde, couverte en plomb, et renfermant tant de chambres et de cabinets qu'elle ressemblait à un labyrinthe ; il répara le château de Tournehem, environna la ville de murs flanqués de tours, et d'un large fossé ; il fortifia Audruicq, qu'il entourra d'une double enceinte de fossés séparés par une terrasse ; il convertit des marais en terres labourables, enfin il édifia le château de Sangatte².

Dans ces châteaux contenant de grandes et belles salles, environnés de beaux jardins, le comte réunissait une société élégante, littéraire et très policée ; il nous est parvenu, de ce temps et de ce milieu, certaines poésies amoureuses qui ont un caractère de préciosité très curieux à relever. Les jeux d'esprit y occupaient au moins autant de place que les exercices physiques. A la cour de Guines, chacun avait sa spécialité : Robert de Coutances contait les gestes de Charlemagne, de Roland et d'Artus ; Philippe de Montgardin narrait les croisades auxquelles il avait assisté, décrivant Jérusalem la Sainte et le siège d'Antioche ;

¹ *Hist. de Guillaume le Maréchal*, I, p. 311, v. 8616, 8652, et p. 339, v. 9389-9400.

² Pigault de Beaupré, *Notice sur le château de Sangatte*.

Gautier de Cluses mêlait à l'histoire d'Angleterre les légendes de Gormond et Ysembard, de Tristan et Iseult, de Merlin ; il connaissait aussi l'histoire de la ville d'Ardres, qu'il apprenait au jeune comte Arnoul. Ceux qui avaient voyagé racontaient ce qu'ils avaient vu au cours de leurs pérégrinations. On profitait du mauvais temps pour écouter les conteurs, ou pour puiser à la bibliothèque que Baudouin avaient réunie à grands frais¹.

Quand il faisait beau, la joyeuse compagnie chassait ou donnait des tournois. Chaque chevalier cherchait à éclipser son voisin, pour attirer sur lui les regards des belles : car la galanterie et l'amour, comme bien on peut le penser, tenaient une large place, aux époques de calme, dans l'existence de ces gens habitués à se battre et à dépenser une grande somme d'activité.

Arnoul d'Ardres était un des chevaliers les plus accomplis de la cour de son père, autant par sa culture intellectuelle que par son courage et son adresse dans les tournois. Il avait été confié à de nobles compagnons : Arnoul de Caïeu, Eustache *Rasorio*, Eustache de Salpervic, Hugues de Maunes, Henri de Campagne et autres bons chevaliers. Aussi avait-il le goût des aventures guerrières ; il faisait volontiers largesse, ainsi que tout noble homme doit le faire, et même il lui arrivait de dépenser plus qu'il ne possédait ; de caractère gai, serviable et bon compagnon, il devint rapidement populaire. On parla de lui, de ses succès dans les tournois, tant qu'il finit par attirer l'attention de la comtesse de Boulogne : Ide, en qualité de voisine, assistait aux réjouissances de la cour de Guines. On ne peut discerner au juste si ce qu'Arnoul préféra en elle fut sa personne ou le riche comté qu'elle apportait en dot : il est toutefois certain qu'il lui fit savoir qu'il l'aimait ; ce message ayant été bien accueilli, d'autres suivirent, et bientôt le bruit de cette mutuelle inclination se répandit.

La politique de Philippe-Auguste exigeait qu'il ne laissât pas tomber le comté de Boulogne entre les mains d'un homme qui ne lui serait pas absolument dévoué. Les comtes de Guines ayant toujours été les fidèles alliés de la Flandre, et possédant des fiefs en Angleterre, le roi de France se jeta en travers des amours de la comtesse Ide et du fils de Baudouin de Guines.

Il fit d'abord miroiter aux yeux de Renaud de Dammartin la possession du riche comté de Boulogne, et lui promit de l'aider à obtenir la main de la comtesse. Mais Renaud était marié : il lui fallut répudier sa femme, Marie de Châtillon, ce qui avait l'inconvénient d'attirer sur sa personne la haine de la puissante famille de Dreux. De son côté, Isabelle de Hainaut, cousine germaine de Ide, appuya les démarches du nouveau prétendant, tandis que lui-même envoyait à celle qu'il convoitait des ambassadeurs, puis se présentait de sa personne et travaillait de son mieux à se faire aimer ; ces manœuvres finirent par réussir : oubliant Arnoul d'Ardres, Ide répondit à Renaud qu'elle consentirait à l'épouser, à la condition que son oncle et tuteur, Philippe d'Alsace y consentît également.

Mais le temps était loin où le comte de Flandre portait l'épée royale au mariage de sa nièce Isabelle avec le roi de France. Le parti de Champagne avait détrôné son influence à la cour ; il se méfiait maintenant des Français et les détestait au fond de son cœur, sachant bien que Philippe-Auguste n'avait fait la paix avec lui que du bout des lèvres. Ide, demeurant veuve, le laissait maître du comté de Boulogne, puisqu'en fait rien ne s'y faisait sans son assentiment. Il ne pouvait donc consentir à changer cet état de choses, si avantageux pour lui, en mariant

¹ Tous ces détails sont empruntés à Lambert d'Ardres. M. G., XXIV, 599 et suiv.

sa nièce, à moins que ce ne fût avec un homme entièrement à sa dévotion. Il était donc impossible qu'il acceptât un Français, Renaud de Dammartin moins que tout autre, car il le savait habile, insinuant, beau parleur, brave par-dessus tout, et entièrement dévoué à son roi.

Ide, devant l'opposition de son oncle à ses amours avec Renaud pensa qu'ils n'avaient guère chance d'aboutir ; elle se reprit à aimer Arnoul, avec une légèreté toute féminine que lui reproche amèrement le vieux chroniqueur d'Ardres. Le roi, Renaud et le comte de Flandre surveillaient ses démarches ; néanmoins, elle fixa à Arnoul des rendez-vous à Desvres et à Merch ; tous deux, enfermés dans des chambres, ou retirés dans des endroits dissimulés aux vues, délibérèrent secrètement de leurs affaires.

Sur ces entrefaites, un messenger envoyé auprès d'Arnoul à Ardres même par la comtesse de Boulogne, tomba malade en cette ville, dut s'aliter et mourut. Dès qu'elle reçut cette nouvelle, Ide vit là un prétexte pour se rencontrer avec celui qu'elle aimait, chez lui, dans sa bonne ville d'Ardres. Elle déclara donc publiquement devoir assister aux funérailles de son serviteur et s'y rendit incontinent. Arnoul l'attendait : il la reçut en grande pompe avant d'aller enterrer le mort. Lorsque la cérémonie fut terminée, on servit un repas à la comtesse de Boulogne, et la conversation roula naturellement sur le mariage tant désiré. Arnoul voulait à toute force la retenir auprès de lui et l'épouser sans délai ; mais elle lui fit comprendre que cela ne se pouvait, et le consola en lui promettant de revenir bientôt. Il la laissa partir et entama aussitôt des négociations avec le comte de Flandre, qui se montrait bien disposé en sa faveur.

Malgré son premier échec, Renaud de Dammartin n'avait pas renoncé à son projet ; il voulait réussir à toute force : outre son intérêt, son amour-propre se trouvait en jeu ; il avait répudié sa femme pour épouser Ide, et ne pouvait rester entre deux selles assis par terre. Aussi surveillait-il les événements de très près. Il comprit que le moment devenait critique, et que son rival était sur le point d'en venir à ses fins.

Il s'adjoignit quelques serviteurs éprouvés, enleva de force la comtesse de Boulogne, et remporta d'une seule traite jusqu'en Lorraine, au château de Rista.

Elle n'y fut pas plus tôt rendue qu'elle trouva le moyen d'envoyer à Arnoul un message secret, où elle lui disait avoir été enlevée contre son gré, et lui promettait d'être sa femme s'il venait la délivrer. Au reçu de cette lettre, le comte d'Ardres n'hésita pas un instant et résolut de voler au secours de la dame. Il réunit les amis sûrs avec lesquels il allait tenter l'entreprise ; ce furent deux chevaliers, Eustache de Salpervic et Hugues de Maunes : deux écuyers, Baudouin de Maunes et Enguerrand de Brunemberg ; puis Thomas de Bach, chargé de l'argent et du soin de procurer des vivres à la petite expédition, qui comprenait encore deux varlets, Drogelin et Guillemot l'Anglais.

Mais le voyage du messenger et les préparatifs de ce départ avaient pris un temps que, de son côté, Renaud avait su mettre à profit. Il était séduisant, surtout lorsqu'il parlait, et **moult gentieulx homs** ; il parvint à captiver une seconde fois le cœur sensible de la comtesse Ide, qui, en vraie fille d'Eve, s'empressa de lui conter le complot qu'elle avait tramé contre lui.

Renaud prit ses mesures en conséquence, et prouva une fois de plus qu'un homme averti en vaut au moins deux ; il s'assura l'aide de l'évêque de Verdun et la complicité de l'évêque de Metz, et lorsque Arnoul et sa suite arrivèrent à

Verdun, il s'empara de leurs personnes, les jeta dans des cachots et les chargea de chaînes.

C'était une punition du ciel, dit Lambert d'Ardres. En effet, Arnoul s'était croisé en même temps que Louis, fils du roi de France, le comte de Flandre et une foule de nobles. Il avait levé dans son domaine la dîme dont le produit devait l'aider à marcher à la défense du Saint-Sépulcre, mais il l'avait détourné de son but : non qu'il ait distribué cet argent à des pauvres, à ceux qui en auraient eu besoin ; loin de là : pour le plaisir de briller dans le monde, il l'avait dépensé en superfluités, en festins, en riches vêtements ; il s'en était servi pour donner des tournois, bien que l'autorité de l'Église eût interdit ces sortes de divertissements, voulant réserver pour la Croisade les forces vives de la chrétienté ; avec le reste, il avait fait des largesses de cent marcs aux uns, de cent livres aux autres, et donné libéralement les vases d'argent, les tapisseries et les armes destinés au service de Dieu.

En apprenant la disgrâce où son fils était tombé, Baudouin de Guines supplia l'archevêque de Reims d'intercéder auprès de l'archevêque de Trèves, pour obtenir la liberté du prisonnier. Albert, évêque de Verdun, gagné par Renaud, la refusa. Mais il n'avait pas encore été consacré, et l'archevêque de Trèves mit comme condition à cette consécration la délivrance d'Arnoul. Le malheureux comte d'Ardres fut alors remis en liberté avec ses compagnons, et, gémissant sur sa mésaventure, il s'en revint dans son pays. La joyeuse réception que lui firent les siens fut impuissante à le consoler¹.

L'attention publique était alors absorbée par de grands événements. Au printemps de cette année 1190, les préparatifs d'une nouvelle croisade étaient terminés. Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se rencontrèrent à Vézelay le 4 juillet, et se mirent en route de compagnie. Philippe d'Alsace partait avec eux. Avant de quitter la Flandre, il avait réglé la façon dont ses États seraient gouvernés en son absence. Le duc Henri de Louvain, beau-frère de la comtesse Ide, avait, comme nous l'avons vu, reçu pour la dot de sa femme une rente de 503 livres à prélever sur la ville de Calais ; avant de s'en aller en Terre-Sainte, Philippe d'Alsace lui avait emprunté 300 marcs et 7.000 talents² et lui avait donné, comme gage de sa dette, le comté de Boulogne, en l'investissant du titre de procureur du Boulonnais.

Henri de Louvain eut donc le gouvernement de ce fief, et c'est ainsi que nous le voyons concéder aux Calaisiens la charte les autorisant à établir un port à Calais, sur la requête des échevins et des bourgeois de la ville. Mais il ne pouvait se dispenser de gouverner en personne son duché de Brabant ; il dut confier la garde du Boulonnais à un préfet, Gilles de Hazebrouck. A son insu, Renaud de Dammartin revint de Lorraine avec la comtesse Ide qu'il venait d'épouser, ressaisit le comté les armes à la main, chassa devant lui Gilles de Hazebrouck, et réussit à l'enfermer dans le château d'Étaples. Baudouin de Guines, désireux de venger l'affront récemment subi par son fils, vint au secours du préfet du Boulonnais, et le délivra. Mais il ne put empêcher Renaud de s'établir en maître dans le pays.

Il paraît qu'à la suite de ce coup de main du comte de Guines, qui l'avait forcé à lâcher prise, Renaud en admira la hardiesse, et dit, parlant de Baudouin, qu'il

¹ Lambert d'Ardres, M. G., XXIV, 599 et suiv.

² Lettres d'innocent III, H. F., XIX, 364 a.

n'avait jamais vu un *hommelet* — *homiculum* — d'un si grand courage et d'une si vertueuse magnanimité. Lambert d'Ardres constate que malgré sa jactance et le diminutif dont il s'était serti pour désigner son ennemi, l'orgueil n'avait pas étouffé tout sentiment de justice dans le cœur de Renaud.

Lorsqu'il apprit le jugement porté sur lui, le comte de Guines, en homme avisé, au lieu de s'emporter et de se répandre en injures, se contenta de répéter le dicton suivant en guise de moralité :

— J'ai souvent entendu dire qu'il était profitable de recevoir d'un ennemi des leçons, des louanges, ou des paroles d'approbation.

Renaud essaya de prendre une revanche.

Entre Wissant et Calais, près d'Escales et du cap Blanc-Nez, la mer avait formé des marais entre la terre ferme et les dunes, en un lieu appelé Sangatte. Baudouin de Guines venait d'y faire élever un château avec un donjon, amplement garnis de munitions et de machines de guerre. En temps de paix, il s'y rendait fréquemment avec ses chevaliers, et on y menait joyeuse vie.

Mais cette forteresse était une menace constante pour Renaud et pour la sécurité de ses nouveaux domaines, car de là il était facile de lui couper la route de Boulogne et Ambleteuse à Calais. N'ayant pu en empêcher la construction, il chercha à en paralyser les effets. Dans ce but, il réunit à Ostrowic, à l'embouchure de la Scive, non loin de la ferté de Sangatte, le plus grand nombre de chevaliers qu'il put trouver, et sous leurs yeux, une troupe de terrassiers, de maçons et de charpentiers se mit à l'œuvre, pour creuser un fossé et jeter les fondations d'un château destiné à contrebattre celui de Sangatte. Dès que les gens de Guines eurent vent de ce qui se passait, ils firent pleuvoir sur les travailleurs et sur leur escorte une grêle de flèches et de pierres lancées par des balistes, puis leur coururent sus, et les forcèrent à prendre la fuite en laissant leur ouvrage inachevé.

Renaud n'était pas encore en mesure de lutter davantage, et dut subir les événements. Ces derniers, du reste, allaient tourner en sa faveur.

Le 1er juin 1191, Philippe d'Alsace mourait de la peste devant Acre¹. Philippe-Auguste s'empara immédiatement de tous ses biens, refusant de les partager avec Richard Cœur-de-Lion qui voulait en prendre la moitié. Deux mois après, le roi de France quittait Acre pour regagner son royaume, où de puissants intérêts le rappelaient : il voulait revendiquer en personne les droits que son fils Louis tenait de sa mère, Isabelle de Hainaut, sur les villes d'Artois qu'avait possédées Philippe d'Alsace.

De son côté, Baudouin de Hainaut était aussi, pansa femme Marguerite d'Alsace, l'héritier du défunt comte de Flandre : il s'empara de son héritage. Ce fut un coup de fortune pour Renaud de Dammartin : outre que le nouveau comte de Flandre était le père de son amie d'enfance Isabelle de Hainaut, c'était aussi l'ennemi du duc de Louvain. Aussi Baudouin reconnut-il pour valable le mariage de Renaud avec la comtesse de Boulogne, lui confirmant la possession du comté et en excluant le duc de Louvain, qui, à tort et en vain, venait de réclamer une part de la succession de Flandre du chef de sa femme. Henri alla porter sa querelle devant le Pape et n'obtint de dédommagement que longtemps plus tard.

¹ Il fut par la suite inhumé à Clairvaux.

Gilbert de Mons affirme que s'il avait su conquérir l'amitié de Baudouin, il n'aurait pas perdu son fief¹.

Quant à Mathilde, la veuve de Philippe d'Alsace, elle reçut en douaire Lille, Orchies, Douai, Furnes et Nieuport.

Le 25 décembre 1191, Philippe-Auguste était de retour à Fontainebleau. A la nouvelle de son arrivée, Renaud et Ide Vinrent à sa rencontre pour lui faire hommage du comté de Boulogne : c'était se placer sous sa protection. Les chartes d'hommage furent rédigées à Paris, en janvier-février 1192. En voici les clauses : Renaud de Dammartin se déclarait l'homme lige du roi pour le comté de Boulogne ; il lui abandonnait, pour son fils Louis, la terre de Lens, avec ses dépendances, et payait à son suzerain, 7.000 livres d'Artois en plus du droit de rachat. Il fut convenu que si Renaud et Ide mouraient sans héritier, le roi aurait en gage le comté de Boulogne pour la somme précitée et le rachat.

Afin de ménager le duc de Louvain, le roi stipula que chaque année Renaud verserait entre ses mains 500 livres qu'il se chargeait de remettre au duc, lequel, soit dit entre parenthèses attendit longtemps avant d'en toucher le premier denier. Le roi ajouta que si le duc déposait une plainte à sa cour au sujet du comte, il s'engageait à lui rendre justice.

Renaud et Ide reconnaissaient à Philippe-Auguste la libre possession des domaines que Philippe d'Alsace avait assignés en dot à la défunte reine Isabelle de Hainaut, sa nièce.

Si Renaud et Ide venaient à avoir un fils ou une fille, ils seraient de ce fait, quittes de la somme stipulée et du rachat, tant que vivrait ce fils ou cette fille. Ils donnèrent le comté de Boulogne en garantie de l'exécution de ces conventions.

Au cas où le roi mourrait sans héritier, il promettait de leur rendre Lens. les 7.000 livres et le rachat. Enfin si, soit par plaid, soit par des arrangements à l'amiable, Renaud et Ide acquéraient quelque domaine du duc de Louvain, le roi ou son héritier, devait en avoir la moitié.

Peu de temps après, Philippe-Auguste, reconnaissant la validité des droits du nouveau comte de Flandre, lui fit reconnaître à son tour, pour son fils Louis, la possession du douaire de sa première femme, c'est-à-dire Arras, Aire, Bapaume, Hesdin, Saint-Orner. Il érigea l'Artois en comté pour le jeune prince, en y ajoutant la terre de Lens et la mouvance des comtés de Boulogne, de Saint-Pol et de Guines.

Enfin le 1er mars 1192, Baudouin de Flandre, Renaud de Dammartin et Baudouin de Guines, réunis avec le roi à Arras, lui rendirent solennellement hommage pour leurs fiefs respectifs².

¹ Gilbert de Mons, H. F., XVIII, 406 e.

² Gilbert de Mons, M.G., XXII.

CHAPITRE IV

1192-1200

PREMIERS ACTES DU GOUVERNEMENT DE RENAUD. — SES DIFFÉRENDS AVEC LES ABBAYES. — QUERELLE AVEC LE COMTE DE SAINT-POL ET PREMIÈRE BROUILLE AVEC PHILIPPE-AUGUSTE. — ALLIANCE AVEC RICHARD CŒUR-DE-LION. — SOUMISSION À PHILIPPE-AUGUSTE ET DEUXIÈME DÉFECTION. ALLIANCE AVEC JEAN SANS TERRE. — TRAITÉ DU GOULET.

Le coup d'audace tenté par Renaud de Dammartin avait réussi. Il était désormais installé en maître dans le comté de Boulogne. Mais l'homme qui, à peine âgé de vingt-cinq ans, avait déjà répudié sa femme pour en enlever une autre, puis avait su être assez habile à profiter des circonstances pour faire emprisonner son rival, et s'emparer, les armes à la main, d'une terre dont le possesseur était plus puissant que lui, n'était certes pas un ambitieux vulgaire. On pouvait déjà prévoir qu'il accomplirait de grandes choses, dans le bien ou dans le mal.

Les chroniqueurs ont chargé en noir les couleurs de son portrait et ne lui ont pas ménagé les épithètes peu flatteuses : celui de l'abbaye de Clairmarais le qualifie d'homme **chicaneur et dont il faut se méfier** ; ailleurs il affirme que c'était, de tous les mortels, le plus difficile à vivre¹. Guillaume d'Andres dit qu'il était cruel, orgueilleux de sa puissance, assoiffé d'or, partial et injuste. D. Wyart² en fait un être pusillanime et superstitieux. Les chroniqueurs anglais lui sont plutôt favorables. Quant à Guillaume le Breton, il lui trouve des qualités ou des défauts, suivant que Renaud est, ou non, l'allié de Philippe-Auguste.

Pour se faire une idée du caractère de Renaud, il vaut beaucoup mieux s'en rapporter aux événements qu'aux appréciations des chroniqueurs des abbayes. En effet, ces derniers étaient tous des moines : or Renaud ne fut pas précisément un bienfaiteur pour leurs monastères ; il enlevait leurs troupeaux, s'emparait du grain qu'ils avaient engrangé, s'appropriait ceux de leurs bois, de leurs terrains ou de leurs marais qu'il trouvait à sa convenance, et lorsqu'il leur concédait une chartre, il savait se la faire payer un bon prix³.

Il ne faut donc pas s'étonner que les chroniqueurs, malgré le respect qu'ils professent pour la dignité de son rang, aient dit de lui pis que pendre. Un historien sorti de la bourgeoisie des villes ne l'aurait pas traité de même, car Renaud favorisa l'essor des libertés communales, et encouragea sérieusement le commerce et l'industrie dans ses États.

Dès le début de son gouvernement, sa réputation d'aimer l'argent et de s'en procurer par des moyens un peu vifs est déjà solidement établie : il est vrai de

¹ D. Bertin de Visser, f° 236, 237.

² *Historia abbatie Sancti Judoci*.

³ Haigneré, *Dict.*, II, 59.

dire que s'il l'aimait, c'était pour le dépenser ; mais la noblesse de ce motif ne pouvait suffire à convaincre de la bonté de ses procédés les gens qu'il dépouillait. Aussi chacun cherchait-il à s'en garer de son mieux, et l'on voit des populations entières juger prudent de mettre leurs richesses à l'abri de sa convoitise, tels les habitants de Calais qui confièrent les leurs aux religieux d'Andres, en 1191¹.

Le caractère sacré des personnes ou des choses n'était pourtant pas un obstacle capable d'arrêter Renaud. On en avait pour preuve la mésaventure dont fut victime Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély.

Ce prélat était fils de paysans normands ; il parvint à la dignité épiscopale, fut légat du Pape, et Richard Cœur-de-Lion en fit son chancelier. Lorsque le roi d'Angleterre partit pour la croisade en 1189, il lui confia la régence. Mais l'arrogance et la tyrannie de ce personnage furent telles que les barons se soulevèrent contre lui, et qu'il dut s'enfuir pour mettre ses jours en sûreté. Il aborda sur les côtes du Boulonnais. Malgré la dignité épiscopale et celle de chancelier dont il était revêtu ; malgré la protection de l'archevêque de Reims, alors régent de France ; malgré l'amitié des rois de France et d'Angleterre, qui combattaient côte à côte en Palestine, Guillaume de Longchamp se vit barrer le chemin par Renaud, qui lui prit ses chevaux, ses bagages, les vases sacrés et les objets du culte qu'il transportait, le dépouilla même de sa chape d'évêque, et, après lui avoir ainsi rendu les mains nettes, lui permit de continuer sa route (1190-1191).

L'archevêque de Reims adressa au jeune comte une sévère admonestation, avec des envoyés chargés de réclamer les objets volés : Renaud écouta les remontrances, mais ne rendit rien, pas même la chape de l'évêque. Le célèbre Étienne de Tournai écrivit à ce sujet une lettre à l'archevêque de Reims : et sa lettre ne produisit pas davantage d'effet.

La conduite de Renaud de Dammartin à l'endroit des^o abbayes de la région ne fut guère plus édifiante. Ainsi, Mathieu d'Alsace et Marie avaient donné à l'abbaye de Clair-marais des domaines à Bethlo et à Rusninghem. Plus tard, Ide avait confirmé cette donation et l'avait augmentée.. Renaud, non content de se refuser à reconnaître ces différentes libéralités, parvint à influencer la comtesse Ide, de telle sorte qu'elle les révoqua. Il alla même plus loin, et s'empara de terres et de biens appartenant à l'abbaye. S'efforçant de maintenir son droit, l'abbé Gérard obtint du pape Célestin III une bulle, du 4 mars 1192, reconnaissant la validité des donations faites à son abbaye. Renaud ne céda et ne se décida à les confirmer par une charte que deux années plus tard².

L'abbaye de Saint-Bertin fut plus favorisée. Peut-être sut-elle gagner les bonnes grâces du comte de Boulogne par le moyen d'arguments sonnants ; elle obtint de lui la confirmation de l'accord établi auparavant par Ide et Philippe d'Alsace, au sujet de la dîme des harengs, à Calais, et de plus l'exemption du droit de tonlieu à Wissant, pour l'abbé, ses moines et leurs serviteurs.

L'abbaye d'Andres avait, aux yeux de Renaud de Dammartin, le grand tort d'être située sur le territoire du comté de Guines et de posséder en même temps des domaines assez étendus dans celui de Boulogne. En haine de Baudouin de Guines, prétend le chroniqueur, Renaud s'empara des biens de l'abbaye qui se trouvaient dans la mouvance de son fief. Afin de rentrer en leur possession,

¹ Guillaume d'Andres, M. G., XXIV.

² D. Bertin de Visser, 22, 236-237.

l'abbé Pierre n'eut d'autre ressource que de les racheter. A cette condition, il obtint une charte, datée d'Hardelot, 1194, reconnaissant à l'abbaye la propriété des biens en question auxquels Renaud et Ide ajoutèrent le bois de Hodenehout, pour en jouir avec tous les droits dont ils y jouissaient eux-mêmes¹.

Dans le courant du mois de juillet de cette même année, on vit arriver à Boulogne un tout jeune homme qui s'en alla trouver le comte Renaud. C'était Henri, le dernier fils du comte de Hainaut, Baudouin le Courageux. Le jeune homme désirait vivement entrer dans la chevalerie : son père refusait de la lui conférer, le jugeant trop jeune. Un beau jour, Henri, aiguillonné par son désir, trompa la surveillance paternelle, s'échappa et accourut demander au comte de Boulogne de vouloir bien l'armer chevalier. Renaud y consentit d'autant plus volontiers que c'était une occasion pour lui de déployer sa magnificence. La cérémonie fut brillante. Grâce à cet acte de son initiative, le nouveau chevalier put assister le mois suivant à la bataille que son père livra au duc de Brabant².

Une cérémonie d'un autre genre, moins joyeuse, mais non moins pompeuse et solennelle, eut lieu l'année suivante en présence de Renaud, comte de Boulogne, et de Guillaume, comte de Ponthieu : il s'agissait de la translation des reliques de saint dosse. Une châsse magnifique avait été préparée pour les recevoir. Le dimanche 15 octobre 1195, en présence des deux comtes, Thibaut, évêque d'Amiens, assisté de Hugues, abbé de Saint-dosse, procéda à l'ouverture de l'ancienne châsse. On y trouva la tête, les os et la poussière du saint dans le même état où les avaient déjà trouvés Gui, comte de Ponthieu, Étienne, comte de Boulogne, et Robert, abbé de Saint-Josse, lorsqu'ils avaient ouvert la châsse en 1134, ainsi que le constataient des lettres scellées que ces personnages avaient déposées parmi les ossements. Le tout fut remis en place de la même manière dans la nouvelle châsse, et les deux comtes firent procéder à la rédaction du procès-verbal de la cérémonie.

Renaud et Guillaume de Ponthieu ne vivaient pas toujours en aussi bonne intelligence : ils étaient voisins, et des questions de frontières amenèrent plusieurs fois la guerre entre eux. Comme il arrivait souvent, les deux comtes et leurs hommes d'armes se battaient, mais c'étaient les paysans, et parfois aussi les gens d'église, qui recevaient les coups. Dans l'espoir de sauver leurs biens, bon nombre d'habitants vivant sur les terres du comte de Ponthieu aux environs de Saint-dosse, les apportèrent à l'abbaye : ils pensaient que le respect dû aux choses divines en général, et en particulier à une forte tour que les moines avaient fait construire, suffirait pour mettre leurs richesses à l'abri du pillage habituellement pratiqué par les belligérants.

Dom Wyart³ raconte qu'un sergent du comte de Boulogne, appelé Hugues Prunnart, eut vent de ce dépôt, et chercha aussitôt à convaincre son maître de l'opportunité qu'il y aurait à s'emparer, par un coup de main, de biens appartenant à des gens du comte de Ponthieu. En pareille matière, Renaud était assez facile à persuader : il donna carte blanche à Hugues pour agir à sa guise. Ce dernier s'adjoignit un certain nombre de ses camarades, [des satellites de Satan](#), et se mit en route avec eux, afin d'exécuter son projet. Comme la petite troupe, se dirigeant sur Saint-Josse, sortait de la forêt d'Hardelot, une troupe de corbeaux arriva en sens inverse, se précipita sur Hugues Prunnart, lui creva les

¹ Guillaume d'Andres, M. G., XXIV.

² Gilbert de Mons, M. G., XXII. — *Hist. litt.*, XVII, 188.

³ *Historia abbatiae S. Judoci supra mare*, p. 64 et 69.

yeux et le laissa mort sur la place, tandis que ses compagnons, épouvantés, s'enfuyaient. En apprenant la mort de son sergent, le comte de Boulogne trembla, et fut frappé de stupeur.

Un autre de ses hommes d'armes, Gérard de Waben, refusa de croire à la nouvelle de cette mort extraordinaire, et à la puissance de saint Josse. Il prétendit mener à bien l'expédition manquée par Hugues Prunnart. Il partit donc, après s'être adjoint quelques compagnons, pour aller dévaliser l'abbaye. Arrivé à la petite rivière qui traverse le village de Dannes, il s'arrêta pour étancher sa soif ; il descendit de cheval, et se mit à boire à même la rivière. Tandis qu'il buvait, il vit une main énorme et puissante qui s'avança soudain et le précipita dans l'eau. Comme il était tombé non loin du bord, les siens purent le repêcher. Mais à peine eut-il repris pied sur le sol, qu'il fut saisi d'une rage subite, à tel point que pour l'empêcher de leur porter quelque mauvais coup, ses compagnons durent lui lier les pieds et les mains, et le reporter chez lui. Il y mourut trois jours après. Cette fois, Renaud de Dammartin eut grand'peur, *conturbatus est venter suus* ; il craignit que l'iniquité de ses gens ne retombât sur sa propre tête, et vint faire amende honorable à l'abbaye de Saint-Josse.

Nous n'irons pas jusqu'à affirmer la véracité absolue de cette double anecdote, si ingénieusement racontée par dom Wyart ; mais nous pouvons dire en toute certitude que Renaud causa de sérieux dommages non seulement à l'abbaye de Saint-Josse, mais encore à celles de Saint-Sauve de Montreuil, de Saint-André et de Sainte-Austreberthe. Ces méfaits, joints à ceux qu'il avait déjà commis contre d'autres abbayes, forcèrent Guillaume, archevêque de Reims, à lancer contre lui les foudres de l'excommunication. En même temps Lambert, évêque des Morins, et Hugues, abbé de Cluny, furent chargés par l'archevêque de procéder à une enquête pour déterminer exactement le préjudice porté par Renaud aux communautés et aux églises que nous avons énumérées. Ces deux prélats obtinrent qu'il leur rendît satisfaction pour tout le tort causé par lui aux gens d'église, et la paix fut conclue. Au cas où quelque difficulté nouvelle surgirait entre les abbayes et lui, le comte prenait l'engagement de ne s'emparer d'aucun des biens des religieux, de ne permettre à personne de s'en emparer à ses lieux et place, et de ne leur causer aucune espèce de dommage, tant que des juges délégués par l'archevêque n'auraient pas éclairci le point en litige. Sur le rapport de ces délégués, il fut convenu que l'archevêque devrait statuer en personne. et les parties s'engagèrent à exécuter strictement les clauses de la sentence qu'il prononcerait. A ces conditions, l'excommunication qui pesait sur Renaud fut levée. Cette paix fut signée à Compiègne, en juin 1196.

Le roi de France tenait alors en cette ville l'assemblée annuelle du Champ-de-Mai, à laquelle il convoquait ses barons, et où se traitaient les principales affaires du royaume. La royauté traversait la crise d'où elle ne pouvait sortir que, victorieuse ou anéantie, et Philippe-Auguste était aux prises avec les plus sérieuses difficultés. La pensée maîtresse de son règne se résume ainsi : agrandissement et affermissement du pouvoir royal, par l'extension de ses domaines territoriaux et l'abaissement de la puissance des grands vassaux. Il poursuivit son but sans relâche, admirablement servi par son esprit profondément politique, par ses talents militaires, par sa perspicacité, sa volonté inébranlable et son habileté à profiter des événements. Il eut affaire à deux rudes joueurs, Richard Cœur-de-Lion et Jean sans Terre, ayant chacun des qualités différentes, et il en triompha.

Son départ pour la croisade avait été un sacrifice à l'esprit de son temps ; il saisit la première occasion qui se présenta pour revenir en France. Ainsi que nous l'avons vu, son premier soin fut de s'assurer la possession de l'Artois ; le second fut d'essayer de mettre la main sur la Normandie, tandis que Richard Cœur-de-Lion accomplissait la série d'exploits qui aboutissaient à son internement dans une tour au fond de l'Allemagne.

Aussitôt qu'il eut reçu à Arras les hommages des comtes de Flandre, de Boulogne et de Guines, le roi de France marcha sur Gisors, dont il s'empara. Mais peu après, Richard, étant parvenu à s'échapper, accourut défendre son beau duché de Normandie, où, depuis lors, la guerre ne fit que reprendre et cesser alternativement, guerre d'escarmouches ne produisant pas de résultats parce qu'aucun grand effort n'y était tenté, coupée de trêves et de traités constamment violés et replâtrés.

Dans l'une de ces trêves, conclue le 23 juillet 1194 entre Verneuil et Tilers, Philippe-Auguste fait rentrer le comté de Boulogne, [terre dépendant de lui au moment où la trêve est signée](#)¹.

Tandis que la guerre traînait ainsi en longueur, chaque parti cherchait à se fortifier, à se créer des alliances, à s'attacher des fidèles, et se préparait de son mieux à la grande lutte que l'on pouvait déjà prévoir, et qui serait définitive : c'était l'exposition du drame qui devait se dénouer à Bouvines.

Philippe-Auguste obéissait à cette préoccupation, lorsqu'il maria sa sœur Alix au comte de Ponthieu, le 20 août 1195. Cette sœur [un peu risquée](#) avait d'abord été accordée au roi d'Angleterre en 1174 ; mais Richard épousa en 1190 la princesse de Navarre, gardant quand même auprès de lui Alix de France et sa dot, et refusant de rendre l'une plus que l'autre. Il ne s'y décida qu'au bout de cinq ans, et c'est alors qu'Alix fut mariée à Guillaume de Ponthieu : en s'attachant ce comte par les liens du sang, le roi se créait un solide appui contre la Flandre.

Ce n'était pas une vaine précaution ; le 15 novembre 1194, le comté de Flandre était échu à Baudouin IX. Pas plus que ne l'avait été son père, ce comte n'était satisfait de voir l'Artois entre les mains de Philippe-Auguste. Son peuple, que les intérêts commerciaux attachaient au parti anglais, n'en était pas plus content que lui, et Philippe-Auguste ne parvint qu'en juin 1196 à le décider à lui rendre hommage à Compiègne, à reconnaître la suzeraineté royale sur les comtés de Boulogne, de Guines et le fief d'Oisi, et à s'engager en même temps à le soutenir envers et contre tous, sauf contre l'empereur d'Allemagne et l'évêque de Liège².

Philippe-Auguste profita de la présence de Renaud de Dammartin à cette réunion des grands à Compiègne, pour lui faire renouveler son serment de fidélité. En présence de l'archevêque de Reims, de son oncle, abbé de Cluny, et d'une foule de nobles, Renaud s'engagea à servir le roi de bonne foi et sans arrière-pensée, envers et contre tous ; il donnait comme garants de sa parole l'archevêque de Reims et l'évêque de Thérouanne, ou leurs successeurs s'ils venaient à mourir. Au cas où il manquerait à son serment, l'archevêque et l'évêque promettaient d'excommunier sa personne et de jeter l'interdit sur sa terre ; les deux prélats prenaient cet engagement dans une charte spéciale. Enfin Renaud donna en gage son comté de Boulogne, l'hommage qui lui était dû par le comte de Saint-Pol, et la terre dont il devait hériter de son père. Aubri, rentré en France à la

¹ Hoveden, H. F., 570 e.

² *Cat.*, p. 118. — Baluze, *Epist. Innocentii*, III, 130.

faveur d'une trêve, prêta le même serment et donna également sa terre en gage.

Richard ayant repris les armes, Philippe-Auguste quitta Compiègne et assiégea successivement Aumale, Nonancourt et Dangu, dont il s'empara.

Après la dissolution de l'assemblée, Renaud de Dammartin était retourné dans son comté. Il y trouva la pêche et le commerce de Calais florissants au point que les bourgeois de la ville se voyaient dans la nécessité de construire une halle pour mettre les marchandises à l'abri. Le comte s'associa avec eux et prit sa part des frais de cet établissement ; il s'engagea à contribuer à la dépense pour les deux tiers, à la condition de participer aux revenus également pour les deux tiers¹.

L'année suivante, la cour des barons de France était réunie comme d'habitude dans la ville de Compiègne ; Renaud de Dammartin s'y était rendu, ainsi que son devoir féodal le lui commandait. Or, il arriva qu'un jour, en présence du roi, une discussion s'éleva entre lui et Hugues, comte de Saint-Pol. Les mœurs de cette époque n'étaient pas empreintes d'une douceur exagérée ; après quelques paroles assez vives, Hugues de Saint-Pol **laissa le poing aler**, et le poing alla frapper Renaud en plein visage, si violemment que le sang jaillit. Renaud **tira le coutel** et se précipita sur son adversaire. Les assistants, le roi tout le premier, s'interposèrent à temps pour empêcher une plus abondante effusion de sang.

Cette scène n'est pas un exemple isolé, sans toutefois que la violence du geste se joignît toujours à celle du langage. Ainsi en 1205, en présence du roi, Gui de la Roche, au cours d'une discussion, traita Gautier de Mondreville de voleur et de brigand. Philippe-Auguste le calma en exigeant de lui la reddition de sa ville de Beaumont et de tout ce qu'il y possédait².

Une réparation de ce genre n'aurait pas suffi au comte de Boulogne ; l'insulte qu'il avait subie, sans avoir pu en tirer vengeance, était trop forte, d'autant plus qu'elle lui avait été infligée par un vassal. Philippe-Auguste lui portait une grande affection, mais n'en éprouvait pas moins pour le comte de Saint-Pol, un des plus braves chevaliers de son temps, qui avait rendu au roi de signalés services en Terre-Sainte et en France, et avait récemment reçu en récompense d'importantes donations. Il essaya de réconcilier les deux comtes ; ce fut en vain, et Renaud, n'obtenant pas la satisfaction qu'il désirait, quitta la cour, le cœur profondément ulcéré.

Aussitôt après son départ, Philippe-Auguste lui dépêcha son conseiller, frère Guérin, avec qui le comte de Boulogne était plus particulièrement lié ; mais frère Guérin ne parvint pas à le décider à revenir, et n'obtint de lui que cette réponse : **Vouleniers le ferois par ainsi que li rois feroit tant que le sanc qui dégouta de**

¹ Arch. du Pas-de-Calais, A 55. — Haigneré, *Dict.*, II, 59. Plusieurs auteurs ont donné au mot **guihella** le sens d'association. Voici ce que dit Ducange à ce sujet (*Histoire des comtes de Montreuil et de Ponthieu*, Bibl. Arsenal, ms. 4103, f° 30) : **Il est à remarquer que les balles sont nommées dans le titre guihala, qui est le même terme que guildhalla, qui se rencontre en quelques titres de Thierrî, comte de Flandre, et que guildhalla dans le cartulaire de Fécamp, sous l'an 1260. Ce mot étant dérivé de l'allemand ghilde, qui signifie une compagnie de marchands, et de halle, qui est un lieu public où l'on expose les marchandises, de sorte que Ghildhalle n'est autre chose que ce que nous appelons simplement halle, c'est-à-dire le lieu de la ville où l'on débite les marchandises. A Londres, Guildhall est encore le nom porté par l'Hôtel de Ville.**

² Cocheris, I, 188, XV.

mon visaige à terre remonteroit arrière dont il vint : et autrement n'aroi ja pais à luy¹.

Cette réponse affligea Philippe-Auguste, lorsqu'elle lui fut transmise, et il en conçut un certain ressentiment. En apprenant ces dispositions d'esprit du roi de France, Renaud ne se sentit plus en sûreté, isolé dans ses domaines. Il alla trouver son ancien ennemi, Baudouin de Guines, le rallia à sa cause, en lui faisant valoir que l'hommage de leurs comtés revenait de droit à la Flandre, et que Philippe-Auguste le leur avait extorqué contre toute justice, au détriment des droits du comte de Flandre. Le comte de Guines se laissa persuader et entraîner auprès de Baudouin IX, à qui tous deux rendirent hommage (fin juin 1197)².

Baudouin IX les accueillit avec faveur. Bien qu'il eût rendu hommage à Philippe-Auguste en juin 1196, il ne pouvait cependant pas se résoudre à la perte de l'Artois. Aussi le roi d'Angleterre n'eut-il pas beaucoup de peine à le détacher du parti français. Il confia cette mission à Guillaume le Maréchal, et, le 8 septembre 1196, le comte de Flandre signait à Rouen un traité d'alliance offensive et défensive avec Jean, comte de Mortain, qui agissait avec les pleins pouvoirs de Richard Cœur-de-Lion. Chaque partie s'engageait, en cas de mort de Richard, à ne pas traiter isolément avec le roi de France ; en même temps, Philippe, marquis de Namur et frère de Baudouin IX, signait un traité analogue³.

A la suite de leur suzerain, bon nombre de chevaliers flamands vinrent en Normandie prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, tandis que Baudouin, comte d'Aumale, Guillaume de Hondschoote et Guillaume de l'Étang parcouraient la Flandre et recueillaient au nom de Richard les serments des chevaliers qui n'avaient pu se rendre personnellement en Normandie.

Le résultat de ces négociations multiples fut un traité, conclu sur les mêmes bases que celui de septembre 1196, mais rédigé dans une forme beaucoup plus solennelle, en présence des plus grands seigneurs d'Angleterre, parmi lesquels figurait Oton, comte de Poitou et futur empereur d'Allemagne. Les serments furent échangés et l'acte signé en Normandie, au mois de juillet 1197⁴. Roger de Hoveden affirme que le comte de Flandre reçut cinq mille marcs d'argent pour prix de son alliance⁵.

Renaud de Dammartin avait suivi la politique du comte de Flandre. Lui aussi reçut la visite de Guillaume le Maréchal, qui lui persuada de conclure une alliance avec l'Angleterre⁶. Il vint donc en Normandie en compagnie du comte de Flandre, et traita en même temps que lui avec Richard Cœur-de-Lion.

Le roi d'Angleterre et le comte de Boulogne s'engagèrent à ne Faire ni paix ni trêve avec le roi de France sans leur mutuel consentement. Au cas où l'on signerait la paix et où le roi de France viendrait ensuite à attaquer l'un des deux alliés, l'autre accourrait immédiatement à son secours. Il fut conclu que le présent traité serait valable non seulement pour la guerre en cours, mais encore pour les guerres suivantes, et même après la mort des parties, entre leurs

¹ Duchesne, *Général. de Béthune*, preuves, p. 80 (*anc. chron. de Flandre*).

² Jean d'Ypres, M. G., XXV, 822. — *Chron. de Ponthieu*, B. N., ms. coll. Duchesne, t. XLIX.

³ *Hist. de Guillaume le Maréchal*, II, p. 20. — Martène, *Thes. anecd.*, I, 1158.

⁴ Rymer, I, 30.

⁵ Hoveden, IV, 20.

⁶ *Hist. de Guillaume le Maréchal*, II, 20.

héritiers. Si l'une des deux venait à y faillir, les répondants qui ont signé pour elle deviendraient les prisonniers de l'autre¹.

Pour prix de son alliance, Renaud de Dammartin reçut du roi d'Angleterre une partie des domaines que les comtes de Boulogne avaient possédés en Angleterre. Il perçut la moitié des revenus annuels de Dunharn et de Kirketon, soit trente et cent livres ; l'autre moitié avait déjà été payée à Jean, comte de Mortain, qui reçut en échange de ces deux domaines qu'on lui enlevait, ceux de Kinton et de Rolla².

Une fois que Richard Cœur-de-Lion eut réuni et scellé ce faisceau d'alliances, il recommença en Normandie la guerre contre le roi de France, tandis que les Flamands regagnaient leur pays. Dès qu'ils y furent de retour, Baudouin IX entra en campagne, avec Renaud de Dammartin qui avait recruté une bande de Cotereaux³, et entre temps s'efforçait par tous les moyens en son pouvoir, par la persuasion, par des présents en nature ou en argent, de faire entrer dans son parti les barons de cette région qui tenaient pour le roi de France. Il réussit auprès de plusieurs, mais échoua auprès du comte de Bar, bien qu'ils fussent cousins⁴, de Guillaume, avoué de Béthune, et de Guillaume, châtelain de Saint-Orner. Par contre, les circonstances faisaient que ses deux ennemis, les comtes de Guines et de Saint-Pol, étaient dans son camp. Mais en somme, dit l'anonyme de Béthune, il n'y eut guère de barons, dans cette marche de Flandre, qui ne fissent mauvais semblant au roi de France⁵. C'était donc bien une coalition de la féodalité du Nord contre le pouvoir royal, et une première tentative sérieuse pour le renverser.

Le comte de Flandre et Renaud de Dammartin s'emparèrent sans coup férir de Douai, Péronne, Roie et Bapaume, tandis que le roi de France était en Normandie ; ils pillèrent et brûlèrent Hesdin, comblant le vivier et abattant le parc⁶ ; puis ils mirent le siège devant Arras. A cette nouvelle, Philippe-Auguste quitta Gisors et accourut au secours de la capitale de l'Artois. Il força Baudouin IX à lever le siège, passa la Lys à Aire et prit Ypres⁷. Mais le comte de Flandre, ayant coupé les ponts qui assuraient ses communications, le mit en assez mauvaise posture. Une entrevue fut décidée, et eut lieu à Bailleul (août 1197)⁸. Roger de Hoveden dit que Philippe-Auguste fut contraint de promettre qu'il consentait à venir, le 17 septembre suivant, à une conférence, pour s'entendre avec le roi d'Angleterre ; il fit encore d'autres promesses qu'il oublia, une fois en sûreté⁹.

A la date indiquée, le rendez-vous ayant été fixé entre Gaillon et les Andelys, Philippe-Auguste s'y rendit : à sa grande stupéfaction et à son grand mécontentement, il vit arriver Richard Cœur-de-Lion tenant d'une main le comte de Flandre, de l'autre le comte de Boulogne. Il s'écria :

¹ Les *Charter Rolls* et les *Historiens de la France* ne donnent pas le texte de ce traité, mais ils allument qu'il est identique, mot pour mot, sauf la date, à celui qui fut conclu plus tard entre Renaud et Jean sans Terre.

² Rec. Off., P. R., 44.

³ Rigord, 115.

⁴ *Phil.*, IV, 583.

⁵ B. N., ms., nouv. acq. fr., 6295, f° 50.

⁶ *Cart. de Saint-Silvin d'Auchi*, p. 113.

⁷ Malbrancq, III, 159.

⁸ Jean d'Ypres, M. G., XXV, 822.

⁹ Rigord, p. 137, note. — Hoveden, IV, 20.

— Sire, ou menez vos ceste gent ?
Ja n'aveie-jo parlement
Fors a vos ; molt me puet desplaie :
N'ai de lor parlement que faire.
— Sire, dist li reis d'Engleterre,
Autresi tolez lor vos tere
Comme a mei ; si sunt mi empris
E saciez bien que j'ai empris
Que jameis ne vos faudra guerre
Tant come a nos treis toziez tere¹.

Nonobstant cet incident, la conférence eut lieu ; une trêve d'un an fut conclue, et chacun s'en retourna dans ses États, pour y préparer à nouveau la guerre.

Mais Philippe-Auguste avait à cœur de châtier la défection des comtes de Boulogne et de Saint-Pol il les avait comblés de bienfaits, et il s'attendait à plus de reconnaissance de leur part. Aussi, dès que l'hiver fut passé, **il mena s'ost dusques à Hesdin por aler destruire la terre del conte de Boloigne, et la terre del conte de Saint-Pol. Mais il vindrent ja à sa merchi, et fisrent pais a lui**². On était en avril 1198 ; la trêve avec le roi d'Angleterre n'était pas expirée. Les deux comtes, certains de n'être soutenus par personne, n'avaient d'autre ressource, en voyant le roi s'avancer contre eux avec une armée, que de lui faire leur soumission.

Philippe-Auguste montra à l'archevêque de Reims, aux évêques de Théroutanne, d'Amiens et d'Arras, la charte que Renaud avait jurée à Compiègne, en juin 1196. En présence de ces prélats et des seigneurs de l'entourage du roi, parmi lesquels figuraient Gaucher de Châtillon, Guillaume des Barres, Guillaume de Garlandes, Barthélemy de Roie, Aubert de Hangest, Eustache de Neuville, etc., le comte de Boulogne reconnut la validité de cette charte, et jura une seconde fois de l'observer. Son père Aubri donna encore une fois aussi sa terre en gage, et lui-même donna comme pièges le fief et l'hommage du comte de Saint-Pol. Pour ce motif, et pour l'engager à plus de fidélité envers le roi, Hugues reçut en accroissement de fief la terre de Luchaux ; à son tour, il prêta le serment de fidélité entre les mains du roi et jura de le servir envers et contre tous, sauf contre son suzerain direct, le comte de Boulogne. Gaucher de Châtillon se porta caution pour lui³.

Renaud de Dammartin venait de céder à la nécessité. Aussitôt le danger passé, il oublia les engagements qu'on lui avait fait prendre de force, et retourna à l'alliance anglaise. En ce printemps de l'an 1198, Richard Cœur-de-Lion avait groupé dans son alliance des seigneurs plus nombreux et plus puissants que ceux qu'il avait précédemment réunis. C'étaient, outre le comte de Boulogne, Henri le Guerroyeur, comte de Louvain et duc de Brabant ; Érarde II, comte de Brienne ; Baudouin IX, comte de Flandre ; Baudouin II, comte de Guines ; Geffroi, comte de Perche ; Raimond VI, comte de Saint-Gilles ; Louis, comte de Blois, et Artur, comte de Bretagne⁴. Tous grands feudataires, ils se réunissaient pour donner l'assaut à leur ennemi commun, le pouvoir royal ; aux barons du

¹ *Hist. de Guillaume le Maréchal*, II, 22.

² *Anon. de Béthune*, f° 50.

³ Duchesne, *Général. de Châtillon*, 54. — Th. Turpin, *Hist. des comtes de Saint-Pol*, Bibl. de Saint-Orner, ms. 771.

⁴ Hoveden, IV, 55 et seq.

Nord s'étaient joints cette fois plusieurs d'entre ceux du Centre, de l'Ouest et du Sud.

L'attaque se produisit de deux côtés à la fois : Philippe-Auguste courut en Normandie, où le danger était le plus pressant. Il se fit battre par Richard entre Vernon et Gamaches, en septembre 1198, et le 28 du même mois, il faillit se noyer en tombant dans l'Epte.

En même temps les comtes de Flandre et de Boulogne, après avoir pris Aire et plusieurs autres places, étaient venus mettre le siège devant Saint-Omer (6 septembre). A leurs côtés combattaient Baudouin de Béthune, détaché, lui aussi, de la cause de Philippe-Auguste, Baudouin de Guines et son fils Arnoul. La place était défendue par le châtelain, Guillaume V. En raison de sa résistance, et pour l'en punir, Renaud se détacha de l'armée assiégeante pour aller, non loin de là dévaster et incendier sa seigneurie de Fauquembergues. Le 4 octobre, un double assaut fut combiné par les assiégeants : les Flamands emportèrent le fort Kœlhof, Baudouin de Guines enleva la porte de Boulogne, et la ville fut forcée de se rendre¹.

Des deux côtés, la campagne n'était pas heureuse pour le roi de France. Il rentra à Paris, et, en novembre, conclut avec le roi d'Angleterre une trêve qui devait durer jusqu'au 14 janvier 1199.

Innocent III, qui ne songeait qu'à la croisade, et voulait unir toutes les forces des chrétiens d'Occident pour les lancer contre l'Orient, ne cessait de plaider auprès des belligérants la cause de la paix. Ses lettres ne produisant pas d'effet, il envoya Pierre de Capoue porter la parole en sa place. Le légat arriva à Paris le 25 décembre 1198, et le 14 janvier 1199, à l'expiration de la trêve, il obtint qu'elle fût renouvelée pour cinq ans. Malheureusement, Richard Cœur-de-Lion fut tué le 6 avril suivant, et Philippe-Auguste, se trouvant débarrassé de son plus rude adversaire, s'avança aussitôt en Normandie.

Jean, comte de Mortain, surnommé Jean sans Terre, succéda à son frère Richard. Dès le lendemain de son couronnement, qui eut lieu le 27 mai, Renaud de Dammartin, Henri de Louvain et le comte de Guines vinrent lui rendre hommage et réclamer en même temps la reconnaissance des droits auxquels ils prétendaient en Angleterre². Les droits du comte de Boulogne furent reconnus sur Dunham, Benton et Kirketon³ ; en même temps il se portait caution pour les deux marcs que son père Aubri devait, comme droit d'escuage, pour l'avènement du nouveau roi. Ses possessions normandes lui étaient également reconnues, et il en recevait même de nouvelles, à Lillebonne, à Mostrevillers et à *Strutard*⁴. De son côté, Henri de Louvain recouvrait ses droits sur Eya et Welleburn, et plusieurs autres seigneurs flamands étaient l'objet des libéralités du nouveau roi : Guillaume de Caïeu obtenait des revenus à Aillesford ; Guillaume de Hainaut obtenait confirmation de deux cents livrées de terres que Richard lui avait assignées en Normandie (La Roche-Andely, 19 août 1199) ; Baudouin de Béthune était confirmé dans la possession de Lixton, de Waneting, de Norton et de leurs dépendances, avec l'avouerie des églises qui s'y trouvaient (Haïam, 12 novembre

¹ A. Giry, *Les Châtelains de Saint-Orner*, Bibl. Ec. Ch., XXXVI, 91. — De Smet, *Notice sur Baudouin de Guines*, d'après Chron. de Saint-Bertin.

² *Ann. de Winton*, M. G., XXVI, 72.

³ P. R., 45, 46. Rec. Off.

⁴ *Rot. Norm.*, 45, 50, 51. — Léchaudé d'Anisy, *Grands Rôles de l'Échiquier de Normandie*, 105-107.

1199), et recevait encore Folkesham, Stokes, Braburn, Sutton et Kemesing (Chinon, 6 décembre), en reconnaissance de l'hommage qu'il rendait au roi, et à la condition de le servir à la guerre avec trois chevaliers¹.

Jean sans Terre renouait ainsi la ligue formée par son prédécesseur ; tout le monde se retrouva à Rouen au mois de juillet, et les traités d'alliance furent renouvelés au château d'Andely, le 18 août.

Ce fut d'abord Baudouin IX qui signa un traité analogue au précédent. Quant à Renaud de Dammartin, celui qui l'attacha à Jean sans Terre fut rédigé identiquement à celui conclu auparavant avec Richard Cœur-de-Lion, et dans les mêmes termes !.

Cependant, cette année-là la guerre traîna en longueur, aucun des deux partis ne se décida à porter à l'autre de coup décisif, et l'on se battit sans enthousiasme et sans résultat. Une conférence eut lieu en septembre entre Andely et Gaillon : d'un côté les Français avaient fait prisonnier Philippe de Namur, frère du comte de Flandre ; de l'autre, Mercadier, le fameux chef de routiers qui se battait pour les Anglais, s'était emparé de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. On conclut une trêve en octobre, et Philippe-Auguste regagna Paris. Le 25 décembre, il était à Péronne, où il eut une entrevue avec le comte de Flandre, et tous deux signèrent une paix dans les premiers jours de janvier 1200. Philippe-Auguste conservait l'Artois et l'hommage du comté de Boulogne ; il abandonnait à Baudouin Saint-Orner et Aire, l'hommage des comtés de Guines et d'Ardres, de Lillers, de Richebourg, de La Gorgue, et d'une partie de la terre dépendant de l'avoué de Béthune. Au cas où le prince Louis viendrait à mourir sans héritier, la partie de l'Artois qui n'est pas dans la mouvance du Vermandois reviendrait au comte de Flandre, à qui le roi abandonnait encore ses possessions à Mortagne, sauf les droits de l'évêque de Tournai. Le comte de Guines, qui assistait aux conférences où ces conditions furent débattues, fut compris dans le traité².

Le 13 janvier, devait expirer la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre ; elle fut prolongée jusqu'à ce que, le 22 mai 1200, les deux rois eussent définitivement signé la paix au Goulet. Un article du traité était ainsi conçu : Pour les comtes de Flandre et de Boulogne, voici ce qu'il en sera : le comte de Flandre tiendra de la terre du roi de France ce qu'il tient, et le seigneur roi de France aura fief et domaine de ce qu'il possède au comté de Boulogne³.

Le lendemain, fut célébré le mariage du prince héritier Louis de France avec Blanche de Castille. Quelque temps après, Jean sans Terre vint à Paris et à Fontainebleau : on l'y reçut magnifiquement, et nous savons, par l'anonyme de Béthune, qu'en cette occasion les Français s'amusèrent beaucoup de voir les Anglais de sa suite, chaque fois qu'on leur donnait le choix entre du bon vin et du mauvais, préférer infailliblement le mauvais !

¹ Rec. Off., P. R., 45. — *Rot. Chart.*, I, 1er, 11, 31, 62.

² B. N., ms. coll. d. Grenier, CCXLIV, 1. — Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, I, preuves.

³ H. F., XVII, 53.

CHAPITRE V

1200-1203, 1203-1206

TROUBLES EN BOULONNAIS. — LA CROISADE. — RENAUD DE DAMMARTIN SE RAPPROCHE DE PHILIPPE-AUGUSTE. — IL FIANÇE SA FILLE AU FILS DU ROI. — CONQUÊTE DE LA NORMANDIE PAR LE ROI DE FRANCE.

Les grands événements auxquels le comte de Boulogne se trouvait mêlé et auxquels il prenait une part active ne l'empêchaient pas de s'occuper de questions de moindre importance au point de vue général, mais d'un intérêt direct pour son comté. En 1199, il confirma les donations faites par le comte Eustache à l'abbaye de Saint-Vulmer, la seule pour laquelle il semble avoir eu une certaine prédilection ; il ajouta à la charte de confirmation l'autorisation pour les religieux de prendre chaque jour un sommier de bois dans la forêt de Boulogne¹. Puis, le 23 avril 1200, comme il avait un procès en Angleterre avec les moines de Lislechurch, Renaud désigna un de ses fidèles, Robert de Dammartin, pour plaider sa cause par-devant la cour du roi d'Angleterre. Le lendemain, 24 avril, il fit confirmer par Jean-sans-Terre l'échange de cent sous de terres à Kirketon qu'il donnait à l'abbaye de Notre-Dame de Longvilliers, pour cent sous de terres à Norton, données jadis à cette communauté par le comte Mathieu d'Alsace (Waltham, 24 avril 1200).

Bien que les rois de France et d'Angleterre ne se fissent pas la guerre, le pays n'en était pas beaucoup plus tranquille pour cela. Les rivalités des petits seigneurs, les guerres privées de voisin à voisin, de clocher à clocher, de tourelle à tourelle ; les déprédations auxquelles se livraient les bandes de routiers et de cottereaux, qui, lorsqu'elles ne touchaient pas de solde au service d'un seigneur puissant et riche, n'avaient pour vivre que le pillage ; tous ces ferments entretenaient une agitation constante dans les provinces. Les voyageurs rencontraient à chaque pas de nouveaux dangers, écrivait Étienne de Tournai² : *Dangers au passage des fleuves, dangers de la part des cottereaux, Basques et Aragonais : ma route est plutôt mortelle que joyeuse. Je cherche l'évêque d'Albane par monts et par vaux, au milieu des fureurs des brigands et des images de mort, à travers des villes incendiées et des maisons démolies. Rien n'est sûr, rien n'est tranquille ; partout et toujours il faut trembler pour sa vie et pour ses membres.*

Et c'était ainsi d'un bout à l'autre de l'Europe occidentale !

Il n'y avait pas de raison pour que le Boulonnais fit exception, bien au contraire : le moindre possesseur d'une cotte de mailles, le moindre propriétaire d'une tour se croyait par cela même le droit de piller et d'assommer les gens qui passaient à

¹ *Bull. Soc. ac. de Boulogne*, I, 374.

² *Lettres d'Étienne de Tournai*, H. F., XIX, 283.

portée de son épée. Ces petits barons pillards accomplissaient leurs exploits à l'ombre des rivalités des grands, dont ils savaient faire leur profit. Les comtés de Boulogne et de Guines sont à cette époque effroyablement ravagés ; Lambert d'Ardres nous a conservé quelques noms et quelques détails : il cite Enguerrand d'Erninghesem, un fidèle allié de Renaud de Dammartin, qui profite de l'obscurité des nuits pour infester le pays de Guines. Gui de Campagne pille les environs de Guines, Escales, Herbedinghem ; il emmène de nombreux prisonniers et ne les relâche que contre une forte rançon. Hugues du Val et Simon de la Cauchie, attachés au parti de Guines, exercent des représailles sur les domaines du comte de Boulogne. Quant à Eustache de Harnes, fier de sa noblesse et de sa vigueur peu commune, il commence par envahir le Boulonnais, y fait une ample moisson de butin et de prisonniers, puis il se réconcilie avec Renaud et se comporte sur la terre de Guines comme il l'avait fait sur celle de Boulogne. Baudouin de Guines n'en put obtenir la paix qu'en lui donnant en mariage une de ses nièces, Mathilde, fille de sa sœur Gisle et de Gautier de Poulaire.

Le séjour dans un pays aussi bouleversé ne devait rien avoir de bien séduisant ; Jean-sans-Terre, pour complaire à son nouvel allié et se l'attacher davantage, envoya à Renaud, le 29 mai 1200, de la Roche-Orival, un sauf-conduit où il disait : *Si, à cause de la guerre qui ravage le Boulonnais, le comte de Boulogne veut venir en Angleterre, il pourra s'y retirer, y rester ou en repartir à sa guise, en toute liberté, lui, sa femme et sa fille.* Puis, comme le roi d'Angleterre n'aurait pas été fâché de voir Mahaud, la jeune fille du comte et l'héritière du Boulonnais, épouser quelqu'un de ses barons, il ajoutait : *S'il arrive que le comte Renaud veuille marier sa fille à un de nos barons, il pourra le faire suivant les coutumes du Boulonnais.* Mais Renaud ne profita pas de ces avances et ne répondit pas aux offres qui lui étaient faites. Un événement survenu à quelque temps de là mit en balance sa rancune et son intérêt : son père étant mort le 20 septembre 1200, Renaud ne pouvait entrer en possession de son fief héréditaire que du consentement du roi de France. Il lui fallait donc opter entre son héritage et son ressentiment contre Philippe-Auguste.

Le vieux seigneur de Dammartin s'était retiré dans sa terre de Lillebonne, alors sous la domination anglaise. Sentant venir sa fin ; il avait appelé les siens auprès de lui : sa femme, Mabilie, sa bru, Ide de Boulogne, ses fils Renaud, Raoul et Simon. Le 20 septembre, il donna à l'abbaye de Chaalis vingt sous parisis de revenus à prendre sur le cens de Dammartin, et quarante sous au prieuré de Saint-Leu d'Esserent, plus une mesure de blé par an pour les pauvres du prieuré. Mabilie et Renaud apposèrent leur sceau sur ces deux donations. Le même jour, Aubri mourut. Son corps fut transporté à Jumièges, où on l'ensevelit. Renaud, agissant comme chef et du consentement de sa famille, donna aux moines de cette abbaye onze livres de rente à percevoir à Lillebonne, dans le fief Vascher, afin que des prières fussent dites pour l'âme de son père.

Entre temps, Jean-sans-Terre, prévoyant que la paix ne serait pas de longue durée, continuait à consolider ses alliances et tâchait de s'en créer de nouvelles, surtout parmi les seigneurs flamands. Il les flatte, les favorise de donations : il accorde une rente annuelle de cent livres sterling à Gérard, prévôt de Bruges (Westminster, 20 avril 1200), et le, même jour, Baudouin de Guines et Guillaume le Maréchal concluent un échange de terres sous son autorité suzeraine. Il autorise les marchands de Flandre à aller et venir librement dans ses domaines, et à y jouir des droits accordés par eux aux marchands anglais en Flandre et dans le Hainaut. Il donne à Thibaut, comte de Bar, un château avec ses dépendances, d'une valeur de 250 livres sterling (19 août). A Baudouin, comte d'Aumale, il

confirme le droit de tenir de lui en fief le bourg de Heddun (13 décembre). Enfin il confie à Richard le Flamand le poste de vicomte de Cornouailles et le château de Lancaveton (9 janvier 1201)¹.

Renaud de Dammartin ne fut pas un des moins favorisés : il reçut l'autorisation de faire tenir une foire à Norton, dans le comté d'Oxford, du 1er au 3 mai de chaque année (Chelmesford, 21 mars 1201) ; le 4 avril suivant, Jean-sans-Terre déclara que les habitants de Boulogne seraient exempts de payer le droit de lestage en Angleterre, conformément à la charte que son père Henri leur avait autrefois octroyée, et il prit sous sa protection, en temps de paix comme en temps de guerre, les habitants de Calais, qu'il exempta de tous péages dans ses États². Ces avantages accordés coup sur coup à Renaud de Dammartin et à ses sujets témoignent du désir qu'avait le roi d'Angleterre de le conserver au service de sa cause. Peut-être le sentait-il déjà se détacher de lui peu à peu.

Profitant de l'espèce d'accalmie qui régnait, Foulques de Neuilly, qui depuis quelque temps déjà prêchait une nouvelle croisade, parvint à décider un grand mouvement en faveur de la défense des Lieux-Saints. Le mercredi des Cendres de l'an 1201, le comte de Flandres prit la croix dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, et une foule de nobles flamands suivit son exemple. Renaud de Dammartin, après avoir conclu un traité avec le comte de Ponthieu, contre lequel il était presque toujours en guerre, se croisa également, ainsi que la comtesse Ide³. Mais lorsque Baudouin IX, Hugues de Saint-Pol et les autres croisés se mirent en route, en avril 1202, pour cette expédition qui fut détournée de son but et aboutit à la fondation d'un Empire chrétien d'Orient, le comte de Boulogne ne les suivit pas.

Pour quel motif ? Guillaume le Breton donne à entendre qu'il ne fut pas satisfait du rôle qu'on lui assigna dans la croisade, et qu'il ne voulut pas être un simple comparse ; le chapelain de Philippe-Auguste ajoute que sans doute Renaud craignait de laisser sa terre exposée aux convoitises du roi en son absence⁴. Mais il ne faut pas oublier que Guillaume le Breton écrivit après Bouvines, et qu'il n'est pas exempt de partialité à l'endroit du comte de Boulogne. La première raison qu'il donne est plausible, la seconde est inadmissible. Renaud était trop ambitieux pour-écouter d'autres sollicitations que celles de son intérêt ; ses sentiments religieux ne peuvent donc entrer en ligne de compte. A ce moment, il était redevenu le fidèle de Philippe-Auguste ; puisque le roi laissait cette croisade se faire sans lui, il était politique de rester à ses côtés. De plus, Renaud pouvait avoir l'arrière-pensée de s'agrandir aux dépens de ses voisins, tandis qu'ils seraient occupés à se battre en Orient. Enfin, s'il pouvait craindre pour ses domaines pendant son absence, le danger serait venu, en avril 1202, non de Philippe-Auguste, mais du roi d'Angleterre.

En effet, le voyage de Jean-sans Terre à Paris avait eu lieu en juin-juillet 1201. Il y conclut avec le roi de France divers arrangements, en l'absence du comte de Boulogne et sans le consulter, au mépris du traité passé entre eux⁵. Renaud put craindre d'être écrasé dans ce rapprochement des deux puissances qui l'enserraient ; connaissant le caractère cauteleux, hypocrite et lâche de Jean, il

¹ *Rot. chart.*, passim.

² *Rot. chart.*, 91 b, 95.

³ Raoul de Diceto, *M. G.*, XXVII.

⁴ *Phil.*, VI, 59.

⁵ Raoul de Coggeshall, 135, 136.

était sûr que du moment où son allié agissait sans lui, il risquait fort d'être sacrifié à la première occasion. Aussi prit-il les devants : dès que le roi d'Angleterre fut retourné dans ses États, le comte de Boulogne alla faire sa soumission à Philippe-Auguste et implorer sa grâce. Outre la crainte de Jean-sans-Terre, il était encore poussé par le désir d'entrer en possession de son fief héréditaire de Dammartin : il lui fallait pour cela la faveur royale, puisque ce fief avait été confisqué de droit, par le fait de la mort d'Aubri II en ennemi du roi et sur terre étrangère¹.

Heureux de retrouver un allié précieux, le roi lui pardonna ses fautes passées et l'accueillit avec une bonté qui l'étonna². C'est que Philippe-Auguste ne perdait pas de vue le comté de Boulogne, et il vit là une occasion d'y assurer sa prépondérance. Pour permettre à Renaud de recouvrer les biens de son père, il commença par lui faire payer un droit de 3.000 marcs d'argent fin au poids de Troyes ; puis il mit comme condition à l'hommage du comté de Dammartin, les fiançailles de Mahaud, fille de Renaud et Ide, avec Philippe, surnommé plus tard Hurepel, le fils qu'il avait eu d'Agnès de Méranie. De cette façon, le comté de Boulogne devait tomber un jour aux mains de la famille royale.

Le contrat de fiançailles fut rédigé à Compiègne, en août 1201. Renaud et Ide s'engagèrent à marier leur fille, quarante jours après sa nubilité, suivant les coutumes de l'Église, avec Philippe, fils du roi. Ils promirent de donner à leur gendre le tiers de la terre qu'ils possédaient à cette heure, et la moitié des acquêts jusqu'à la date du mariage.

Il fut décidé qu'en cas de décès : 1° de la comtesse, le comte et le fils du roi auraient chacun la moitié des domaines précités, le château de Boulogne demeurant dans la moitié afférente au comte ; 2° de Renaud, tout l'héritage reviendrait au fils du roi, sauf le douaire de la comtesse Ide ; 3° de Renaud et de son épouse, leur gendre hériterait de toutes leurs possessions intégralement.

Renaud et Ide s'engagèrent, au cas où Philippe Hurepel mourrait le premier, à ne pas remarier leur fille sans l'assentiment du roi, et à ne la donner qu'à un baron faisant au roi loyal et fidèle service.

L'importance que Philippe-Auguste attacha à ce contrat ressort nettement de la qualité et du nombre des témoins qui en jurèrent l'observation au nom du comte et de la comtesse : ce furent tous les chevaliers de la terre de Dammartin, puis les principaux nobles de la terre de Boulogne, enfin les représentants des communes les plus importantes du Boulonnais, les maires de Boulogne et de Desvres, les échevins de Calais et de Merch.

Jean-Sans-Terre ignorait ces différents arrangements Renaud avait suivi son exemple, et ne l'avait averti de rien. Mais il ne tarda pas à connaître la vérité, que les faits se chargèrent de mettre en évidence. Philippe-Auguste l'ayant sommé de venir à Paris lui rendre l'hommage lige pour le Poitou, l'Anjou et l'Aquitaine, quinze jours avant Pâques 1202, le roi d'Angleterre ne répondit pas à cet appel, et Philippe-Auguste entra en Normandie avec une armée, prit Boutavant, Arguel, Mortemer, Gournay, et mit le siège devant Pont-de-l'Arche.

Jean répondit en assassinant Artur de Bretagne. Aussitôt Philippe-Auguste le déféra à la cour des pairs de France. Jean ne comparut pas et fut condamné à

¹ Guill. Bret., *Chron.*, 199.

² Raoul de Coggeshall, *ibid.* — *Phil.*, 60 et suiv.

mort par contumace ; ses biens situés en France furent confisqués, et Philippe-Auguste chargé de l'exécution de la sentence.

Dès les premières opérations de la guerre, le comte de Boulogne avait pris ouvertement parti pour le roi de France. Jean-sans-Terre lui confisqua immédiatement ses fiefs anglais et distribua à d'autres ses domaines de Normandie. Renaud avait commencé à percevoir ses revenus ; il n'eut pas le temps de terminer l'opération¹. Successivement, le 22 avril, son bailli reçoit l'ordre de remettre à Guillaume le Maréchal le château de Lillebonne et la terre dont il a la garde en Normandie² ; le 23 et le 24 mai, Guillaume le Maréchal reçoit l'ordre d'assigner cent livrées de terres à Roger de Portes, deux cents à Enguerrand de Montenai, cent à Enguerrand d'Aumale, cent vingt à Hugues de Kaigny, soixante à Robert de Morvillers, le tout à prendre sur les terres du comte de Boulogne ; le 3 juin, c'est le bailli de Caux qui doit remettre à Richard de *Willenk* les terres que Renaud possédait dans la forêt de Lillebonne³. Le 4, Guillaume le Maréchal donne, toujours de par la volonté du roi, à Guillaume, comte de Warenne, les possessions du comte de Boulogne à Lillebonne même ; le 14, sur les mêmes domaines, il complète un don de terres fait à Hugues de Gournai⁴ ; le 23, il remet à Gilbert, fils du comte de Clara, les propriétés de Renaud à Barfleur et à Mostrevillers, et le 24 il complète, toujours sur les mêmes terres, un don de trois cents livrées de terre en faveur de Geffroy de Bosc⁵. Enfin, le 13 octobre 1204, Geffroi, fils de Pierre, recevait encore l'ordre de prélever cent livrées sur les terres de Renaud, pour les remettre à Guillaume le Maréchal⁶.

Le roi d'Angleterre avait dépouillé le comte de Boulogne autant qu'il était en son pouvoir. Pour trouver des compensations à ces pertes, Renaud n'avait d'autre ressource que de se faire concéder de nouveaux fiefs par le roi de France ; il ne pouvait y arriver qu'en rendant de sérieux services à son suzerain, et ce motif le détermina à prendre une part des plus actives à la conquête de la Normandie.

Innocent III se montrait hostile aux tentatives du roi de France. Philippe-Auguste n'avait pas, comme Philippe-le-Bel cent ans plus tard, l'appui des États-Généraux contre la Papauté ; il se servit de ses barons, et en ce qui concerne Renaud de Dammartin, par exemple, il se fonda sur les devoirs de la vassalité pour exiger de lui une charte où Renaud reconnaissait lui avoir donné le conseil de ne faire ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre, si le Pape ou l'un de ses cardinaux cherchaient à l'y contraindre, et promettait, au cas où Innocent III aurait recours à la force, de venir en aide au roi de France de tout son pouvoir ; il donnait en gage les fiefs qu'il tenait du roi, et ajoutait qu'il ne ferait aucune paix avec le Pape sans l'assentiment de son suzerain (Évreux, juin 1203).

La conquête de la Normandie commençait. Le comte de Boulogne y joua un rôle brillant, particulièrement lors des opérations du siège de Château-Gaillard, qui en fut l'épisode saillant⁷.

¹ P. R., 47, 48, 49. Remarquer que pour certains domaines les mots *comit. Bolonie* sont exponctués.

² *Rot. lit. pat.*, 9 b.

³ *Rot. Normannie*, 45, 46.

⁴ Léchaudé d'Anisy, *Grands Rôles de l'Échiquier de Normandie*, 105, 106, 107.

⁵ *Rot. Norm.*, 51, 50.

⁶ *Rot. lit. claus.*, I, 10 b, 11.

⁷ Deville, *Hist. de Château-Gaillard*. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*. — Phil., VII.

Au mois d'août 1203, l'armée française arriva par la rive gauche de la Seine, en face de Château-Gaillard ; elle se développa dans la presqu'île Bernières, appuyant sa gauche à Bernières et sa droite à Toëni. Étant donné la force et la situation de Château-Gaillard, il ne fallait pas songer à l'attaquer de front : on ne pouvait espérer s'en emparer que si on parvenait à le prendre à revers. La première opération que tenta Philippe-Auguste fut donc le passage sur la rive droite ; il aurait en outre l'avantage de communiquer alors avec le Vexin, d'où il pourrait tirer de nombreux approvisionnements.

Bien que l'île d'Andeli fût fortifiée, le roi s'en servit pour y appuyer un pont de bateaux qu'il réussit à établir d'une rive à l'autre ; à la pointe même de l'île, deux grosses tours, supportées par quatre bateaux, en dominaient les fortifications. Lorsque cet ouvrage fut terminé, Philippe-Auguste passa de sa personne sur la rive droite avec les principaux chefs de son armée, et s'installa sous les murs du Petit-Andeli. Il laissait sur la presqu'île Bernières ses machines de siège, gardées par un retranchement, et le reste de ses troupes, toute la piétaille, les ribauds, les vivandiers, et la bande de pillards et de gens sans aveu qui formait la suite ordinaire des armées en campagne.

En apprenant les dispositions prises par le roi de France, Jean-sans-Terré conçut un projet vraiment habile : il confia à Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, 300 chevaliers choisis, 3.000 sergents à cheval, 4.000 hommes de pied, et lui adjoignit le fameux chef de routiers Lou Pescaire, avec sa bande ; puis il chargea le pirate Main Tranchemer d'embarquer 3.000 Flamands sur ses 70 nef. Tous deux devaient profiter d'une nuit obscure pour combiner une attaque d'après le plan suivant : le Maréchal, arrivant par la voie de terre, surprendrait les ribauds et piquichins de la presqu'île Bernières et les mettrait en déroute, tandis qu'Alain attaquerait le pont de bateaux, l'incendierait et le détruisait. Jean-sans-Terre comptait ainsi couper en deux l'armée française.

On était à la fin de l'été ; pendant la journée, les gens de la presqu'île Bernières s'étaient pour la plupart répandus dans la campagne environnante, afin d'y récolter du butin. Le soir, ils étaient rentrés au camp et avaient festoyé avec le produit de leurs rapines, en compagnie des ribaudes qui les suivaient. Lorsque la nuit tomba, une nuit sans lune, complètement noire, à peine piquée par la tache rouge de quelques feux qui mouraient lentement, le sommeil gagna le camp : ceux qui ne dormaient pas étaient ivres. Nul n'avait songé à se garder, à placer des sentinelles ; le danger ne pouvait venir que de la rive droite, du côté des Andelis : or, il y avait là la meilleure moitié de l'armée ; les gens de la rive gauche, ne craignant aucune surprise, dormaient en toute sécurité.

Soudain, en pleine nuit, un vacarme effroyable, fracas d'armes, cris de rage, hurlements de douleur, éclate au milieu des dormeurs ; ils reçoivent des coups sans voir qui les leur porte, sans pouvoir les rendre, et au milieu d'une confusion inexprimable, les soldats de Guillaume le Maréchal, en font tout à leur aise un épouvantable carnage. Bientôt Cette foule que l'affolement fait tourner sur place, se souvient que le roi et ses meilleurs capitaines se trouvent de l'autre côté du pont de bateaux ; dominée par cette idée, elle s'y précipite et s'y engage avec une telle furie, elle s'y entasse avec une telle violence, que le pont menace de se briser.

A la première alerte, Guillaume des Barres, Renaud de Dammartin et Gaucher de Châtillon avaient couru au danger. L'épée nue, ils s'étaient résolument placés au milieu du pont, barrant le passage aux fuyards. Aidés par la puissante stature et par la force herculéenne de des Barres, soutenus bientôt par ceux des leurs qui

les avaient suivis, ils parvinrent à arrêter le flot qui menaçait de les déborder ; sur leur ordre, on alluma de toutes parts des torches, des branches d'arbres, des poutres, de l'huile, toutes les matières inflammables, que l'on avait sous la main et qui pouvaient éclairer la scène. Chacun put alors se reconnaître : Guillaume des Barres, Renaud de Dammartin et Gaucher de Châtillon se mirent à la tête des ribauds, les entraînèrent de la voix et du geste et les ramenèrent au combat, tandis que beaucoup de chevaliers passaient le pont à leur suite. Devant cette résistance inattendue, la poussée des Anglais se ralentit ; sous l'effort des Français qui avaient repris courage, ce fut à leur tour de commencer à plier, et bientôt ils furent mis en pleine déroute, laissant des morts sur le champ de bataille et des prisonniers aux mains de leurs ennemis.

Revenus de cette chaude alerte, les Français firent immédiatement au pont les quelques réparations nécessaires ; le petit jour naissait ; on se disposait à prendre un peu de repos, lorsque le cri de : *aux armes !* retentit de nouveau. C'était la flotte d'Alain Tranchemer qui apparaissait ; elle avait été retardée dans sa marche par les difficultés de la navigation, de sorte qu'elle trouva les gens de Philippe-Auguste prêts à la recevoir. L'attaque échoua ; tandis qu'Alain s'enfuyait en toute hâte, Gaubert, le pêcheur de Mantes qui a attaché son nom à l'histoire de Château-Gaillard, se mettait à sa poursuite et lui capturait deux nefes.

Le plan de Jean-sans-Terre avait complètement échoué.

Philippe-Auguste s'étant rendu maître des ouvrages de l'île et du Petit-Andeli, abandonna de sa personne les opérations du siège pendant quelque temps pour aller attaquer Radepont, dont il s'empara. Au mois d'octobre, il était revenu sous les murs de Château-Gaillard, et organisa le blocus afin de prendre la place par la famine. Pendant que ce travail s'accomplissait, le roi regagna sa capitale pour y passer les mois d'hiver. Mais avant de quitter le camp, il récompensa Renaud de Dammartin-des services qu'il lui avait rendus. au cours de la campagne, et lui donna les domaines de Bellencombres et de Meulers avec la forêt d'Eawl, pour en jouir dès qu'ils seront conquis¹.

Le 23 février 1204, Philippe-Auguste était revenu devant Château-Gaillard, qui succomba le 18 mars, Renaud de Dammartin ne quittait pas le roi, et le suivit au siège de Falaise. Après la prise de cette ville, Guillaume le Maréchal se présenta au roi comme envoyé par Jean-sans-Terre pour traiter de la paix, et pour lui faire hommage de ses domaines normands : devant les progrès de l'armée française, c'était le seul moyen de les conserver. Mais le comte de Pembroke avait à la cour d'Angleterre un rival jaloux de son influence, dans la personne de l'archevêque de Canterbury. Le prélat, furieux que cette démarche eût été décidée sans qu'on eût pris son avis, dépêcha Raoul d'Ardenne à Renaud de Dammartin, le chargeant de lui dire que ceux qui étaient venus auprès de Philippe-Auguste pour traiter de la paix au nom du roi d'Angleterre n'avaient aucun pouvoir pour le faire. Renaud s'empressa de reporter ce propos à son suzerain, qui renvoya de sa présence Guillaume le Maréchal. D'autre part, toujours à l'instigation de l'archevêque de Canterbury, Raoul d'Ardenne alla dire à Jean-sans-Terre que Guillaume le Maréchal avait fait alliance contre lui avec le roi de France².

¹ Cette donation fut sans doute annulée et remplacée par d'autres que nous rencontrerons un peu plus tard, car le texte en est annulé sur le registre JJ9A, A. N.

² *Hist. de Guillaume le Maréchal*, II, 104.

De Falaise, Philippe-Auguste marcha sur Caen. Gui de Thouars et ses Bretons, qui venaient de prendre et d'incendier le Mont-Saint-Michel, l'y retrouvèrent. Le roi se concerta avec eux et leur adjoignit le comte de Boulogne, Guillaume des Barres et plusieurs autres chevaliers français, les chargeant de prendre Pontorson et Mortain, pendant que lui-même se dirigerait sur Rouen¹.

Renaud et ses compagnons menèrent à bien l'expédition militaire qui leur avait été confiée et revinrent joindre le roi à Rouen. Les terres qu'il possédait déjà en Normandie, celles qui lui étaient promises à ce moment et qui lui furent données peu après, lui créaient de nombreux intérêts dans le pays. Aussi, pour se faire bienvenir de la population, pour augmenter la prospérité commerciale de ses ports du Boulonnais, peut-être bien un peu pour complaire à Philippe-Auguste, qui se fit une règle de s'attacher, en leur concédant des chartes, les bourgeois de ses villes, particulièrement dans les domaines nouvellement réunis à la couronne, Renaud de Dammartin accorda aux bourgeois de Rouen une charte les affranchissant du droit de lagan sur toutes ses terres.

Il décida que si des marchandises appartenant à un homme ou à une femme demeurant à Rouen ou dans la banlieue, et faisant partie de la commune, venaient à être soumises au lagan sur ses domaines, il suffirait d'une déclaration portant que leur propriétaire est rouennais, pour qu'elles fussent gardées sauvées pendant trois semaines ; si dans ce délai, le comte, ou son bailli au lieu où elles se trouvent, reçoit du maire de Rouen des lettres-patentes confirmant la déclaration, lesdites marchandises seront sauvegardées aussi, longtemps que les lettres du maire le demanderont, sans toutefois que ce nouveau délai puisse excéder trois mois ; passé trois mois, elles deviendront la propriété du comte, Réclamées en temps utile, elles seront rendues à leur propriétaire, quittes de tout lagan, mais sans préjudice des autres droits. Enfin, pour tout navire voyageant à vide de marchandises, appartenant à un Rouennais, et qui viendrait à être soumis au lagan, les personnes des matelots seront sauvées, quel que soit leur pays d'origine (Rouen, septembre-décembre 1204).

La campagne de 1204 était terminée. Le comte de Boulogne suivit Philippe-Auguste à Paris. Cette fois, le roi le combla de biens et lui donna trois comtés : d'abord Mortain, que Renaud avait pris ; puis Aumale et ses dépendances du côté de la forêt d'Eawi, sauf Arguel ; enfin Domfront-en-Passais et la forêt d'Andaine. En échange de ces deux derniers comtés, Philippe-Auguste se faisait livrer Mortemer et ses dépendances, sauf le village de Saint-Riquier, situé entre Eu et Furcarmont. Les comtés de Mortain et de Domfront se touchaient et étaient limitrophes du comté de Mayenne ; Philippe-Auguste, craignant les habitudes de mauvais voisinage de Renaud, lui fit prendre l'engagement de ne pas attaquer et de ne pas mettre en cause Juhel de Mayenne sans son consentement.

M. Walker², fait très justement remarquer l'habileté avec laquelle le roi de France savait donner ou échanger des terres, de façon à accaparer celles qui avaient pour lui une utilité stratégique. Comme exemple il cite ce fait que le roi échangea avec Bérandgère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, Falaise, Domfront et Bonneville-sur-Touque contre le Mans, et qu'ensuite il échangea, avec Renaud de Dammartin, Domfront contre Mortemer. Il arrivait ainsi à la possession de cette dernière place, qui lui mettait entre les mains un sérieux avant-poste dominant les routes de Normandie et du Ponthieu.

¹ Guil. Bret., *Chron.*, 131.

² *On the increase of royal power in France under Philipp-August.*

Le comte de Boulogne avait donc retrouvé toute sa faveur, et faisait partie de la cour du roi. A ce titre, il fut avec Robert, comte de Dreux, Gaucher de Châtillon, Gui de Senlis le Bouteiller, Philippe de Nanteuil et Guillaume des Barres, au nombre des garants de la promesse qu'Alix, comtesse d'Angoulême, fit au roi de ne lui porter aucun préjudice, et de n'envoyer personne en Angleterre à son insu¹.

Les moines de l'abbaye de Chaalis profitèrent de la présence de Renaud de Dammartin à Paris pour se faire confirmer un don de douze arpents de bois et la dîme de vingt-six arpents de terre, que leur avait fait Aleaume de Monger, un des barons du comté de Dammartin².

Renaud passa le mois de janvier 1205 dans son comté de Boulogne ; en février, il était revenu auprès de Philippe-Auguste à Vernon. La Normandie était conquise, mais la guerre avec l'Angleterre n'était pas terminée pour cela. Avant de recommencer la campagne, le roi de France profita des bonnes dispositions où le don de trois comtés avait mis le comte de Boulogne, pour terminer le différend qui depuis longtemps le séparait de son beau-frère Henri de Louvain ; du même coup, le roi se faisait un allié de ce dernier. En donnant pour femme au duc de Brabant Mahaud, sœur cadette de Ide de Boulogne, Philippe d'Alsace lui avait assigné en dot un revenu de 500 livres à percevoir sur le comté de Boulogne ; puis, avant de partir pour la croisade, il emprunta au duc 300 marcs et 7.000 talents, lui donnant le Boulonnais comme gage de sa dette.

C'est alors que Renaud de Dammartin intervint, épousa l'héritière du comté dont il s'empara de force, et dont il fit ensuite hommage au roi de France. Depuis cette époque, le duc n'avait rien touché des sommes qui lui étaient dues, en dépit des stipulations contenues dans l'acte d'hommage de Renaud à Philippe-Auguste. Il demanda au Pape d'intercéder en sa faveur ; le 6 août 1198, Innocent III écrivit à Pierre, évêque d'Arras, et à Adam, doyen de Cambrai, les engageant à user de leur influence auprès du roi pour faire rendre justice à Henri de Louvain³.

Voyant l'extension que prenait la puissance de Philippe-Auguste, à la suite des campagnes de 1203 et 1204 en Normandie, Henri de Louvain comprit que le roi seul pouvait lui faire obtenir la reconnaissance de ses droits. Il se détermina à venir le trouver à Vernon, en février 1205, et à lui rendre hommage. Philippe-Auguste intervint alors en sa faveur ; Renaud acquiesça aux volontés de son suzerain, et l'accord fut aussitôt conclu et rédigé en double exemplaire.

Henri de Louvain reconnut à Renaud la pleine et entière possession du Boulonnais et de tout ce qui en dépend sur le continent, et Renaud promit de remettre à son intention entre les mains du roi une rente annuelle de 600 livres parisis prélevées sur la ville de Calais, ou sur ses autres domaines au cas où les revenus de Calais ne pourraient y suffire. S'il arrivait que l'un des contractants se disposât à aller revendiquer en Angleterre les terres auxquelles il a droit du chef de sa femme, il devrait prévenir l'autre ; et si, dans les deux mois qui suivront cette notification, l'autre ne vient pas à son aide, soit de sa personne, soit en lui envoyant des hommes d'armes, tout ce qu'il acquerrait en Angleterre lui appartiendrait intégralement. Si au contraire les deux beaux-frères agissaient de

¹ Cat., 811.

² Le ms. Moreau CVI porte 20 arpents, et le *Cart. de Chaalis*, porte 26 arpents.

³ Lettres d'Innocent III, H. F., XIX, 364 a.

concert, les biens acquis seraient partagés entre eux suivant les coutumes anglaises, c'est-à-dire proportionnellement suivant l'ordre de primogéniture des deux filles de Mathieu d'Alsace.

Cet accord fut juré par le duc de Louvain et par Renaud de Dammartin en présence de Philippe-Auguste, qui de son côté jura de les suivre avec une armée dans le mois qui suivrait le moment où ils auraient pris pied sur la terre anglaise. Lorsque ces nouvelles parvinrent en Angleterre, elles y causèrent un vif émoi ; on craignit que tous les barons y possédant des droits dont ils avaient été frustrés ne fissent de la même façon alliance entre eux et avec le roi de France¹.

Dès les premiers jours du printemps, Philippe-Auguste entra en campagne. Depuis qu'il avait commencé la conquête de la Normandie, Jean-sans-Terre avait toujours abandonné à eux-mêmes ceux qui se battaient pour lui ; cette fois, il fit un effort et réunit une flotte à Porchester. Il y arriva le 31 mai, et se disposa à passer sur le continent. Mais l'archevêque de Canterbury et Guillaume le Maréchal le dissuadèrent de ce projet. La raison qu'ils invoquèrent vaut la peine d'être notée : si Renaud de Dammartin, dirent-ils, apprend que les côtes d'Angleterre se trouvent dégarnies de leurs meilleurs défenseurs, il s'empressera de passer le détroit et d'opérer un débarquement. Jean se laissa convaincre, et quitta Porchester le 9 juin, sans utiliser la flotte dont il disposait².

Renaud n'était cependant pas en Boulonnais à ce moment. Il n'avait pas quitté le roi avec lequel il assista aux sièges de Loches et de Chinon. Lorsque Hubert de Burgh, le futur grand justicier d'Angleterre, qui commandait dans cette dernière place, eut été forcé de se rendre, ce fut au comte de Boulogne que le roi en confia la garde³.

Cette année-là Philippe-Auguste s'occupa de l'organisation de sa conquête. Il fit faire une enquête sur les droits dont le duc et les barons de Normandie avaient joui vis-à-vis du clergé, sous les rois anglais Henri II et Richard Cœur-de-Lion, c'est-à-dire sur les rapports des pouvoirs laïque et ecclésiastique dans cette province. Renaud de Dammartin 'était alors à Rouen ; il fut un des témoins consultés et un des signataires de la charte qui fixa les droits en question (Rouen, 13 novembre 1205)⁴.

Outre les barons du Boulonnais qui avaient suivi Renaud en Normandie et combattu à ses côtés depuis le commencement de la guerre, comme Guillaume de Fiennes, Gui Leschans, Daniel de Bétencourt, ses deux frères, Simon et Raoul, y avaient pris une part active. Comme ils avaient été à la peine, ils furent aussi aux profits ; Philippe-Auguste ne les oublia pas lorsqu'il récompensa ceux qui l'avaient fidèlement servi. Pour sa part, Simon reçut le comté d'Aumale en même temps que Renaud ; tous deux le possédèrent en quelque sorte par indivis⁵. Un ancien devoir des comtes d'Aumale envers leurs suzerains, les ducs de Normandie, consistait à 'porter leur étendard à la guerre, cette qualité était restée attachée au comté lorsque la Normandie passa sous la domination royale, de sorte que Renaud et son frère devinrent les porte-étendards du roi⁶. Plus tard, en 1206, lorsque Gui de Thouars se fut détaché de l'alliance française, le roi

¹ Raoul de Coggeshall, H. F., XVIII, 100 b.

² Raoul de Coggeshall, 152.

³ *Hist. des ducs de Normandie*, 103.

⁴ *Cat.*, 961.

⁵ *Art. Vér.*, II, 792.

⁶ Ernest Semichon, *Hist. d'Aumale*.

donna encore son château de Saint-Jacob de Beuvron à Simon de Dammartin, pour être tenu par lui en fief et hommage lige, suivant les coutumes de Normandie, et comme il était précédemment tenu par Gui de Thouars¹.

De son côté, Raoul de Dammartin reçut les terres que possédait auparavant Marguerite de Toëni à Pont-Saint-Pierre, à Rumilly, à Pistres, et dans la forêt de Lonchoël, avec le plessis Nicolas (Pont-de-l'Arche, 1206)².

Les jugements de l'Échiquier de Normandie nous ont conservé la trace de plusieurs procès qu'eut à soutenir le comte, de Boulogne dans le ressort de cette juridiction. D'abord un certain Foulques *Paganelli* l'accusa d'avoir enlevé ses troupeaux pour les prendre en gage ; le tribunal ordonna une enquête et dispensa Foulques de répondre à la semonce du comte avant que cette enquête fût terminée (Falaise, Pâques 1207)³. L'année suivante à la même époque, Renaud fit assigner en justice Pierre de Saint-Hilaire, pour ne s'être pas rendu : à sa semonce, et répondre de cette abstention à Fressent. Malemain (Falaise, Pâques 1208). A la session d'automne de la même année, Renaud demanda au tribunal de forcer Richard de *Griseio* à lui payer la dette qu'il avait contractée envers lui ; ce Richard était entré dans l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem, et le comte de Boulogne voulait l'en faire sortir afin de se faire payer. Le jugement ne lui donna pas satisfaction sur le premier point, mais lui accorda qu'il pourrait se payer sur les héritiers ou sur la terre dudit Richard (29 septembre 1208). En 1210, le comte ayant voulu citer en justice messire Raoul Taisson dans le fief de Passais, et lui appliquer une peine arbitraire, l'Échiquier lui enjoignit de se conformer aux coutumes de Passais, et de ne pas le soumettre à l'arbitraire plus que s'il était baron⁴.

En Normandie, Renaud ne respecta pas plus les biens de l'Église que dans ses autres domaines. Prétendant qu'un fief d'argent perçu par l'évêque d'Avranches était d'essence laïque, il s'en empara ; sa réponse à la réclamation de l'évêque fut qu'il fallait faire une enquête pour savoir si ce fief était talque ou ecclésiastique. L'évêque affirma qu'au temps des rois d'Angleterre Henri et Richard, aucune enquête de ce genre n'avait été faite. En tant que clerc, il aurait dû citer en justice celui qui l'avait dessaisi de son fief : il consentit cependant à s'engager à verser cent livres aux mains du comte de Boulogne, si des barons, des chevaliers ou des baillis affirmaient sous serment avoir vu faire une enquête de ce genre devant la cour des rois précités⁵.

Tels sont les actes d'administration de Renaud de Dammartin dans ses comtés normands, qui nous sont parvenus pour la période où il en eut le gouvernement, de 1205 à 1211.

¹ *Cart. Norm.*, 141.

² *Cart. Norm.*, 1085.

³ L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 10.

⁴ L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 32, 41, 67.

⁵ *Cart. Norm.*, 1104.

CHAPITRE VI

1203-1210

CHARTRE DE BOULOGNE. — EUSTACHE LE MOINE. — PROCÈS AVEC LA COMTESSE DE CHAMPAGNE. — MARIAGE DE SIMON DE DAMMARTIN. — PHILIPPE-AUGUSTE ENVAHIT LA TERRE DE GUINES. — PAIX ENTRE LES COMTES DE BOULOGNE ET DE GUINES. — CHARTRE D'AMBLETEUSE.

C'est surtout avant de s'en aller au loin tenter quelque aventure, que les seigneurs de cette époque concédaient des chartes aux bourgeois des villes. En leur octroyant des libertés, ils s'assuraient leur fidélité pour le temps de leur absence.

Peu avant son départ pour la première expédition de Normandie, Renaud de Dammartin accorda une charte de commune à ses bourgeois de Boulogne¹. La constitution municipale établie par les Romains s'était perpétuée dans cette ville avec de légères transformations. La charte de Renaud en contient des traces évidentes ; auparavant, dès une époque reculée, diverses manifestations de cette vie communale apparaissent. L'abbé Haigneré a relevé une intervention des *primores civitatis* en 940 ; puis une affirmation de leur indépendance dans un texte de la Vie de saint Bertulphe de 1073. En 1165, le corps échevinal, de concert avec le comte Mathieu, réclama à l'abbé de Saint-Bertin la confirmation d'un don fait à la léproserie, considérée comme établissement communal. En 1201, la signature du maire de Boulogne figure au bas de la charte de fiançailles de Mahaud et de Philippe Hurepel.

La charte concédée à la commune de Boulogne par Renaud et Ide, fut donnée au château d'Hardelot, entre le 6 avril et le 15 juin 1203². Elle ne contient aucune constitution de commune, aucune édicition pénale, et est conçue dans l'unique but de favoriser le commerce.

Renaud et Ide commencent par jurer qu'ils observeront la coutume de Boulogne suivant les us et coutumes de Tournai, et par établir que toute difficulté qui ne pourra être résolue par les jurés de la commune sera portée à Tournai pour y être jugée. Nous avons peu d'exemples de cette sorte d'appel, et on ne peut guère l'expliquer qu'en se fondant sur la tradition romaine. Tournai était la résidence du tribun des Nerviens.

¹ Haigneré, *Dict.*, I, 120 et suiv.

² La charte est datée de 1203 ; suivant l'ancien comput, cette année commença à Pâques, qui tombait le 6 avril ; la charte n'est donc pas antérieure à cette date. Elle ne peut être postérieure au 15 juin, parce que ce même mois le comte de Boulogne était à Évreux ; ce fut donc au milieu du mois, au plus tard, qu'il se mit en route pour rejoindre le roi dans cette ville. La charte ne peut être des mois de décembre 1203 ou janvier 1204 ; Renaud revint bien dans ses États à cette date, mais le sénéchal du Boulonnais n'était certainement plus Daniel de Bétencourt, qui signa la charte en cette qualité.

Pour être admis t la commune, de quelque pays' que l'on soit, à quelque profession que l'on appartienne, il suffira d'avoir séjourné un jour et une nuit à Boulogne ou dans la banlieue. Les possesseurs d'une maison sise dans ces limites sont autorisés à s'absenter trois mois de l'année pour leurs affaires, en mars, août et septembre. Les transactions passées sur le territoire de la commune sont de la compétence des jurés. Afin d'encourager le transit, le comte décida qu'en temps de paix comme en temps de guerre, il veillerait dans les limites de son territoire à la sauvegarde des marchandises ; qui le traverseraient, et dont les propriétaires auraient acquitté les redevances coutumières. Nul de ses baillis ou sergents ne pourra rien prélever sur ces marchandises, sinon de par la volonté expresse du vendeur. Seuls, le comte et la : comtesse pourront prélever sur les comestibles ce qui leur sera nécessaire pour leurs besoins personnels, mais leur cré dit ne pourra excéder un mois, encore faudra-t-il qu'ils aient fourni un gage ou un répondant sérieux. Au cas où les denrées achetées par eux ne seraient pas payées au comptant, deux appréciateurs en fixeront le prix, après avoir juré de le déterminer aussi exactement que s'il s'agissait de leurs propres intérêts. Si quelqu'un des jurés de la commune cause un dommage au comte ou à la comtesse, l'un des sergents du comte devra enjoindre au maire de le citer en justice ; et si le maire s'y refuse, le sergent pourra faire lui-même la citation.

Telle est l'économie de cette charte. En somme, Renaud imposa des restrictions à ses privilèges personnels, dans le but de favoriser les intérêts commerciaux du pays.

Le sénéchal du Boulonnais, Daniel de Bétencourt, devant accompagner le comte en Normandie, Renaud, avant de partir, confia ce poste à l'un de ses barons, Eustache le Moine¹. Eustache, fils d'un baron et pair du Boulonnais, Baudouin Busket, dont le nom figure fréquemment au bas des actes de la comtesse Ide, était né à Courset, vraisemblablement entre 1170 et 1180. Après avoir voyagé pendant quelque temps, il entra comme moine à l'abbaye de Samer. Or, il arriva que son père et un autre baron du Boulonnais, Hainfrois de Hersinghem, se disputèrent la possession d'un fief. Hainfrois fit tomber son adversaire dans une embuscade à Bazinghen, et le tua. Le fils de la victime sortit du couvent pour demander au comte justice de ce meurtre. Un duel judiciaire fut décidé et eut lieu à Étaples ; le champion d'Eustache fut vaincu. Eustache quitta la vie religieuse pour entrer en possession des biens et titres dont il héritait de son père.

Le comte de Boulogne avait trouvé en lui l'homme énergique dont il avait besoin pour veiller à ses intérêts pendant son absence, et gouverner le comté de façon à le défendre contre ses voisins de Ponthieu et de Guines. Une agression était à craindre de leur part, s'ils voyaient le Boulonnais mal défendu. Cette année-là le comte de Ponthieu avait con, du un accord avec l'abbé de Saint-Josse, où l'éventualité d'une guerre avec le comte de Boulogne était examinée ; en ce cas, dit un article du traité, l'abbé devra amener à ses frais au comte Guillaume les vavasseurs de l'abbaye, entre la Canche et l'Authie ; le comte pourra les retenir à son service pendant quarante jours, à la condition de se charger de leur entretien ; s'il manquait à cet engagement, les vavasseurs pourraient l'abandonner sans être coupables de forfaiture. Cette alliance n'est certes pas l'indice de dispositions bienveillantes à l'égard de Renaud.

¹ Cf. notre étude, *Eustache le Moine*, Paris, 1893, in-8°.

Lecomte de Guines pouvait faire concevoir plus d'inquiétudes encore. La fertè de Sangatte qu'il avait fait construire, était une entrave gênante dans le territoire boulonnais¹. Renaud prétendait que pour enclore Sangatte, Baudouin de Guines avait considérablement empiété sur un vaste marais, appelé le Marais-Royal, qui devait servir exclusivement de limite aux terres de Boulogne et de Guines. Aussi, avant de partir, il avait donné l'ordre à son sénéchal de fortifier à Ales la chaussée qui menait à *Nicennam* et à Calais, de manière à protéger la terre de Merch, à assurer les communications entre Boulogne et Calais, et à rendre l'accès de Sangatte plus difficile aux gens du comte de Guines.

En conséquence, pendant que Renaud assiégeait Radepont avec Philippe-Auguste, Eustache le Moine ordonna aux gens de Merch, piétons et cavaliers, au nom de leur seigneur et sous peine de perdre la vie et les biens, de se rendre incontinent à Ales, munis de trente jours de vivres, d'armures et d'épieux pour se défendre, et des instruments nécessaires pour creuser le sol. Au jour dit, tout le monde se trouva au rendez-vous ; aucun n'avait manqué de se bien armer. Les travailleurs commencèrent par abattre des arbres qui se trouvaient sur le territoire de Guines, et se mirent à creuser un fossé de chaque côté de la chaussée, remuant le sol comme une légion de fourmis, lançant des injures et des quolibets à l'adresse de leurs ennemis qui n'étaient pourtant pas là pour les entendre, et criant hu, hu 1 pour s'exciter au travail.

A la nouvelle de cette insulte si inopinée et témoignant tant de mépris pour lui et les siens, le comte de Guines fit admonester les gens de Merch, et leur enjoignit de cesser l'injustice qu'ils étaient en train de commettre, d'abandonner leur ouvrage, et de rentrer chez eux sans plus lui faire tort. Ils s'y refusèrent, et ne mirent que plus d'ardeur à la besogne, Arnaud de Planques, bailli de la comtesse de Flandre, Marie, en l'absence du comte alors à la croisade, intervint à son tour. De la part de la comtesse, il ordonna aux travailleurs de s'arrêter, et d'attendre pour continuer que leur maître fût revenu de Normandie ; il n'obtint pas plus de succès quo l'envoyé du comte de Guines, et les gens de Merch ne cessèrent pas de creuser leur fossé en se moquant des gens de Guines et en les insultant.

Le comte Baudouin réunit alors ce qui lui restait d'hommes d'armes sous la main, car son fils Arnoul en avait emmené un bon nombre en Brabant, auprès du duc de Louvain ; il plaidait devant la cour du duc au sujet d'une terre que la tante de sa femme avait donnée à des religieux sans son consentement. Avec les forces dont il put disposer, Baudouin de Guines marcha contre les gens de Merch, et leur : intima une fois de plus l'ordre de se retirer : comme précédemment, il fut accueilli par des injures et des brocards.

Décidé à agir, le comte se plaça alors sur une hauteur : d'où il pouvait surveiller l'action, et lança contre les gens' réquisitionnés par Eustache le Moine, Guillaume de Colvide. et Daniel de Balinghem, à la tête des hommes de Balinghenk et d'Ardres, et de quelques autres. Au premier choc, et sans même qu'il y ait eu effusion de sang, ceux de Merch prirent vivement la fuite, abandonnant sur place leurs outils, leurs armes et même leurs bannières, qui tombèrent aux mains des vainqueurs et allèrent orner l'église d'Ardres. Les fuyards se sauvèrent sur la route, se cachèrent dans les fossés, dans' les marais, ou tâchèrent de regagner leurs demeures r le comte de Guines ne put arrêter l'ardeur de ses hommes qui coururent à la poursuite des vaincus, en emmenèrent prisonniers un grand

¹ Haigneré, *Dict.*, II, 286.

nombre, et renvoyèrent le reste dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux. Les malheureux merchois étaient honteusement défaits (septembre 1203)¹.

Le comte de Boulogne revint dans son comté au commencement de décembre. Le mari de sa sœur Agnès, Guillaume de Fiennes, guerroyait alors contre l'abbaye d'Andres, à laquelle il suscitait mille difficultés. Renaud, en qualité de suzerain, était l'arbitre qualifié pour mettre la paix entre les adversaires ; mais comme il était aussi le beau-frère de Guillaume de Fiennes, un de ses plus fidèles barons, l'abbé Itier se méfia de sa justice, au point de préférer acheter la paix à prix d'or par un contrat passé avec Guillaume, le 1er janvier 1204².

Hainfrois de Hersinghem poursuivait Eustache le Moine de la haine qu'il avait portée à Baudouin Busket, et dès qu'il le vit occuper le poste important de sénéchal, il ne songea qu'à trouver un moyen de l'en faire chasser. Grâce à des calomnies habilement répandues, il parvint à persuader au comte qu'Eustache lui dérobait les deniers des bailliages qu'il était chargé d'administrer. Invité à venir rendre ses comptes, le sénéchal y consentit volontiers. Mais lorsque rendez-vous lui fut fixé dans ce but au château d'Hardelot, il comprit qu'on voulait le jeter en prison, et se réfugia dans l'immense forêt qui couvrait le Boulonnais. Aussitôt Renaud de Dammartin confisqua ses biens et incendia ses domaines. Pour se venger, Eustache alluma, en guise de chandelles, deux moulins, appartenant au comte, le jour où ce dernier mariait, son trouvère favori, Simon de Boulogne.

Pendant un certain temps, le proscrit harcela son seigneur, lui volant ses chevaux, lui estropiant ses gens. Un jour, il fut pris : ses amis le firent évader. Comprenant que le Boulonnais devenait par trop dangereux pour lui, il passa le détroit, et offrit ses services à Jean-Sans-Terre, qui l'accueillit avec faveur, et reçut sa femme et sa fille en otages. Renaud en était débarrassé (décembre 1203-janvier 1204). Peu après, avec quelques nefes que lui confia le roi d'Angleterre, Eustache le Moine conquit les îles anglo-normandes pour son propre compte. Ce fut le repaire d'où il s'élançait pour pirater sur les côtes de France et sur celles d'Angleterre, s'en prenant de préférence aux navires flamands chargés de riches cargaisons. En 1207, les baillis des Cinq-Ports durent diriger contre lui une expédition, au cours de laquelle ils lui prirent l'île de Serk et firent prisonniers son frère Jakemin, son oncle, plusieurs chevaliers et quatorze sergents. Cela n'empêchait pas le pirate d'être au mieux avec Jean' Sans-Terre, qui lui donnait fréquemment des sauf-conduits pour venir visiter les terres qu'il lui avait concédées dans le Norfolk. Nous le rencontrerons bientôt chargé par Jean d'une importante mission diplomatique.

Entre deux campagnes en Normandie, Renaud de Dammartin passa à Boulogne le mois de janvier 1205. Il trouva le temps d'enlever encore une fois des troupeaux et des biens appartenant à l'abbaye de Clairmarais, pendant que les moines s'occupaient de l'élection d'un abbé. Le comte était reparti quand Nicolas de Camberon fut élu (31 janvier) ; lorsqu'il revint un an plus tard, l'abbé porta sa cause, sans succès, devant l'abbé de Saint-Aubert et le doyen de Cambrai, délégués par le Saint-Siège ; il fut ensuite assez habile pour amener Renaud à accepter l'arbitrage de Guillaume, archevêque de Reims. L'arrêt fut rendu le 2 avril 1206 : Renaud était condamné à reconnaître les donations, libertés et immunités accordées à l'abbaye de Clairmarais par ses prédécesseurs, à restituer les troupeaux qu'il avait enlevés, et à payer 150 livres parisis de dommages-

¹ Lambert d'Ardres, H. F., XXVIII, 587 et suiv., M. G., XXIV.

² Guillaume d'Andres, M. G., XXIV.

intérêts¹. Vers cette époque, Renaud accorda à l'abbé de Licques, aux moines, à leurs hommes et à leurs marchandises, le droit de traverser en toute liberté ses domaines, où il les affranchit du droit de tonlieu².

Tandis que les rois de France et d'Angleterre reprenaient haleine après trois années de guerre, préparant sourdement la grande lutte d'où l'un ou l'autre devait sortir écrasé, surveillant les affaires d'Allemagne et y intervenant ; tandis qu'Innocent III, jetant un coup d'œil d'ensemble sur la chrétienté, s'alliait tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, suivant son intérêt, et cherchait avant tout à établir sur l'Europe sa suprématie spirituelle et temporelle, le comte de Boulogne menait la vie des grands seigneurs féodaux de son temps. Il assista régulièrement aux Champs-de-Mai, et fit partie de la *curia regis*, accompagnant souvent la personne royale. Il est fréquemment cité comme témoin dans les actes royaux de cette époque (1206-1210), qui marqua l'apogée de sa puissance.

Pour favoriser le commerce dans ses domaines, et pour s'attirer les sympathies des bourgeois de Saint-Omer, il agit envers eux comme envers les bourgeois de Rouen : en avril 1206, il les exempta du droit de lagan sur ses terres du Boulonnais et de Merch, eux et leurs marchandises ; les marins qui apporteront ces biens, quel que soit leur pays d'origine, en temps de paix comme en temps de guerre, auront l'entrée et la sortie franches ; le comte ne couvrira de sa garantie que les marchandises appartenant à des bourgeois "de Saint-Omer ; s'il en est qui, sous ce rapport, paraissent suspectes à ses gens, il faudra, pour jouir de la franchise, qu'elles soient déclarées se trouver dans les conditions requises, par les échevins de Saint-Orner et sous la foi du serment.

Au mois d'août de cette année 1206, Renaud de Dammartin était à Paris. Philippe-Auguste avait appris depuis peu la mort de Baudouin IX, en Orient, où il s'était taillé un empire ; le roi songea aussitôt à se faire attribuer la garde noble des deux filles de Baudouin, et pour se concilier Philippe de Namur, il lui promit la main de Marie, la fille qu'il avait eue d'Agnès de Méranie. Dans la charte où le roi s'obligeait à ce mariage, le comte de Boulogne se porta garant pour 2,000 marcs à côté du comte de Saint-Pol, de Guillaume de Béthune, de Mathieu de Montmorency, et du comte Robert de Dreux³.

Celui de ses voisins dont Renaud jalousait le plus la puissance contre lequel il nourrissait une haine irréductible parce qu'il avait trouvé un rival dans sa maison, Baudouin de Guines, était mort le 2 janvier 1206. Son fils Arnoul d'Ardres lui succéda, et alla rendre hommage à Jean-Sans-Terre pour les fiefs que son père avait possédés en Angleterre. Le nouveau comte de Guines était loin de vouloir chercher querelle à son voisin ; mais Renaud ne devait se tenir pour satisfait que par l'anéantissement de sa puissance. Sans autre motif que sa haine et son humeur envahissante, il s'empara d'une terre située dans le diocèse de Thérouanne, et tenue en fief de l'abbaye de Saint-Bertin par le comte de Guines. Ce dernier se trouvait directement lésé, et l'Église par ricochet. Innocent III n'était pas un pape à laisser passer une pareille violation des droits de l'Église sans intervenir, d'autant plus que le coupable était coutumier de pareils attentats. Le 23 janvier 1207, Innocent III écrivit en termes impérieux à l'évêque

¹ D. Bertin de Visser, 249.

² Haigneré, *Chartes de Notre-Dame de Licques*, d'ap. une charte d'Adam, évêque des Morins, de février 1224. *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, XV, 78.

³ Duchesne, *Général. de Béthune*, preuves, p. 85. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, I, 29.

et à l'archidiacre d'Arras, leur ordonnant de procéder à une enquête, de réparer au plus tôt le dommage causé à l'abbaye de Saint-Bertin, de forcer Renaud, sous peine de la censure ecclésiastique, à restituer au comte de Guines le bien qu'il lui avait pris indûment, enfin de contraindre à dire la vérité les témoins dont le témoignage pourrait être influencé par la crainte ou par la haine. Nous ne connaissons pas les suites de cette affaire ; peut-être n'en eut-elle pas, car Renaud était trop protégé par le roi pour qu'on pût l'atteindre.

Il avait encore des difficultés avec Blanche de Navarre¹, comtesse de Champagne, à propos de contributions à percevoir sur le village de Brégi et ses dépendances ; Renaud pré-tendait qu'elles avaient été levées à son détriment par Blanche, qui affirmait de son côté en avoir été frustrée par Renaud. Il s'agissait de déterminer à qui devait en revenir la propriété.

Au mois d'août 1208, les deux parties se trouvèrent à Soissons auprès du roi de France, qui intervint ; elles convinrent de s'en remettre à l'arbitrage de Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, et de Guillaume des Barres. Les arbitres reçurent pour mission de faire une enquête sur la manière dont le fief de Brégi avait été tenu par les prédécesseurs de Renaud de Dammartin et de Blanche de Navarre, et ensuite de préciser lequel des deux avait perçu les contributions qui étaient la cause immédiate du procès. Au cas où les arbitres n'arriveraient pas à s'entendre, les deux parties devaient s'en remettre au roi qui trancherait le différend en dernier ressort. Cette fois, le comte de Boulogne avait affaire à forte partie, car la comtesse de Champagne était puissante et précieuse alliée pour le roi.

Peu après le recours à l'arbitrage, Gaucher de Châtillon écrivit la lettre suivante :
A sa noble dame Blanche, comtesse palatine de Troyes, Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, salut et service. Sache votre sublimité que, selon l'enquête que j'ai faite, le domaine de Brégi doit rester en votre garde.

Henri de Louvain était également venu à Soissons en août 1208, pour s'allier à Philippe-Auguste ; après avoir vainement convoité la Flandre, il aspirait maintenant à l'Empire. Il reconnut devoir au roi 3,000 marcs d'argent, au poids de Troyes, et s'engagea à les rendre trois mois après qu'il en serait requis. Son éléction à l'Empire le dégagerait de cette dette. Pour le cas où il ne serait pas élu et devrait l'acquitter, il donna comme fidéjusseurs le comte de Boulogne, son beau-frère, pour les 300 marcs que ce dernier lui versait annuellement, puis le roi lui-même pour 200 marcs. Philippe-Auguste toucherait les 500 marcs de revenus jusqu'à ce qu'il se trouvât entièrement indemnisé.

Dans son traité d'alliance avec le roi, Henri de Louvain fit insérer un article stipulant que si la comtesse de Boulogne et sa fille mouraient sans héritiers, le fils du duc, ou sa fille, aurait le comté, à la condition d'en faire au roi hommage lige, et de le tenir comme ce fief était tenu précédemment par ses comtes. Il ajoutait qu'il abandonnait ce comté à ses enfants, parce qu'au cas où il deviendrait roi des Romains, il ne lui serait plus possible de rendre hommage au roi de France. Le duc de Louvain faisait de beaux rêves, qui ne se réalisèrent pas.

¹ Fille de Sanche le Sage, sœur de Sanche le Fort, rois de Portugal, elle épousa Thibaut III, comte de Champagne, mort en 1200, et fut la mère de Thibaut IV, le célèbre faiseur de chansons.

L'influence du comte de Boulogne grandissait chaque jour ; il jouissait de l'amitié du roi et figurait parmi les premiers personnages du royaume. Il profita de cette haute situation pour négocier le mariage de son frère Simon avec Marie, héritière du Ponthieu, et nièce du roi par sa mère Alix de France. C'était une alliance magnifique, qui donnait à Simon une femme de sang royal, et lui assurait la possession d'un fief superbe. Du même coup. Renaud mettait un terme à l'état d'hostilité presque permanente qui régnait à ses frontières du côté du Ponthieu. Par ce mariage, le comté de Ponthieu entra dans la famille de Saint-Angilbert dont il était sorti par le mariage d'Agnès avec Robert, comte de Belesme, de la branche des comtes de Montgommery-Alençon ; Simon était au septième degré, en ligne droite de mâle en mâle, descendant d'Hildouin, comte de Ponthieu, fils de Guillaume Ier¹.

Les conditions du mariage furent arrêtées à Compiègne, en septembre 1208. Renaud donna à son frère 500 livrées de terres à prendre sur ses domaines de Normandie au delà-de la Seine ; Hugues de Fontaine et Étienne de Longchamp furent chargés d'en déterminer l'emplacement ; Robert de Boves fut désigné pour les mettre d'accord, au cas où ils ne s'entendraient pas. Le comte de Boulogne s'interdit de rien acquérir entre la Canche et la rivière d'Arguel sans l'assentiment du comte de Ponthieu, mais en conservant ce qu'il possédait au moment de l'accord, ainsi que ses droits sur Hugues de Bailleul pour lequel il s'était porté fidéjusseur. Quant aux difficultés pendantes entre les deux comtes au sujet de la forêt de Mofliers, et de différents fiefs dépendant du comté d'Aumale et du domaine d'Arguel, on convint qu'une enquête serait faite de bonne foi, et que chacun s'y soumettrait sans réclamation possible. Renaud abandonna toute la terre située entre la Canche et l'Authie, ce qui prouve que de ce côté il avait cherché à s'étendre hors des limites naturelles du Boulonnais, au détriment de son voisin. Quant au château de Mentenai, on indemnisa le comte de Boulogne des dépenses qu'il y avait faites, mais on convint que ni lui, ni Guillaume III, ni Hugues Kiéret, ni ses frères, ne pourraient acheter ou tenir en gage ce château de Gauthier de Mentenai, à moins que Hugues Kiéret n'en héritât.

De son côté, Guillaume de Ponthieu donna en dot à sa fille 300 livrées de terres à prendre sur ses domaines de Coutances, suivant la détermination que durent en faire Hugues de Fontaine et Étienne de Longchamp, avec Robert de Boves en tiers, pour régler les dissensions qui s'élèveraient entre eux. Au cas où il lui viendrait un héritier mâle, le comte de Ponthieu donnait à Marie en pleine propriété Haines et Hivermont, pour en jouir après sa mort. Il s'interdit de rien acquérir au delà de la Canche sans l'assentiment de Renaud, mais il garda ce qu'il y possédait au jour du traité : lui aussi avait cherché à sortir de ses limites naturelles au détriment du voisin. Pour le reste, il souscrivit aux mêmes engagements que le comte de Boulogne.

Philippe-Auguste ratifia ce traité et se porta garant de son exécution.

Le mois suivant, la cour était revenue à Paris. Le roi donna à Renaud de Dammartin les prés, l'aunaie et le marais du Mesnil-de-Gravenchon, situés entre le parc du comte et les terrains cultivés, le vivier et les prés de la chambellance de Tancarville, qui étaient propriétés royales, à condition que le comte payerait annuellement au roi cent sous en monnaie de Tours, et s'engagerait à n'élever

¹ Prarond, *Abbeville avant la guerre de Cent-Ans*, p. 79.

sur ces terrains aucune construction, et à n'en pas faire autre chose que des prairies.

M. de Fréville dit, à propos de cette donation¹ : Sur la rive droite de la Seine, après Norville, nous trouvons Gravenchon, dont le nom seul témoigne des dépôts de sable qui s'y sont formés. En 1208, Philippe-Auguste détacha de ce petit bailliage royal les marais du Mesnil-de-Gravenchon, autrement dit du Mesnil-sous-Lillebonne, et les donna à Renaud de Dammartin, qui avait des propriétés voisines de ce lieu. Cette concession d'un roi, peu libéral de son naturel, s'expliquerait parfaitement en admettant la formation récente des prairies du Mesnil. Dans cette hypothèse, le bailli royal s'en serait emparé, au nom du souverain, comme de terres vaines et vagues ; mais, sur l'observation du comte qu'elles lui revenaient par voie d'accroissement, Philippe-Auguste les lui aurait abandonnées. Peut-être y a-t-il du vrai dans cette supposition, bien qu'elle nous paraisse cherchée un peu loin. Philippe-Auguste ne fut jamais avare de ses libéralités en faveur de Renaud, et le loyer que doit payer le donataire diminue singulièrement la valeur de la donation.

Vers la fin de novembre, le comte de Boulogne, rentré dans ses États, suscita de nouvelles difficultés à l'abbaye de Clairmarais. L'abbé Lambert, récemment élu, le décida à se soumettre à l'arbitrage des abbés de Longvilliers et de Balances. Leur sentence porta qu'au lieu des dîmes accordées aux moines par le comte *supra dimidium* sur trente-huit mesures de terre, il leur donnerait 41 mesures de bois dans la forêt de Bethlo, près du bois de chênes de Saint-Remacle. Renaud et Ide consacrèrent cet arrangement par un acte authentique donné à Aumale, en avril 1209².

Quelques jours plus tard, Renaud avait rejoint la cour à Villeneuve, près de Sens, où se tenait cette année-là le Champ-de-Mai. Dans cette assemblée, d'où plus tard devait sortir le Parlement, Philippe-Auguste régla l'établissement du partage des fiefs, par une ordonnance qui devait entrer en vigueur à partir du jour où elle fut rendue (1er mai 1209). Renaud de Dammartin y est cité avec Eudes, duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers, Gaucher, comte de Saint-Pol, et Gui de Dampierre, représentant les grands du royaume, qui tombèrent d'accord avec le roi sur les termes de l'ordonnance royale³.

De Villeneuve, le roi et la cour se transportèrent à Compiègne, pour y célébrer en grande pompe l'entrée dans la chevalerie de l'héritier de la couronne, le prince Louis, Philippe-Auguste avait tenu à ce que cette cérémonie fût particulièrement brillante et solennelle ; elle eut lieu le 17 mai, dimanche de la Pentecôte ; la somptuosité déployée dans les largesses royales, le nombre et la qualité des seigneurs présents lui donnèrent un éclat inaccoutumé. Une centaine de jeunes nobles furent armés chevaliers en même temps que le prince royal, à qui son père remit le baudrier de ses propres mains. Pour tous les assistants, il y eut abondance de vivres et de cadeaux. Un grand festin fut donné où il ot moult de haus homes ; le premier plat fut servi par Gui de Thouars, comte de Bretagne ; les deux suivants par Robert de Dreux, dont les fils, Robert et Pierron, avaient été adoubés chevaliers dans la journée ; enfin, le dernier par Renaud de Dammartin. Pierre, comte d'Auxerre, trancha devant monseigneur Louis⁴.

¹ *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, I, 76.

² D. Bertin de Visser, 254.

³ *Cat.*, 1136.

⁴ *Anon. de Béthune*, f° 53 v°.

Aussitôt ces fêtes terminées, la plupart des barons qui y avaient assisté partirent pour la croisade contre les Albigeois.

Philippe-Auguste ne prit aucune part à cette guerre : de plus puissants intérêts l'appelaient ailleurs, pour lesquels il lui fallait réserver ses forces vives. De Compiègne, il se rendit à Hesdin ; à son passage en cette ville, ou lorsqu'il y revint quelques semaines plus tard, il donna quittance aux comtes de Boulogne, de Saint-Pol et à plusieurs autres, qui s'étaient portés cautions du comte de Réthel, lorsqu'il avait engagé pour 2,000 livres sa terre de Saint-Maurice¹.

Le roi s'était dirigé de ce côté, à l'instigation du comte de Boulogne. Renaud avait la rancune tenace : depuis vingt ans, il cherchait à satisfaire sa haine contre son rival Arnoul de Guines ; il ne manquait pas une occasion de lui nuire, et cette fois il comptait bien lui porter un coup dont ce comte aurait peine à se relever.

Cependant, Arnoul ne demandait qu'à vivre en paix avec lui. Peut-être la comtesse Ide, grande coquette de sa nature' avait-elle contribué à alimenter l'hostilité de son mari contre celui qu'elle avait été sur le point d'épouser. Toujours est-il que les tentatives de conciliation du comte de Guines ne réussirent pas. En 1207, hier, abbé d'Andres, ayant été nommé abbé de Ham, le comte de Boulogne voulut faire nommer à sa place son grand-bailli, son chancelier, son conseiller intime, Simon, prieur du Wast. Les moines se montraient hostiles à cette candidature. Pour complaire à Renaud de Dammartin, le comte de Guines s'entendit avec lui au sujet de l'élection, par l'intermédiaire de Salomon, dit l'Ancien, ou le Vétéran de Sanghem, et exerça une pression telle que Simon fut élu. Mais cette élection ne put tenir, et en 1208 les moines appelèrent à leur tête le moine Guillaume, le futur auteur de la chronique, bien qu'il n'eût encore que trente ans d'âge. Ils l'envoyèrent à Charroux plaider pour eux la cause de la liberté des élections ; le 23 mars 1211, ils obtinrent enfin une bulle d'Innocent III en leur faveur. Guillaume fut-élu de nouveau, et par la suite refusa toujours de quitter son monastère, même quand on lui offrit la succession de l'abbé hier à Ham².

Les dispositions pacifiques du comte de Guines au cours de cette affaire n'influencèrent nullement Renaud en sa faveur, bien qu'il bénéficiât du résultat. Au contraire, le comte de Boulogne profita de ce qu'il avait l'oreille du roi, pour lui représenter qu'aussitôt après avoir hérité de son père, Arnoul de Guines était allé rendre hommage au roi d'Angleterre ; qu'il recevait de l'argent anglais et s'en servait pour élever des forteresses contre les Français ; bref, il parla tant et si bien, qu'il finit par décider Philippe-Auguste à diriger une expédition contre son voisin.

A la fin du mois de mai 1209, le roi envahit donc la terre de Guines avec une foule de comtes, de chevaliers et de sergents. Il s'empara du château de Bonham, le détruisit de fond en comble, prit ceux de Colvide, de Sangatte et de Roricove, y laissa des garnisons sous le commandement du comte de Boulogne, puis regagna la France. Les moines de Saint-Bertin, qui possédaient de grands biens dans cette région, subirent des dommages considérables du fait de la guerre. En effet, une fois le roi reparti, les hommes des garnisons qu'il avait laissées derrière lui se mirent à ravager outrageusement le pays, s'emparant de

¹ Cat., 1131.

² Haigneré, *Dict.*, III, 80.

la personne des habitants et leur extorquant de fortes rançons, mangeant leurs bœufs et leurs brebis, et violant leurs femmes. Afin que les hommes du comte de Boulogne eussent dans l'avenir un facile accès au château de Roricove, les gens de la commune de Merch construisirent en six jours une large chaussée à travers les marais, entre Roricove et la terre ferme de Merch.

Ces calamités pesèrent pendant près d'un an sur la terre de Guines : par crainte du roi, personne n'osa résister. Le comte s'était réfugié à Bourbourg. Béatrix, sa femme, ne tenant pas à ce que le château de Roricove tombât entre les mains de Manassès de Guines, son beau-frère, préféra en venir à composition avec Renaud de Dammartin, qui finit par consentir à traiter aux conditions suivantes : le comte et la comtesse de Guines tiendront en hommage lige du comte et de la comtesse de Boulogne le château de Sangatte et le marais commun entre la terre de Merch et celle de Guines jusqu'à Roricove, ainsi que la terre et les marais de Guines, desquels Arnoul pourra faire son vouloir pour un quart, et Renaud pour les trois quarts. Le château de Roricove sera abattu, et aucun autre ne pourra être élevé sur le même emplacement. Les faux tonlieux, les fausses coutumes établies en Boulonnais et sur le comté de Guines du temps des comtes Mathieu et Baudouin seront anéantis. Il est interdit au connétable d'Ermelinghem d'élever aucune forteresse sur la terre de Guines, car les seigneurs de ce fief sont libres d'y faire ce qu'ils voudront, sauf à Roricove et dans les domaines du connétable. En cas de contestation entre les deux parties, chacune désignera deux arbitres, et au cas où les arbitres seraient également départagés dans leur jugement, un cinquième sera choisi pour les mettre d'accord. Les comtes de Guines et leurs hoirs seront hommes liges des comtes de Boulogne et leurs hoirs, sauf les droits du comte de Flandre et du roi d'Angleterre. Pour le fief de la châtellenie de Bourbourg, que les comtes de Guines tiennent de ceux de Boulogne, ils leur devront le même service qu'à leurs prédécesseurs.

Cette paix fut confirmée par le prince Louis à Hesdin, au mois de mai 1210. Le château de Roricove, que les comtes de Guines ornaient et enrichissaient depuis dix-sept ans, fut rasé ; le terrain sur lequel il s'élevait fut nivelé ; les prés, les vergers, les jardins qui l'entouraient furent bouleversés et détruits ; on enleva les nombreux poissons qui peuplaient l'eau des fossés, et les fossés eux-mêmes furent comblés. Renaud de Dammartin pouvait savourer sa vengeance¹.

En juillet 1209, le comte de Boulogne avait donné une charte de commune aux habitants d'Ambleteuse, conformément aux us et coutumes de Boulogne. Dans cette charte, il détermina les conditions auxquelles ils pourront mener paître leur bétail sur ses dunes, depuis le pont d'Ambleteuse jusqu'à Audresselles, et les pénalités infligées à ceux qui arracheraient des oyats. Il fixa les dimensions du terrain que devait recouvrir chaque maison, en s'attribuant le droit de prélever par maison un demi-polquin d'avoine et deux poules. Les habitants pourront brasser, et faire du pain blanc et du pain bis, mais chaque brasseur et chaque boulanger payera au comte une redevance annuelle de deux sous parisis. Ils bénéficieront en bloc d'une exemption de tonlieu pour tout le comté. Renaud se réserva sur chaque bateau d'Ambleteuse un droit de cinq sous parisis, qui supprimait tous les autres péages. Il s'engagea à se porter piège de tout membre de la commune qui posséderait dans ses États des biens suffisants pour

¹ Cbron. d'Andres, H. F., XVIII, 574 a. — Chron. de Saint-Bertin, H. F., XVIII, 602 e. — Sigebert de Gembloux, contin. de Bergues, M. G., VI. — Haigneré, *Dict.*, II, 294 ; III, 30. — Malbrancq, III, 397.

garantir la dette, et à assurer à tous la propriété de leurs biens en temps de paix. Les gens d'Ambleteuse furent soumis aux mêmes obligations militaires que ceux de Boulogne, et durent la corvée de même manière. Le comte institua un marché tous les jeudis, et une foire annuelle le 28 juin et les deux jours suivants. Enfin, pour faire partie de la commune, il fallait avoir habité pendant un an la ville d'Ambleteuse¹.

La simple lecture des articles de cette charte montre combien elle est plus stricte que celle accordée à Boulogne et à Calais. Les gens d'Ambleteuse n'étaient ni bien forts, ni bien riches, et le comte les tenait à sa merci. Ils durent s'estimer heureux du peu de liberté qui leur était accordé.

Ainsi se trouva complète l'organisation communale du comté de Boulogne.

Parmi les noms des témoins, il importe de relever celui d'Eustache le Moine. Philippe-Auguste apprit la présence du pirate auprès du comte de Boulogne, et en tira quelque ombrage, car peu après il demanda au comte de prendre solennellement l'engagement de n'entretenir aucun rapport avec Eustache. Une preuve qu'il commençait à concevoir des doutes sur la fidélité de Renaud est qu'en novembre 1209, à Paris, il lui fit renouveler la promesse d'exécuter les conditions antérieurement stipulées du mariage de Mahaud de Boulogne avec Philippe Hurepel. Au cas où il y contreviendrait, Renaud jura de remettre tous ses biens entre les mains du roi.

C'est peut-être parce qu'il commençait à s'en méfier que Philippe-Auguste le gardait si longtemps, et le faisait venir si fréquemment à sa cour. Ainsi, vers cette époque, l'évêque d'Orléans ayant formulé des plaintes au sujet des gîtes de Pithiviers et de Meung, c'est en présence des comtes de Dreux et de Boulogne que le roi lui proposa de faire juger sa réclamation par qui de droit, c'est-à-dire par la *curia regis* ; l'évêque se retira en disant qu'il ne voulait être jugé que par ses pairs, les évêques de France².

Au mois de mai 1210, le roi se trouvant avec Renaud à Saint-Germain-en-Laye, stipula de nouvelles conditions pour le mariage de leurs enfants. Philippe Auguste déclara que son fils donnerait en douaire à Mahaud le tiers de ses biens présents et des acquêts. De son côté, Renaud donna à sa fille sa terre de Caux, sauf Lillebonne, Alisai et leurs dépendances, et le comté d'Aumale, sauf Saint-Riquier et son château. Il promettait de remettre au fils du roi l'équivalent en argent des terres qu'il conservait. Si la dot qu'il constituait ainsi avait plus de valeur que celle établie précédemment, la différence devait en être défalquée sur la somme à payer par Renaud pour garder Lillebonne et Alisai. Au cas où ces nouvelles stipulations viendraient à ne plus convenir au roi ou au comte, chacun d'eux aurait la faculté de s'en tenir aux premières.

Renaud accompagnait encore le roi à Valenciennes, lorsque des négociations y furent reprises pour le mariage de Marie de France avec Philippe de Namur, et il figura parmi les témoins de la charte où le marquis de Namur constituait les biens dotaux de sa femme³ (1210).

Terminons l'examen de cette période après laquelle la vie du comte de Boulogne entra dans une phase toute nouvelle, en signalant trois chartes émanées de lui.

¹ Cf. E. Hamy, *La Charte de commune d'Ambleteuse*. (Bull. Soc. Acad. de Boulogne, 1866, n° 1.)

² Cat., 1241.

³ Cat., 1206.

D'abord, en 1209, il donna à titre d'aumône perpétuelle à l'abbaye de Notre-Dame-du-Parc, près de Crépy, une rente de 10.000 harengs, à prendre sur ses revenus de Boulogne. Nous n'avons pu découvrir le mobile de cette donation.

Il n'en est pas de même pour l'acte passé à Calais, en août 1210, par lequel il sépara les échevins et les prud'hommes de Calais d'avec la communauté de Merch, en leur conservant leurs droits et leurs libertés. Il ordonna que s'il surgissait une affaire que les échevins et les cormans de Calais ne pourraient résoudre, ils iraient faire une première enquête à Merch, et une seconde à Bourbourg si la première était insuffisante. Les bourgeois reçurent le droit d'établir, suivant une appréciation faite par leurs échevins, une imposition communale sur les biens mobiliers des habitants de la banlieue, et obtinrent en outre l'autorisation d'avoir une corporation marchande¹. Ces dispositions complétaient celles de la charte de commune octroyée par Gérard de Gueldre.

Cette charte fut la dernière de toute une série concédée par Renaud avec une idée politique fixe, méthodiquement suivie pendant de longues années. Il voulait, et savait ce qu'il voulait. Toujours il chercha à s'emparer des biens de l'Église, ne ménageant que les grandes communautés qui faisaient du commerce dans ses États ; toujours il chercha à s'agrandir aux dépens de ses voisins ; toujours il conserva sa haine contre Arnoul de Guines ; toujours il conserva le souvenir de l'insulte que lui infligea le comte Hugues de Saint-Pol en présence du roi. Nous rencontrons maintenant une nouvelle preuve de la ténacité de son caractère, de l'inflexibilité suivant laquelle il marchait vers un but qu'il s'était une fois assigné. Il avait vu Philippe-Auguste à l'œuvre dans ses rapports avec les communes. Il comprit qu'il y avait là pour lui aussi, un facteur important de puissance et de richesse : donner aux bourgeois des villes les libertés nécessaires pour s'attirer leur sympathie et se les attacher par l'intérêt, c'était s'assurer de solides points d'appui en cas de revers ; donner toutes facilités à leurs transactions pour augmenter l'activité commerciale dans ses États, c'était s'assurer la richesse, puisqu'il percevait des droits sur tous ces marchés, sur toutes ces marchandises. C'est pourquoi il ménagea les grandes abbayes qui commerçaient, tandis qu'il rançonnait et pillait les autres.

Il suffit de relever les chartes données dans cet ordre d'idées pour s'en convaincre : en 1192, exemption de tonlieu à Wissant en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin ; en 1196, participation du comte pour les deux tiers aux frais d'une halle que construisent les bourgeois de Calais ; le 21 mars 1201, Renaud obtient de Jean-sans-Terre le droit de tenir une foire annuelle à Norton ; en 1203, il accorde aux bourgeois de Boulogne une charte de commune extrêmement libérale ; en 1204, il affranchit les Rouennais du droit de lagan sur ses domaines ; en 1205, il exempte du tonlieu et de tous droits de passage les hommes de l'abbaye de Licques ; en 1206, nouvelle exemption du droit de lagan, en faveur des bourgeois de Saint-Omer ; en 1209, il crée la commune d'Ambleteuse ; enfin en 1210, il proclame et consacre l'autonomie de la commune de Calais. Il ne révoqua jamais, comme il le fit. pour l'abbaye de Clairmarais, les avantages concédés par Ide aux Clunisiens. Les mêmes motifs lui firent accorder à l'abbaye de Samer, grande communauté féodale lui fournissant des soldats et de l'argent, une charte (décembre 1210) confirmant les privilèges de cette communauté et ses vastes possessions, qui comprenaient Saint-Vulmer et ses dépendances, Mintinum, Condette, Berck, *Hesdinum*, Rettingham, Brokeldale, Fontaine,

¹ Haigneré, *Dict.*, II, 60.

Coulogne avec ses marais et ses pêcheries, Campagne, *Calika*, Vieuxmoustier, Saint-Martin, Menneville, Bernieulles, une partie de Frenk et d'autres propriétés encore dont nous n'avons pas le détail.

Par cette même charte, il fut accordé aux moines, dans leurs procès devant la cour du comte, le droit d'être jugés de suite, avant les autres plaideurs. Eux et leurs gens seront exempts des travers, coutumes et péages dans le comté de Boulogne. Renaud leur confirma d'avance ce qui leur serait donné en gage. Pour ceux de leurs hommes qui auraient commis un méfait, il décida que ses sergents ne pourraient s'en saisir et les amener devant son tribunal, que si le tribunal de l'abbaye avait au préalable décliné toute compétence. Les sujets de l'abbaye restèrent soumis au ban. Il fut interdit d'établir aucune coutume ou garenne sur leurs terres, et si la cour des barons venait à convaincre quelqu'un d'y avoir pris un cerf, le coupable devait être condamné suivant les règles du droit commun.

Pour accorder de pareils privilèges, de pareilles libertés à une communauté religieuse, il fallait vraiment que Renaud de Dammartin y trouvât un intérêt supérieur.

CHAPITRE VII

PUISSANCE DE RENAUD DE DAMMARTIN. — SA SITUATION AUPRÈS DU ROI. — LA COUR DE BOULOGNE. — MOUVEMENT LITTÉRAIRE : RENAUD FAIT TRADUIRE LES CHRONIQUES DE TURPIN ; TROUVÈRES QUI L'ENTOURENT ; LEURS POÉSIES.

Les cinq années qui suivirent la conquête de la Normandie furent pour Renaud de Dammartin la période heureuse et brillante de sa carrière. Les cinq comtés que Philippe-Auguste lui avait donnés en faisaient un seigneur terrien riche par les revenus qu'il en tirait, fort par le nombre d'hommes d'armes qu'il pouvait y lever. Les alliances contractées par les siens, grâce à son influence, étaient comme un prolongement de sa puissance : son frère Raoul tenait des terres en Normandie non loin des siennes ; ses sœurs, Clémence et Agnès, avaient épousé Jacques de Prische et Guillaume de Fiennes, deux barons dont l'importance n'était pas des moindres, et dont le second surtout était tout dévoué à la personne et à la fortune de Renaud ; son frère Simon, qui ne se départit jamais d'une sincère et solide affection pour lui, était marié à une nièce du roi, possédait des domaines assez étendus, et participait déjà à l'administration du beau comté dont il devait hériter un jour¹ ; enfin sa, propre fille était fiancée à un fils du roi.

Lui-même est plus que quiconque l'objet de la faveur et de l'amitié de Philippe-Auguste. Il accomplit régulièrement le devoir féodal, assiste aux Champs-de-Mai, et fait partie de toutes les assemblées solennelles que le roi convoque, lorsqu'il a une décision importante à prendre pour l'administration de son royaume, ou un traité à conclure. A chaque instant, Renaud intervient en qualité de témoin dans les chartes royales. Il est adopté comme familier par le roi, et figure parmi les grands qui forment la *curia regis*. Sa situation est telle que, lors de l'entrée dans la chevalerie de l'héritier de la couronne, il est un des trois chevaliers qui jouissent de l'honneur envié de diriger les services de la table royale.

Lorsqu'il est dans ses États, à Boulogne, sa cour ressemble à celle d'un prince. Les hautes dignités y sont tenues à titre d'office comme à la cour du roi² : celle de connétable est remplie par Baudouin d'Ermelighen, à la famille duquel elle appartient³ ; après lui viennent le gonfalonier et le maréchal ; au lieu d'un seul bouteiller, Renaud en eut deux, Pierre et Gui. Le sénéchal, le vidame et les vicomtes sont attachés spécialement à l'administration du comté. Le monétaire a la charge de faire frapper les monnaies à l'effigie du comte. A la tête de sa chancellerie, tenue avec beaucoup de soin, Renaud avait placé son conseiller intime, Simon, prieur du Wast. Enfin autour de lui se tiennent les châtelains de Fiennes, de Tingry, de Longvilliers, de Belle, et les douze barons du Boulonnais,

¹ Voir les chartes qu'il a données concurremment avec le comte Guillaume, *Cart. de Ponthieu*.

² B. N., ms. coll. D. Grenier, CLXXXI, 149.

³ Haigneré, *Dict.*, III, 124.

ayant à leur tête les seigneurs de Doudeauville, qui s'intitulent les premiers d'entre eux¹.

Lorsqu'il va rejoindre l'ost du roi, Renaud emmène avec lui Simon de Boulogne, Guillaume de Fiennes, Ansiau de Caïeu, Eustache Le Bouteiller, Hugues Kiéret, Guillaume de Montcavrel, Guillaume de Tiembronne et le seigneur de Mentenai². Son cri de guerre est : *A la bataille Notre-Dame !* et en campagne il porte : d'or au gonfanon de trois pièces. Le cri des Boulonnais est : *Boulogne-Belle*. Le bailli de Boulogne porte leur cornette de satin jaune peinte à leurs armes : d'or à trois tourteaux de gueule, deux et un, escartelé d'or, au gonfanon de gueules frangé de sinople³.

Le sceau de Renaud de Dammartin le représente à cheval, son bouclier à ses armes, avec la légende : *Sigillum Reinaldi Comitis Bolonie*. Au revers, se voit l'écu de Dammartin avec la légende : *Secretum Reinaldi Comitis Bolonie*⁴. La comtesse Ide eut deux sceaux ; le premier est antérieur à son mariage avec Renaud. On l'y voit debout, portant un oiseau sur le poing, et entourée de la légende : *Sigillum Ide comitisse Bolonie* ; le contre-sceau porte l'écusson bombé aux armes de Boulogne, avec ces mots : *Secretum meum michi*⁵ ; le second, postérieur à 1190, la représente de face, un oiseau au poing, coiffée à longues tresses, et porte : *Sigill' Ide comitisse Bolonie* ; au revers, se trouvent deux écus appointés, le premier de Dammartin et le deuxième de Boulogne, sans légende⁶.

° Le Boulonnais avait ses poids et mesures spéciaux, et le comte battait monnaie. Au début de son règne, les monnaies que frappa Renaud de Dammartin furent très distinctes de la monnaie royale ; ainsi le voulaient les ordonnances, afin que les monnaies seigneuriales n'eussent pas cours par tout le pays. Mais par la suite, le comte de Boulogne effaça peu à peu les signes distinctifs qui servaient à différencier sa monnaie de celle du roi, afin que le public fût amené à les confondre, et que la sienne pût, sous ce couvert, circuler hors du Boulonnais. Il agit ainsi sans doute lorsque ses relations avec le roi cessèrent d'être aussi amicales. Notons qu'il fut le dernier comte de Boulogne ayant frappé monnaie⁷, et qu'il en frappa beaucoup, car ses deniers sont les plus communs de tous les deniers boulonnais⁸.

A l'époque où nous sommes arrivés. Renaud, dans la force de l'âge, était un des plus beaux *bacheliers* de son temps : grand, carré d'épaules, et la taille fine, ce que l'on appréciait fort, avec la chevelure et la barbe blondes, fines et bouclées⁹. C'était ce que nous appelons aujourd'hui un charmeur, aux manières élégantes, à la parole aisée ; aussi eut-il des amitiés dévouées, comme celles de son frère Simon, qui l'aima au delà de la mort, de Guillaume de Fiennes et de Philippe-Auguste lui-même, tant qu'il ne se fut pas révolté avec acharnement contre lui. Cela explique la facilité avec laquelle il faisait agir au mieux de ses

¹ Id., *ibid.*, III, 317.

² Duchesne, *Hist. norm. Script.*, p. 1033.

³ B. N., ms. coll. D. Grenier, CLXXXI, 152 ; CLXII, 186. — Favyn, *Théâtre d'honneur*, II, 1856.

⁴ A. N., *Trésor des chartes*, J. 238, n° 5.

⁵ B. N., ms. coll. Moreau, XCIII, 156.

⁶ A. N., *Trésor des chartes*, J. 238, n° 1.

⁷ Haigneré, *Dict.*, I, 109. — *Revue numismatique*, 1838, p. 31 ; 1841, p. 38 ; 1857, p. 445.

⁸ Hermand, *Hist. monét. de la province d'Artois*, p. 456.

⁹ P. Pâris, *Romancero français*, p. 49.

intérêts ses ennemis de la veille, et l'habileté dont il fit preuve comme diplomate dans les négociations que nous étudierons plus loin. Il jugeait sainement les hommes et les événements, et était de bon conseil ; le trouvère qui a écrit l'histoire de Guillaume Le Maréchal dit de lui :

Après de Douvres approcha, (Jean-sans-Terre en 1213)
Par le conseil del Maréchal
Qui maint l'en ont cloné léial,
Et par le conte de Boloingne,
Qui molt valeit en tel besoigne¹.

Renaud fut un tacticien de première force, et se battait avec un courage de lion : on le vit bien à la bataille de Bouvines. Il se vêtait élégamment, et l'un des premiers orna le cimier des heaumes ; les deux fanons de baleine qu'il adapta au sien étaient célèbres de son temps².

De son côté, la comtesse Ide, très belle dans sa jeunesse, ainsi que son père et sa mère, avait largement joui de la vie ; elle vieillit rapidement. Elle était plus âgée que son mari de plusieurs années. Aussi n'est-on qu'à moitié surpris de voir qu'il vint un temps où elle cessa de plaire à son beau cavalier. Renaud eut des maîtresses, et, ce qui indignait les chroniqueurs, il n'allait jamais campagne sans en traîner plusieurs à sa suite, qu'il ne se faisait pas faute de promener ostensiblement à ses côtés. L'une d'elles fut la sœur de Hugues de Boves, l'aventurier picard qui joua un rôle si important auprès de Renaud dans la préparation de la coalition de Bouvines, et si piteux le jour de la bataille³.

La fin du XIIe et le commencement du XIIIe siècle virent l'éclosion d'une belle floraison littéraire dans le centre et le nord de la France. La plupart des seigneurs s'adonnaient à la gaie science, sinon toujours personnellement, au moins en encourageant et favorisant les gens qui s'en occupaient pour eux.

Le roi n'était pas ce qu'en littérature et en art on appelle un dilettante ; homme d'action avant tout, remuant, énergique, emporté, audacieux, il présentait avec cela le type parfait du bon vivant : le corps robuste ; la tête hérissée dans sa jeunesse au point que l'on pouvait bien l'appeler le vallet Maupingné, et chauve un peu plus tard ; la physionomie joyeuse et haute en couleur, car il aimait à bien manger et à bien boire ; enfin très vert-galant, et le digne ancêtre de Henri IV sous ce rapport. Le contraste est grand avec l'aspect de Renaud de Dammartin, et aussi de son rival, Richard Cœur-de-Lion, haut de taille, les membres flexibles et bien faits, élégants et longs, les cheveux blonds dorés, trouvère lui-même, ayant pour ami un trouvère⁴.

Cependant, Guillaume Le Breton nous apprend⁵ que Philippe-Auguste favorisa grandement le développement des études à l'Université de Paris, où l'on étudiait non seulement le trivium et le quadrivium, mais encore le droit canon et le droit civil. Guillaume, en qualité de chapelain, d'historien et de poète du roi, fut l'objet de ses largesses : elles ne lui firent jamais défaut, soit en argent, soit en nature⁶.

¹ *Hist. de Guillaume Le Maréchal*, II, 162.

² *Phil.*

³ *Phil.* — Fr. Ganneron. — Guill. Le Breton, *Chron.*

⁴ *Chron. Tur.*, M. G., XVIII, 304. — *Romania*, 1885, p. 7. — Dachery, III, 168.

⁵ *Chron.*, 152.

⁶ Brussel, *Usage des fiefs*, II, preuves (comptes de Philippe-Auguste).

Les princes de la maison de Flandre furent de véritables littérateurs. Baudouin IX parlait couramment le provençal en 1202, dans le palais de Boniface de Montferrat, il riposta en vers provençaux au troubadour Folquet de Romans. Il fit rédiger les *Histoires de Baudouin* en langue vulgaire. Lui et son frère Henri de Hainaut, qui a laissé des lettres, des discours, et qui écrivait en latin, avaient été élevés par Gilbert de Mons, le célèbre chroniqueur¹.

A cette époque, un développement intellectuel très prononcé se manifeste au sein des provinces belgiques. Tandis que dans la Flandre tudesque le peuple s'égaie aux facétieux récits de *Reinaert de Vos*, et d'autres productions satiriques ou galantes, la langue romane parlée depuis longtemps dans les parties méridionales du comté, en Hainaut, en Artois et en Cambrésis, se formule en longs poèmes où sont racontés, sous une forme rude et grossière à la vérité, mais souvent pleine de naïveté et d'énergie, les faits et gestes des anciens preux ; en fabliaux et en chansons remplis de malice et de verve, en complaintes et légendes empreintes d'une foi vive jusqu'à l'enthousiasme, sincère jusqu'à la superstition².

Tout auprès du comte de Boulogne, nous avons vu combien la cour de Guines était policée. Baudouin II avait empli de livres la chapelle de Montoire, et eut un bibliothécaire, Hasard d'Audrehem. Il fit orner de miniatures nombre de manuscrits, et donna des orgues à l'église de Saint-Léonard. Ses amis formaient autour de lui une sorte d'académie où l'on discutait littérature et théologie ; le trouvère Simon de Boulogne, dont Eustache Le Moine illumina les noces de la façon que nous avons vue, lut à haute voix devant cette assemblée sa traduction des *Mirabilibus mundi* de Solin. Polyhistor ; peut-être aujourd'hui aurait-il de la peine à trouver des auditeurs ! Les jongleurs venaient, avec leurs échafauds portatifs, réciter des chansons de geste et jouer des comédies. Lambert de Welles traduit pour Baudouin le Cantique des Cantiques ; le moine Alfrid lui traduit les Évangiles du Dimanche, les Homélies correspondantes et la Vie de saint Antoine, et maître Geffroi une grande partie de la Physique d'Aristote. Gautier, bailli d'Ardres, compose pour lui son roman, Le Silence, qui lui vaut, outre des cadeaux en chevaux, en riches vêtements et en objets précieux, le surnom de Gautier Silens. Son chroniqueur fut Lambert d'Ardres qui s'écrie, dans son enthousiasme pour son protecteur : Il est si riche en livres qu'on peut le comparer à saint Augustin pour la théologie, à Denys l'Aréopagite pour la philosophie, à Thalès de Milet, le romancier, pour les productions frivoles des Gentils, au jongleur le plus célèbre pour les chansons de gestes, les aventures des nobles ou même les aventures des vilains. Baudouin II avait bien mérité l'épithète de Magnifique qui lui fut décernée³.

Les comtes de Flandres et de Guines ne sont pas seuls à avoir ce goût des lettres et des choses de l'esprit. Les noms de seigneurs lettrés abondent à cette époque

¹ *Hist. litt.*, XVII, 183, 198 ; XVIII, 622. — G. Paris, *La Littérature en France au Moyen Age*, p. 198, § 95.

² Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, I, 435, 436.

³ Haigneré, *Dict.*, II, 24. — De Smet, *Notice sur Baudouin de Guines*. — *Hist. litt.*, XV, 501. — A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 201. — Boutaric, *Revue des Questions historiques*, 17.

dans la région du nord de la France, ce sont : Audefroï Le Bastard, ami de Jean de Nesles, châtelain de Bruges, et rival poétique de Quesnes de Béthune ; Hugues d'Oisi, châtelain de Cambrai, qui forma des élèves ; Hues de la Ferté, auteur de poésies historiques ; Jean de Boves, qui composa des fabliaux ; Michel de Harnes, riche seigneur d'Artois qu'un coup de lance cloua à sa selle le jour de Bouvines, éditeur d'une traduction du Pseudo-Turpin ; Robert de Béthune, rédacteur de la coutume de Tenremonde ; Gilbert de Montreuil, qui dédia son Roman de la Violette à Marie de Ponthieu, femme de Simon de Dam martin ; Guillaume de Béthune, et surtout son frère cadet Quesnes de Béthune, bien connu comme un des meilleurs trouvères, et à qui Alix de France reprochait de ne pas avoir, en parlant, la pureté de langage de l'Île-de-France.

A cette époque se constituait le puy d'Arras, l'une des plus vivantes et fameuses assemblées littéraires du Moyen Age, où brillèrent Jean Bretel, Adam de Givenchy, le trésorier d'Aire, Robert de la Pierre, Prius et Gérardin de Boulogne, Gaidifer, Jean Le Cunelier, Jean de Grieviler, Robert du Chastel, Perrin d'Anchicourt, Adam de la Halle, Phelippot Verdière, Perrot de Nesles, Audefroï, Robin de Compiègne, Copart, Hues Le Maronnier, Hues, châtelain d'Arras, Vilain d'Arras, Jean de Renti, Gilbert de Berneville, Moniot d'Arras. Les noms abondent, et beaucoup d'œuvres nous sont parvenues¹. Renaud de Dammartin, un des plus brillants et des plus intelligents chevaliers de ce temps et de ce pays, ne pouvait rester étranger à un pareil mouvement. Il retint auprès de lui Simon de Boulogne ; ce Simon, né en 1169, eut en 1198 l'intendance des ouvriers qui travaillaient au grand fossé dont on entoura la ville d'Ardres ; il fut surnommé *li Clerc*, traduisit Solin et l'*Historia destructionis Trojæ* de Gui Columna, en vers, et sous ce titre : *Des faits de Troyes, des Romains, de Thèbes, d'Alexandre le Grand, escripts de lettre boulonnaise*².

En 1206, le comte de Boulogne envoya à Saint-Denis un de ses clercs, appelé Jehan, avec mission de traduire en langue vulgaire les Chroniques de Turpin. Et comme il avait le souci de vérité historique, il voulut que la traduction fût en prose, afin que les nécessités de la rime ne vinssent pas l'altérer ni la dénaturer. Voici la préface de cette traduction : *Voire est que li plusor ont oi volentiers et oient encore de Charlemaine, comment il conquist Espagne et Galice. Mès quoique li autre aient osté et mis, ci pœz oir la vérité d'Espagne selon le latin de l'estoire que li cuens Remus de Boloigne fist par grande estude cerchier et guerre ès livres à Monseigneur St Denis, et por estre et manoir ès cuers des gens les œuvres et le nom del bon roi Philippe-le Noble et Lœys son fils, la fist-il en romans translater del latin as XII c ans de l'incarnation et VI. Et por ce que rime se velt affaitier de mout conquestes hors de l'estoire, voust li cuens que cist livre Fust sans rimes, selon le latin de l'estoire que Turpin, l'archevesque. de Reims, recita et escrit si corn il le vit et oit*³.

Le malheur est que ces Chroniques de Turpin étaient apocryphes et fabuleuses ; mais il n'en faut pas moins savoir gré à Renaud de Dammartin du souci qui le hanta.

¹ Louis Passy, *Fragments d'histoire littéraire*, Bibl. Éc. ch., 4e série, V, 499.

² *Hist. litt.*, XV, 500. — A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, 465. — Roger, *Archives de Picardie*, II.

³ *Hist. litt.*, XVII, 373, 732. — G. Paris, op. cit., 250. — Dinaux, *Trouvères artésiens*, 410.

Michel de Harnes s'empara de cette traduction, et en publia une nouvelle édition dès l'année suivante (1207). Il est curieux de comparer sa préface avec celle de Renaud : *Voirs est que li plusor ont volontiers oi et oent `encore de Charlemene corrent il conquist Espagne et Galisse ; mais cois que li autre i aient oste ne mis, chi pœs vos oie le verite d'Espagne selonc le latin del estoire que Mikieus de Harnes fist par grant estude cerquier et enquerre es livres Renaut, le conte de Bouloingne. Et por rafreschir es cuers des gens les œvres et le non dou bon roi, le fist de latin translater en romans. a XII cens ans et VII del incarnation nostre segnour, autans Phelippe le noble roi de Franche et Lœi son ainsne fil. Et pour ce que rime se veut affaitier de mos conquestés fors d'estoire, veut Mikieus que cis livres soit fais sans rime, selonc le latin del estoire que Turpins, l'arcevesques de Rains, traita et escrist tout ensi corne il le vit et oi. L'édition de Michel de Harnes fut à son tour reproduite plusieurs fois vers la même époque*¹.

Outre le trouvère Simon et le clerc Jehan, d'autres lettrés fréquentaient la cour du comte de Boulogne. Il y avait un chanteur, Gérard de Boulogne², et un poète dont le nom est perdu, mais dont nous possédons presque toute l'œuvre ; c'est l'auteur du *Roman de Siperis de Vinaux*, qui fut composé dans les premières années du XIII^e siècle ; on y cite comme un événement récent la clôture du bois de Vincennes, que Philippe-Auguste fit exécuter en 1200. Le poème est émaillé de vers proverbes, de sentences morales dénotant chez le trouvère du bon sens, un fonds de bonhomie et une malice un peu grosse. Il dit :

Pis vaut péché couvert, ce disent li lettré,
Que ce que chacun sçait qu'on n'a mie celé.

Plus loin, une simple remarque :

Tel cuide bien avoir de sa chair engendré
Des enfans en sa femme qui ne lui sont un dé.

L'anonyme de Boulogne a des sentiments égalitaires, et ne se laisse pas éblouir par les apparences :

Car fiels est bien armez qui po de pouvoir a,
E fiels est mal vestus qui au corps bon cuer a.
Le cuer n'est mie des armes, mais est ou Dieu mi l'a.

Malheureusemant, le monde se laisse prendre aux faux semblants de la richesse :

On porte plus d'honor a un baron meublé,
Qu'on ne fait a preud'hom vivant en pauvreté.

Tout cela n'est pas très élevé comme forme ni comme pensée, avec la petite allure prudhommesque des vers, mais nous ne pouvons nous empêcher d'y reconnaître au moins le mérite de la sincérité.

Il n'en va pas de même avec un autre poète boulonnais contemporain, appelé Silvestre, dont nous avons une œuvre, *Li Pater noster*, dédiée à la comtesse Ide. C'est un poème moral, comme on en faisait fréquemment alors : l'auteur choisit une oraison, et en commente longuement le texte dans des vers de sa façon. Ainsi a fait Silvestre *Ki tome sa cure a traitier divine escripture*, nous dit-il lui-

¹ Bibl. Arsenal, mss. 2995, f^o 1, et 3516, f^o 284 ; simple mention de ce texte dans le ms. 5258.

² B. N., ms. fr. 200500, f. 155. — Bibl. Éc. ch., XX, 1859, p. 475.

même. Dans un court préambule, il commence par se placer sous l'invocation du Saint-Esprit et de [sire Diex](#). Puis il annonce au lecteur qu'il n'offre pas à sa curiosité un conte, une fable, une aventure ; ce qu'il lui présente, c'est une [glorieuse oraison](#). Il la met en vers afin qu'on la retienne plus facilement.

Pruech que mious vos soit enseignie,
Par rime iert dite et traitie.

Il choisit le *Pater Noster*, parce qu'on ne le tonnait pas suffisamment, ni comme on doit le connaître :

Car cancans borna le doit savoir :
Savoir, signor, le enidies bien,
Mais non saves, n'en saves rien ;
Car l'orison n'entendes mie,
Ensiment estes com la pie
Ki parole, et ne set que dist.

Silvestre profite de ce qu'il commente la parole sainte, source de toute sagesse, pour relever les faiblesses et les défauts de ses contemporains. Il s'efforce de les ramener à l'humilité chrétienne, il reproche aux grands de cette terre leur faste et leurs prodigalités inutiles. Le passage vaut la peine d'être cité en entier :

Al regne nostre creator,
Resgardent mie li signer
Qui tant ont dras oltre raison,
Cortes, mantiaus, chapes forrées
De boëns sibelins engolées ;
Ne encor ne lor sofist mie
Des rices dras la signorie :
Ils les trenchent oltre mesure ;
Certes, c'est dont Diex n'a cure !
Hai ! Haut segnor, vees
Com petit vos emporterres
En terres de ces riches dras !
Ostes les queues et les las :
Gardes que noblesœ devient !
Tote ricesce va et vient :
Mors est Karles, mors est Rollans,
Mors est Hertus, li roi puissans,
Mors est Cesar qui conquist Rome.
Malt sont li prince et li haut home :
Tait sont ale en la longe ost
Et nos certes les suivrons tost :
Ja des biaux dras que ci avons,
Un seul o nos n'en porterons !

La forme n'est-elle pas ici très belle, et ne rend-elle pas puissamment une haute pensée ? Et Villon ne semble-t-il pas s'être inspiré directement de ce passage lorsqu'il écrivit sa ballade des Seigneurs du temps jadis et celle des Dames du temps jadis ?

Mais le bon Silvestre qui vient de reprocher aux grands d'employer à leurs vêtements plus de drap qu'il n'est nécessaire, ne veut pas passer pour un révolutionnaire. Il s'empresse d'ajouter qu'il admet très volontiers que les

chevaliers soient mieux babillés que les vilains : mais il ne faut pas qu'ils en tirent **orgueil en diable** !

Il profite de l'article *panem nostrum*... pour proclamer la supériorité du pain sur la viande et engager son lecteur à la frugalité !

Car quant la penture iert saillie
De ceste nostre mortel vie,
E li ventre seront pori,
Ki gros et cras en sont nori.

La conclusion du poème contient la dédicace :

Le pater noster vos ai dite ;
Celui por cui l'avons escrite
Doinst Diex honor et signorie,
E ale permanable vie
Le mainst et doinst bone aventure,
Tant com ele en cest siecle dure :
C'est Yde a cui Boloigne amonte,
Fille Mahiu le gentil conte (I) ;
Diex mete s'arme en paradis
Avec ses beneois amis ;
Si face il l'arme son pare
E l'arme Maryen sa mere ;
Lor arme defende d'infier
En cel nom di pater noster.

Explicit¹.

Il existe évidemment des longueurs dans cette pièce de vers ; mais combien d'œuvres littéraires du Moyen Âge, et même de nos jours, en sont exemptes ? En tous cas les imperfections qu'elle peut contenir sont largement compensées par certains passages, dont l'un, tout au moins, est absolument de haute envolée poétique et d'une grande portée morale et philosophique.

Dans la même région devait éclore un peu plus tard le *Roman d'Eustache le Moine*.

Nous retrouvons la comtesse Ide mentionnée dans un poème de son oncle par alliance, Hugues d'Oisi, intitulé le *Tournoi des Dames*², en compagnie de la reine, de Jeanne de Flandre, de la comtesse de Clermont, de la comtesse de Champagne. Le trouvère s'écrie :

Toutes déconfites sont,
Fuiant s'en vont,
Nule del mont n'i demora,
Quant **Boloigne** rescria
Ide au cors honoré ;
Premiere recouvra
Au trepas d'un fossé
Contesse au frain li va :
Diex aïe a crié.

¹ B. N., ms. fr. 2162, f° 119-126.

² B. N., ms. fr. 12612, f° 162 v°, et 12615, f° 541. — Hugues d'Oisi avait épousé Gertrude d'Alsace, sœur de Mathieu d'Alsace. Cf. P. Anselme, *Hist. Généal.*, II, 722, c.

Après Bouvines, la retentissante défaite du comte de Boulogne inspira plusieurs trouvères ; la pièce la plus importante que nous possédions à ce sujet intéresse plus l'histoire que la littérature ; nous l'examinerons plus loin ; c'est un poème satirique mis sous la forme d'un dialogue entre Renaud et son roncín. Dans un autre poème satirique de la région du Nord, intitulé *les Vers de la Mort*¹, après avoir fait invoquer la Mort par différents personnages, entre autres les évêques de Beauvais et de Reims, le trouvère fait dire à Renaud :

Mors, mors, salue moi Renaut,
De par celui qui maint en haut,
Qui se fait cremir et douter ;
Di li, di li qu'il s'aparaut
A encontre l'arc qui ne faut,
Sans soi blecier et entamer ;
C'est le joz de la mort amer,
Ou il covient passer la mer
Dont les ondes sont de feu chaut,
Fol pus le charpentier clamer.
Qui sa meson lest a fermer
Jusqu'à tant que la mort l'assaut.

Sans doute, nous devons encore voir une allusion à Renaud de Dammartin, dans ces vers de Moniot d'Arras, qui forment l'envoi d'une chanson :

Chanson va t'ent sans perece
Au Boulenois di ;
S'a bien faire ensi s'adrece
Com à Heding vi,
Ne faurra missi prouece,
S'en ierent maint esjoi,
Et cil esbahi
Ki baron de tel hautece
Clamoient failli².

Voici, pour terminer, une exquise poésie amoureuse, légère, gracieuse et spirituelle, que Paulin Pâris a publiée dans ses *Romanceros français*, p. 49, et où, suivant lui et A. Dinaux, notre héros lui-même est mis en scène. La pièce est intitulée *Bele Erembors*³ ; c'est une aventure arrivée à Renaud au retour d'un des champs-de-mai auquel il avait assisté :

Quant vient en mai, que l'on dit a Ions jors,
Que Franc de France repairent de roi cort,
Reynauz repart devant, et premier front :
Si s'en passa les lo meis Arenbor,
Aine n'en degna le cbief drecier amont
E Reynaus amis !

Bele Erembors à la fenestre, au jor,
Sor ses genoz tient pailede cols ;
Voit Frans de France qui repairent de oort,
E voit Reynaut devant. el premier front :

¹ B. N., ms. fr. 837, f° 71.

² B. N., ms. fr. 12612, f° 166.

³ B. N., ms. fr. 20050, f° 69 v°, et 70.

En haut parole, si a dit sa raison.
E Reynaus amis !

Amis Reynaus, j'ai ja veu cel jor,
Se passissois selon mon pere tor,
Dolans fussies se ne parlasse a vos.
Jel meffaites fille d'empereor,
Autrui amastes, si obliastes nos.
E Reynaus amis !

Sire Reynaus, je m'en escondirai ;
A cent puceles, sor sains vos jurerai,
A trente dames que svelte moi menrai,
C'onques nul hom fors votre cor n'aimai.
Prenes l'emmende et je vos baiseraï.
E Reynaus amis !

Li cuens Reynaus en monta le degré,
Gras par épaule, greles patio baudré ;
Blont ot le poil, menu, recerœlé ;
En nule terre n'ot si biau bacheler.
Voit l'Erembors, si comence a plorer.
E Reynaus amis !

Li cuens Reynaus est montez en la tor ;
Si s'est assis en un lit peint a flore ;
Dejoste lui se siet bele Erembors :
Lors recommence lor premieres amors.
E Reynaus amis !

Une pareille chanson ne pouvait naître que dans un milieu cultivé ; il s'en dégage même une pointe de préciosité qui fait songer aux galanteries que l'on débitera plus tard dans les ruelles des marquises et dans les salons littéraires. Le tour est déjà recherché, mais au fond, on sent cependant la fraîcheur qui fait le charme des premières poésies de notre littérature nationale.

La description des cours féodales du Nord, de Boulogne et de Guines en particulier, montre que tous les barons n'étaient pas les brutes farouches que l'on s'est souvent plu à représenter ; il nous suffira de constater qu'à cette époque ils ont créé autour d'eux un mouvement littéraire, ont constitué des bibliothèques, et ont pris soin de conserver et de perpétuer les anciennes chroniques, en les faisant traduire et recopier.

CHAPITRE VIII

1210-1212

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — MARIAGE DE FERRAND DE PORTUGAL AVEC JEANNE DE FLANDRE. — JEAN-SANS-TERRE CHERCHE DES ALLIÉS. — IL DÉTACHE LE COMTE DE BOULOGNE DU PARTI DE PHILIPPE-AUGUSTE. — RUPTURE DE RENAUD AVEC LE ROI DE FRANCE. — CONFISCATION DE SES BIENS. — IL JETTE LES BASES D'UNE VASTE COALITION CONTRE LA FRANCE.

Depuis plusieurs années, les différents États de l'Europe occidentale s'acheminaient vers une crise. A partir de 1210, les événements la précipitèrent, et elle se dénoua à Bouvines, en 1214. Le facteur le plus important dans la mise en mouvement des intérêts qui partageaient les princes et les peuples, fut Renaud de Dammartin. Mais pour bien comprendre le rôle qu'il joua, il faut examiner rapidement les situations respectives des principaux États en cause, et le but particulier vers lequel chacun d'eux dirigeait ses efforts.

En France, il s'agissait pour Philippe-Auguste de rendre la royauté indépendante de la maison d'Anjou, de la maison de Flandre et des grands vassaux ; pour ces derniers, le roi avait plus à faire encore : il lui fallait les dominer et écraser leur puissance, il lui fallait conserver ses conquêtes et s'y affermir. Les communes se rangeaient sous sa bannière : beaucoup lui devaient leur existence, ou à ses prédécesseurs immédiats ; elles comprenaient, instinctivement peut-être, que leur intérêt était de se grouper autour d'un prince français, de même race qu'eux, sorti du même terroir, au lieu de se laisser démembrer par des princes étrangers.

En Angleterre, Jean-sans-Terre, qui se livrait aux pires excès du despotisme, se trouvait dans la nécessité de reconquérir les provinces perdues depuis le commencement de son règne, afin de maintenir son autocratie sur les barons anglais qui voulaient le renverser. Sa politique consistait donc à soulever et à soutenir la noblesse française contre Philippe-Auguste, tandis que celle du roi de France comportait la manœuvre inverse. Il est intéressant de constater, au point de vue de l'évolution individuelle des deux peuples, que chez tous deux ce fut le parti national qui triompha finalement.

Par la communauté des intérêts commerciaux, la Flandre était l'alliée naturelle de l'Angleterre. Elle était hostile à la France parce que les Flamands, autant que leurs comtes, ne pouvaient se résoudre à accepter l'annexion de l'Artois à la couronne.

En Italie, Innocent III s'efforçait de débarrasser la péninsule du joug des Impériaux. Il maintenait son autorité spirituelle sur la chrétienté, et tâchait de l'étendre au temporel. Il essayait de faire passer dans le domaine de la pratique la théorie qui faisait de lui le grand dispensateur des couronnes et des royaumes

: en 1208, il jette l'interdit sur l'Angleterre ; en 1211, il délie les sujets de Jean-sans-Terre du serment de fidélité ; en 1212, il le dépose et donne son royaume à Philippe-Auguste ; en 1200, il jette l'interdit sur la France à cause de la répudiation d'Ingeburge ; enfin il donne et retire la pourpre impériale successivement à Oton et à Frédéric de Hohenstaufen.

L'Empire avait en Italie ses plus puissants intérêts,. Mais il était possible de lui en susciter ailleurs, d'exciter ses convoitises sur les provinces françaises de l'Est, et l'épée de l'empereur devait être d'un grand poids dans la balance pour celui des deux qui, du roi de France ou du roi d'Angleterre, saurait la mettre de son côté.

L'empereur Henri VI était mort le 26 septembre 1197. Le pape écarta de suite la candidature de son fils, Frédéric de Hohenstaufen, à cause de sa jeunesse, et surtout parce qu'il était roi de Sicile. Deux candidats restaient en présence : Oton, duc de Brunswick et de Saxe, comte de Poitou et neveu de Jean-sans-Terre ; il fut choisi par les électeurs Guelfes ; et Philippe de Souabe, frère de l'empereur mort, soutenu par le roi de France et choisi par les électeurs Gibelins. Le pape hésita avant de se prononcer. Mais comme Philippe de Souabe appartenait à la race de ses persécuteurs, il favorisa secrètement Oton de Brunswick, bien que Philippe-Auguste lui écrivit fréquemment pour lui recommander son candidat, et lui démontrer combien l'élection d'Oton serait préjudiciable à la France, à laquelle il avait déjà causé des dommages considérables lorsqu'il n'était encore que comte de Poitou.

° En 1208, Philippe de Souabe fut assassiné. Oton IV fut reconnu à Spire en mars 1209 : il s'engagea à ne pas intervenir dans les élections épiscopales. à n'empêcher aucun appel au siège apostolique, à remettre à l'Église tout ce quit est du domaine spirituel, et à l'aider à extirper l'hérésie. Le 27 septembre suivant, Innocent III posa sur sa tête la couronne impériale. Mais par un revirement logique et forcé, Oton fut obligé, en tant qu'empereur, de prendre les intérêts de l'Empire, et, par suite, de revendiquer les fiefs enlevés par le pape, et le plein exercice des droits impériaux en Italie. En même temps, l'élection de l'archevêque de Canterbury venait de brouiller complètement Innocent III et Jean-sans-Terre ; Philippe-Auguste continuait à solliciter le pape d'une façon de plus en plus pressante en faveur de Frédéric de Hohenstaufen, l'engageant à ne plus traiter avec Oton, contre qui les princes de l'Empire ne craindraient plus alors de se soulever. Cet ensemble de circonstances décida le pape à excommunier Oton, et à reconnaître Frédéric (10 novembre 1210). L'Empire se divisa : la haute Allemagne se rallia à Frédéric, et la basse Allemagne resta fidèle au neveu de Jean-sans-Terre¹.

Depuis la mort de Baudouin de Constantinople, Philippe-Auguste avait exercé sa tutelle sur l'héritière du comté de Flandre, et la garde noble du comté. Il éleva Jeanne à la cour de France, et lorsque l'heure vint de la marier, écartant les prétentions à sa main d'un prince anglais, et ne pouvant faire triompher celles d'un baron français, il lui donna pour époux Ferrand de Portugal, neveu de la comtesse douairière Mathilde.

Le mariage fut célébré à Paris en grande pompe, aux frais de la Flandre et du Hainaut, naturellement. Les nouveaux époux firent hommage au roi de leurs

¹ Cf. particulièrement Schmidt, *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident pendant le Moyen Âge*.

États, puis ils en prirent le chemin. Mais le prince Louis les devança, et lorsqu'ils arrivèrent, il s'était emparé d'Aire et de Saint-Omer, les deux villes qu'il revendiquait encore comme faisant partie de son héritage maternel. Ferrand se vit joué : il ne songea qu'à se venger et à reconquérir les villes surprises. Il laissa à Douai sa jeune femme, souffrant de la fièvre, la confiant aux soins de sa tante Mathilde, puis se présenta à ses sujets de Lille, de Courtrai, d'Ypres et de Bruges, qui lui ouvrirent leurs portes. Seuls, les Gantois refusèrent de le recevoir sans son épouse, leur souveraine légitime. Le comte était faiblement accompagné, bien qu'escorté par Philippe de Namur, Siger, châtelain de Gand, et Jean de Nesles, châtelain de Bruges. Rase de Gavre et Arnoul d'Audenarde, ennemis personnels de ces deux derniers personnages, se mirent à la tête des Gantois, forcèrent le comte et les siens à se retirer, et les poursuivirent jusqu'aux environs de Courtrai.

Ferrand regagna Lille et Douai, et prépara la guerre contre le prince Louis, qui d'Arras, s'apprêta à lui résister. Les grands vassaux de Ferrand intervinrent, et l'engagèrent à négocier. Le 24 février 1211, le comte de Flandre dut signer, entre Lens et Pont-à-Vendin, un traité par lequel il cédait au fils du roi de France, Aire et Saint-Omer, et fournissait des otages. Aussitôt après, il alla se faire reconnaître par les Gantois, leur fit payer 3.000 livres d'indemnité pour racheter le mauvais accueil qu'ils lui avaient fait la première fois, mais se les attacha peu après en leur donnant une organisation municipale. Maintenant, les intérêts flamands étaient les siens, et son orgueil avait à se venger de l'affront reçu du prince Louis¹.

Le comte de Boulogne, de son côté, n'avait jamais pu se venger de l'outrage reçu à Compiègne en 1196, et Arnoul de Guines pouvait dire combien les haines de son voisin étaient tenaces. Puis, l'ambition de Renaud avait grandi en même temps que sa fortune : parti de rien, il se trouvait l'un des seigneurs les plus puissants de la cour de France. Il aspira plus haut encore. Avec sa profonde habileté diplomatique et la finesse de son esprit politique, il chercha la position la plus avantageuse pour lui dans le conflit d'intérêts qu'il voyait, et dans la conflagration générale qu'il prévoyait devoir en être la conséquence.

Du côté de Philippe-Auguste, il ne pouvait plus obtenir grand'chose. Le roi, qui l'avait élevé au rang qu'il occupait, n'aimait pas les vassaux trop puissants : Renaud pouvait voir que certaines vacances dans les grands offices de la couronne n'avaient jamais été comblées, et ne le seraient sans doute jamais. Aucun espoir de s'élever plus haut en France, et une haine à assouvir, tels étaient de ce côté les sentiments intimes du comte de Boulogne. Par contre, il savait que s'il offrait son épée avec des gages formels de fidélité au roi d'Angleterre, il recouvrerait immédiatement les domaines possédés jadis par ses prédécesseurs de l'autre côté du détroit. Mais ce n'eût été qu'un chassé-croisé de biens, et il lui fallait conserver ses fiefs de France tout en acquérant des terres anglaises. Seul l'écrasement du roi de France lui permettrait d'atteindre ce résultat.

Or, Jean-sans-Terre et Oton, excommuniés par le Pape et ennemis acharnés de Philippe-Auguste, étaient plus étroitement unis que jamais ; la Flandre était hostile à la France, et Ferrand avait des motifs personnels de haine contre le roi : la noblesse nécessiteuse des provinces allemandes et celle des Pays-Bas, étaient toujours disposées à se battre pour qui les payait, et particulièrement dans un

¹ Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, I, 220. — *Généalogie des Comtes de Flandre*, M. G., IX.

pays où le butin pouvait être abondant ; la guerre des Albigeois embrasait le Midi de la France, et y retenait beaucoup de barons dévoués au roi. Les circonstances étaient favorables ; en coalisant l'Angleterre, l'Allemagne, la Flandre, la Hollande, les petits princes des Pays-Bas, tout en maintenant l'agitation dans le Midi, il y avait moyen de nouer une ligue formidable à laquelle Philippe-Auguste ne pourrait pas résister. Et tandis qu'il redeviendrait un simple duc de France, un simple comte de Paris, Renaud, à la tête de nombreux fiefs en Angleterre, et, sur le continent, d'une vaste province formée de ses comtés de Boulogne, de Dammartin, d'Aumale avec le Vermandois, et des débris de l'Artois, avec ses fiefs de Normandie, se trouverait alors aussi puissant que Philippe-Auguste, pourrait le combattre et lui faire échec, comme ses aïeux avaient combattu les aïeux du roi dans le passé, et avaient fait échec à son pouvoir naissant.

Le comte de Boulogne se tourna vers les ennemis de Philippe-Auguste. Mais il lui fallait déployer une grande habileté, manœuvrer sans éveiller les soupçons, et ne pas se démasquer prématurément, car il engageait une partie où il jouait le tout pour le tout, et la moindre faute, la moindre défaillance, entraînant l'insuccès final, devait lui coûter la perte de ses biens et de sa vie.

Jean-sans-Terre excellait aux ruses diplomatiques et aux menées souterraines ; depuis longtemps il les mettait en œuvre pour se créer des alliances. Il entretenait l'amitié de son neveu Oton, en lui envoyant fréquemment des cadeaux et de l'argent ; il pouvait être sûr d'un sérieux dévouement de ce côté, puisque déjà en 1204, au fort de sa lutte contre Philippe de Souabe, Oton avait proposé à son oncle de signer une trêve avec son rival pour venir au secours de la Normandie, en opérant une diversion sur Reims ou Cambrai¹. Jean s'était attaché Baudouin d'Aumale en lui donnant en Angleterre des terres équivalentes à celles que Baudouin avait perdues en France, et en négociant le mariage de sa fille avec le fils du puissant comte de Pembroke, Guillaume le Maréchal². Presque tous les ans, il accorde aux marchands flamands des autorisations et toutes sortes de facilités pour commercer dans ses États.

Ne pouvant compter sur ses barons d'Angleterre, il cherche des appuis à l'extérieur, et ne manque pas une occasion de se faire un allié, petit ou grand : en mars 1206, il fait remettre Gautier de Baillolet, agent du comte de Saint-Pol, en possession des biens de celui-ci en Angleterre³ ; le mois suivant, il comble de libéralités Brandon de Douai ; Richard le Flameng et Guillaume de Fiennes, beau-frère de Renaud de Dammartin. En 1207, il donne l'église de Boughton à maître Guillaume, clerc du comte de Flandre⁴. Le 25 mars 1208, il envoie un sauf-conduit au comte Guillaume de Hollande, et l'engage à venir s'entendre avec lui⁵. Le 26, il concède à Godefroid de Louvain le château et la seigneurie d'Eya⁶. Le 28, il charge de différentes missions sur le Continent l'archidiacre de Stafford, Gérard de Rodés, Godefroid de Louvain et Thierry le Teuton, et envoie au bailli de Douvres l'ordre de leur fournir un navire pour faire la traversée du détroit⁷. En ce même mois, un certain nombre de sergents arrivent de Flandre, et R. de

¹ Rot. Chart., I, 133.

² Rot. Chart., 114. — Rot. lit. claus., I, 24.

³ Rot. lit. claus., I, 67.

⁴ Rot. lit. pat., I, 78. — Rot. Chart., I, 166.

⁵ Rot. lit. pat., I, 81.

⁶ Rot. lit. pat., I, 81.

⁷ Rot. lit. Claus., I, 108.

Cornhill leur remet 20 livres de sa part¹. A Thomas de Bavelinghem, il accorde une rente féodale de dix livres par an (avril 1208)² ; aux moines et à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, il confirme la possession de leurs domaines de Levesharn et de Greenwich³. La même année, il conclut avec Louis, comte de Loos, qui avait épousé une fille du comte de Hollande, un traité par lequel Louis s'engagea à le soutenir, ainsi que son neveu Oton, contre tous leurs ennemis, quels qu'ils fussent⁴.

Jean-sans-Terre garde auprès de lui le fils du duc de Saxe, avec lequel il est en relations suivies. Il correspond fréquemment avec Hugues de Cresec, Robert de Béthune, le châtelain de Bergues, et avec le roi d'Aragon. Il fait remettre de l'argent à Arnoul de Caïeu. Il se concilie les sympathies du comte de Bar, qui avait jusque-là résisté à ses avances. Il expédie des messagers en Bretagne, en Anjou, en Poitou ; il envoie Richard de Terinton à la cour de Rome ; Jacob, frère d'Eustache le Moine, en Flandre ; Gautier l'Anglais, *oultre-mer*.

C'est en 1209 qu'il fit faire des ouvertures à Renaud de Dammartin. Il confia cette ambassade à Eustache le Moine, dont il envoyait en même temps le frère en Flandre. Le pirate reçut du roi, au départ, une somme de 40 marcs d'argent. Il rencontra Renaud probablement à Ambleteuse, vers la fin du mois de juillet ou dans les premiers jours du mois d'août. Le comte était dans une disposition d'esprit favorable aux propositions que son ancien sénéchal était chargé de lui soumettre ; il l'accueillit bien, et lui fit même signer comme témoin la charte de commune d'Ambleteuse. Sa mission étant couronnée de succès, Eustache s'empessa d'aller en rendre compte à Jean-sans-Terre, qui lui fit remettre 225 marcs, somme élevée et qui montre l'importance attachée par le roi à l'alliance de Renaud (10 août 1209)⁵.

Philippe-Auguste fut instruit de quelque chose, car peu après il exigea de Renaud la promesse de ne pas entretenir de rapports avec Eustache le Moine, ni avec Hugues de Boves, l'avoué de Brai, Manassès Chauderon, Pierre de Nesle et les complices de ces brigands, et de faire tous ses efforts pour les arrêter et les lui livrer. Renaud dut promettre, afin de dépiquer les soupçons. Par mesure de précaution, le roi fit jurer la même promesse au comte de Ponthieu, au vidame de Picquigni, à Robert de la Tournelle, à Raoul de Clermont ; et fit renouveler au comte de Boulogne le serment d'exécuter les conditions du mariage de leurs enfants (novembre 1209).

Il n'est pas étonnant de voir figurer Hugues de Boves en tête de cette petite liste de proscrits : c'était en effet un des salariés du roi d'Angleterre, une de ses créatures les plus dévouées. A partir de ce moment, il joua un rôle important auprès de Renaud de Dammartin dans la formation de la coalition.

Il descendait des anciens comtes d'Amiens, dont la branche aînée eut la terre de Coucy, et la branche cadette la terre de Boves. Le nid d'aigle des seigneurs de Boves s'éleva sur une éminence, non loin d'Amiens, et était presque aussi redoutable que celui de Coucy⁶. Il en reste encore des ruines imposantes. Le 19

¹ *Rot. lit. Claus.*, I, 109.

² *Rot. lit. Claus.*, I, 112.

³ *Rot. Chart.*, I, 184.

⁴ *Rot. lit. pat.*, I, 82. — Kluit, *Hist. des Comtes de Hollande*, II, 337, preuves.

⁵ *Rec. Off.*, Misae Rolls, IIth John, 655. — Nous n'avons pu distinguer si le dernier chiffre est un X ou un V.

⁶ B.N., ms. coll. Moreau. XCII, 42.

juin 1191, Robert de Boves fut tué devant Saint-Jean-d'Acre¹. Il laissa trois fils : Enguerrand, qui hérita du domaine paternel ; Robert, qui possédait des biens en Angleterre ; Thomas, et enfin Hugues². Le dernier, qui se lança dans la vie d'aventures, acquit bientôt la réputation d'un chevalier actif et énergique, mais orgueilleux et cruel ; en campagne, il massacrait tout ce qui s'offrait à ses coups, et n'épargnait ni les femmes, ni les enfants³. Il lui arriva de tuer le chef des prévôts royaux : à la suite de ce haut fait, il s'empressa d'aller mettre sa personne en sûreté de l'autre côté du détroit⁴. C'était bien l'instrument qu'il fallait à Jean-sans-Terre, qui s'empressa de le prendre à sa solde. Il en fit un agent financier et diplomatique ; il l'envoya au Pape en 1213, pour traiter de la paix, et il lui confia la garde et le maniement de son trésor de guerre pendant les campagnes de Flandre de 1213 et 1214.

Le comte de Boulogne, après être entré en relations avec Jean-sans-Terre, entretint des rapports suivis avec l'empereur d'Allemagne. De la place de Mortain, qu'il possédait aux confins de la Bretagne et de la Normandie, il fit une forteresse formidable, l'approvisionna de vivres et de munitions, et y enferma une forte garnison. Philippe-Auguste fut informé de ces menées, mais il ne se décidait pas encore à une rupture, lorsque un incident assez imprévu vint l'y déterminer.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, avait tout récemment fait élever à Bresles une forteresse qui constituait une menace pour les domaines de la comtesse de Clermont⁵. La comtesse était parente de Renaud de Dammartin : pour la venger du tort qu'elle subissait, il détruisit l'ouvrage dans les premiers mois de l'an 1211. En manière de représailles, l'évêque de Beauvais s'empressa de renverser une tour de défense que le comte de Boulogne venait de construire dans la forêt de Hez. Les deux neveux de l'évêque, fils du comte Robert de Dreux, prirent parti pour lui. Ces princes étaient de sang royal et jouissaient d'une grande influence ; ils n'avaient pas oublié que la première femme répudiée par le comte de Boulogne était de leur famille. Ils agirent ensemble sur l'esprit de Philippe-Auguste, et le décidèrent à intervenir. Renaud eut beau protester de sa fidélité ; le roi lui fit (écrire qu'il était au courant de ses négociations avec l'empereur Oton et le roi d'Angleterre, et qu'il l'étonnerait en lui disant tout ce qu'il avait appris sur ses menées : il lui promit d'accepter ses assurances de dévouement, si les faits lui démontraient qu'elles n'étaient pas vaines, et si le comte le servait suivant son devoir. Pour avoir la preuve de la bonté des intentions de Renaud de Dammartin à son égard, il lui manda, comme à son homme lige, et l'adjura par la foi qu'il lui devait, de lui livrer Mortain et d'ordonner au commissaire chargé d'effectuer la remise, soit son frère Simon, soit un autre, de se trouver à Pont-de-l'Arche le 7 ou le 8 septembre suivant. Le roi refusait à Renaud tout sauf-conduit pour venir en France, tant que la place ne serait pas livrée, et ajouta qu'en cas de refus du comte, les hommes d'armes de l'armée royale s'en empareraient de force.

Il n'y avait donc plus de sécurité pour la personne du comte de Boulogne, au cas où il se serait risqué à venir en France. C'était précisément ce qui lui importait le plus. Connaissant la séduction que sa personne et sa parole pouvaient exercer

¹ Bib. Arsenal, ms. 5260, f° 112.

² B.N., ms. coll. Moreau, C111. — Rec. Off., P. R., 43.

³ Roger de Wendover.

⁴ Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, 213.

⁵ Guillaume le Breton, *Chron.* — *Gall. Christ.*, IX, 738.

sur le roi, il fit tous ses efforts pour l'approcher, sûr de se justifier s'il parvenait à s'expliquer en sa présence. Il répondit donc au roi qu'il se conformerait à sa volonté, et viendrait en personne lui faire la remise du château de Mortain à la date et au lieu indiqués, si le roi voulait bien lui accorder un sauf-conduit.

Mais la résolution de Philippe-Auguste était prise. Il marcha sur Pont-de-l'Arche, où il arriva dans les premiers jours de septembre. Il s'occupa aussitôt de recueillir les serments de fidélité des chevaliers du comté de Mortain. En même temps, il fit savoir au comte de Boulogne qu'il avait reçu sa réponse, et s'avançait à main armée contre Mortain. Toutefois il lui promit de ne pas commencer le siège et de ne causer aucun dommage à la garnison avant le 15 septembre, mais en déclarant qu'il s'opposerait à toute tentative des défenseurs de Mortain, soit pour faire du butin sur l'armée royale, soit pour incendier les biens de ceux qui prenaient le parti du roi et refusaient de s'enfermer avec eux dans le château, soit pour travailler à augmenter les défenses de la forteresse. Il promit, si les mandataires du comte lui faisaient la remise de la place avant le 15, de n'y faire aucun dégât et de la traiter suivant les coutumes de France et de Normandie ; en ce cas, il enverrait à Renaud son aumônier avec un sauf-conduit.

La remise n'ayant pas été faite à la date indiquée, le roi mit le siège devant Mortain, qui passait pour imprenable : en trois jours et trois nuits, il la fit tomber en son pouvoir. Le comté de Mortain passa en même temps aux mains du roi, qui s'empara coup sur coup de Domfront, de Lillebonne et des terres qui en dépendaient, des possessions de Simon de Dammartin en Normandie, du comté d'Aumale, du comté de Dammartin, et marcha sur Boulogne. En route il recueillait les serments de fidélité d'Enguerrand, vidame de Picquigni, du maire et de la commune d'Airaines, de Renaud d'Amiens, qui jurèrent de le servir contre Oton, Jean-sans-Terre et Renaud de Dammartin¹.

A l'annonce de ces événements, Robert et Philippe de Dreux et Guillaume de Ponthieu, qui combattaient contre les Albigeois, s'empressèrent de quitter Simon de Montfort pour rejoindre Philippe-Auguste : leur absence n'avait d'ailleurs duré que quarante jours, juste le temps prescrit pour avoir droit aux indulgences promises par le Pape².

Le comte de Boulogne comprit que toute résistance était impossible, et remit ses fiefs entre les mains du prince Louis, son suzerain direct depuis la création de l'Artois. Simon de Dammartin, également dépouillé de ses biens, se joignit à lui, et tous deux, accompagnés de leurs femmes, se réfugièrent auprès de leur cousin, le comte de Bar, qui leur fit bon accueil³.

Ils étaient partis lorsque Philippe-Auguste arriva dans le Boulonnais, dont il s'empara sans souci des droits de Ide, de qui Renaud tenait le comté, et dont il confia le gouvernement au prince Louis⁴. Mais comme il avait autant de méfiance envers son fils qu'envers les autres grands seigneurs féodaux, il obligea à se porter garants de sa fidélité les communes de Bapaume, Hesdin, Aire, Saint-Orner, ainsi que Michel de Harnes, Jean, châtelain de Lens, Guillaume, avoué de Béthune, Alard et Renaud de Croisilles, Baudouin de Commines, châtelain d'Aire, et Guillaume, châtelain de Saint-Orner (février-mars 1212).

¹ Cat., 1302-1304.

² Ducange, *Hist. des Comtes de Ponthieu*. — Prarond, *op. cit.*, 80, 81.

³ Guill. le Breton, *Chron.*, 162 et suiv. — Anon. de Béthune, 1.54.

⁴ Walker, *On the increase of royal power in France under Philipp-August*, p. 27.

Une fois en sûreté auprès du comte de Bar, Renaud de Dammartin envoya plusieurs messagers à Philippe-Auguste, pour réclamer la restitution de ses terres et de ses châteaux. Le roi ne voulait y consentir que s'il se décidait à comparaître devant sa cour et les barons du royaume. Renaud s'y refusa, exigeant une restitution intégrale et sans conditions. Le roi lui adressa une dernière sommation de comparaître : il répondit en s'excusant de ne pouvoir s'y rendre sans traverser les domaines de la couronne, ce qui lui était impossible sans un sauf-conduit ; de plus, il déclara que si on lui refusait la possession de ses fiefs et de ses forteresses, il saurait bien les recouvrer de force (janvier 1212)¹.

A partir de ce moment, la rupture fut complète et définitive entre le roi et le comte. Aussi Renaud déploya-t-il aussitôt une activité extraordinaire pour mettre à exécution le plan, qu'il méditait depuis longtemps : réunir en un seul faisceau les forces ennemies du roi de France, les précipiter sur lui d'un seul coup et sur plusieurs points à la fois, de façon à l'écraser sous leur masse.

Le principal adversaire de Philippe-Auguste était Jean-sans-Terre ; c'est donc à lui que Renaud devait se joindre tout d'abord, d'autant plus que Jean disposait de l'argent nécessaire pour lever des troupes et solder une armée. Mais, malgré les préventions du roi d'Angleterre en sa faveur, Renaud voulait, pour qu'il fût sûr de son dévouement, lui en apporter des preuves formelles et tangibles.

C'est pourquoi il commença par déterminer le comte de Bar à rendre hommage au roi d'Angleterre, auquel il se chargea d'en porter l'assurance². Puis il se rendit à Douai, où avec l'aide de Mathilde, qui avait épuisé ses ressources en dons au roi de France et à ses ministres, et espérait contracter un emprunt auprès de Jean-sans-Terre, il entretint et développa l'animosité de Ferrand contre les princes français³ ; et tandis que Ferrand se déclarait l'homme lige de Philippe-Auguste, le 24 janvier 1212, consentait à nouveau le 24 février suivant, la cession d'Aire et de Saint-Omer au prince Louis⁴, il chargeait le comte de Boulogne de transmettre au roi d'Angleterre le désir qu'il avait de conclure une alliance avec lui, et le priait de lui envoyer des ambassadeurs pour mener à bien les négociations⁵. Renaud fit ensuite entrer dans l'alliance anglaise Gérard de Zanches et la plupart des nobles du Hainaut. Il obtint de bonnes paroles même du comte de Louvain⁶. Quant au duc de Limbourg, il ne demanda pas mieux que que de devenir le vassal de Jean-sans-Terre, à la condition qu'on lui rendrait le fief que Richard Cœur-de-Lion lui avait précédemment donné ; il chargea Renaud de plaider sa cause⁷. Le comte de Boulogne décida encore Arnoul d'Audenarde. Rase de Gavre et son fils, Gautier et Gérard de Sotteghem, Thierry de Beuvren et plusieurs autres chevaliers flamands, à prendre du service en Angleterre, et il se chargea de les recommander au roi⁸.

Il alla enfin trouver l'empereur Oton qui le reçut avec force démonstrations d'amitié ; tous deux se concertèrent sur les mesures à prendre pour attaquer

¹ Guill. le Bret., *Chron.*, 164.

² Rymer, I, 51.

³ Lebon, *Mémoire sur Bouvines*, 18.

⁴ Baluze, *Miscellanea*, VII, 249.

⁵ *Rot. lit. claus.*, I, 129.

⁶ Rymer, I, 51.

⁷ *Rot. lit. claus.*, I, 130.

⁸ *Rot. lit. claus.*, I, 130.

avec succès le roi de France ; ils se jurèrent aide et appui mutuels, et Renaud de Dammartin convainquit si bien l'empereur de son dévouement à la cause anglaise, qu'Oton l'envoya en Angleterre en son nom, et écrivit à Jean-sans-Terre pour lui promettre que Renaud serait un de leurs plus fidèles partisans ; il ajouta qu'il viendrait au secours de Jean de tout son pouvoir, lui annonça qu'il avait déjà refusé de recevoir des ambassadeurs envoyés par Philippe-Auguste, et l'engagea à agir de même¹.

Deux mois et demi avaient suffi au comte de Boulogne pour nouer ces diverses alliances. A la fin d'avril 1212, accompagné de Henri, comte palatin du Rhin et frère d'Oton, il mit à la voile pour l'Angleterre, sûr maintenant qu'il y serait bien reçu. En même temps qu'eux, Guillaume, comte de Hollande, abordait sur les côtes anglaises². Le premier jalon de la grande coalition était planté.

¹ *Rot. lit. claus.*, I, 129.

² *Ann. de Dunstable*, 34.

CHAPITRE IX

MAI 1212. — MARS 1213

TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE RENAUD ET JEAN-SANS-TERRE. —
NÉGOCIATIONS AVEC LES PRINCES DES PAYS-BAS ET
D'ALLEMAGNE. — ENRÔLEMENT DE TROUPES FLAMANDES. —
RENAUD REPART POUR LE CONTINENT. — PLAN DES ALLIÉS.
RENAUD REVIENT EN ANGLETERRE. — ARMEMENTS DE JEAN-
SANS-TERRE.

Accompagné du comte palatin Henri et de son frère Simon, le comte de Boulogne se présenta devant le roi d'Angleterre. Il s'acquitta des différentes missions qu'il s'était fait confier : c'en était plus qu'il ne fallait pour que Jean fût convaincu de sa sincérité, et comprit en même temps quel collaborateur précieux lui venait. Sans plus tarder, il se l'attacha par un traité passé à Lameheiam, le 4 mai 1212.

Renaud se déclara son homme lige, jura d e le servir fidèlement, sa vie durant, contre tous ses ennemis, et de ne faire sans lui ni paix ni trêve soit avec le roi de France, soit avec son fils. Son frère Simon, Walo de la Capelle, Hugues de Bétisy, Jean de Lestes et son frère Alain, son maréchal Robert de Dammartin, se portèrent garants de sa parole. Il fournit en outre de nombreux otages : Ide sa femme ; ses neveux, les deux fils de Guillaume de Fiennes ; le fils de Jean de Seningham ; le fils ou la fille du comte de Chinny ; Simon, fils de Julien de Canewell ; le fils de Daniel de Bétencourt ; le fils d'Ansiau l'échanson ; le fils de Bertin de Colembert ; le frère de Baudouin de Rivière ; et enfin le fils de Guillaume d'Ordre.

Ces otages devaient être livrés le 27 février 1213, jour des Cendres, et vers la fin de l'année 1212, Jean-sans-Terre promit que s'ils lui étaient remis au jour indiqué, il les rendrait quatre ans plus tard ; Renaud exécuta sa promesse ; aussitôt le roi souscrivit l'engagement de libérer les otages à l'expiration du délai convenu, si le Comte de Boulogne lui restait fidèle pendant ce laps de temps, et se conformait aux conditions du traité qu'il avait conclu¹.

De son côté, Jean-sans-Terre s'engagea à ne faire ni paix, ni trêve avec le roi de France ou avec son fils Louis, sans y comprendre le comte de Boulogne, et à lui restituer ses possessions sur le continent s'il parvenait à les reprendre. Au cas où une trêve interviendrait entre la France et l'Angleterre, Renaud de Dammartin serait libre d'y entrer à son gré, à la condition de ne pas forfaire envers Philippe-Auguste. Si la paix était signée, Renaud obtenait la promesse qu'il aurait pour ses domaines les même garanties que le roi d'Angleterre pour les siens. Un grand nombre de témoins figurent au bas de cet acte et lui donnent une importance exceptionnelle.

¹ *Rot. chart.*, 189.

Le même jour, le roi rendit au comte de Boulogne les manoirs de Dunham, de Kirketon, de Norton dans le comté d'Oxford, de Norton clans le comté de Suffolk, de Bampton, de Ridai, de Wrestlinghall, de Pedinton, d'Ixning, avec les droits et dépendances y afférant. Pour les autres fiefs que Renaud et Ide réclamaient en Angleterre et en Normandie, et qui n'étaient pas encore suffisamment déterminés, Jean-sans-Terre leur donna une rente de mille livres par an, pour trois ans, en attendant que justice leur fût rendue. Des ordres. pour l'exécution immédiate de ces différentes mesures furent expédiés au comte d'Essex, aux vicomtes de Lincoln, d'Oxford, de Suffolk et de Bedford, au prieur de l'Hôpital de Jérusalem, aux trésoriers et aux camériers du roi¹. Le 26 mai suivant, Renaud reçut 500 marcs d'argent, et le 3 juillet, 40 marcs. A ces deux dates, Hugues de Boves touchait également 500 marcs pour équiper de la cavalerie, et 40 marcs, à titre de don personnel².

Les fidèles qui avaient accompagné le comte de Boulogne eurent aussi leur part des libéralités du roi d'Angleterre ; Simon de Dammartin fut gratifié d'un fief d'argent de cent marcs, qui devait cesser de lui être payé le jour où il entre.-rait en possession des biens héréditaires de sa femme, c'est-à-dire du Ponthieu ; Walo de la Capelle, Jean et Main de Lestes, Alard et Guillaume de Renti, Thomas d'Orchel, Daniel de Bétencourt et un certain nombre de chevaliers flamands, Guillaume de Saint-Omer, Daniel de Courtrai, Henri de Bailleul, Adam de Berghes, Thomas de Bavelinghem et Adam Kiéret reçurent diverses donations (mai et 3 juillet 1212)³.

Dès le 4 mai, Jean-sans-Terre s'empessa de répondre aux messages que Renaud lui avait transmis. Il importait au plus haut point de profiter de toutes les bonnes volontés qui s'offraient, et de ne pas laisser au roi de France le temps de les influencer en sa faveur. Jean envoya Étienne l'Anglais annoncer au vicomte de Thouars l'arrivée du comte de Boulogne en Angleterre, et les dispositions favorables de l'empereur d'Allemagne. Il fit savoir au comte de Bar qu'il accueillait volontiers son désir de lui rendre hommage. Il écrivit à Gérard de Zanches et aux autres nobles du Hainaut que, suivant l'avis du comte de Boulogne, il était disposé à conclure une alliance avec eux. Il informa Arnoul d'Audenarde, Rase de Gavre et son fils, Gautier et Gérard de Sotteghem, Thierri de Beuvren et leurs amis, qu'il les prenait à son service, à la demande de Renaud de Dammartin⁴. Il répondit à la comtesse douairière de Flandre, Mathilde, qu'il était disposé à lui prêter 3.000 marcs, dès qu'il aurait reçu d'elle, de son neveu Ferrand, des trois villes de Gand, Ypres et Bruges, l'attestation du prêt et l'engagement que le remboursement en serait fait au terme fixé (4 mai)⁵.

Toujours le 4 mai, Jean-sans-Terre écrivit au comte de Flandre que le comte de Boulogne lui avait fait part de ses bienveillantes intentions ; que personnellement il était très désireux de conclure une alliance avec lui, et qu'il le pria. de lui envoyer des députés, pour établir d'un commun accord les bases d'un traité. Malgré la promptitude de cette réponse, il fallut de longues négociations avant que Ferrand consentit à s'engager d'une manière formelle et définitive vis-à-vis du roi d'Angleterre ; il fallut aussi la pression des événements, et l'invasion de son territoire par le roi de France ; toute sa conduite démontre qu'il aurait

¹ *Rot. lit. claus.* I, 116, 117. — *Rot. Chart.*, I, 186.

² *Rot. lit. Claus.*, 118, 119. — *Misæ Rolls*, 14th John.

³ *Rot. lit. Claus.*, 118, 119. — *Misæ Rolls*, 14th John.

⁴ *Rot. lit. claus.*, 129, 130.

⁵ *Rot. lit. claus.*, 129, 130.

préféra s'entendre avec ce dernier ; ses exigences furent l'obstacle à cette solution ; d'ailleurs Philippe-Auguste était décidé à en finir une fois pour toutes, et ne voulut rien céder de ses prétentions.

En réponse à la lettre du roi d'Angleterre datée du 4 mai, Ferrand lui envoya Guillaume d'Obrichécourt, qui arriva le 1^{er} juin ; le même jour Jacob de Calais partait pour remettre au comte de Flandre une lettre par laquelle Jean l'engageait à venir en Angleterre lui rendre hommage, et opérer, à l'exemple de ses prédécesseurs, le relief des fiefs qu'il tenait de lui ; il lui donnait pour cela un sauf-conduit. Jean désirait vivement l'alliance de Ferrand ; ces démarches répétées en font foi ; dans ses lettres il l'appelle *son ami, son cher ami*. Dans le courant du mois de juin, il lui dépêcha successivement Thomas de Samford, Jean de Gravelines et Richard de Barnwell. Le 20 juillet, Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury et frère du roi, passa lui-même le détroit pour porter au comte de Flandre un sauf-conduit et l'engager à venir à Douvres. Le 8 août, nouvel envoi de sauf-conduit. Les envoyés de Ferrand sont comblés de cadeaux lorsqu'ils viennent en Angleterre : ainsi Henri de Mauvis reçut une coupe d'argent massif du poids de trois ou quatre marcs. Malgré tout, Ferrand hésitait à se lier définitivement¹.

Quant à Henri de Louvain, il jouait un double jeu depuis déjà longtemps. Il avait fiancé sa fille à Oton en 1198 : mais comme il aspirait à l'Empire, il fit alliance avec Philippe-Auguste le jour où Oton fut couronné. Du chef de sa première femme, Mahaud d'Alsace, la sœur d'Ida de Boulogne, il possédait des fiefs en Angleterre, ce qui le mettait dans la nécessité d'en ménager le roi, tout en restant l'allié de Philippe-Auguste : c'est pourquoi il avait chargé Renaud de bonnes paroles pour Jean-sans-Terre. Ce dernier lui répondit que sur le rapport du comte de Boulogne, il prenait bonne note de son attitude favorable, et l'engagea à soutenir Oton. 'Comme le roi de France donnait tout son appui à Frédéric de Hohenstaufen, sans favoriser l'ambition du comte de Louvain, ce dernier porta secours à Oton, ce qui lui attira l'inimitié de Frédéric. Jean-sans-Terre l'en remercia, et le pria de se rendre auprès de son neveu, si cela lui était possible ; il lui demanda de faire connaître à Godefroid de Louvain, leur intermédiaire, ce qui se passait dans les domaines de l'évêque de Liège, et en outre d'autoriser les chevaliers de sa terre à entrer à son service et à venir rejoindre le comte de Boulogne. En même temps, Arnoul de Rotselaer, sénéchal d'Henri de Louvain, recevait de Jean une lettre de teneur analogue, l'engageant à venir en Angleterre le plus tôt possible. Les relations continuèrent à être assez suivies entre la cour anglaise et le comte de Louvain, dont un varlet, Renier de Werk, était encore à Londres au mois d'octobre, et rejoignait son maître le 29 de ce mois².

Avec le duc de Limbourg, les négociations furent simples et rapides : Jean-sans-Terre lui répondit que le comte de Boulogne lui avait transmis sa demande, et qu'il ne demandait pas mieux que d'y faire droit ; il le pria donc de venir en Angleterre le plus tôt possible, pour déterminer quels fiefs devaient lui être rendus. Leduc ne pouvant venir en personne, Sean lui demanda de lui envoyer son fils Waleran avec neuf chevaliers. Le jeune homme débarqua en Angleterre à la fin du mois d'août 1212 ; un messenger du roi, Grégoire, alla à sa rencontre ; la question des fiefs réclamés par son père fut aussitôt étudiée et tranchée ; les 20-

¹ *Rot. lit. pat.*, I, 93. — *Rot. lit. claus.*, 123. — Rymer, I, 161. — M. R., 14th John.

² *Rot. lit. pat.*, I, 93. — *Rot. lit. claus.*, 123. — Rymer, I, 161. — M. R., 14th John.

25 septembre, Hugues de Boves faisait tenir au duc 400 marcs d'argent pour son fief. Le 13 mai 1213, Waleran, demeuré à la cour d'Angleterre, reçut personnellement 200 marcs¹.

Comme autrefois, Jean-sans-Terre se livrait à ses passions, mais elles ne l'empêchaient plus de s'occuper des affaires extérieures comme au temps des guerres de Normandie. Son trône était en jeu ; il consacrait toutes ses forces, toute son activité à tisser la trame dans laquelle il espérait enserrer le roi de France, et l'étouffer. A partir du mois de mai 1212, c'est-à-dire à partir du moment où le comte de Boulogne fut venu se joindre à lui, il envoie des messagers, des ambassadeurs, et en reçoit de tous côtés. Il négocie avec l'évêque de Spire (fin septembre 1212) ; avec le vicomte de Thouars (4 mai, 28 août. septembre, commencement de décembre 1212, 10 avril 1213) ; avec le comte de Loos qui lui envoie des otages (2 juin 1213) ; en mai 1212, il donne audience à un moine limousin qui vient à lui de son pays avec un message confidentiel ; comme il veut soulever le Poitou, car il attaquera le roi de France de ce côté en même temps que par le Nord, il y envoie son fidèle Hubert de Burgh auprès de Juon de la Jaille, et l'échange de lettres est constant entre eux (fin août, 9 septembre, décembre et Noël 1212 ; 7, 8, 9 avril 1213). Il a des ambassadeurs à la cour de Rome. Il trace la ligne de conduite que doit suivre Raymond de Saint-Gilles (octobre 1212 ; avril 1213). Il écrit au roi d'Aragon, espérant provoquer encore une diversion dans le Midi. 11 entretient des relations d'amitié même avec le roi de Hongrie et avec le roi de Norvège ; le comte Absalon de Dacie vient le trouver en Angleterre. Il entretient une correspondance avec les comtes d'Auvergne et d'Évreux, avec le maire et les bourgeois de la Rochelle et de Bayonne. Pour rallier à sa cause le comte de Saint-Pol, il ordonne à ses lieutenants et à ses baillis de le laisser jouir en paix des domaines jadis possédés en Angleterre par ses ancêtres. Il garde le contact avec les chevaliers qui sont venus s'engager à son service et sont ensuite repartis pour le continent. Ainsi fait-il avec Gautier de Bailleul, Guillaume de Fiennes, Robert de Béthune (mars-avril 1213). Nous ne faisons que mentionner ici ses rapports avec Oton IV. Avec les communes de Flandre, il règle sa conduite suivant les circonstances, favorisant leur commerce quand elles sont aux mains de ses partisans, faisant arrêter leurs navires quand elles sont au pouvoir des gens du roi de France².

Ses messagers de confiance sont Gautier de Bailloulet, Jean de Gravelines et Baudouin de Nieuport. Ils ne font qu'aller et venir entre l'Angleterre et le continent, chargés de missions secrètes (12 août, deux fois en septembre, fin octobre 1212 ; mars, 23 et 25 avril 1213). Il se produisit alors à la cour d'Angleterre un va-et-vient constant, un mouvement ininterrompu de messagers, d'ambassadeurs qui partaient pour les quatre coins de l'Europe ou en arrivaient, et de gens de guerre gascons, flamands, poitevins, allemands, venant prendre du service. L'entourage de Jean avait un aspect pittoresque, extrêmement curieux, avec ce bariolage de races, de costumes et de langage.

Le rôle de messenger n'était pas facile à remplir à cette époque, et lorsque Jean-sans-Terre avait une dépêche importante à communiquer, il la transmettait au destinataire par plusieurs porteurs différents, expédiés simultanément par des voies diverses. Il fallait beaucoup d'habileté, de ruse, de sang-froid, pour traverser un pays ennemi sans se laisser prendre ; les embûches et les obstacles

¹ *Rot. lit. pat.*, I, 93. — *Rot. lit. claus.*, 123. — Rymer, I, 161. — M. R., 14th John.

² M. R., 14th John. — *Rot. lit. pat.*, 95, 96. *Rot. lit. claus.*, 130, 134, 145.

se dressaient à chaque pas. L'habit ecclésiastique était un excellent passeport. Certains sont particulièrement adroits et rapides : le moine Grisius mit vingt-quatre jours à faire le voyage d'Aragon en Angleterre. D'autres sont moins heureux : on découvrit toute une correspondance dans le bâton de crosse d'un évêque ; Thierry le Teuton fut arrêté par les gens de Frédéric de Hohenstaufen, et il fallut payer 44 marcs pour sa rançon (20 janvier 1213) ; un envoyé de Jean au duc de Louvain fut pris par le prince Louis (août 1212)¹ ; le 29 avril 1213, Alain Hanselm reçut trois marcs de récompense pour avoir découvert et fait prendre des messagers du roi de France.

Le messenger, une fois rendu auprès de Jean-sans-Terre, lui remet les lettres dont il est porteur, et reçoit une somme d'argent à titre d'indemnité. En attendant la réponse, il vient à la cour à époque fixe chercher l'argent dont il a besoin pour son entretien ; cela continue ainsi jusqu'à ce qu'on lui donne _ la réponse ; il reçoit alors des cadeaux en nature ou en argent, dont la valeur varie suivant la distance qu'il a à parcourir, ou l'importance de sa mission et du personnage qui l'a envoyé. Vital, un messenger du comte de Saint-Gilles, resta de la sorte cinq mois environ à la cour d'Angleterre avant de retourner auprès de son maître, et chaque mois il vint recevoir la somme nécessaire à subvenir aux frais de son séjour².

Par bandes plus ou moins nombreuses, on voyait arriver et repartir, lorsqu'ils avaient pris l'engagement de servir le roi, des gens de guerre, chevaliers et sergents, poitevins, gascons, flamands, hennuyers, brabançons, allemands, aventuriers de toutes sortes, dont les plus sûrs certificats d'origine étaient les cicatrices qui les balafrèrent. Bon nombre de Flamands sont embarqués pour la Normandie, tandis que les méridionaux sont expédiés dans les Flandres. Presque tous ceux qui vinrent des Pays-Bas ou d'Allemagne furent embauchés par Renaud de Dammartin et soldés par Hugues de Boves. Le roi leur adressa lui-même plusieurs appels : le 11 août 1212, il écrivit aux chevaliers de Flandre et du Hainaut pour qu'ils vinssent auprès de lui prendre l'engagement de le servir, **car il lui était impossible de se rendre auprès de chacun d'eux individuellement**. Quelques jours plus tard, un certain nombre d'entre eux abordèrent en Angleterre : Jean leur écrivit de nouveau pour les presser de se rendre en sa présence. En 1213, il envoya une autre lettre circulaire aux chevaliers et sergents de Flandre, pour les prier de venir le plus tôt possible en Angleterre, armés et montés ; il promettait de bien recevoir ceux qui se présenteraient au nom de son justicier, du comte de Boulogne ou de Guillaume Briwerr. Le 26 juin et le 8 juillet, Henri de Ver fut chargé de traiter avec une bande de chevaliers et de sergents flamands aux ordres de Gautier le Buc et de Gautier de Sotteghem, et de leur remettre 500 marcs s'ils entraient au service du roi. Le 11 novembre, une troupe de Brabançons, commandés par Francon d'Arquennes accompagné de quatre chevaliers et de dix-huit sergents, s'en retourna dans son pays, et le vicomte de Kent fut chargé de leur fournir les bateaux nécessaires à leur passage³.

¹ Petit-Dutaillis, *Étude sur Louis VIII*, p. 31.

² M. R., 14th John. — Les sultans des provinces du centre de l'Afrique en usent exactement de même avec leurs gouverneurs ; le rôle des messagers est identique, ainsi que la manière dont ils remplissent leurs missions. Nous tenons ce détail de l'explorateur Louis Mizon. Du reste, cette région est soumise au régime féodal, et l'on y rencontre des analogies frappantes avec notre féodalité du moyen-âge.

³ *Rot. lit. pat.*, 94, 98, 134, 145.

Ces gens de guerre sont plus ou moins payés, suivant leur importance, leur valeur, leur réputation, leur force. Outre la solde, il arrive que le roi doive fournir tout ou partie de leur équipement. Le 14 septembre 1212, il fait une distribution de palefrois et de roncins, les premiers valant quarante sous, les seconds vingt sous, à Gislain, Roger et Gautier de Gis-telles à Gautier de Subringham, à Gautier de Courtrai, à Jean Creton, à Ades et à Aleaume de Beauvoir, à Cristian des Prés, à Renard de Humtchies, à Oton de Trasigny, à Henri de Mauvis, à Gautier de Rave, à Henri Hontey et à Gaucher *Sororio*. En général, ceux qui sont de la même famille s'arrangent pour être enrôlés et combattre ensemble¹.

La solde moyenne des chevaliers est de deux sous par jour. En mai 1213, c'est la somme que touchaient, aux ordres de Renaud de Dammartin et de Guillaume de Salisbury, Gilles de la Hørst, Bouchard d'Avesnes, Henri de Oldham, Geffroi de Vendosies, Jean, Simon et Gérard Creton, Gautier de Bruile, Adam et Thomas Kéret, Robert et Henri de Wanerans, Albert de Metz, Guillaume Fluchin, Oton et Jean de Wiringen, Henri de Bailleul, Roger de Reling, Lambekin de Rollecourt, Ade le Poitevin, Renard de Vendosies, Nicolas de Cluze, Guillaume de Saint-Orner, Guillaume d'Étaples, Alard et Guillaume de Renti, Baudouin de Saint-Léger, Daniel de Bétencourt, Guillaume de Beauchamp, Jocelin, Geffroi de Montfaucon, Gautier le Bue qui avait trente-cinq sergents avec lui, et Thomas d'Orchies. Nous retrouvons là plusieurs des chevaliers du Boulonnais qui ne quittaient pas leur comte².

Non seulement le roi leur faisait des cadeaux, les soldait, les équipait : il fallait encore qu'il payât leur rançon lorsqu'ils étaient faits prisonniers. Ainsi, Lambert de Sauvantin, Guillaume de Saint Orner et plusieurs autres lui avaient coûté 200 marcs le 2 novembre 1204³.

A ces dépenses venaient s'ajouter les frais de réparation des forteresses, et de leur approvisionnement en vivres et en munitions. Jean-sans-Terre fit réparer et fortifier le château de Bruges, et y entretint une garnison à ses frais. Il fallait s'occuper de la flotte, faire équiper des navires ; d'un seul coup, il fait délivrer, pour fabriquer des cordages et des câbles, 2,200 balancées de fil de chanvre à William de Wrotham, archidiacre de Taunton, qui avait la garde de ses vaisseaux et de ses galères, la charge de les faire construire et armer, la garde des ports, et la superintendance des bâtiments de la marine⁴.

Au mois de mai 1212, Renaud de Dammartin, proscrit par Philippe-Auguste et dépouillé de tous ses biens, avait reconquis un rang et une situation qui en faisaient un des personnages politiques les plus influents de la cour de Londres. Il allait de pair avec Guillaume de Salisbury et Guillaume le Maréchal. Le premier usage qu'il fit de cette nouvelle influence fut de satisfaire une rancune personnelle : son caractère vindicatif ne se dément jamais. Il avait retrouvé auprès du roi son ancien sénéchal, celui qu'il avait chassé du Boulonnais, celui dont il avait pris et incendié les domaines, Eustache le Moine, devenu un pirate tout-puissant sur la Manche, propriétaire de fiefs en Angleterre, et servant à l'occasion d'ambassadeur au roi. Il se mit à le noircir dans l'esprit de Jean-sans-Terre et à lui tendre des embûches ; les rapports des baillis des ports n'étaient pas faits pour plaider en faveur du pirate. Prévenu à temps de l'orage qui

¹ M. R., 14th John.

² M. R., 14th John.

³ M. R. — *Rot. lit. claus.*, I, 13.

⁴ P. R., 58. — Sir Nicolas Harris, *History of royal navy*, I.

s'amoncelait sur sa tête, Eustache le Moine s'enfuit, et, pour se venger du roi d'Angleterre, alla offrir ses services à Philippe-Auguste, pour lequel il combattit loyalement jusqu'à sa mort¹.

Le rôle qu'allait avoir à jouer le comte de Boulogne était tout tracé : maintenir les alliances déjà scellées, consolider celles qui n'étaient encore qu'ébauchées, s'efforcer d'en contracter de nouvelles, et enfin recruter des troupes. On peut dire qu'il fut la cheville ouvrière de la coalition. Hugues de Boves lui fut adjoint pour la partie financière. Sa situation étant définie, et pour qu'il pût commencer de suite ses opérations, Jean-sans-Terre accorda, dès le 25 mai 1212, un sauf-conduit général à tous ceux qui viendraient en Angleterre avec des lettres de Renaud de Dammartin ou de Hugues de Boves, pour entrer à son service, à la condition qu'ils ne causeraient aucun dommage aux habitants ni au royaume². Le 1er juin, il écrivit nominativement à vingt-quatre chevaliers de Flandre, pour leur dire qu'il ratifiait par avance, ce que feraient en son nom, pour les engager à son service, Renaud de Dammartin, Hugues de Boves, Adam Kéret et Guillaume de Cresec³.

Le comte de Boulogne se mit de suite à l'œuvre ; le 5 juin, il remettait à R. de Glocester, en la Tour de Londres, une, liste de gens de guerre embauchés par lui⁴. Puis il se prépara à retourner sur le Continent, où était son véritable, champ d'action. Il remit l'administration de ses domaines à son maréchal, Robert de Dammartin, son homme de confiance chargé de ses affaires litigieuses, celui qu'il avait mis à la tête de ses fiefs de Normandie, lorsque lui-même était dans le Boulonnais ou à Paris. Robert eut sans doute quelques difficultés avec les gens du roi, car le 22 novembre 1212, Jean ordonna à Henri de Braibourg, aux vicomtes de Suffolk, de Huntindon, d'Oxford, de Nottingham et de Lincoln, de ne pas l'entraver dans l'administration des biens que son maître possédait dans leurs bailliages⁵.

Avant son départ, Renaud eut à Roffam une dernière entrevue avec Jean-sans-Terre, qui quitta pendant deux jours la Tour de Londres où il résidait à ce moment, pour s'entendre définitivement sur les démarches que le comte allait tenter. Presque le même jour, Thierry le Teuton s'embarquait pour l'Allemagne⁶.

Les grandes lignes du plan des alliés sont désormais bien arrêtées : l'Aragon et le Portugal, décidé par Ferrand, envahiront le Languedoc et la Provence ; l'empereur, Ferrand et le comte de Boulogne, à la tête des contingents flamands, hollandais, anglais et allemands, entreront en Champagne, où devait porter le principal effort de la coalition, tandis que Jean en personne envahirait le Poitou.

Renaud débarqua à Wissant ; il se rendit d'abord auprès de Mathilde, et lui remit la lettre du roi d'Angleterre stipulant les conditions auxquelles il lui avancerait la somme d'argent qu'elle demandait. De là Renaud visita successivement le duc de Louvain, Hugues, évêque de Liège, les comtes de Juliers, de Gueldre et de

¹ *Ann. de Dunstable*, 34. — *Hist. de Guillaume le Maréchal*, II, 263-267, v. 17365 et suiv.

² *Rot. lit. pat.*, I, 93.

³ *Rot. lit. pat.*, I, 93.

⁴ *Rot. Chart.*, 191.

⁵ *Rot. lit. claus.*, 127 b.

⁶ *M. R.*, 14th John.

Namur ; il rencontra Ferrand à Winedale, et rejoignit l'empereur à Aix-la-Chapelle¹.

Avant que le comte de Boulogne l'eût rejoint, Oton avait envoyé en Angleterre son sénéchal Conrad de Wilre, Lambert de Cologne et frère Guillaume de Saint-Audouin qui, le 13 septembre 1212, reçurent 1.000 marcs à son intention ; le 21, son clerc Iwan reçut 20 marcs du roi d'Angleterre pour aller lui annoncer ce paiement².

Henri de Louvain, le comte de Loos et plusieurs autres seigneurs belges se trouvaient à Aix auprès de l'empereur en même temps que le comte de Boulogne. Ils figurèrent ensemble comme témoins au bas d'une charte par laquelle Oton concédait aux bourgeois de Cologne une entière exemption de tonlieu à Kaiserswerth, Boppard et Duisbourg³. Parmi les grands qui formaient la cour de l'empereur, Renaud se trouvait dans un milieu propice pour fomenter la haine contre Philippe-Auguste, faire briller aux yeux des barons allemands le mirage du butin à récolter sur les riches populations de la France, et pour resserrer les liens de la coalition. Le 13 janvier 1213, un nouvel allié vint se joindre aux autres : Guillaume de Hollande se présenta à Nimègue devant Oton, qui lui concéda son comté en pur fief⁴.

Par un messenger du nom de Russel, le comte de Boulogne tenait Jean-sans-Terre au courant de ce qui se passait à la cour d'Allemagne. L'empereur, de son côté, envoya une seconde fois à Jean Conrad de Wilre, accompagné de Gérard de Rodes, pour lui annoncer la prochaine arrivée d'Henri, comte palatin, de Renaud de Dammartin et de Guillaume de Hollande. Le 28 janvier 1213, le roi d'Angleterre lui fit savoir qu'il avait fait remettre pour lui à ses envoyés 8.000 marcs, plus 500 marcs à Simon Saphir ; il écrivait sa lettre des provinces septentrionales de son royaume, où il se trouvait en ce moment, mais annonçait qu'il s'empressait de regagner le Sud, afin de rencontrer plus vite ceux dont l'empereur lui annonçait l'arrivée, et auxquels il se disposait à faire bon accueil⁵. Cette réponse fut portée à l'empereur par son clerc Guillaume ; l'avant-veille du départ de ce dernier, le roi avait expédié Russel au comte de Boulogne. Il y avait là une sorte de contre-police⁶.

Les trois personnages annoncés par Oton n'arrivèrent à Londres qu'à la fin du mois de mars. Le 29, le comte de Hollande s'engagea par traité à fournir à Jean-sans-Terre 25 chevaliers, 500 ou mille sergents suivant les circonstances, et à venir l'assister de sa personne au cas où l'Angleterre serait attaquée. Jean commençait à craindre une descente en son royaume des soldats de Philippe-Auguste. Guillaume de Hollande se reconnut son homme lige, à charge par le roi d'Angleterre de lui servir, ainsi qu'à ses héritiers, une rente annuelle de 400 marcs. Renaud et son frère Simon furent témoins à ce traité⁷. Les 400 marcs furent versés immédiatement aux mains de deux chevaliers du comte de Hollande, Baudouin de Harlem et Hugues de Fornes, et le roi y ajouta 100 marcs

¹ Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, 23. — Jean d'Outremeuse. — Bøehmer, *Regesta imperii*, Itinéraire d'Oton IV.

² M. R.

³ Bøehmer, *op. cit.*, 142.

⁴ Kluit, *Historia critica comitum Hollandiæ*, II, 344.

⁵ *Rot. lit. claus.*, I, 133. — Rymer, I. 52.

⁶ M. R.

⁷ Kluit, *Historia critica comitum Hollandiæ*, II, 349. — *Rot. Chart.*, 190 b.

d'indemnité pour les dépenses occasionnées au comte par son séjour à Londres. Le 28 avril suivant, on lui envoya encore 300 marcs par Corbin, un valet du comte de Salisbury. Jean venait de bien et dûment sceller une nouvelle et sérieuse alliance, qu'il préparait depuis longtemps, car déjà le 11 novembre 1212, il avait donné l'ordre à son trésorier et à ses camériers de faire remettre au comte de Hollande des sommes d'argent et divers objets de prix¹.

Le comte de Boulogne eut alors tout le temps de rendre compte au roi des détails de sa mission, tandis qu'on se préparait à la guerre, de plus en plus imminente, par des achats d'approvisionnements, de munitions, de cordes pour mangonneaux, de flèches, d'armes de toutes sortes, etc., et par l'envoi des troupes sur leurs points de concentration. Le 3 mars, Jean-sans-Terre avait donné l'ordre à toute sa flotte de se réunir à Portsmouth, et à ses troupes de terre, chevaliers et gens de pied, de se trouver toutes rassemblées à Douvres le jour de Pâques, c'est-à-dire le 14 avril suivant².

¹ M. R. — *Rot. lit. claus.*, I, 126.

² Rymer, I, 10. — P. R., *passim*.

CHAPITRE X

MARS 1213. — JUILLET 1214

PHILIPPE-AUGUSTE RÉUNIT UNE ASSEMBLÉE À SOISSONS ET DÉCIDE L'EXPÉDITION D'ANGLETERRE. — ATTITUDE DU DUC DE LOUVAIN ET DU COMTE DE FLANDRE. — MARCHÉ SUR BOULOGNE ET LES VILLES DE FLANDRE. — INTERVENTION DU PAPE. — RENAUD DE DAMMARTIN ET GUILLAUME DE SALISBURY DÉTRUISENT LA FLOTTE FRANÇAISE À DAM. — PILLAGE ET INCENDIE DES VILLES DE FLANDRE. — L'ÉVÊQUE DE LIÈGE. — FERRAND EN ANGLETERRE. — EXPÉDITIONS EN ARTOIS. — OTON S'AVANCE AVEC SON ARMÉE. — DERNIERS PRÉPARATIFS DES COALISÉS.

De son côté Philippe-Auguste n'était pas resté inactif. Il s'était ménagé de nombreuses intelligences en Angleterre, et se vantait d'avoir en mains des lettres de foi de tous les barons anglais, exaspérés contre la tyrannie de leur roi, qui ne se faisait aucun scrupule de s'approprier leurs biens, leurs femmes et leurs filles. Il travaillait à soulever l'Irlande et le pays de Galles, et son intervention fut sans doute effective en Écosse. Il traitait avec les Gibelins d'Allemagne ; le 19 novembre 1212, le prince Louis alla à Toul recevoir de Frédéric l'engagement de ne jamais conclure de paix avec Oton, Jean-sans-Terre et leurs alliés, et lui donna en échange 25.000 marcs d'argent pour se concilier les sympathies des barons allemands. Philippe-Auguste entretenait aussi des rapports suivis avec les nobles du Poitou : dès le printemps de l'an 1212, il leur écrivait son intention de châtier le comte de Flandre avant de passer en Angleterre¹.

Irrité des résistances de Jean au sujet du siège archiépiscopal de Canterbury, le pape l'avait déposé, et avait chargé le roi de France d'exécuter la sentence. Le 8 avril 1213, Philippe-Auguste réunit à Soissons une nombreuse assemblée de barons, afin d'y décider la descente en Angleterre. Tous lui promirent de le suivre et de l'assister. Le comte de Bar et le duc de Louvain étaient du nombre.

Une fois l'expédition décidée, le roi, suivant ses principes habituels de prudence, exigea du prince Louis l'engagement **au cas où il serait couronné roi d'Angleterre, de ne pas recevoir l'hommage de ses sujets sans leur faire promettre de ne pas porter préjudice au roi de France, et d'exiger la même promesse des hommes du comté de Boulogne. Louis ne réclamera que la terre qui lui appartient au droit de sa mère, encore le roi pourra-t-il en détacher ce qu'il sera nécessaire de donner au comte de Flandre, pour s'assurer l'appui de ce baron.** Le roi se réserva le droit de rendre à ceux qui l'accompagneront les fiefs auxquels ils ont droit en Angleterre, et de récompenser leurs services avec des terres ne faisant pas

¹ *Archives des Missions*, 3e série, VI, 344, lettre de Jean de Lascy. — B. N., ms. coll. Baluze, CCXXXIX, 207. — Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 32.

partie du domaine de la couronne. C'est lui qui disposera de la personne et des biens du roi Jean, si l'on s'en empare¹.

Henri de Louvain, bien qu'ayant récemment porté secours à Oton, vint à Soissons régler les conditions de son mariage avec Marie de France, que Philippe de Namur venait de laisser veuve. Les contrats furent rédigés du 1er au 13 avril : Henri assigna à sa femme un revenu de 2.000 livres de blancs, en monnaie de Valenciennes, et promit de servir le roi dans l'expédition d'Angleterre, en déterminant les prétentions qu'il pourrait élever sur la succession de la femme et de la fille de Renaud de Dammartin. En retour, Philippe-Auguste lui garantit un revenu de 600 livres sur le Boulonnais et une rente de 400 livres parisis ; il lui promit de soutenir ses revendications auprès du roi des Romains, et si l'expédition projetée réussissait, de le mettre en possession des fiefs qui lui appartenaient en Angleterre. Le mariage fut fixé au 22 avril.

A ce moment même, le duc de Louvain continuait à pratiquer le double jeu qui lui avait réussi jusque-là. Le 24 mars précédent, il avait envoyé un messenger en Angleterre, et, le 15 avril, Jean lui en renvoyait un autre. Mais son mariage dévoila sa duplicité ; le 9 juin, le roi d'Angleterre, désormais sûr de sa défection, ordonna aux vicomtes de Norfolk et de Suffolk de saisir ses terres, et lui enjoignit de comparaître devant sa personne le 25 juin suivant. Comme il ne se présenta pas, les revenus de ses domaines furent attribués à Guillaume de Salisbury, et les baillis des Cinq-Ports reçurent l'ordre d'arrêter les marchands venus de ses États. Cela n'empêcha pas qu'à Bouvines le duc de Louvain se trouva forcé de se battre contre le roi de France, sans avoir l'avantage de rentrer en possession de ses fiefs anglais ; plus tard, il supplia longuement Hubert de Burgh d'intervenir en sa faveur auprès de Henri III.

Il ne fut pas le seul à hésiter entre les deux partis et à les trahir en même temps tous les deux : Hervé, comte de Nevers, les barons du Maine, de l'Anjou, de la Neustrie, des pays situés au sud de la Loire, faisaient de même et attendaient le résultat de la guerre avant de se prononcer ouvertement².

De tous les seigneurs qui assistèrent au parlement de Soissons, le comte de Flandre fut le seul à refuser son aide au roi : il y mit, comme condition préalable, la restitution d'Aire et de Saint-Omer, que le prince Louis occupait militairement. Dans l'engagement qu'il avait fait prendre à son fils, Philippe-Auguste avait introduit un article en vue de cette éventualité : il proposa à Ferrand un échange acceptable. Mais le comte ne voulut rien céder de ses prétentions, et se retira après que le roi lui eut assigné un rendez-vous à Arques, près de Saint-Omer. On comprit alors, dans l'entourage du roi, qu'il avait déjà des intelligences avec Jean-sans-Terre³. Avant de se séparer, le roi et ses barons fixèrent à Boulogne, pour le 10 mai suivant, le rendez-vous général de ceux qui allaient prendre part à l'expédition d'Angleterre.

Philippe-Auguste arriva au jour dit. Il commença par donner de grands biens à l'église Notre-Dame, entre autres [une double croix garnie de plusieurs reliques de divers saints et une très belle image de vermeil doré, avec un cœur effigé en or](#)⁴. En même temps que lui, arrivaient ses hommes d'armes de France, de

¹ Baluze, *Général. d'Auvergne*, II, 100.

² *Cat.*, 1439. — M. R. — Deputy Keeper, 4e rapport, app. II, n° 129 et 262. — *Rot. lit. claus.*, 135, 145. — Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, 220.

³ Guillaume le Breton, *Chron.*, 165. — *Anon. de Béthune*, f° 54.

⁴ Haigneré, *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 34. — Guillaume Guiart, v. 5885-5888.

Bretagne, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de toutes les provinces de son royaume, tandis que sa flotte, se montant à dix-sept cents voiles, achevait de s'équiper. Tout le monde étant réuni et prêt à partir, il se mit en route en longeant la côte, suivi par sa flotte, traversa Calais, et arriva à Gravelines le 22 mai¹.

Jean-sans-Terre avait écrit au comte de Flandre le 4 mai ; il devenait de plus en plus pressant, sentant que le moment approchait où Ferrand devrait se décider à choisir entre lui et son ennemi. Dans la lettre, il disait que son féal Renaud de Dammartin lui avait parlé en termes favorables des bonnes dispositions du comte de Flandre à son égard ; il ajouta combien il serait heureux que le comte lui prît le serment de fidélité et entrât à son service ; en ce cas, il ferait tout son possible pour que Ferrand obtînt la restitution intégrale de ses biens. Il le pria encore de lui envoyer sans retard des hommes sûrs, pour discuter les bases d'un traité, suivant le conseil de Renaud de Dammartin qu'il gardait auprès de lui. Adam Kéret et Guillaume de Crescien furent envoyés au comte de Flandre pour lui répéter de vive voix le contenu de cette lettre. Jean lui fit savoir par eux qu'il ne s'éloignait pas de la côte, et qu'il l'engageait à en faire autant, pour pouvoir se joindre rapidement et conclure le traité, aussitôt les premiers pourparlers terminés entre leurs ambassadeurs².

Cette lettre augmenta les perplexités de Ferrand ; il ne put s'entendre avec Philippe-Auguste lors de leur entrevue à Arques ; le roi lui laissa encore une fois le temps de réfléchir, et lui permit de fixer lui-même le jour et le lieu d'une nouvelle entrevue. Ferrand indiqua Gravelines : le roi l'y attendit vainement³.

Les choses en étaient là, et les Français s'apprêtaient à passer le détroit, quand un brusque coup de théâtre vint renverser tous leurs projets.

Innocent III, ne désespérant pas d'arranger l'affaire du siège de Canterbury, avait chargé son légat Pandolphe de la négociation. Le légat trouva Jean-sans-Terre à Douvres, où il avait opéré la concentration de ses forces ; déjà, le 30 avril, Hugues de Boves et soixante-trois chevaliers s'étaient embarqués à Winchelsea sous les yeux de Brian de l'Isle — il en avait coûté au roi 391 marcs et demi —. Jean avait sous la main toutes les troupes dont il pouvait disposer pour repousser un débarquement ; mais la menace des dix-sept cents voiles de Philippe-Auguste l'inquiétait ; il se dit qu'une nouvelle conquête de l'Angleterre était chose possible, et il n'avait nullement l'intention de jouer les Harald : il céda aux instances du légat, fit sa paix avec le Pape, déposa sa couronne entre les mains de l'Église, et mit le royaume d'Angleterre sous sa protection.

Les chroniqueurs d'une époque postérieure lui ont durement reproché cette soumission comme un acte de bassesse et de lâcheté ; ses contemporains l'ont jugé beaucoup plus sainement. Ils ont compris qu'il venait d'agir en grand politique, et avait trouvé le seul moyen pratique d'empêcher l'Angleterre d'être le théâtre de la guerre, là où, sans l'aide de leurs alliés, lui et ses partisans auraient été très probablement vaincus.

En conséquence, le 12 mai, Guillaume de Saint-Orner et Raoul Romain partirent pour Rome, chargés d'annoncer à Innocent III la soumission du roi d'Angleterre. Le 13, dans la maison des Templiers de Douvres, Jean jura publiquement sa paix

¹ Guillaume le Breton, *Chron.*, 169. — D. Ducrocq, 393.

² Rymer, I. — *H. F.*, XVIII, 565, note.

³ Guill. le Breton, *Chron.*, 169.

avec le Pape entre les mains du légat, s'engagea à lui devoir foi et hommage lige pour tout son royaume, et à lui abandonner le denier de Saint-Pierre. Quatre comtes prêtèrent le même serment : Guillaume, comte de Salisbury ; Renaud, comte de Boulogne ; Guillaume, comte de Warrenne, et Guillaume, comte de Ferrières. Le 15, Jean résigna sa couronne entre les mains du Pape. Il fit sa paix avec l'archevêque de Canterbury le 24 mai, et le comte de Boulogne fut encore un de ses témoins en cette circonstance solennelle. Avec les plus hauts barons d'Angleterre ; Renaud s'engagea à faire tous ses efforts pour que le roi respectât les conventions établies entre lui et l'Église anglicane, suivant les conditions fixées par le Pape et acceptées par lui ; à tenir pour l'Église contre les violateurs du traité, et à faire perdre au roi la garde des bénéfices vacants s'il manquait à sa parole. Cinq mois plus tard, le 31 octobre, Innocent III écrivit au clergé et à la noblesse d'Angleterre, où figure nominativement Renaud de Dammartin, pour leur ordonner de maintenir et de fortifier la paix entre le roi et l'Église anglicane, et, au cas où une difficulté surgirait, de ne rien faire contre le roi sans avoir pris son avis¹.

Aussitôt la paix faite avec le Pape, Jean-sans-Terre se hâta de renvoyer Pandolphe. Le légat cingla vers Gravelines, se présenta devant Philippe-Auguste, et lui ordonna de déposer les armes, car maintenant l'Angleterre était sous la protection du Pape : y toucher serait attenter aux biens de l'Église. Le roi de France lui répondit qu'il venait de dépenser 60.000 livres en armements, à l'instigation d'Innocent III, et pour obtenir remise de ses péchés. Rien maintenant ne pourrait l'empêcher de faire la guerre.

Mais cette nouvelle orientation des événements obligeait Philippe-Auguste à modifier ses premières dispositions. Il lui fallait d'abord châtier le comte de Flandre, dont l'absence au dernier rendez-vous dénotait l'hostilité évidente ; le roi se tourna contre lui. Ferrand, pris de peur, eut beau lui demander [merci](#) ; la mesure de la patience du roi était comble, et le revirement de la politique pontificale n'avait pas disposé son âme à la bienveillance ; il refusa d'écouter le comte de Flandre, et tandis que sa flotte suivait la côte jusqu'à Dam, où elle s'abrita, lui-même, à la tête de son armée, s'empara de Cassel, d'Ypres, de Bruges, et mit le siège devant Gand. Une fois cette ville prise, le roi, tranquille du côté des Flandres, comptait passer en Angleterre².

N'ayant pas obtenu l'audience qu'il sollicita de Philippe-Auguste, voyant ses États envahis, Ferrand n'hésita plus ; il envoya en toute hâte Baudouin de Nieuport avec une lettre pour demander instamment des secours en Angleterre. Baudouin débarqua à Sandwich, d'où il courut à Douvres. Il se rendit d'abord chez plusieurs seigneurs flamands qui avaient pris du service auprès du roi : c'étaient Robert de Béthune, Guillaume de Saint-Omer, Gilles Bertaus, Adam Kéret, Henri de Bailleul et Walo de la Capelle. Il leur fit le récit des derniers événements de Flandre, et les pria de l'aider dans sa démarche auprès de Jean-sans-Terre. Ils y consentirent, et Robert de Béthune, malgré les causes de dissentiment qui existaient entre lui et Ferrand par suite de ses différends avec la comtesse Mathilde, ne voulut pas lui en garder rancune dans les circonstances présentes ; il -accepta la charge de prendre la parole au nom des autres.

¹ Mathieu Paris, *H. F.*, XVII, 198 d. — Rymer, *Litteræ Cantuarienses*, I, 21. — *Rot. lit. pat.*, 98 b, 114 b. — *Calendar of entries in the papal register*, I, 1198. — *Lettres d'Innocent III*, Baluze, II, 811.

² Mathieu Paris, *H. F.*, XVII, 700. — Guill. le Breton, *Chron.*, 169. Phil., liv. X. — Anon. de Béthune, f° 54.

Lorsqu'ils se présentèrent devant le roi :

— Souffres vous un poi, leur dit Jean ; je sai bien que vous voles ; sien parlerai a mon conseil.

Ils se retirèrent à l'écart, tandis que Jean-sans-Terre appelait Guillaume de Salisbury, l'évêque de Winchester, Hugues de Boves et Renaud de Dammartin, pour prendre leur avis. Il fut décidé que l'on secourrait Ferrand s'il souscrivait aux conditions d'alliance qui lui seraient proposées. La délibération étant terminée, le roi rappela les Flamands, et leur dit qu'il était disposé à venir au secours de leur comte. Il écrivit à Ferrand que Baudouin de Nieuport lui avait remis son message, et qu'il lui envoyait Guillaume Longue-Épée, le comte de Boulogne, Henri, fils du comte, et Brian de l'Isle, l'engageant à avoir foi dans ce qu'ils lui diraient de sa part. Il ajouta que s'il avait été prévenu plus tôt, il aurait été à même d'envoyer un secours plus considérable (25 mai 1213)¹.

Les ordres furent donnés aussitôt ; 700 chevaliers avec leurs sergents à pied et à cheval s'embarquèrent sur 500 navires et mirent à la voile. Le vent soufflait à peine, et ne les poussa pas aussi vite qu'ils le désiraient ; ils restèrent en mer pendant deux jours et deux nuits. Partis le 28 mai, ils n'arrivèrent que le 30 en un point de la côte situé à deux lieues du port de Dam.

Philippe-Auguste avait confié la garde de cette place au comte de Soissons, à Savari de Mauléon et à Albert de Hangest, avec 240 chevaliers et 10.000 routiers aux ordres de Cadoc. Bien que le port de Dam fût immense, il n'avait cependant pu contenir les 1.700 voiles de la flotte royale ; on y avait abrité les plus grosses nefs, que l'on avait mises à sec ; 400 autres étaient restées à l'ancre en dehors du port.

Arrivés au point que nous avons dit, Renaud de Dammartin, Guillaume Longue-Épée et leurs gens revêtirent leurs armes, quittèrent leurs navires pour monter dans des embarcations plus petites, et assaillirent les nefs françaises restées à l'ancre. Ils déconfirent ceux qui les gardaient, et s'en emparèrent avec les approvisionnements et les armes qu'elles contenaient. Puis, ils coururent attaquer les grosses nefs ; Savari de Mauléon les défendit mal, car tandis que la plupart de ceux à qui on les avait confiées étaient allés rapiner à l'intérieur des terres, le petit nombre des Poitevins et des routiers de Cadoc restés à leur poste se préoccupait avant tout de mettre en sûreté le butin fait sur les gens de Dam, au mépris des conventions. Guillaume Poulain, trésorier de France, se trouva à peu près seul sur la galère dont les flancs enfermaient la solde de l'armée royale. Seul, Guillaume de Poissy opposa une résistance énergique ; il défendit l'entrée de la ville, et empêcha les assaillants d'y pénétrer ; dans l'action, ses deux frères furent tués à ses côtés.

Comme les grandes nefs étaient à sec, Renaud et les siens ne purent les emmener ; ce que voyant, ils regagnèrent leurs vaisseaux où ils mirent en sûreté le butin qu'ils venaient de faire. De son côté, le comte de Soissons s'apprêtait à soutenir un siège et prévenait Philippe-Auguste de la situation où il était, et de l'attaque qu'il venait d'essuyer.

¹ Rymer, I, 56. — *Hist. des ducs de Normandie*, p. 127, Soc. H.F. — *Rot. lit. pat.*, 99. — Pour l'affaire de Dam et ses conséquences immédiates, nous avons consulté l'*Hist. des ducs de Normandie*, la *Chronique* et la *Philippide* de Guillaume le Breton, le récit de Mathieu Paris (*M. G.*, XXVI, 708, et *H. F.*, XVII, 700), et les *Anciennes Chroniques de Flandre*.

Le lendemain 31 mai, le comte de Flandre, ayant 'appris la venue des secours qu'il avait demandés, se présenta sur le rivage en vue de la flotte anglaise, avec seulement quarante chevaliers d'escorte. Dès qu'ils l'eurent reconnu, Renaud et le comte de Salisbury vinrent à lui, et l'engagèrent à s'allier définitivement avec le roi d'Angleterre. Ferrand leur répondit qu'il était l'homme lige du roi de France, et qu'il ne pouvait abandonner le parti de son seigneur sans l'assentiment de ses barons. Sur quoi ceux qui l'accompagnaient tinrent conseil, et décidèrent qu'il pouvait le faire sans encourir de blâme. Alors il jura sur les Saints-Évangiles qu'il aiderait le roi d'Angleterre de tout son pouvoir, et qu'il ne ferait aucune paix avec le roi de France sans lui, ni sans le comte de Boulogne. Guillaume de Salisbury et Renaud se lièrent et lièrent Jean-sans-Terre par un serment réciproque.

Le reste de la journée fut employé à débarquer à terre les chevaux des chevaliers flamands, qui passèrent la nuit sur le rivage, tandis que le comte de Salisbury et Hugues de Boves restaient sur les vaisseaux. Les Blavotins et les Isangrins, deux factions flamandes, commandés par Herbert de Fumes, étaient venus se joindre aux troupes de Renaud de Dammartin.

Le 1er juin, les comtes de Boulogne et de Flandre furent debout au petit jour. Ils entendirent la messe, endossèrent leur harnais de combat, et se dirigèrent du côté de Dam. Ils s'arrêtèrent à une demi-lieue de la ville pour délibérer et savoir sur quel point devait porter leur attaque. Pendant que se tenait ce conseil de guerre, Robert de Béthune et Gautier de Gisteltes partirent en avant en éclaireurs, afin d'explorer le terrain. Ils marchèrent jusqu'à la Roie, une rivière qui coule de : Bruges à Dam ; de là, ils pouvaient apercevoir une maison appartenant au comte de Flandre : ils la virent remplie de monde. Ils pensèrent d'abord que c'étaient des bourgeois de Bruges venus au-devant de leur seigneur ; mais une femme, qui connaissait Gautier, s'avança à sa rencontre, et lui dit :

— Messire Gautier, que faites-vous ici ? Li rois de France est repairies o toute s'ost en test pais, et che sont ses gens que vous veez la logiez.

Robert et Gautier s'empressèrent d'aller porter la nouvelle à leurs compagnons. Renaud de Dammartin dit alors à Ferrand :

— Sire, traions-nous arriere : chi ne fait mie boin demeurer.

Robert de Béthune venait de descendre de son destrier et enfourchait un palefroi pour courir aux vaisseaux prévenir Guillaume de Salisbury, lorsqu'il entendit du bruit derrière lui ; c'étaient deux arbalétriers du roi de France qui tiraient sur ses gens. Il remonta incontinent sur son destrier, tandis qu'Ansiau de Roulers et Lambekin de Rosebeke couraient sus aux deux arbalétriers, les renversaient et les faisaient prisonniers.

Mais derrière ces deux-là on en vit venir cinq autres, puis huit, puis toute une troupe, puis des sergents à cheval et une quantité de chevaliers : c'était l'armée française qui accourait au secours de Dam.

Aussitôt que Philippe-Auguste avait reçu le message du comte de Soissons, il avait donné l'ordre de lever le camp. Le 31 mai au soir, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, avait pris les devants avec 800 chevaliers. Le roi le suivit aussi rapidement que possible, mais se trouva forcément retardé par le grand nombre d'hommes qu'il entraînait à sa suite. Il arriva cependant plus tôt qu'il n'espérait, le 1er juin, et presque à son arrivée, aux premières heures du jour, il prit le contact avec l'ennemi de la façon que nous venons de voir.

Bien qu'arrêtés par des fossés et des canaux qui leur barraient la route, les gens du roi poussèrent vigoureusement leurs adversaires, sans cependant parvenir à en tuer ni à en prendre beaucoup. Une fois arrivés sur la plage, les Flamands n'osèrent pas monter sur quelques-uns de leurs vaisseaux que la marée avait laissés à sec, et s'égaillèrent. La plupart des chevaliers sautèrent dans des canots, dans des chaloupes, pour gagner la flotte anglaise, à l'exception de Gilles Bertaus, de Roger et Gautier de Gisteltes, d'Herbert de Fumes et de Robert de Béthune. Ce dernier résista à toutes les objurgations du comte de Flandre qui le pressait de s'embarquer avec les autres : il ne voulut pas que le cheval de son seigneur tombât aux mains des ennemis ; il resta sur le rivage, et parvint à se sauver avec le destrier. Renaud de Dammartin avait dû, lui aussi, abandonner ses armes et son cheval pour sauter dans une barque ; armes et cheval furent pris par les Français et présentés au roi, qui reconnut le heaume au cimier orné de fanons de baleine porté par le comte de Boulogne. Le combat se continua sur le rivage, et jusque dans l'eau, où les Français chavirèrent plusieurs embarcations pleines de monde.

Les vaincus eurent près de 2.000 hommes tués ou noyés. Vingt-deux chevaliers et nombre de sergents à cheval furent faits prisonniers, entre autres Gautier de Formeselles et son frère Jean, Gautier d'Ainnes, Guillaume d'Ypres, Thomas Kéret, Gislain de Haveskerque et Hue de la Bretagne. D'après Guillaume le Breton, Renaud de Dammartin aurait été un instant prisonnier, puis relâché aussitôt, grâce aux amis qu'il avait dans les rangs des Français¹.

Philippe-Auguste rentra vainqueur à Dam. Mais sa flotte était à moitié détruite : il fit mettre le feu aux vaisseaux qui lui restaient, dans la crainte que la flotte anglaise, que l'on pouvait voir croiser au large, ne s'en emparât. La ville de Dam flamba également.

L'expédition d'Angleterre était définitivement manquée. Le roi de France se fit donner des otages par les villes de Gand, Ypres, Bruges, Lille, Douai et Cassel ; il laissa des garnisons dans ces trois dernières places auxquelles il rendit leurs otages ; Gand, Ypres et Bruges durent racheter les leurs au prix de 30.000 marcs d'argent. Quant à lui, il n'avait plus qu'à regagner sa capitale.

De leur côté, les comtes de Flandre, de Boulogne, et de Salisbury, avaient fait voile vers l'île de Walcheren ; ils descendirent à Middelburg, où ils se rencontrèrent avec Guillaume de Hollande, qui venait d'y rassembler ses communes. Hugues de Boves était retourné en Angleterre avec le gros de la flotte. Gilles Bertaus s'était réfugié à Audembour, les frères de Gisteltes à Gisteltes même, Herbert de Furnes dans son pays, et Robert de Béthune à Nieuport, où Thomas Kéret arriva le 3 juin au matin : les amis qu'il avait dans l'armée royale l'avaient fait évader à l'insu du roi. Il apprit à Robert de Béthune que Philippe-Auguste avait incendié le reste de sa flotte.

Les barons de Flandre, réunis à Courtrai, et ceux de Hainaut à Audenarde, en apprenant l'affaire de Dam, renvoyèrent la plupart des petites gens de leur suite et déléguèrent trois d'entre eux à Nieuport, pour avoir des nouvelles. Les trois députés trouvèrent Robert de Béthune et Thomas Kéret accompagnés de quarante chevaliers, et comme Robert venait d'apprendre par un pêcheur que les

¹ Il est le seul à le dire ; peut-être est-ce pour expliquer comment les armes de Renaud sont tombées aux mains des Français. Nous n'avons nulle autre preuve de fait avancé par Guillaume le Breton.

trois comtes se trouvaient dans l'île de Walcheren, ils s'embarquèrent avec lui sur un bateau de pêche pour aller les rejoindre. En mer, ils croisèrent Guillaume Longue-Épée qui rentrait en Angleterre avec sept navires. Le soir, ils couchèrent dans l'île de Wulpen, entre Furnes et Nieuport, et ils débarquèrent à Walcheren le lendemain,

Le comte de Salisbury allait porter à Jean-sans-Terre le serment prêté entre ses mains et celles de Renaud de Dammartin par le comte de Flandre. Jean s'empessa d'annoncer aux barons de Flandre et du Hainaut qu'il ratifiait la convention conclue en son nom avec Ferrand, et les engagea à l'assister avec fidélité et vigueur. Le 26 juin, il envoya au comte une lettre lui annonçant la venue de Guillaume Longue-Épée et de Gautier de Grai, son chancelier, chargés de s'entendre avec lui pour rédiger un traité. Une fois de plus, il ratifiait par avance ce que diraient ou feraient en son nom Guillaume Longue-Épée, Renaud de Dammartin, Gautier de Grai, Jean, fils de Hugues, et Fauques de Bréauté. Ces députés rencontrèrent Ferrand à Gand : il y signa le traité par lequel il promettait de ne faire ni paix ni trêve avec le roi de France ou le prince Louis, sans l'assentiment du roi d'Angleterre. La comtesse Jeanne signa une charte séparée, contenant les mêmes clauses. Les barons de Flandre, les bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges servirent de pièges, et leurs fils furent promis comme otages. Le texte de ce traité fut envoyé en Angleterre¹. Le 1er juillet, Jean-sans-Terre envoya au comte de Flandre un sauf-conduit pour venir le voir à Douvres : mais Ferrand était alors trop occupé sur le Continent, et ce ne fut qu'au cours de l'hiver suivant qu'il put trouver le temps de passer le détroit².

Le comte de Flandre avait, en effet, beaucoup à faire : depuis ce mois de juin 1213 jusqu'en juillet 1214, les pays du nord de la France et du sud de la Belgique furent le théâtre d'une de ces guerres de pillages, de massacres et d'incendies comme on en rencontre au moyen âge, aucun des deux partis ne portant à l'autre de coup décisif. Presque toutes les villes de la région furent prises, pillées, brûlées, rançonnées. Les gens de guerre n'avaient aucun scrupule ; après la prise de Bailleul par le prince Louis (1214), **les incendiaires travaillèrent de si bon cœur qu'ils faillirent être brûlés vifs eux-mêmes. La nuit était tombée, et les rues étroites, déjà embrasées, étaient si pleines de gens et encombrées par les chariots, que Louis et ses compagnons eurent grand'peine à gagner les portes... Une fois qu'on avait quitté la ville, on la regardait flamber et l'on faisait des bons mots**³. Ainsi frère Guérin, au siège de Steenvorde, en français **Estanfort**, joua sur ce mot ; il appela les barons français et leur dit :

— Seigneurs, écoutez : regardez si jamais vous vîtes aucun estanfort mieux teint en écarlate !

L'écarlate, c'étaient les flammes qui dévoraient la ville. Et les auditeurs de rire à gorge déployée !

Le lendemain, de l'arrivée de Robert de Béthune à Middelbourg, les comtes de Flandre et de Boulogne reprirent la mer et se dirigèrent sur Dam. Philippe-Auguste n'y ayant laissé personne, ils débarquèrent, et couchèrent dans la ville. De là, ils allèrent à Bruges et à Gand, qui se rendirent à leur seigneur.

¹ *Rot. lit. pat.*, 100, 101. — *Rot. Chart.*, I, 197.

² *H. F.*, XVIII, 565, note.

³ Petit-Dutaillis, *Étude sur Louis VIII*, p. 43, d'après l'anon. de Béthune.

A Gand, on leur apprit que le roi de France avait laissé des garnisons dans les places de Douai et de Lille, avec le prince Louis, Gaucher de Châtillon et le maréchal Henri Clément. En même temps, des émissaires de Renaud de Dammartin lui firent savoir que Louis se préparait à incendier Courtrai. A cette nouvelle, Renaud s'écria qu'il fallait se jeter dans la ville et la défendre énergiquement. Les chevaliers présents endossèrent leurs armes et se mirent en route sous la conduite du comte de Boulogne. Ils passèrent par Dronghem, afin de mettre la Lys entre eux et les Français. Mais en arrivant à Deynse, ils virent de la fumée et des flammes qui s'élevaient au-dessus de Courtrai. Louis en était déjà reparti après y avoir fait des prisonniers et y avoir mis le feu. Renaud n'avait plus qu'à rebrousser chemin.

Il se retira à Ypres, où Ferrand vint le rejoindre. Tous deux travaillèrent activement à fortifier cette place, l'entourant de nouveaux fossés, et ajoutant aux défenses déjà existantes des tourettes et des barbicanes. Ils en firent le quartier-général d'où ils s'élançaient pour accomplir leurs chevauchées, et où ils venaient ensuite se reposer et mettre leur butin en sûreté. Leur première expédition fut dirigée contre le château d'Erquinghem sur la Lys, qui appartenait au châtelain de Lille. La rivière traversait la forteresse, ce qui en facilitait la défense. Après quinze jours d'un siège inutile, Renaud et Ferrand durent s'en retourner à Ypres.

Ils repartirent presque aussitôt pour Lille. Lorsqu'ils se présentèrent sous les murs de cette ville, ils trouvèrent les portes fermées et les créneaux garnis de bourgeois qui y, faisaient bonne contenance, étant maintenus par plus de 200 chevaliers que le roi avait laissés sous les ordres de son fils, de Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, et du maréchal Henri Clément. Après quatre jours de siège, les deux comtes jugèrent inutile de pousser plus loin leur tentative, et rentrèrent à Ypres, où Ferrand résolut de concentrer des troupes plus nombreuses que celles dont il disposait pour le moment.

Dans ce but, il envoya le prévôt de Saint-Omer et Emmanuel de la Lande demander des secours au roi d'Angleterre. Les deux ambassadeurs durent aller jusqu'à Dunkolm pour joindre Jean-sans-Terre. De Stretton, le 21 septembre, le roi écrivit simultanément trois lettres de même teneur, qu'il envoya par des voies différentes à Ferrand, à Renaud et à la comtesse Jeanne. Il leur annonçait qu'il se hâtait de regagner Londres pour y organiser le départ de son frère, Guillaume de Salisbury, avec des troupes et de l'argent, et qu'il comptait les expédier en Flandre le 29 septembre suivant.

Jean-sans-Terre tint exactement sa promesse. Dès que les renforts attendus furent arrivés, Ferrand et Renaud, avec cette fois, Guillaume Longue-Épée et Hugues de Boves,, allèrent mettre le siège devant Tournai. Les bourgeois organisèrent la défense de leur mieux.

Philippe-Auguste apprit cette nouvelle à Péronne. Il fit appeler Girart la Truie, préposé par lui à la garde de Sainghin-en-Mélantois, et qui avait une parfaite connaissance de la région. Il le chargea de porter aux bourgeois de Tournai une lettre leur recommandant de tenir bon jusqu'à l'arrivée des secours qu'il leur envoyait. Girart arriva à minuit devant Tournai, trouva le moyen de pénétrer dans la place, et remit la lettre du roi aux destinataires, en leur promettant qu'ils seraient promptement secourus.

Mais déjà les comtes de Flandre et de Boulogne avaient entamé des pourparlers avec le châtelain, Raoul de Mortagne le feu fut mis aux faubourgs en même

temps qu'un assaut général était donné, portant principalement sur les portes Saint-Marc, Saint-Martin et des Maus, où Hues de Wastines fut fait prisonnier. La chute du jour arrêta l'effort des assiégeants, mais n'empêcha pas que la ville leur fut livrée pendant la nuit. Les fortifications furent rasées, parce que les bourgeois refusèrent de donner des otages ; ils durent encore payer une rançon de 22.000 livres pour se racheter de l'incendie.

Girart la Truie était parvenu à sortir des lignes assiégeantes, grâce à la protection d'un de ses amis, Rase de Gavre, sans qui les Flamands l'eussent écharpé. Il se hâta de gagner Lille, où venaient d'arriver 300 chevaliers conduits par le maréchal Henri Clément, et envoyés par le roi au secours de Tournai. Girart s'introduisit dans l'hôtel du maréchal, qu'il trouva en conférence avec le comte de Saint-Pol, et leur conta la trahison dont les bourgeois de Tournai venaient d'être victimes. Henri Clément résolut de partir le lendemain avec sa troupe, dès la chant du coq, pour tâcher de surprendre les Flamands. Mais un espion les prévint à temps : ils purent abandonner tranquillement la ville, après y être restés pendant neuf jours. Les Français trouvèrent les habitants de Tournai éplorés ; ces malheureux supplièrent le maréchal de relever leurs murailles ; mais il leur fit comprendre que cela lui était impossible, et leur conseilla d'aller mettre à l'abri des murs de Lille leurs personnes et leurs biens.' Les Tournaisiens n'avaient pas d'autre ressource, et par tous les moyens de transport qu'ils purent se procurer, brouettes, charrettes, chevaux, roncins, ils déménagèrent ce qu'ils purent des objets qui leur appartenaient. Quant au maréchal et au comte de Saint-Pol, ils prirent le château de Mortagne et en dévastèrent les dépendances, pour punir le châtelain Raoul de sa trahison, puis ils rentrèrent en France rendre compte au roi de leur expédition¹.

A la suite du premier siège de Lille, Philippe-Auguste, voyant la bonne contenance des habitants, crut qu'il pouvait avoir confiance en eux désormais, et rappela le prince Louis avec presque toute la garnison : il n'en laissa qu'une faible partie, sous les ordres de Brice des Barres. Mais les sympathies des Lillois étaient pour la Flandre ; en résistant aux Flamands, ils n'avaient agi que par crainte de la garnison française, et lorsque Ferrand et Renaud, revenant de Tournai, se présentèrent une seconde fois devant Lille, les portes leur furent ouvertes grandes, et ils n'eurent qu'à se donner la peine d'entrer. Brice des Barres trouva juste le temps de s'enfermer avec les siens dans la citadelle, le château des Reigneaux.

Outré de colère en apprenant la reddition des Lillois, Philippe-Auguste se mit en route en personne pour reprendre leur ville. Devant les forces imposantes qu'il amenait avec lui, les comtes de Boulogne et de Flandre, incapables de résister, se retirèrent ; Ferrand, malade, dut se faire emporter dans une litière. Le roi reprit la ville, la pilla, la saccagea de fond en comble, l'incendia, et la réduisit littéralement en cendres. Il abattit le château des Reigneaux, celui d'Erquinghem et celui de Cassel. Après cette punition exemplaire, il se rendit à Douai, y laissa Brice des Barres et Girart la Truie, et comme l'hiver commençait à se faire sentir, il regagna la France².

Depuis quelque temps, le duc de Brabant, Henri de Louvain, était en guerre avec Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, au sujet de la succession du comté de

¹ *Phil.*, IX, 695. — Philippe Mouskés, v. 21097, M. G., XXVI. *Hist. des Ducs de Normandie*, Soc. H. F., et M. G., XXVI.

² *Anon. de Béthune*, f° 56.

Moha. Le duc avait pris et livré au pillage pendant huit jours la ville épiscopale, et était rentré dans ses États chargé de butin. L'évêque implora le secours du comte de Flandre. Or, le duc de Louvain avait abandonné le parti des alliés pour épouser la fille du roi de France, avec qui il avait traité lors du parlement de Soissons. Ferrand se montra tout disposé à l'en châtier, et à peine eut-il évacué Lille qu'il écrivit à l'évêque Hugues pour lui dire d'envahir le Brabant, tandis qu'il en ferait autant de son côté. Et comme il l'avait dit, il ravagea le pays compris entre la Flandre et Bruxelles, puis se retira, rendu circonspect par l'incendie de Lille et la proximité de l'armée française.

Voyant cette retraite, Henri de Louvain s'avança à son tour sur le territoire flamand, puis se retourna contre l'évêque de Liège. Les comtes de Loos et de Limbourg vinrent se joindre au prélat ; une rencontre eut lieu à Steppes, où le duc de Brabant fut complètement défait (octobre 1213). Il se réfugia auprès du comte de Flandre, qui se préparait à envahir une seconde fois le Brabant, le supplia d'intervenir pour décider l'évêque Hugues à évacuer son territoire, et offrit de donner ses deux fils en otage, plus une forte somme d'argent. Les barons de Flandre, indignés de la duplicité et de l'hypocrisie dont il avait toujours fait preuve, s'écrièrent, faisant allusion au Roman du Renard :

— Allons ! Renard se fait moine.

Mais Renaud de Dammartin intercédait en faveur d'Henri de Louvain, son ex-beau-frère, et grâce à lui, Ferrand consentit à ce que le duc demandait, mais à la condition que cette fois il prendrait franchement parti contre Philippe-Auguste. Les comtes de Flandre et de Boulogne se rendirent donc auprès de l'évêque de Liège ; ils furent étonnés du nombre de cadavres qu'ils rencontrèrent dans la campagne : les représailles avaient dû être terribles pour les malheureux habitants du Brabant. Hugues de Pierrepont accepta les conditions proposées, et consentit à une trêve jusqu'au 2 février 1214 ; il rentra en triomphateur dans sa ville de Liège. Le 2 février, Henri de Louvain s'y rendit à son tour : il venait donner ses fils en otage, et payer une indemnité de guerre de 15.000 livres de blancs et 100 livres de Liège. Hugues lui donna l'absolution pour sa personne et sa terre, et Henri reçut en grande pompe le baiser de paix, à la fois de l'évêque et du comte de Loos¹.

Ferrand et Renaud, après s'être ainsi créé un allié de plus dans la personne de Henri de Louvain, regagnèrent la Flandre, où ils se reposèrent pendant le mois de novembre et la première moitié de décembre. Ferrand profita de ce que les circonstances le lui permettaient, pour aller en personne prêter le serment de fidélité entre les mains de Jean-sans-Terre.

Il s'embarqua le 25 décembre avec Arnoul d'Audenarde, Rase de Gavre, Gilbert de Bourgelle et Gérard de Sotteghem. Leur navire les conduisit à Sandwich, où ils prirent terre. Mais se trouvant sans chevaux, ils étaient fort empêchés pour continuer leur route. Heureusement les gens du roi, résidant à Douvres et à Canterbury, apprirent leur embarras et s'empressèrent de leur fournir les montures dont ils avaient besoin.

Jean-sans-Terre était à Windsor lorsqu'il sut l'arrivée de Ferrand dans son royaume (26 décembre). Il manda auprès de lui Robert de Béthune et Baudouin d'Aire, et leur dit :

¹ *Vitæ Odilicæ l. III, de triumpho sancti Lamberti in Stepper*, M. G., XXV, 185. — *Ann. de Renier*, M. G., XVI, 670. — *Butkens, Trophées de Brabant*, I, 63.

— Segnor, vostre sire li cuens de Flandre est arrivé en ceste terre.

— Et k'attendes-vous dont, repartit Robert de Béthune, que tantost n'ales à lui ?

— Oés del Flamenc ! s'écria le roi ; il cuide bien que che soit une grande chose de son segnour le comte de Flandre.

— Par Saint-Jacques dit Robert, je ai droit : ke si est chou !

Le roi se prit à rire, et donna l'ordre de seller ses chevaux. Suivi de sa cour, il se rendit à Canterbury, et s'arrêta devant l'hôtel du comte de Flandre. Ferrand sortit aussitôt au-devant de lui dans la rue. Jean descendit de cheval, le salua, l'embrassa, et tous deux entrèrent dans l'hôtel, où ils s'entretenirent quelque temps. En prenant congé du comte, le roi l'invita à dîner avec lui le lendemain. A la suite de ce repas, Ferrand rendit hommage à Jean-sans-Terre, puis regagna la Flandre¹.

Tandis que Ferrand s'était embarqué pour l'Angleterre, Renaud de Dammartin avait réuni un certain nombre de chevaliers et des gens des communes de Flandre. A la tête de ces troupes, il marcha sur Calais. La ville se défendit courageusement ; les habitants brûlèrent eux-mêmes leurs faubourgs et s'enfermèrent dans leurs murailles. Bien qu'il fit un froid intense, malgré la gelée, malgré la neige qui ne cessait de tomber, Renaud tint la ville assiégée pendant treize jours. Mais le prince Louis s'approcha avec des forces supérieures, et, le 8 janvier 1214, le comte de Boulogne dut lever le siège. Pour venger les Calaisiens, Louis brûla Bailleul, Steenvorde, Cassel, et plusieurs autres places faisant partie du douaire de Mathilde².

Sur ces entrefaites, Ferrand revint d'Angleterre, et résolut de rendre au prince Louis coup pour coup. Renaud de Dammartin s'étant rappelé que l'année précédente, Arnoul de Guines avait donné passage à l'armée royale et s'était rangé au parti de Philippe-Auguste, les deux comtes décidèrent de faire dans ses États une chevauchée **moult bieles**, car la confiscation de ses possessions anglaises (26 juin 1213) par le roi Jean, était à leurs yeux un châtement insuffisant³.

Avec Guillaume de Salisbury, Simon de Dammartin, Gautier, prévôt de Saint-Orner, Hugues de Boves et Robert de Béthune, ils quittèrent Ypres à la fin de février ou dans les premiers jours de mars 1214. Ils entrèrent sur le territoire de Guines après avoir passé devant Saint-Orner. Le 16 mars, ils brûlèrent la ferme de Zouafques, qui appartenait aux moines d'Andres, et dont les granges étaient pleines de récoltes ; ils firent subir le même traitement aux faubourgs de-Guines, et le 22, ils vinrent s'installer à l'abbaye d'Andres : ils avaient avec eux 563 chevaux, et consommèrent les provisions du monastère. Le lendemain, qui était le dimanche des Rameaux, ils s'en allèrent sans entendre la messe, ce qui contrista les moines, car ils n'avaient jamais eu une aussi brillante assistance à héberger.

Le vicomte de Melun commandait le pays au nom du prince Louis ; il avait eu le temps de réunir quelques troupes, et suivit les Flamands, sans cependant

¹ *Hist. des Ducs de Normandie*, M. G., XXVI.

² *Généalogie des comtes de Flandre*, M. G., IX.

³ *Rot. lit. claus.*, I, 138, 143.

engager le combat, même avec leur arrière-garde. Il ne put les empêcher de brûler Merch, le château et la ville de Colvide, et Gravelines, où ils avaient passé une nuit. Satisfaits d'avoir si bien besogné, Renaud et Ferrand rentrèrent à Ypres¹.

Oton avait mis l'hiver à profit pour lever des troupes, et le 22 mars, ayant concentré son armée à Aix-la-Chapelle, il se mit en route pour Maëstricht : en arrivant à la Meuse, il trouva les ponts soigneusement coupés. L'évêque de Liège, voyant la foule des gens de guerre qui prenaient le chemin de ses États, n'était guère rassuré sur la bonté de leurs intentions, et aurait infiniment préféré leur voir suivre une autre route (25 mars).

Oton prévint aussitôt le comte de Flandre de l'obstacle qui l'arrêtait. Ferrand envoya un ambassadeur affirmer à l'évêque que l'empereur allait faire la guerre au roi de France, et qu'il n'avait rien à craindre pour lui, ni pour ses domaines.

De son côté, Oton lui offrit des otages, garantissant son intention de traverser pacifiquement le Liégeois à l'aller et au retour. Ces assurances et les sécurités qui lui furent fournies décidèrent l'évêque à permettre le rétablissement des ponts.

Mais dès que l'empereur fut installé à Maëstricht, les comtes de Flandre, de Boulogne, de Salisbury, de Loos, le duc de Louvain, accoururent se présenter à lui, et le rassemblement de ce surcroît de forces porta une seconde fois ombrage à l'évêque, qui, craignant d'être la victime d'un coup de main, réunit à tout hasard 2.700 gens de pied. Ferrand s'entremet encore une fois, et finit par obtenir une trêve valable jusqu'au mois de mai.

Les coalisés purent alors s'occuper de leurs projets en toute tranquillité. Ils convinrent que le roi d'Angleterre débarquerait à La Rochelle et envahirait le Poitou, tandis qu'eux-mêmes entreraient en France par la Flandre. Le rendez-vous général fut fixé à Nivelles, en Brabant, pour les premiers jours du mois de juillet.

L'empereur demeura assez longtemps à Maëstricht, et son séjour fut agrémenté par de nombreuses fêtes données pour l'adoubement de nouveaux chevaliers, ou pour des mariages conclus dans le but d'ajouter un lien de plus à ceux qui unissaient déjà les membres de la coalition. C'est alors qu'eut lieu le mariage projeté depuis si longtemps entre Oton et Marie, fille du duc de Louvain ; la même semaine, le roi de Dacie épousa la sœur du comte de Flandre².

Dès que le plan de campagne eut été définitivement arrêté, Renaud et Ferrand regagnèrent la Flandre, peu de temps après Pâques. En arrivant, ils apprirent qu'à la suite de leur dernière chevauchée dans le comté de Guines, le comte Arnoul avait été rendre hommage au roi de France. Ce fut le motif d'une nouvelle incursion sur ses terres.

Se voyant menacé encore une fois, Arnoul enferma sa femme Béatrix dans le château de Guines, et alla confier sa personne aux bourgeois de Saint-Orner. Les comtes de Flandre et de Boulogne commencèrent par faire le siège du château de Bonham, près de Bourbourg ; ils le prirent et l'incendièrent. De là, ils allèrent à Ardres, où ils séjournèrent quatre jours, et d'où ils ravagèrent le pays

¹ *Chron. d'Andres*, M. G., XXIV, 735. — *Hist. des Ducs de Normandie*, M. G., XXVI. — Haigneré, *Dict.*, III. 81.

² *Boehmer, Regesta imperii*, 147. — *Ann. de Renier*, M. G., XVI, 671.

environnant : ils dévorèrent tous les approvisionnements des moines d'Andres, pillèrent leurs tenanciers, leur firent pour 200 marcs sterlings de dégâts, et leur brûlèrent 117 maisons.

Ils entrèrent à Guines et s'emparèrent du château ; Robert de Béthune délivra la comtesse Béatrix, sa cousine germaine, et l'emmena en Flandre avec ses enfants. Renaud chargea les Anglais à sa solde de détruire et d'incendier le château ; ils le firent d'autant plus volontiers que bon nombre de leurs compatriotes avaient dû payer de fortes rançons pour en sortir. Les autres maisons du comte de Guines subirent le même traitement. En quittant Ardres, les Flamands voulaient y mettre le feu ; les abbés Guillaume de la Capelle, Guillaume d'Andres et Guillaume d'Ardres, rachetèrent la ville de l'incendie au prix de 250 livres. Cette fois, Renaud de Dammartin pouvait se tenir pour satisfait ; il avait complètement anéanti la puissance de son ancien rival¹.

Peu après, il repartait de Flandre avec Ferrand pour une nouvelle chevauchée, qu'ils exécutèrent avec une audace incroyable (mai-juin 1214) ; ils poussèrent jusqu'à la petite ville de Souchez, qui n'est qu'à trois lieues d'Arras, et la brûlèrent ; de là, ils se présentèrent au milieu de la nuit devant le château de Lens ; mais, y trouvant bonne garde, ils durent se replier sur Houdain, qu'ils incendièrent avec le château qu'y possédait Siger, châtelain de Gand. Enfin ils vinrent mettre le siège devant Aire, qui leur opposa une vive résistance ; depuis trois semaines ils étaient sous les murs de cette place, lorsqu'ils apprirent que le roi de France s'avancait vers le Nord avec son armée. Ils se retirèrent en Flandre, d'où ils se rendirent à Nivelles, afin de se trouver à, temps au rendez-vous fixé par les coalisés².

L'instant de la lutte décisive approchait. Jean-sans-Terre avait déjà envahi le Poitou. Les seigneurs des Pays-Bas s'étaient tous soulevés ; les communes de Flandre, Saint-Omer, Gand, Ypres, Bruges, Douai, Lille, avaient promis leur concours au roi d'Angleterre ; l'empereur d'Allemagne avait réuni une immense armée : le comte de Boulogne pouvait se vanter d'avoir mené à bien l'œuvre qu'il avait entreprise, et dont il avait été l'agent le plus infatigable et le plus actif. Il avait été servi par la force de persuasion qui était en lui, par son habileté de diplomate, et aussi par la puissance de l'argent anglais, que Jean-sans-Terre jeta à pleines poignées à ces barons allemands, chevaliers flamands, routiers, brabançons, hennuyers, toute la horde des gens de guerre qui n'avaient jamais un sou vaillant, et dépensaient dans une orgie le fruit du pillage d'une ville.

Outre les menues sommes distribuées à ceux que l'on embauchait, pour leurs frais de voyage ou d'équipement, aux messagers et aux ambassadeurs ; outre les fiefs d'argent -servis aux barons d'une certaine importance ; outre les bijoux, les robes, les fourrures, les armes, les chevaux donnés en cadeaux, il fallait solder les troupes et donner de fortes sommes aux principaux chefs. Ainsi le 28 août 1213, Jean, évêque de Norwich, l'abbé de Beaulieu et Pierre de Maulay allèrent en Flandre porter 2.000 marcs à Guillaume de Salisbury ; le 13 juillet, le vicomte de Londres reçut l'ordre de fournir un chariot pour transporter du nouveau Temple de Londres jusqu'à Sandwich une somme de 10.000 marcs, composant le trésor de guerre expédié par le roi à Hugues de Boves, qui en avait l'administration ; ce trésor arriva à Sandwich le 10 octobre suivant, et le vicomte

¹ *Chron. d'Andres*, M. G., XXIV. — *Haigneré, Dict.*, III, 81, — *Hist. des Ducs de Normandie*, M. G., XXVI. — *Chiron. de Saint-Bertin*.

² *Hist. des Ducs de Normandie*. — *Général. des Comtes de Flandre*, M. G., IX.

de Kent fournit au chancelier Gautier de Grai un navire pour le transporter en Flandre. Le 19 novembre, Fauques de Bréauté reçut 50 marcs pour en porter 3.000 en Flandre ; 5.000 marcs furent encore expédiés le 31 juillet.

Non seulement le roi donnait cet argent, mais encore il était obligé d'en prêter, ce qui revenait à peu près au même : 3.000 marcs furent envoyés à titre de prêt à la comtesse Mathilde. et 500 aux bourgeois de Gand. La comtesse Jeanne elle-même reçut à titre de don 1.250 livres sterlings, qui lui furent remises de la part du roi par Jean, fils de Hugues, et par Fauques de Bréauté¹. En somme, la campagne coûta au roi 40.000 marcs. C'est lui qui les paya, mais ce furent les Cisterciens qui en firent les frais, car il leur avait pris tout cet argent².

En terminant ce chapitre, mentionnons la dernière charte donnée par Renaud de Dammartin : elle fut accordée en 1213 à Eustache d'Oie, pour l'autoriser à prélever sur la dîme qu'il percevait dans son fief, tenu du comte de Boulogne, la somme nécessaire à l'entretien d'un chapelain, et d'une chapelle qu'il avait fait élever à l'intérieur de son château.

Disons aussi que lorsqu'il reprenait haleine entre deux expéditions, Renaud n'oubliait pas ses fidèles : il demanda et obtint, le 24 mai 1213, un sauf-conduit pour Thomas de Dammartin qui passait en Angleterre, et le 27 octobre suivant, il lui fit donner la terre de Belham-Saint-Albert dans le comté d'Essex. Enfin il fit charger l'évêque de Winton de servir des revenus à Jean, son chapelain, resté en Angleterre, tandis qu'il guerroyait sur le Continent³.

¹ L'éditeur de la *Philippide* (Soc. H. F., p. 265, note 4) n'a sans doute pas eu connaissance de cette pièce.

² Champollion-Figeac, *Lettres de rois, et c.*, Doc. inéd. — *Rot. lit. pat.*, I, 103, 114. — *Rot. lit. claus.*, I, 145, 149, 156. Mathieu Paris, II, 581.

³ B. N., ms. coll. Moreau, CXVIII, 42, et d. Grenier. CLXII, 168. — *Rot. lit. claus.*, 133 b, 153 b. — *Rot. lit. pat.*, 1, 111.

CHAPITRE XI

JUILLET 1214

MARCHE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — MARCHE DE L'ARMÉE IMPÉRIALE. — LES PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE. — BATAILLE DE BOUVINES. — DÉFAITE DES ALLIÉS. — RÉSISTANCE DE RENAUD DE DAMMARTIN ; IL EST FAIT PRISONNIER.

La France naissante allait avoir à soutenir un de ces rudes assauts, comme il lui en fut souvent donné par la suite, et dont elle s'est toujours vaillamment relevée lorsqu'elle n'a pu en triompher tout d'abord. Elle était loin d'être formée, au commencement du XIII^e siècle, et il s'en fallait que son unité fût constituée : cependant, elle avait déjà le sentiment de son autonomie, et elle trouva dans son sein assez d'énergie et de force vitale pour soutenir le choc des puissances liguées contre elle, et pour les repousser. Son existence était en jeu : en face du danger, elle conserva le même sang-froid, la même bonne humeur que son roi, qui, lui aussi, jouait sa couronne, lorsqu'il sauta en selle pour se placer en tête de son armée et combattre des forces deux fois supérieures en nombre.

Philippe-Auguste avait dû laisser en Anjou une armée sous les ordres du prince Louis, pour s'opposer à la marche de Jean-sans-Terre, qui passa la Loire à la fin du mois de juin et vint mettre le siège devant le château de la Roche-aux-Moines. Cette forteresse était pour lui la clef de la route de France. S'il s'en emparait à temps, rien ne l'empêcherait plus de poursuivre sa route, de manière à écraser Philippe-Auguste entre lui et ses alliés arrivant par le Nord. Mais le prince Louis eut le bonheur de lui faire lever le siège le 2 juillet : comme les voluptueux et les cruels, Jean était lâche, et n'avait même pas attendu le prince royal pour abandonner ses retranchements et ses machines de siège. Sa retraite prit les allures d'une fuite, et il fut le premier à lui en donner l'impulsion. Les barons du Poitou se soumirent, les autres se tinrent tranquilles, l'Aragon et le Portugal ne bougèrent pas : le danger était évanoui de ce côté.

Bien qu'il eût confié à son fils la plus grande partie de son armée, Philippe-Auguste put rassembler à Péronne 40.000 hommes de troupes, auxquels s'adjoignirent 35.000 hommes des communes. Il quitta Péronne le 23 juillet, passa le 24 à Boulant-Riez, le 25 à Bouvines, et arriva le 26 à Tournai, après avoir dévasté à droite et à gauche les terres du comte de Flandre qu'il traversait.

L'empereur d'Allemagne était arrivé à Nivelles le 12 juillet ; avec lui se trouvaient Thibaut I^{er}, duc de Lorraine ; Albert, duc de Saxe ; Conrad, comte de Trémogne ; le comte de Tinquenebourg ; le raugrave d'Utrecht, et une foule de seigneurs allemands venus avec leurs contingents. Les autres coalisés furent exacts au rendez-vous ; c'étaient : Philippe, marquis de Namur ; Ferrand, comte de Flandre ; Renaud, comte de Boulogne ; Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury ; Hugues de Boves, comte de Hollande ; Henri de Louvain, duc de Brabant ; le duc de Limbourg et son fils Waleran ; Guillaume. On estime qu'ils étaient environ 150.000.

Oton était encore furieux de l'opposition qu'il avait rencontrée chez l'évêque de Liège, et lorsque les alliés furent réunis autour de lui, il décida, de concert avec eux, qu'on l'en punirait dès qu'on serait de retour de France. Il s'écriait qu'il ne voyait pas la nécessité d'un si grand nombre de clercs pour assurer le service de Dieu ; que deux dans les petites églises, et quatre dans les grandes, suffisaient amplement. Il comptait bien supprimer ceux qui dépassaient ce chiffre et mettre la main sur leurs revenus. Il promit de donner Oie et Moha au duc de Brabant, Dinant au comte de Boulogne, le Hainaut au comte de Flandre. se réservant la cité de Liège, et distribuant ainsi à ses fidèles le reste des domaines de l'évêque de Liège¹.

De Nivelles, l'armée impériale se rendit à Valenciennes. Oton fut logé à la Salle-le-Comte, dans un château bâti sur l'Escaut en 1169 par Baudouin l'Édifieur². De là, il lança un appel à tous les nobles et princes de la Terre, pour les convoquer à la guerre contre le Pape et le roi de France ; le comte de Boulogne fut un des signataires de cette pièce³. Ce fut à la Salle-le-Comte que les alliés tinrent une diète. Ils étaient si sers de vaincre, que d'avance ils se partagèrent la France, chacun, suivant son importance et ses appétits. On réserva à Jean-sans-Terre les provinces attenantes à ses possessions sur la Loire ; Oton s'octroya la Champagne, la Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, et la suzeraineté de tous les pays qui tomberaient au pouvoir des alliés ; Ferrand avait l'Artois, la Picardie et l'Ile-de-France avec Paris ; Renaud obtenait le Vermandois avec Péronne, les territoires adjacents et le comté de Guines. en plus de ses possessions antérieures. Le reste était jeté, comme un os à ronger, aux seigneurs de moindre importance⁴. La France était dépecée ; il ne restait plus qu'à la conquérir.

Sur ces entrefaites, frère Guérin arriva à Valenciennes. Ancien hospitalier de Jérusalem, récemment nommé évêque de Senlis, il était depuis longtemps l'un des meilleurs conseillers du roi de France, qui lui avait confié la charge de vice-chancelier du royaume. Frère Guérin, homme de bon conseil, était aussi un homme d'action d'une grande énergie, et tout à l'heure nous verrons qu'à la bataille de Bouvines, où il servit au roi de chef d'état-major général, il fut le seul des hommes de guerre français à deviner du premier coup d'œil les intentions de l'armée impériale.

On comprend dès lors qu'il fut choisi par Philippe-Auguste pour aller [par engien](#) à Valenciennes, avec la mission apparente de proposer aux alliés une trêve de quinze jours et de les convier à une conférence à Chaisnoi (Le Quesnoy). Cette mission n'avait naturellement aucune chance de réussite, et Philippe-Auguste ne s'abusait pas sur ce point. Mais frère Guérin [fit tant par deniers](#) qu'il détacha le duc Galeran de Limbourg du parti de l'empereur. Étant depuis longtemps en bons termes avec Renaud de Dammartin — on se souvient qu'à la suite de l'altercation avec Hugues. de Saint-Pol, le roi le chargea d'apaiser la colère du comte de Boulogne —, il eut une entrevue avec lui ; Renaud lui fit un pas de conduite lorsqu'il s'en retourna : cela suffit à faire naître des soupçons sur les intentions

¹ Bœhmer, *Regesta imperii*, 147. — *Gesta abb. Trud., cont. tertia*, pars II, M. G., X. — *Vitæ Odilicæ lib. III, de triumpho sancti Lamberti in Stepper*, M. G., XXV, 187 ; H. F., XVIII, 662 c.

² D'Outreman, *Histoire de Valenciennes*.

³ Bréquigny, IV (mal daté).

⁴ Lebon, *Mémoire sur Bouvines*, 23.

du comte, qui n'avait jamais été aussi loin de tenter un rapprochement avec le roi de France¹.

Tandis que les Français s'étaient installés à Tournai le 26, les Impériaux étaient venus de Valenciennes à Mortagne et s'étaient retranchés derrière des abatis et des palissades. Philippe-Auguste voulait les attaquer : ses barons l'en dissuadèrent, et Girart la Truie lui exposa les difficultés qu'il rencontrerait sur un terrain mal connu, détrempé par les pluies, sillonné de petits cours d'eau, et où la cavalerie, qui constituait la principale force de l'armée française, ne pourrait être d'aucune utilité. Les vivres allaient faire défaut. En conséquence, dans la nuit du 26 au 27, Philippe-Auguste modifia son plan d'opérations : le lendemain étant un dimanche, il pensa que les Impériaux respecteraient le repos dominical et ne l'attaqueraient pas ce jour-là ; reconnaissant qu'il s'était imprudemment avancé, il résolut de profiter de la circonstance pour rétrograder de Tournai sur Bouvines, et repasser la Marque au pont de Bouvines. Il comptait ensuite envahir le Hainaut, y chercher une plaine favorable aux évolutions de sa cavalerie, et y attirer l'ennemi à sa suite sur le champ de bataille qu'il aurait choisi. Les ordres furent donnés, et le dimanche matin, l'armée française quitta Tournai et prit la direction de Lille, où elle comptait passer la nuit suivante.

Infatués de leur nombre, les coalisés se croyaient sûrs de la victoire ; la preuve en est dans le partage anticipé qu'ils se firent du Liégeois à Nivelles, et de la France à Valenciennes. Dans cet état d'esprit, lorsqu'ils eurent connaissance du mouvement de recul de l'armée française, ils se persuadèrent de suite que ce devait être une fuite précipitée.

Oton réunit à la hâte un conseil de guerre. La majorité réclama à grands cris la bataille. Quelques-uns objectèrent qu'on ne devait pas verser de sang un dimanche : l'empereur répliqua qu'il avait déjà gagné une bataille ce jour-là. Le comte de Boulogne, qui connaissait mieux que les autres le caractère des Français, et en particulier celui de leur roi, s'opposa énergiquement à ce qu'on les attaquât. Il soutint que si les Français fuyaient, comme on le disait, et pour lui ce fait n'était pas prouvé, il serait en tous cas beaucoup plus simple de s'emparer du pays quand ils l'auraient évacué, plutôt que de chercher à le leur enlever de force, s'appuyant sur

cette élémentaire vérité qu'il est plus facile de prendre une terre quand il n'y a personne pour la défendre, que dans le cas contraire. Il conseilla donc à l'empereur de se servir des bois pour masquer son mouvement, et de manœuvrer de manière à enlever l'arrière-garde de l'armée française au passage de la Marque. On ne pouvait donner un avis plus sage et empreint de plus de perspicacité.

Mais les esprits étaient trop surexcités pour qu'un semblable conseil eût chance d'être écouté. Hugues de Boves, qui se montrait un des plus chauds partisans de la bataille, s'éleva vivement contre le comte de Boulogne. Il s'écria qu'il était toujours mauvais de différer ce qu'on pouvait faire de suite ; si l'on remettait

¹ Anon. de Béthune, f° 57. — *Chron. de Flandre et des Croisades*, ms. bibl. Saint-Omer, 776. — Pour ce qui suit, nous avons consulté la *Chronique* et la *Philippide* de Guillaume le Breton, et les notes de l'édition de la Soc. H. F., l'*Anonyme de Béthune*, un fragment de *Chronique de la Collégiale de Saint-Quentin* (B. N., ms. coll. Duchesne, XLIX, 163) ; la *Généal. des comtes de Flandre* et le *Mémoire sur Bouvines* de Lebon, qui contient un plan remarquablement lucide des mouvements des deux armées, et des notes bonnes à consulter.

le combat, ce serait pour le plus grand dommage des intérêts du roi d'Angleterre ; il reprocha à Renaud les terres et l'argent que Jean-sans-Terre lui avait donnés, l'accusa d'être gagné à la cause française, et lui demanda quelle trahison il avait ourdie avec frère Guérin.

— Certes, répartit le comte de Boulogne indigné, vous en avez menti. comme mauvais traître que vous estes ; et bien devez dire tels paroles, car vous estes du parage Ganelon. E bien sachiez que, se le bataille est, je i serai ou mors ou pris, et vous vous enfuires comme mauvais mecreans, tuer failli, que vous i seres.

Hugues de Boves vociféra une série de blasphèmes, tandis que les Impériaux couraient aux armes et se mettaient en route, les Flamands en tête, n'ayant qu'une crainte, celle d'arriver trop tard et de ne plus trouver leurs ennemis.

Pendant le conseil, il avait été convenu entre les trois chefs de l'armée, Oton, qui commandait le centre, Ferrand, qui commandait l'aile gauche, et Renaud qui commandait l'aile droite, que chacun d'eux négligerait tout dans le combat pour piquer droit sur la bataille du roi de France, et tâcher de le tuer, espérant que sa mort serait le signal de la débandade des siens.

De son côté, l'armée française continuait sa marche rétrograde avec assez de lenteur. Par mesure de précaution et pour s'éclairer sur les mouvements de l'ennemi, Philippe-Auguste détacha une reconnaissance de cavalerie, sous les ordres du vicomte de Melun et de frère Guérin, dans la direction de Mortagne. Frère Guérin s'arrêta sur une hauteur dominant la petite plaine de Lesdain : dès qu'il eut vu l'ennemi s'avancer, enseignes déployées, les chevaux couverts, les sergents d'armes éclairant la marche, il laissa le vicomte de Melun en observation, et courut prévenir le roi que les Impériaux arrivaient avec le dessein évident de livrer bataille.

Philippe-Auguste arrêta son armée et réunit un conseil de guerre. On n'y voulut pas croire à une attaque, et l'avis qui prévalut fut qu'il fallait continuer la marche. Le conseil ne s'était pas encore séparé que le roi reçut un nouveau rapport du vicomte de Melun, l'avertissant que l'ennemi passait le ruisseau de Rume, et semblait se diriger sur Tournai. La vérité est que les Impériaux se divisaient en plusieurs colonnes vers la droite, afin de pouvoir se déployer ensuite plus facilement et plus rapidement. Seul, frère Guérin ne voulut pas admettre que l'ennemi se dirigeât sur Tournai ; il continua à soutenir qu'on allait se trouver dans la nécessité de combattre, ou d'opérer une retraite désastreuse. Le conseil prit une décision opposée, et l'oriflamme de Saint-Denis s'engagea sur le pont de Bouvines, suivie par les gens des communes. Philippe-Auguste, légèrement fatigué, se fit désarmer, s'installa à l'ombre d'un frêne auprès de l'église Saint-Pierre de Bouvines, se fit apporter du pain qu'il trempa dans du vin, et prit un moment de repos.

Pendant ce temps, le vicomte de Melun s'était replié sur l'arrière-garde. La tête de colonne des Impériaux, composée des milices de Flandre, de Hainaut et de Hollande, arriva à la hauteur d'un boqueteau, situé à peu de distance à l'ouest des hauteurs de Lesdain et à deux lieues de Tournai, au moment où l'arrière-garde française s'en retirait. Pour se précipiter sur elle, les Flamands, étant donné que la marche des alliés était perpendiculaire à celle des Français, exécutèrent un mouvement de par file à gauche ; pour arrêter leur élan, le vicomte de Melun dut par cinq fois faire face en arrière et ordonner à ses

arbalétriers de tirer. Cet arrêt momentané facilita du reste le grand mouvement de conversion à gauche exécuté par l'ensemble de l'armée impériale, les Flamands se trouvant au pivot ; chacune des colonnes fit individuellement un par file à gauche, puis se déploya en se portant à droite en ligne, les colonnes de droite débordant au fur et à mesure qu'elles arrivaient sur la ligne, de sorte qu'une fois le mouvement terminé, le front de bataille des alliés se trouva face au Sud-Ouest, disposition extrêmement désavantageuse puisqu'elle leur mettait le soleil dans les yeux, qu'on était en plein été, et que la bataille s'engagea vers une heure de l'après-midi et dura jusqu'à la tombée de la nuit.

Informé de ce qui se passait, frère Guérin vint au roi qui sommeillait et lui dit :

— Que faites vos ?

— Bien, chi me sui disnes.

— C'est boen, reprit Guérin, or vos armes, car cil de la ne voelent en nule fin la bataille metre en respit dusqu'à demain, ains la voelent ja, car vees les chi a meismes de nous.

Voyant son arrière-garde engagée et le déploiement des Impériaux qui se dessinait, Philippe-Auguste comprit que cette fois c'était la bataille qui commençait. Il ordonna à son armée de faire demi-tour, et rappela en hâte l'oriflamme de Saint-Denis et les gens des communes, qui avaient passé le pont. L'armée française ayant fait face en arrière, exécuta le mouvement opposé à celui de l'armée impériale, c'est-à-dire qu'elle se porta à gauche en ligne, de façon à empêcher la droite de l'ennemi de la déborder de ce côté ; seuls, les gens des communes, arrivés les derniers sur le champ de bataille, allèrent au plus court pour joindre l'ennemi, et se placèrent devant le centre. L'armée française se trouva donc alignée face au Nord-Est.

Pendant que les Français criaient : **Aux armes** et que les trompettes sonnaient l'appel au combat, Philippe-Auguste entra dans l'église de Bouvines, y fit une courte prière, en ressortit aussitôt, s'arma et monta à cheval avec une expression de physionomie aussi joyeuse **que s'il fût allé à la noce**. Suivi de Galon de Montigni, qui portait l'étendard fleurdelisé, il courut se placer sur le front des troupes qui avaient déjà pris position. Autour de lui se tenaient Guillaume des Barres, Barthélemy de Roie, Gautier le Jeune, Pierre Mauvoisin, Gérard Scrophe, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, le jeune comte Henri de Bar, et la compagnie de sergents qui l'accompagnait partout, avec la masse comme arme distinctive¹.

Philippe-Auguste, s'adressant à ceux qui l'entouraient, éleva la voix et dit : **En Dieu sont notre espoir et notre confiance ; le roi Oton et son armée sont excommuniés par le seigneur Pape ; ce sont les ennemis et les destructeurs des biens de la sainte Église, et l'argent de leur solde est le produit des larmes des pauvres gens et du vol commis sur les églises de Dieu et de ses clercs. Nous, au contraire, nous sommes chrétiens et jouissons de la communion et de la paix de la sainte Église ; quoique pécheurs, nous reconnaissons et défendons de tout notre pouvoir les libertés de l'Église de Dieu et de ses ministres. Quoique pécheurs encore, nous devons donc avoir confiance dans la miséricorde de Dieu, qui nous donnera la victoire sur ses ennemis et les nôtres !**

¹ Boutaric, *Institutions militaires*, I, 282.

Ces paroles nous ont été conservées textuellement par le chapelain du roi, Guillaume le Breton, qui se trouvait derrière lui avec un autre clerc, et qui y resta le plus longtemps qu'il put, chantant des cantiques avec une telle ferveur que les sanglots lui étreignaient la gorge.

L'armée française, de moitié moins nombreuse, avait terminé son déploiement alors que le centre de l'armée alliée n'avait pas encore fini le sien. Aussi, lorsque Oton arriva sur le champ de bataille, lui qui croyait trouver les Français en pleine déroute, fut très surpris de les voir rangés en ordre de combat, leur roi en tête. Il fit appeler les comtes de Flandre et de Boulogne, et leur demanda ce que cela signifiait. Renaud de Dammartin lui répondit :

—Je vous avais prédit ce qui arrive ; la coutume des Français à la guerre n'est pas de fuir, mais de mourir ou de vaincre. Je vous avais conseillé d'attaquer leur arrière-garde, de manière à l'enlever. Mais Hugues de Boves, que voici, et plusieurs autres ont mis cet avis sur le compte de la peur et de trahison, et non sur celui de la prudence. On verra bien aujourd'hui leur audace et ma timidité, lorsqu'ils s'empresseront de fuir, tandis que je me battrai jusqu'à ce que je sois pris, ou plus probablement tué.

Et, sonnant de la trompe pour rallier les siens, il les conduisit à leur place de bataille.

Les deux armées étaient donc en présence : à l'aile gauche des alliés, Ferrand, avec Guillaume de Hollande, commandait aux Flamands, Hennuyers, et Hollandais ; il avait en face de lui Eudes, duc de Bourgogne, Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, avec les Bourguignons et les Champenois ; frère Guérin, qui parcourut tout le champ de bataille, se tint de préférence sur ce point. Au centre, en face de Philippe-Auguste entouré comme nous l'avons vu, se tenait l'empereur, escorté des princes allemands et de Hugues de Boves ; il avait fait dresser sur un char un immense pal au haut duquel un aigle entièrement doré éployait ses ailes. Enfin, à la droite des Impériaux, Renaud de Dammartin commandait à Guillaume de Salisbury et à son frère Bigot de Clifford, avec leurs 6.000 Anglais ; à l'infanterie brabançonne, à plusieurs échelles de cavalerie saxonne et brunswickoise, et au corps de mercenaires et d'aventuriers levés par Hugues de Boves ; en face de lui, il pouvait voir ses ennemis personnels les princes de Dreux, le comte Robert, et Philippe, l'évêque de Beauvais, avec le comte d'Auxerre, le comte de Ponthieu, commandant aux milices du Ponthieu et de Gamaches, à quelques corps de gendarmerie du ban, à un certain nombre de grands tenanciers bretons, et à une troupe de ribauds.

L'armée impériale s'étendait d'une extrémité à l'autre du plateau, sa gauche à Wannehain, sa droite à la Marque, en un point situé entre Gruson et Anstaing ; l'armée française, appuyée à gauche à la Marque, entre Bouvines et Gruson, avait sa droite en l'air vers la chapelle de Rescrouël et le mont des Tombes.

L'action s'engagea de ce dernier côté ; les troupes des deux partis se trouvèrent là plus tôt rangées que sur les autres points, et ce fut en quelque sorte la suite du combat d'arrière-garde. L'attaque fut donnée par les Français ; leurs chefs étaient, avec Eudes de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, soupçonné d'intelligences avec le comte de Boulogne, et qui avait dit à Guérin qu'en ce jour il serait un **bon traître**, Guérin lui-même, Mathieu de Montmorency, Jean, comte de Beaumont. Les Champenois de l'extrême droite s'étaient formés en une

bataille profonde : frère Guérin les sépara, les fit s'étendre vers la droite, les plaçant de manière que ceux qu'il savait être les plus braves continssent les autres, et leur disant :

— Le champ est vaste ; étendez-vous dans la crainte que l'ennemi ne vous tourne. Il ne faut pas qu'un chevalier se fasse un bouclier d'un autre chevalier : placez-vous de façon à être tous de front.

Sur le conseil du comte de Saint-Pol, Guérin lança d'abord 150 hommes de cavalerie légère contre la gendarmerie flamande. Indignés d'être attaqués par des hommes aussi faiblement armés, les gendarmes flamands se contentèrent d'en recevoir le choc, et les désarçonnèrent presque tous en tuant leurs chevaux. Ces braves gens, qui étaient de la vallée de Soissons, se relevèrent et combattirent à pied avec la plus grande bravoure. Gautier de Gisteltes et Buridan de Furnes, qui en avaient jeté bas plusieurs, s'avancèrent à découvert pour défier des chevaliers ; plusieurs Champenois rompirent des lances avec eux jusqu'à l'arrivée de Pierre de Reims et de plusieurs autres, qui les firent prisonniers, tandis que Buridan disait : *Que chacun se souvienne de sa dame !* Près d'eux, un certain Eustache de Maquelines hurlait : *Mort aux Français !* L'un de ceux contre qui il manifestait d'aussi méchantes intentions lui prit la tête entre le coude et le corps, lui défit son heaume, et lui enfonça un couteau dans la gorge pour le faire taire.

Profitant du léger trouble apporté dans les rangs des Flamands par la charge des cavaliers de Soissons, Gaucher de Châtillon s'élança à son tour avec ses chevaliers, perça d'outre en outre les lignes flamandes et les retraversa sur un autre point. Le comte de Beaumont, Mathieu de Montmorency et Eudes de Bourgogne suivirent la même tactique. Eudes, homme d'une certaine corpulence, eut son cheval tué sous lui : ses Bourguignons l'entourèrent aussitôt, lui amenèrent une nouvelle monture, et le hissèrent dessus. Le vicomte de Melun traversa aussi deux fois les lignes flamandes. En cet endroit, Hugues de Malaunai fut jeté bas, et Michel de Harnes fut cloué à sa selle d'un coup qui traversa son bouclier, sa cuisse, sa selle, et pénétra dans le corps de son cheval. Fatigué de frapper, le comte de Saint-Pol s'était retiré un instant de la mêlée pour reprendre haleine, lorsqu'il vit un de ses chevaliers combattre seul au milieu d'un cercle d'ennemis : il se coucha sur son cheval à la manière des ribauds, piqua des deux, et une fois au milieu du groupe, se redressa, frappa à grands coups d'épée autour de lui, et dispersa ceux qui se pressaient contre son chevalier, qu'il délivra. Depuis trois heures, on se battait sur ce point avec acharnement : les Flamands commencèrent à plier. Ferrand, qui ne s'était pas reposé de la journée, épuisé par plusieurs blessures d'où le sang s'échappait, fut enfin désarçonné et fait prisonnier : il se rendit aux frères Hugues et Jean de Maroil. Il n'avait même pas pu s'approcher de Philippe-Auguste, ainsi qu'il en avait l'intention.

Au centre, les communes de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras, l'oriflamme de Saint-Denis en tête, vinrent se placer devant la bataille du roi. Lorsque l'empereur et ses chevaliers s'ébranlèrent, piquant droit sur l'étendard fleurdisé, ils n'eurent pas de peine à renverser cette piétaille. Ils n'étaient déjà plus très loin de Philippe-Auguste : Guillaume des Barres et les autres chevaliers veillant à la sûreté de la personne royale, voyant le danger que courait le roi, chargèrent à fond de train sur les Allemands.

A ce moment Renaud de Dammartin, ayant laissé les Anglais aux prises avec les gens de Dreux, avait chargé également la bataille du roi qu'il prenait en flanc.

Elle se trouvait dégarnie de ses plus braves chevaliers, occupés à repousser les Allemands. Grâce à cette circonstance, le comte de Boulogne put arriver jusqu'à Philippe-Auguste ; il le renversa de cheval d'un coup de lance, puis s'acharna sur lui à coups d'épée. Bravement, Pierre Tristan descendit de cheval et s'interposa : il fut tué à la place du roi, tandis que Galon de Montigni agitait désespérément son étendard, en appelant à l'aide. La plupart des chevaliers qui avaient couru sus aux Allemands revinrent en toute hâte ; le roi put remonter à cheval, et Renaud, bousculé, rejeté, alla reprendre son commandement à l'aile droite. Philippe-Auguste dut la vie à la bonté de son armure et au dévouement de Tristan¹.

Le fort de l'action était alors au centre, où Étienne de Longchamps fut tué sous les yeux du roi d'un coup reçu dans les vues de son heaume : les Allemands, connaissant la perfection des armures françaises, se servaient de longues lames fines et triangulaires : ce fut l'une d'elles qui tua Étienne de Longchamps.

A son tour, Oton était assailli par les chevaliers français : Pierre Mauvoisin avait pris son cheval par la bride, et s'efforçait de l'emmener : mais il ne put y arriver tellement la presse était grande à cet endroit ; Bernard d'Hostmar et Hellin de Wavrin parvinrent à lui faire lâcher prise, mais ils tombèrent peu après aux mains des Français. Pierre Mauvoisin revint sur l'empereur, que Guillaume des Barres avait empoigné à bras le corps. Gérard Scrophe, à force de fouiller dans l'armure du cheval d'Oton, finit par lui porter un coup qui creva l'œil et entra dans la cervelle : le cheval se cabra terriblement, entraînant des Barres qui n'avait pas lâché prise, et faisant autour de l'empereur un léger vide grâce auquel il put sortir de la mêlée. Sa monture s'affaissa un peu plus loin. Gui d'Avesnes fut assez dévoué pour lui donner la sienne, et Oton piquant des deux, ne s'arrêta plus qu'à Saint-Saulve, près de Valenciennes. En le voyant fuir, Philippe-Auguste s'écria :

— C'est tout ce que nous verrons de sa figure pour aujourd'hui.

Oton de Tinquenebourg, Conrad de Trémogne, Gérard de Randerodes, et quelques autres barons allemands, luttèrent encore un certain temps afin de protéger le départ de l'empereur. Le char qui portait l'enseigne impériale fut réduit en morceaux, et le dragon doré emporté et présenté au roi de France. Gautier le Jeune, Guillaume de Garlandes et Barthélemy de Roie s'étaient retirés de cette mêlée ; Guillaume des Barres, qui continuait à combattre à pied, n'avait pu les suivre ; il était entouré de tant d'ennemis que, malgré sa vigueur exceptionnelle, il aurait pu succomber, si Thomas de Saint-Valery n'était venu à son secours.

¹ Roger de Wendover et Mathieu de Paris disent formellement que Renaud démonta Philippe-Auguste ; Guillaume le Breton, qui n'était plus auprès du roi en ce moment, ne donne pas le nom du chevalier qui jeta le roi à terre ; mais plus loin, il raconte que Renaud arriva jusqu'à lui au début de l'action : pris de respect à la vue de son suzerain, il n'aurait pas osé le frapper et se serait jeté sur le comte de Dreux. Nous ferons remarquer que Renaud jouait à Bouvines sa dernière carte, et, avec le caractère que nous lui connaissons, il est invraisemblable qu'il se soit laissé intimider par une raison de sentiment dans un pareil moment ; que ce passage est le seul où le chroniqueur mentionne le comte de Dreux auprès du roi, alors qu'ailleurs il dit que ce comte commandait l'aile gauche des Français ; enfin que l'instant où les gardes du roi chargeaient les Allemands est le seul où Philippe-Auguste ait pu être approché 'par le comte de Boulogne.

Dès que l'action fut engagée à l'aide droite des Impériaux, Renaud de Dammartin, suivi des six chevaliers bannerets qui l'accompagnaient, Guillaume de Fiennes, Ansiau de Caïeu, Eustache le Bouteiller, Guillaume de Montcavrel, Guillaume de Tiembronne et le seigneur de Mentenai, et escorté d'un corps de troupes d'élite, attaqua la bataille du roi, où il échoua, comme nous l'avons vu.

Pendant ce temps, ses Anglais avaient attaqué les gens de Dreux ; l'évêque de Beauvais, voyant en face de lui Guillaume Longue-Épée qui tranchait à tour de bras dans les troupes picardes, s'écria :

— Ha ! Ha ! Veci venir Longespée : adonc je veuil me adrecier a li.

Sur quoi il le chargea, l'abattit d'un coup de massue, et le fit prisonnier. Bigot de Clifford fut pris en même temps. Découragés par la capture de leurs chefs, les 6.000 Anglais lâchèrent pied. Le comte de Boulogne, qui revenait de se battre au centre, put les voir se débander. Pour continuer la lutte, il s'avisa de profiter d'une tactique habituelle aux Brabançons¹. C'étaient les meilleures troupes d'infanterie de ce temps ; leur arme était une hallebarde, une pique, longue de dix à douze pieds. Renaud les disposa en cercle, sur trois rangs, les bras entrelacés : cela formait une forteresse vivante, hérissée de fer, contre laquelle se brisait le poitrail des chevaux, et dont les fantassins ne pouvaient s'approcher. Au centre du cercle de ces piquiers, se trouvait un espace vide où le comte de Boulogne se reposait en toute sûreté ; il avait ménagé des passages dans leurs rangs, par où il s'élançait au grand galop contre ses ennemis : il fournissait une course, tuait ou désarçonnait un chevalier, écrasait les piétons qui lui barraient le passage, et revenait se mettre à l'abri et reprendre haleine derrière son mur de piques.

Ce manège dura longtemps ; vers la fin de la bataille, Philippe-Auguste brisa cette résistance en lançant contre les Brabançons de Renaud un corps de 3.000 cavaliers armés de lances : le choc fut rude, mais les gens du roi finirent par avoir le dessus.

Le soleil baissait à l'horizon : le comte de Flandre une fois pris, Flamands, Hennuyers et Hollandais s'étaient débandés, et, pour fuir plus vite, avaient dételé les attelages de leurs chariots remplis d'armes, de viandes et de vins. Au centre, lorsque l'empereur eut tourné le dos, ses barons ne tardèrent pas à en faire autant, Hugues de Boves en tête, qui se sauva avec le trésor du roi d'Angleterre ; le comte de Limbourg, le duc de Louvain étaient en fuite ; par bandes de cent. de cinq cents, les troupes impériales quittaient le champ de bataille ; les Anglais étaient loin, et leurs chefs aux mains des Français ; les Brabançons de Renaud venaient d'être dispersés ; il ne restait plus qu'un petit corps de sept cents d'entre eux qui se retiraient en résistant encore : Thomas de Saint-Valery fut chargé de les rompre avec des forces supérieures, après qu'ils eurent refusé de se rendre. La poursuite avait commencé, limitée à un mille de distance par Philippe-Auguste, à cause de l'ignorance du pays où étaient ses gens, et dans la crainte que l'un des comtes qu'il tenait prisonniers ne s'échappât.

Seul, Renaud de Dammartin ne pouvait se résoudre à quitter le champ de bataille. Ses six fidèles chevaliers ne l'avaient pas abandonné ; il eut l'idée folle de charger encore une fois les Français, pour atteindre leur roi. Mais sa monture était épuisée : un chevalier démonté, Pierre de la Tournelle, put soulever

¹ Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, introduction.

l'armure qui garantissait le cheval du comte, et lui plonger son épée dans le ventre jusqu'à la garde. Un des chevaliers de Renaud s'en aperçut, prit le cheval par la bride, et, malgré son maître, chercha à l'entraîner hors de la mêlée. Mais les frères Quesnes et Jean de Codun poursuivirent et désarçonnèrent ce chevalier ; presque aussitôt le cheval du comte s'affaissa et mourut. Dans la chute, Renaud eut la jambe droite prise sous la bête, et les Codun eurent grand'peine à l'en tirer. Survinrent alors Hugues et Gautier de Fontaine, Jean de Rouvrai et Jean de Nesle qui, paraît-il, n'avait guère besoin en cette journée, malgré sa belle prestance. Chacun voulut s'attribuer la prise du comte, et une violente discussion s'éleva entre eux à ce sujet. Tandis qu'ils se disputaient, un serviteur d'armée, du nom de Cornu, qui appartenait à frère Guérin et était très vigoureux, cherchait à donner au comte de Boulogne gisant sur le sol un coup de couteau dans le ventre. Mais les chausses de mailles étaient si bien cousues au haubert, qu'il ne put y arriver¹. Alors il prit son temps, délaça le heaume, le fameux heaume orné de fanons de baleine, et, quand le visage fut à découvert, il y fit une large entaille. Il s'apprêtait à plonger son couteau dans la gorge du comte, lorsque Guérin vint à passer : Renaud, tout en se défendant de son mieux et en écartant avec le bras l'arme qui le menaçait, eut la force de l'appeler. Frère Guérin arriva à temps pour le sauver des mains de son serviteur, et Renaud se rendit à lui. Il fut plus tard attribué à Jean de Nesle.

Le comte de Boulogne s'était relevé et s'apprêtait à marcher, lorsqu'il aperçut Arnoul d'Audenardes accourant à son secours avec quelques chevaliers. Il fit semblant d'être épuisé, de ne plus pouvoir avancer, et se laissa tomber. Le dévouement d'Arnoul d'Audenardes fut inutile : lui et ses compagnons se firent prendre, et les gens qui tenaient Renaud le rouèrent de coups pour le forcer à se mettre debout. Guérin eut la charité de lui donner un peu d'eau pour étancher le sang qui coulait abondamment de sa blessure au visage ; on le hissa sur un méchant roncín, et on le conduisit au roi.

Ce fut le dernier épisode de la journée. Le soir venait ; de toutes parts les trompettes sonnaient le rassemblement : la bataille était finie. Philippe-Auguste avait écrasé la coalition.

¹ Boutaric, *Institutions militaires*, I, 286, dit à ce propos : Les chevaliers étaient presque invulnérables, mais ils avaient peine à se mouvoir ; il leur fallait des pages pour les habiller et les armer ; il fallait qu'on les hissât à grands renforts de bras sur leurs chevaux, également couverts de fer. Un chevalier désarçonné était un homme perdu : il était tué ou fait prisonnier, et forcé de payer une riche rançon. Aussi ne s'armait-il qu'au moment même du combat, et se faisait-il accompagner de plusieurs pages ou écuyers, et de plusieurs chevaux. En route, il montait un destrier (erreur : c'est un *palefroi*) pour ménager son grand cheval ; un roncín portait ses armes ; un écuyer et des archers étaient là pour le protéger, au cas où il serait renversé et où un manant ennemi, ce qui se voyait fréquemment, chercherait à lui donner du coutel dans le ventre.

CHAPITRE XII

JUILLET 1214-1231

LES SUITES DE BOUVINES. — INCIDENT DE BAPAUME. —
CAPTIVITÉ DE RENAUD DE DAMMARTIN. — MORT DE LA
COMTESSE IDE. — TENTATIVES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE
RENAUD. — SA MORT. — SON ENSEVELISSEMENT.

Le premier soin de Philippe-Auguste fut d'envoyer un messenger annoncer la victoire à son fils ; en quittant le champ de bataille, il se rendit à Bouvines, où il avait l'intention de passer la nuit. C'est là qu'on lui présenta le dragon doré qui avait servi d'enseigne à Oton ; il ordonna qu'on y fit les réparations nécessaires, et l'envoya par la suite à Frédéric de Hohenstaufen.

Quant aux Français, ils ramassaient tout le butin qu'ils trouvaient sur le champ de bataille, et pillaient les nombreuses voitures abandonnées par les Impériaux. De toutes parts on ramenait des prisonniers : il y en eut tellement que l'on manqua de cordes pour les attacher. Dans le nombre se trouvaient cinq comtes, vingt-cinq barons de haute noblesse et plus de trois cents chevaliers. Les cinq comtes étaient ceux de Flandre, de Boulogne, de Salisbury, de Loos et de Tinquenebourg. Sur la liste des prisonniers nous pouvons relever des noms que nous connaissons : Raoul le Bigot, frère de Guillaume Longue-Épée ; Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre ; Arnoul d'Audenardes ; Rase de Gavre ; Évrard d'Ifke ; Robert de Saint-Léonard ; Gautier de Gisteltes ; Bernard d'Ostermale ; Gérard de Randerode ; Baudouin, châtelain de Lens ; Hugues de Bailleul ; Manassès de Conti ; Jean de Gisteltes ; Gilbert de la Capelle ; Saher de Hestru, etc.¹

Dans la soirée, Philippe-Auguste fit amener en sa présence les plus nobles d'entre eux ; il les harangua, et annonça qu'il leur faisait grâce de la vie. On les plaça ensuite sur des chariots.

Le lendemain, l'armée française se mit en route pour Douai, où elle passa la nuit, et le surlendemain elle arriva à Bapaume. En cette ville, Philippe-Auguste reçut un rapport l'informant que le comte de Boulogne avait trouvé le moyen de dépêcher un émissaire à Oton, pour lui conseiller de rallier à Gand les débris de ses forces, d'y lever de nouvelles troupes, de demander l'aide des communes de Flandre, et de recommencer la guerre contre les Français. Outré de colère, le roi se précipita vers la tour où Renaud était enfermé avec Ferrand ; il se fit conduire dans la chambre où ils étaient gardés, et, s'adressant au comte de Boulogne, il éclata en reproches amers sur son passé : il lui rappela la trahison de son père Aubri, aux biens et aux titres duquel il lui avait cependant permis de succéder ; le mariage qu'il lui avait fait contracter avec la comtesse de Boulogne, pour lui faire obtenir un comté, ce dont Renaud l'avait remercié en s'alliant une première

¹ M. G., XXVI, 390. — H. F., XVII.

fois avec le roi d'Angleterre ; sa rentrée en grâce et le don de nouveaux fiefs, le faisant seigneur de cinq comtés : en réponse à de pareils bienfaits ; le comte avait soulevé les Anglais, les Allemands et les Flamands contre son seigneur ; pour comble de bonté, le roi venait de lui faire grâce de la vie, bien qu'il *ait voulu lui prendre la sienne, et voilà que de nouveau il appelait à la guerre les ennemis de la France ! Cette fois encore, Philippe-Auguste voulait bien lui laisser la vie, puisqu'il avait engagé sa parole ; mais il lui promit de le faire enfermer dans une prison si dure, qu'il aurait tout le temps d'y expier ses crimes, et qu'il y regretterait la mort¹.

Pendant que le roi de France regagnait Paris au milieu d'une ovation triomphale sur tout son parcours, le comte de Boulogne fut transporté de Bapaume à Péronne, où on l'enferma dans la Tour-Neuve du château. On lui mit aux pieds des entraves réunies par une chaîne si courte, qu'elle laissait à peine au prisonnier la faculté de faire un demi-pas. Une autre chaîne, rivée au milieu de celle-là et longue de dix pieds, était fixée par son autre extrémité à un billot si lourd que deux hommes avaient peine à le remuer, chaque fois que les nécessités de la nature forçaient le comte à se déplacer. Pour le garder, le roi mit auprès de lui un homme sûr, Guillaume de Prunai, avec neuf autres chevaliers. Renaud ne pouvait compter sur aucune chance d'évasion.

Philippe-Auguste traita le 18 septembre à Chinon avec Jean-sans-Terre, et le 24 octobre à Paris avec la comtesse de Flandre : il fut stipulé par clause spéciale que le comte de Boulogne restait en dehors de ces traités.

Les conséquences de la bataille de Bouvines furent incalculables pour l'avenir de la dynastie capétienne, et pour l'évolution historique des provinces françaises dans le sens de leur unité. Philippe-Auguste avait accompli l'œuvre qu'il se proposait au début de son règne ; aussi cette campagne fut-elle la dernière qu'il dirigea en personne. Il avait définitivement affermi le pouvoir royal : à l'inverse de ses ancêtres, il n'eut pas besoin de faire reconnaître son successeur de son vivant, pour assurer l'hérédité du trône à sa famille Louis se sentit même assez fort pour ne se faire couronner que trois semaines après la mort de son père. L'écrasement de Renaud de Dammartin ôtait pour longtemps à la féodalité du Nord toute velléité d'indépendance². A l'extérieur, la prédominance de la France était assurée, ce qui donnait toute liberté à son développement intérieur.

Aussi la victoire de Bouvines eut-elle un retentissement inouï ; instinctivement peut-être, le peuple de France se rendait compte des résultats qu'elle aurait dans l'avenir. Pour donner une idée du point auquel elle frappa les esprits, nous citerons quelques faits caractéristiques.

Ingeburge, la femme du roi de France, n'inscrivit que trois notes sur son Psautier, pour se rappeler la date des faits qu'elle considérait comme les plus importants de son existence : la première est au jour de la mort de son père et de sa mère ; la deuxième, au jour de la mort d'Éléonore de Vermandois, sa plus chère amie ; la troisième est ainsi conçue : *Sexto kalendas Augusti, anno domini M° CC° quarto decimo, veinqui Phelippe, li rois de France, en bataille, le roi Othon et le conte de Flandres et le conte de Boloigne et plusors autres barons*³.

¹ Guillaume le Breton, *Chron.*, 199 ; *Phil.*, XII, 90.

² Petit-Dutaillis, *op. cit.*

³ Léopold Delisle, *Note sur le Psautier d'Ingeburge*, Bibl. Éc. Ch., 6e série, t. III.

Sur la porte Saint-Nicolas d'Arras, qui fut construite en 1214, on grava l'inscription suivante :

Maistre Pierre de l'aboie
Fist de ceste euvre la maistrie,
En apres l'incarnation
Jesu ki soffri passion
Eut XII cens et XIII ana,
Que ceste porte faite estans
Fut, quant Sire de cest pais
Estoit Messire Louveys,
Li tiu Phelipe le buen roi.
Flamenc li flarent maint desroi,
Mais Dieu le Roi tant onora
Que as gens avieuc lui mena,
Cacha de camp en mais d'un jor
Oton le fans enapereor,
Et prit V contes avœc lui,
Ki li orent fait maint anui.
Si ert de vengier desirans,
Li uns eut nom li cuens Ferrans,
A cui est Flandres et Hainaus,
Et li autres fust cuens Renaus,
De Dantmartin et de Boloigne ;
Et li tiers fust d'oultre Coloigne,
Si ert de Tinkeneborc sire ;
Li quart fust cuens de Salesbire,
Ce fu Guillaumes Longespée,
Qui por la guerre ot mer passée ;
Frere estoit le roi d'Angleterre,
Ki ja ot nom Jehan-Sans-Terre ;
Et li quins fu li quens de Lus,
Et III cens chevaliers et plus,
Que mort, que pris sans nul delai
Entre Bovines et Tornai.
Avint ceste chose certaine
El mois de juil une demaine
V jors devant aoust entrant,
El droit XXXVI ans devant
Ces V jors mains avec Il mois,
Fu primes coroné li Rois,
Et III cens [ans] devant et VI
Fut desoraine desconfis
Otenus emperere molt fiers,
Si le venquit li Rois Lohiers¹.

En commémoration de son triomphe, le roi fit élever auprès de Senlis l'église de Notre-Dame de la Victoire.

Enfin voici un écho de la chute retentissante du comte de Boulogne ; c'est une sorte de pamphlet, en forme de tenson, et dont le texte est une querelle entre

¹ Dinaux, *Trouvères artésiens*, Arch. hist., III, 1841.

Renaud et son roncín Vairon. Le titre en est : *Du plait de Renart de Dammartin contre Vairon son roncín*.

Oiez une tenon qui fu fete pieça ;
Mise fu en eserit du tens de lors ença,
Renart de Dantmartin à son roncín tença,
Et son roncín à lui, mès Renars commença.

Vairon avoit à non cel roncín que je di,
Quant à lui ramposner son seignor entendi,
Et Vairon autressi ramposne li rendi,
Que débonèreté nule ne respondi.

Ne Vairon ne li sires, nus de ces deux n'ert sains,
Vairon fu foible es jambes, de ce valoit-il mains,
Et li sire crolloit de la teste et des raine ;
Toutes eures parla li sires premerains.

— Vairon, que ferai-je puisque vous méhaigniez ?
Bien voi que mult par tens serons descompaigniez :
Crollant vois de la teste et vous devers les piez ;
Quatre en soliez avoir, or estes à trois piez.

— Sire, ne me devez mon meshaing reprochier,
Quar onques nule beste ne pœz chevauchier
Qui puisse desor vous amender ne fronchier :
C'est tout par vostre crolle et par vostre hochier.

— Onques por mon eroller n'éustes greignor paine ;
Encore avez bon dos, eschine entière et saine,
Et si vous faz sainier en chascune quinsaine,
Mès c'est droite foiblèce qui ainsi vous démaine.

— Sire, c'est par vos coupes certes que foibles suis,
Quar je ne goust d'avaine se n'estes à autrui,
N'onques mon escient en vostre ostel ne gui,
Qu'éusse jor et nuit de vèce c'un seul glui.

— Sui-je en vo dangier, orguillex plains de bote ?
Ce est redoterie qui ainsi vous déhoche,
Et les jambes devant vous ploient comme croche,
Ne gart l'eure que chiens facent de vous lor noce.

— Sire, vous n'alliez pas, ce m'est avis, mon vivre,
Qui à chiens par parole si fetement me livre ;
Mès ainz que mi costé soient de char délivre,
Serez-vous mainte foiz, je croiz, tenuz por yvre.

— Vairon, ce croi-je bien, que vous a-il cousté ?

— Sire, tant que g'i ai durement escoté.

Tel foiz avez béu que je n'en ai gousté :
Après si s'en sentoient durement mi costé.

— Vairon, nous ne vivez fors por moi domagier,
Quar onques ne vous poi ne vendre n'engagier ;
Il n'est nus qui vous voit ces jambes souglacier,
Qui puis vous achatast, s'en devoie enragier.

— Sire, pensez de vous, si ferez mult que rage ;
 Se je sui afolez, c'est vostre grant damage.
 Mors estes se n'estoit de Nantuel le lingnage,
 Que por autre achater n'avez argent ne gage.

— Ahi ! Mauvès roncín, de tout bien decéu,
 Ainz que je vous éusse en oi-je maint éu.
 — Je croi bien, vous avez par tant biau jor véu
 C'or sont li donéor et mort et recréu.

— Tu mens voir, ains ne fui de si grant acointanœ
 Com je sui orendroit ; et saches sans doutante,
 C'onques tant ne vausis en ta greignor poissance
 Com fet ce que me done par an le roi de France.

— Vous done dont li rois ? — Oïl, biaux dons et buena,
 L'évesque de Biauvais et de Saint-Pol II quens,
 Li sires de Nantueil, qui est miens et je suens,
 Et li sires des Barres, dont li maugrez soit tuens.

— Onques por Dieu n'aiés maugrez ne male grâce,
 Soit de moi ou de vous, qui mies porra, si face ;
 Se je ne vous guerpis prochainement la place.
 Si la me lerez-vous, quar la mort vous menace.

— Oiez, ce dist le mestre, quel ramposne ci a !
 Que penduz soit-il ore quant la mort m'envoie.
 N'a encor pas granment â terre me rua :
 Malement le démain flectamus jenua.

— Sire, puisque vous dites que foiblement vous port,
 Pourquoi n'achatez vous et meillor et plus fort ?
 — Je ne puis. Tu m'a dis que donéor sont mort :
 Je suis cil qui par force à sa vielle se dort.

— Bien voi que mon service mauvèsément emploi ;
 Tant m'alez ramposnant que je les jambes ploi.
 Ja n'en perdrez journée por ce se j'afebloi,
 Que porter ne vous puisse chacun jor à Trambloi.

— Vairon, ne m'aimes gaires, ainsi comme il me samble
 Qui me va ramposnant que ma teste me tramble ;
 Més se je por denier demain ne te dessamble,
 N'auras pas longuement et cuir et char ensamble.

— Et que ferez-vous donques, dites-le moi se viaus ?
 — Volentiers, mès li dires ne te sera pas biaux :
 Je te ferai venir un ouvrier de coutiaus,
 A tranchier les ataches à quoi tient tes mantiaus.

— Sire, vous solliez fére de moi tel teste.
 — Voirs est. Or en ferai com d'afolée beste.
 Ton cuir ferai oster des piez et de la teste,
 Si c'on pourra veoir à descouvert le feste.

— Sire, dont vendra ce que li vilains retret,
 Quar li vilain sent dire de bien fère cou fret.
 Se preniiez bien garde ans biens que vous ai fet,

Si me devriiez-vous un an garder contret.

— Honis soit, dit le mestre, qui vous tendra en mue !
Puisque derrier devez corner la recrée,
Vostre char ert ans chiens, moi ne chaut qui li rue.
J'aurai argent du cuir, la paume me menjue.

— Or vous courouciez-vous, sire ; bien voi l'afère,
Mès puisqu'il est ainsi que je ne vous puis piète,
Tuer pas ne me fetes, ainz me vendez por trère
A aucun charretier, où mon mies puisse fère.

— Vairon, c'est à bon droit que de blasme te rete,
Folz est qui de l'estable por nule rien te gete :
Tu n'es bons en charrue, ne por trère en charrete.
Je ne truis qui de toi barguingnier s'entremets.

— Sire, mult estes dur, s'en vous merci ne truis ;
Por Dieu, ne m'escondites de vostre estable l'uis.
Lessiez-moi d'une part : si vivrai se je puis ;
Quar trop redout la mort, chiens, ne continus, ne ruis.

— Et comment te leroie les mon roncín Fauvel,
Qui menjue s'avaine et son fain tout nove' ?
Se jeunes lez lui, ne t'en sera pas bel.

— Ne me chaut : trop redout les chiens et le coutel.

— Respít as de ta vie, encor vivre te laís.
A mengier averas ; or sueffre, et si te tais,
Mès c'ert par un covent : ne me ramposne mais.

— Mult volentiers, biaux sire. — Lors fu faite la pais.

La pais fut créantée si com Renars voloít ;
Se Vairon l'otria, nus blasmer ne l'en doit :
Les chiens et les coutiaus durement redoutoit,
Por ce est bien réson qu'au los son seignor soit¹.

On voit clairement dans ces vers l'allusion à la situation de Renaud visai-vis du roi de France. Quoi qu'il en soit, ce pamphlet raille et maltraite le comte de Boulogne ; il fut composé sans doute peu de temps après Bouvines, et eut un certain succès, puisque le texte que nous possédons commence par faire allusion à un texte plus ancien. Mais après la belle résistance de Renaud sur le champ de bataille, cette invective ne fait-elle pas penser au coup de pied de l'âne de la Fable ?

Tandis que Philippe-Auguste finissait glorieusement son règne en recueillant les fruits de son intelligence, de son activité et de son courage, les autres acteurs du drame de Bouvines terminaient leur vie assez misérablement : Oton, ne recevant plus d'argent anglais, ne put lever de troupes, et mourut pauvre, réduit à ses États héréditaires ; son rival Frédéric de Hohenstaufen était universellement reconnu empereur d'Allemagne. Jean-sans-Terre mourut d'indigestion en 1216, après avoir été forcé par ses barons de signer la Grande-Charte, et de reculer devant Louis de France qui avait envahi l'Angleterre. Henri de Louvain se décida à traiter une bonne fois avec le roi de France, et à s'allier avec Frédéric ; il

¹ A. Jubinal, *Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux, et autres pièces inédites des XIIe, XIVe et XVe siècles*, II, 23, d'ap. B. N., ms. fr. 7218.

mourut en 1235, âgé de soixante-dix-sept ans. Hugues de Boves reçut de Jean-sans-Terre une femme riche, et les comtés de Norfolk et de Suffolk ; afin d'y posséder un élément de domination indépendant des barons anglais, il embarqua à Calais, en novembre 1215, une foule de mercenaires, de femmes et d'enfants, en tout 40.000 personnes, qu'il comptait installer comme colons dans ses domaines. Mais une tempête l'assaillit en vue de Douvres, sur les bas-fonds de Godwin-Sands ; sa flotte entière fut submergée ; son corps fut retrouvé sur la grève, non loin d'Yarmouth. Le flot rejeta dans les ports et sur les plages de cette côte une telle quantité de cadavres d'hommes, de femmes, d'enfants dans leurs berceaux, que l'air en fut empoisonné ; heureusement pour les riverains, les oiseaux de mer et les animaux marins eurent bientôt fait de tout dévorer. En apprenant cette catastrophe qui le privait d'un sérieux appui et d'un de ses serviteurs les plus dévoués, le roi d'Angleterre fut saisi d'une colère telle qu'il ne mangea pas de la journée¹. Il n'oublia pas Hugues de Boves, et prit soin d'assurer l'existence des siens ; ainsi nous relevons à la date du 28 mars 1216 l'ordre donné au tailleur Guillaume de confectionner une robe pour la fille de Hugues².

Les biens que le comte de Boulogne avait possédés en France étaient confisqués depuis 1212 ; le prince Louis en eut le gouvernement jusqu'au jour où ils passèrent aux mains de Philippe Hurepel. Quelques vignes situées à Argenteuil en furent distraites et données à frère Guérin, en août 1215³. Quelque temps auparavant, le roi avait appris que Renaud avait confié en dépôt à l'abbé des Dunes une somme d'argent considérable : au mois d'avril 1215, il obligea l'abbé à lui remettre 600 livres d'esterlins à valoir sur cette somme, en garantissant, toutefois, que l'abbé ne pourrait être inquiété de ce chef⁴.

En Angleterre, les biens du comte de Boulogne, malgré quelques vicissitudes, lui furent fidèlement conservés jusqu'à sa mort ; son maréchal, Robert de Dammartin, continua à les administrer. A propos de ces biens, Jean-sans-Terre écrivit, le 31 mars 1216, aux vicomtes de Lincoln et de Nottingham, pour leur ordonner de mettre le maréchal en possession de ceux que tenait Renaud dans leur comté ; par mesure de précaution, le roi leur recommanda de faire surveiller par les prévôts de Kirketon et de Dunham, avec toute la discrétion possible, la façon dont Robert de Dammartin et ses baillis percevaient les revenus dont ils étaient responsables envers leur maître, et de lui en rendre fidèlement compte. Toutefois, le 30 septembre 1216, Jean donna à Thomas Basset les terres que Renaud possédait à Norton et à Pidinton.

Lorsque le jeune Henri III monta sur le trône, la garde des domaines de Renaud fut enlevée à son maréchal, et confiée au Maître du Temple (25 juillet 1217) ; mais ce dernier abusa de sa situation et s'en appropriâ une partie ; le 28 septembre suivant, il reçut l'ordre de restituer le tout à Robert de Dammartin. Le 6 novembre, une lettre royale adressée aux vicomtes d'Oxford, de Nottingham, de Lincoln, de Roteland, et à Fauques de Bréauté, leur enjoignit à nouveau de remettre au maréchal les terres que le comte de Boulogne possédait dans leurs bailliages, et, en cas de mort de Renaud, Guillaume, archevêque d'Évreux, et le justicier Hubert de Burgh, étaient rendus responsables de la gestion de Robert de

¹ Roger de Wendover, M. G., XXVIII, 48.

² *Rot. lit. Claus.*, 257.

³ *Cat.* 1550.

⁴ *Cat.* 1597.

Dammartin. Cette année-là les manoirs de Dunham et de Kirketon furent donnés l'un à Fauques de Bréauté, l'autre à Simon Trousebut ; peu après, le fils de Guillaume le Maréchal, détenant la ville de Rihale qui devait appartenir à Renaud, reçut l'ordre de la remettre à Robert dans l'état et les conditions où le comte la possédait lorsqu'il fut pris en Flandre au service du roi (23 janvier 1218) ; les vicomtes de Roteland, d'Oxford et de Nottingham reçurent des ordres analogues le 19 juillet 1219. Robert de Dammartin eut un procès avec un certain Raoul Pluket, à qui il refusait la moitié de la ville de Dunham, que ce dernier réclamait du chef de son père Hugues Pluket, auquel le comte Mathieu d'Alsace en avait fait don ; la réclamation de Raoul Pluket fut reconnue valable (18 mars 1218). Le 7 mai 1222, le roi enjoignit au vicomte de Nottingham de protéger les biens et les vassaux du comte de Boulogne placés sous sa juridiction. Enfin en 1223, le vicomte de Roteland reçut l'ordre de s'emparer des terres de Renaud où les hommes n'avaient pas satisfait au service du roi¹. Après la mort du comte, ses fiefs furent attribués à Richard de Cornouailles². Mais les droits de ses héritiers n'en subsistèrent pas moins, car le 18 février 1230, Henri III, en donnant à Ralph, fils de Nicolas, le manoir de Dunham pour le tenir de lui comme l'avait tenu Renaud de Dammartin, stipula que si, à la faveur d'une paix ou de son plein gré, le roi restituait ce fief aux héritiers du comte de Boulogne, Ralph recevrait en compensation des biens de valeur équivalente³.

Tel fut, en France et en Angleterre, le sort des biens qu'avaient possédés Renaud de Dammartin.

Pour lui, dès qu'il fut enfermé dans la Tour-Neuve du château de Péronne, il fut sans doute rejoint par son clerc, maître Milon, qui passa d'Angleterre en France à ce moment ; par contre, Jean, son chapelain, resta en Angleterre où il continua à toucher les revenus qu'on lui servait dans le diocèse. de Winton⁴.

Avant la fin des négociations entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, il fut un moment question de mettre à mort le comte de Boulogne, et de garder Ferrand en prison jusqu'à la fin de ses jours, si les Anglais se refusaient à échanger le fils de Robert de Dreux contre Guillaume de Salisbury. Nous inclinons à croire que ce fut une simple menace faite par Philippe-Auguste, pour obtenir ce qu'il désirait ; en tous cas, l'échange eut lieu et la vie de Renaud resta sauve⁵.

La comtesse Ide, peu de temps après avoir appris le désastre de Bouvines, passa d'Angleterre en Flandre, et supplia la comtesse Jeanne, qui s'apprêtait à traiter avec le roi de France, d'intercéder en faveur de son mari. Les tentatives de Jeanne furent vaines, et Philippe-Auguste eut soin de mentionner dans le traité que Renaud n'y était pas compris. Cruellement éprouvée, Ide se retira à Sonnebeke, près d'Ypres (Flandre occ.) ; Walo de la Capelle, Ansiau de Caïeu l'accompagnaient encore. Au mois de mars 1216, elle donna à l'abbé et aux moines de Sonnebeke les trente sous de rente qu'elle percevait à la Saint-Jean sur son domaine de Rolers, soit dix sous pour célébrer l'anniversaire de son mari, Renaud de Dammartin, dix sous pour célébrer le sien, et dix sous pour celui de son oncle Henri. Elle mourut peu après le 21 avril 1216, figée de cinquante-cinq

¹ *Rot. lit. claus.*, 257 b, 289 b, 317, 325, 342, 372, 300, 329, 349 b, 396, 356, 495 b, 572 b.

² Mathieu de Paris, M. G., XXVIII.

³ *Rec. Off., Ancient deeds*, A, 3170.

⁴ *Rot. lit. claus.*, 210, 518.

⁵ *Rot. lit. pat.*, 140.

ans. Son corps fut rapporté à Boulogne, et enseveli à l'entrée de l'église Notre-Dame. Le mausolée qu'on lui éleva fut détruit par les Anglais. lorsqu'ils s'emparèrent de la ville au XVI^e siècle¹.

Simon de Dammartin avait fidèlement suivi son frère, et fut banni du royaume en même temps que lui. Guillaume de Ponthieu empêcha sa fille d'accompagner son mari en Angleterre, et la garda auprès de lui. Lorsqu'il mourut, le 4 octobre 1221, Simon ne put recueillir son héritage : Philippe-Auguste fit acte de souverain dans le Ponthieu en y confirmant les chartes des communes. Mais le roi étant mort en 1223, Marie de Ponthieu s'adressa à son successeur Louis VIII, le supplia, rappela les services rendus par son père qui s'était particulièrement distingué à Bouvines, et finit par obtenir en 1225 une charte, datée de Chinon, qui accorda le droit d'hérédité aux enfants nés de son union avec Simon de Dammartin : son mari restait banni, et devait être traité en ennemi du roi s'il mettait le pied sans permission sur la terre du roi². Après la mort de Louis VIII, et lorsque Blanche de Castille eut étouffé les révoltes des barons, Simon obtint de la régente l'autorisation de rentrer dans ses domaines, à la condition de reconnaître la validité des engagements pris et souscrits par Marie de Ponthieu : il ne devait construire ni agrandir aucune forteresse, ni marier ses filles sans le consentement du roi ; ses communes et ses vassaux jurèrent de prendre parti pour le roi si le comte violait ses engagements ; en cas d'infraction au traité, ses terres seraient saisies, s'il n'avait pas donné satisfaction quarante jours après avoir été mis en demeure de le faire. Enfin il fournit des cautions pour 10.000 marcs, et rendit l'hommage-lige³. Simon de Dammartin mourut le 21 septembre 1239, et fut enterré avec sa femme dans l'église de Valoires⁴.

Quant à Mahaud, la fille de Renaud et de Ide, elle avait été élevée à la cour du roi et y demeura jusqu'à son mariage. avec Philippe Hurepel, qui eut lieu en 1216. Tous deux étaient fiancés depuis 1201. Le Hurepel ne fut armé chevalier qu'en 1222, et n'entra en possession de ses biens qu'en 1223, après la mort de son père. Louis VIII, qui avait pour lui une vive affection, le combla de biens. A l'avènement de Louis IX, c'était un des plus puissants seigneurs du royaume : il porta l'épée au sacre du jeune roi, son neveu, après avoir signé le premier la lettre qui convoquait les prélats de France à cette cérémonie⁵.

Renaud de Dammartin languit longtemps en prison. Il fut transféré du château de Péronne dans celui du Goulet : Philippe-Auguste avait fait construire cette forteresse sur une Ile de la Seine, l'Isle-aux-Bœufs, en face du village de Notre-Dame de l'Isle, un peu avant 1198, pour tenir en échec un fort élevé par Richard Cœur-de-Lion dans l'île de Toéni. Un pont reliait le Goulet à la rive droite ; on y percevait un droit de passage, et le droit de pêche y était affermé⁶. Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre y avaient signé le traité de paix du 18 mai 1200. Lors des campagnes de Normandie, presque toutes les conférences entre les rois de France et d'Angleterre se tinrent entre le fort du Goulet et celui de

¹ *Chron. d'Andres*, H. F., XVIII, 577 c. — B. N., ms. coll. D. Grenier, CLXXXI, 137.

² *Cart. de Ponthieu*, B. N., ms. lat. 10112, f° 246.

³ *Layettes des Chartes*, II, 2131, A. N.

⁴ *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, IX, 128.

⁵ L. Delisle, *Cart. normand*, 214.

⁶ L. Delisle, *Cart. normand*, 214.

Boutavant. Aujourd'hui il ne subsiste plus du (fort et du pont que quelques pierres de taille dissimulées sous l'herbe¹.

Une seule tentative fut faite pour obtenir l'élargissement du comte de Boulogne, lorsque la couronne de France échut à un enfant, et la régence à une femme². Sous Philippe-Auguste, même sous Louis VIII, il eût été inutile de songer seulement à le faire sortir de prison. Mais à l'avènement de Louis IX, les grands féodaux relevèrent la tête. Lorsque Blanche de Castille convoqua les grands -du royaume au sacre de son fils, le 30 novembre 1226, plusieurs d'entre eux répondirent qu'ils ne consentiraient pas à s'y rendre tant que les comtes de Flandre et de Boulogne ne seraient pas mis en liberté, suivant la coutume de France lors des avènements : on aurait pu leur répondre que depuis l'incarcération des comtes, Louis VIII était monté sur le trône, et que personne alors n'avait réclamé leur délivrance. La régente, soutenue par Philippe Hurepel, ne céda pas, et les comtes de Champagne, de Bar, de Saint-Pol et de Bretagne n'assistèrent pas au couronnement. Une nouvelle révolte des grands se préparait, et il fallut l'énergie exceptionnelle de Blanche de Castille pour la réprimer³.

Depuis le mois d'avril 1226, il était question de délivrer Ferrand. Sa femme, jolie et spirituelle⁴, n'avait cessé de faire des démarches auprès de Louis VIII, qui laissait voir des dispositions favorables à son endroit ; Blanche de Castille, attachée à Ferrand par des liens de parenté, la soutenait auprès du roi. Sa libération fut enfin décidée, et fixée aux prochaines fêtes de Noël. Mais la mort subite de Louis VIII, le couronnement de Louis IX et les premiers embarras de la régence, firent reporter cette date au 6 janvier 1227. En sortant de prison, Ferrand paya au roi 25.000 livres parisis, et lui livra Lille, Douai et l'Écluse tant qu'il n'aurait pas acquitté une autre somme de 25.000 livres. Il rendit hommage à Louis IX pour tout ce qu'il possédait en Flandre, et promit de ne fortifier aucune place en deçà de l'Escaut⁵. Depuis lors, il fut tout dévoué à la couronne de France.

Il ne fut pas question du comte de Boulogne. Qui donc pouvait alors intercéder en sa faveur ? Sa femme était morte ; Jean-sans-Terre était mort, et son jeune successeur ne se souciait guère de Renaud ; Oton vivait oublié, principule sans ombre de pouvoir ; Henri de Louvain avait définitivement fait sa paix avec la maison royale ; Ferrand devenait le plus fidèle allié du roi. Son nom mis en avant par quelques barons de France lors du couronnement de Louis IX, n'avait été qu'un prétexte à leur rébellion : au fond, ils savaient bien que Renaud, vieux d'une soixantaine d'années, affaibli au physique et au moral par treize années d'une captivité exceptionnellement dure, ne pourrait leur être d'aucune utilité. Les amis qu'il possédait autrefois à la cour étaient morts, ou trop âgés pour exercer encore activement leur influence. Il lui restait bien sa fille, mais elle était annihilée par son mari. D'autre part, la régente se serait trouvée bien embarrassée de sa personne si elle l'avait rendu à la liberté : ses fiefs et ses titres appartenaient maintenant à son gendre, Philippe Hurepel, qui n'était pas homme à lâcher prise, et le moment où le pouvoir royal traversait une crise eût

¹ Brossard de Ruville, *Hist. des Andelys*, II, 47.

² Nous ne savons où E. Deseille a trouvé que Renaud sortit de prison pour ratifier le mariage de sa fille. *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, IX, 114.

³ Roger de Wendover, M. G., XXVIII, 543. — Élie Berger, *Blanche de Castille*.

⁴ *Chron. flamande*, D. Ducroq, I, 391.

⁵ Baluze, *Miscellanea*, VII, 251.

été fort mal choisi pour les reprendre au plus ferme soutien du trône, d'autant plus que Blanche n'aurait su que lui donner en échange.

Renaud de Dammartin apprit la libération du comte de Flandre ; il examina la situation qui lui était faite. Il se vit vieilli, oublié des vivants, sans nul soutien au monde, isolé entre les murs de sa prison. Il avait pu supporter sa captivité tant qu'il entrevoyait une possibilité quelconque d'y mettre un terme. Maintenant, le dernier rayon d'espoir avait disparu ; il était irrémissiblement condamné à mourir dans son cachot ; il préféra en finir de suite, et le 21 avril 1227, jour anniversaire du décès de sa femme, il se donna la mort¹.

Son corps fut transporté et enseveli dans l'église du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, qu'avaient fondé et doté ses ancêtres. Pour le salut de son âme, Philippe Hurepel et Mahaud donnèrent au prieuré une rente annuelle de dix livres parisis à prélever sur leurs revenus du comté de Dammartin (juillet 1228). Lorsque Simon de Dammartin obtint l'autorisation de rentrer en France, en mars 1231, son premier soin fut de concéder à l'église de Saint-Leu-d'Esserent une rente annuelle de dix mille harengs, à percevoir sur sa vicomté de Rue, pour qu'on y dit des messes à la mémoire de son frère, pieux témoignage de sa sincère et vive amitié pour le vaincu².

Depuis lors, le comte de Boulogne dort son dernier sommeil, à l'abri de la belle église gothique de Saint-Leu. Dans le déambulatoire, à gauche du chœur, on voit une pierre tombale sur laquelle est étendue une statue, malheureusement fort mutilée : elle représente un chevalier couché, vêtu de son harnais de bataille, avec deux chiens à ses pieds. Aucune inscription, aucun signe ne permet de lui donner une attribution certaine. Mais le costume du personnage, ses armes, les ornements du baudrier, l'importance du monument, et l'examen attentif du cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent, nous ont convaincu que cette pierre tombale ne pouvait être autre que celle de Renaud de Dammartin.

¹ *Obituaire de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois*, B. N., ms. coll. D. Grenier, CLXXXI, 137. — *Calend. ecclesie Sylcanectensis*, B. N., ms. latin, 17049, t° 435. — *Ann. d'Anchin*, H. F., XVIII, 554 a. — Guill. d'Andres, *Chron.*, M. G., XXIV, 766. — Aubri de Trois-Fontaines, M. G., XXIII, 919. — Phil. Mouskés, v. 27815. Cont. de Robert de Mons, H. F., XVIII, 348 d. — *Ann. Norm.*, M. G., XXVI, 514. — Nous laissons de côté la légende rapportée par l'*Istore et Chronique de Flandre*, coll. des chron. belges, I, 132.

² *Cart. de Saint-Leu-d'Esserent*, B. N., ms. coll. Baluze, XLVI, 52, 92. — *Cart. de Ponthieu*, B. N., ms. lat. 10112, f° 371.

CONCLUSION

Les peuples ont, comme les individus, une vie propre : cette vie est leur histoire. Ils naissent, grandissent et meurent suivant une évolution logique, dont certaines étapes marquent les différentes phases. Les périodes les plus importantes, et les plus intéressantes de l'histoire des peuples, comme de la vie des individus, sont celles où se préparent et éclatent les crises qui déterminent une phase nouvelle de l'évolution.

Pour la nation française, le règne de Philippe-Auguste nous est apparu comme une de ces périodes où les événements comportent plusieurs solutions différentes, qui peuvent entraîner un peuple dans des voies diamétralement opposées. Sous ce règne, Renaud de Dammartin synthétisa les qualités et les défauts de sa caste, en résuma les aspirations, et fut l'homme qui s'efforça d'en assurer la prédominance. C'est donc le type du grand seigneur féodal français à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle.

Personnellement, il est beau, courageux et fort, intelligent et instruit. En tant que partie de la féodalité considérée comme une entité sociale, il combat logiquement, fatalement pour assurer son indépendance et sa souveraineté de grand seigneur terrien dans sa terre. Ses ancêtres ne dépendaient de personne et étaient les maîtres chez eux : il voulut vivre comme eux, et cet état d'âme était alors celui de tous les possesseurs de grands fiefs. Ils considéraient le roi comme un de leurs pareils, et ne voulaient pas que sa suzeraineté nominale devint effective, ni que sa puissance territoriale s'étendît de manière à lui permettre de les dominer, de devenir leur maître au lieu de rester leur égal.

Le roi triompha grâce à son alliance avec la bourgeoisie : aux yeux des gens des communes, il symbolisait l'unité de la nation française, dont le sentiment ne se perdit jamais.

Précisément parce que les grands feudataires représentaient un principe entièrement en opposition avec celui de l'unité, ils ne le comprirent ni alors, ni plus tard. Et c'est aussi la raison pour laquelle les historiens qui ont reproché à Renaud de Dammartin de porter les armes contre son pays ont commis un anachronisme. Comment veut-on que lui, le noble de la grande époque féodale, ait eu le sentiment qu'il appartenait à une nationalité quelconque, alors que ce sentiment n'était pas encore entré dans l'esprit des gens de sa caste qui émigrèrent sous la Révolution ? Sa nation, son pays à lui, c'était sa terre.

Il faut se placer à ce point de vue pour juger sainement sa conduite. Ce que l'on peut, ce que l'on doit lui reprocher, c'est d'avoir méconnu le lien féodal et de s'être rendu coupable de félonie envers son suzerain, celui aux mains de qui il avait prêté l'hommage-lige. On a vu que cette préoccupation retarda longtemps la défection de Ferrand, et que dans une cérémonie, qui ne fut guère qu'une comédie, mais n'en fut pas moins jugée nécessaire par le comte de Flandre, il demanda l'assentiment de ses barons avant de se dégager du lien féodal qui l'unissait au roi de France. L'ambition du comte de Boulogne, plus que le ressentiment peut-être, le poussa à la révolte finale qui le perdit. D'ailleurs, le malheureux expia cruellement sa faute.

En somme, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur son compte : c'est une figure. Nous avons essayé de la reconstituer de notre mieux, et nous nous estimerons heureux si l'on juge que nous avons réussi dans cette tâche.

FIN DE L'OUVRAGE

CATALOGUE DES ACTES DE RENAUD ET DE IDE

Aire, 1180

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et Ide, comtesse de Boulogne, sur le conseil de Guillaume, archevêque de Reims, règlent la difficulté survenue entre l'abbaye de Saint-Bertin d'une part, et les bourgeois de Pétersse et de Calais d'autre part, au sujet de la dîme des harengs.

B. N., ms. coll. D. Grenier, CCXXI, 142. — Biblioth. de Boulogne, ms. 114, acte 17.

1181

Ide, comtesse de Boulogne, confirme la charte de commune accordée aux bourgeois de Calais par Gérard de Gueldre.

Mém. Soc. Acad. de Boulogne, IX, 123.

1182

Ide, comtesse de Boulogne, fait remise aux religieux de l'abbaye de Saint-Josse, du droit de forestage sur toute la terre leur appartenant entre la Canche et l'Authie, avec l'assentiment de Gautier Nempont et de Gautier d'Escuirs, qui tenaient d'elle une partie de ce droit.

B. N., ms. lat. 11926, f. 39 v^o.

1183 (début de l'année)

Ide, comtesse de Boulogne, confirme la donation faite en faveur de Robert, abbé de Licques, et de ses chanoines, par Eustache Lequien, de l'église de Budrich, que ledit Eustache tenait en fief d'Eustache de Calquelle, vassal de la comtesse, ainsi que le don de deux parts de la dime de Westaxla, fait par Guillaume de Tournehem et Alulfe d'Ales, son seigneur, en faveur des mêmes religieux.

Haigneré, *Chartes de Notre-Dame de Licques*, Mém. Soc. Ac. de Boulogne, XV, 57.

Château de Rihoult, 1183

Ide, comtesse de Boulogne, accorde aux Bénédictins de la Capelle un droit sur les bateaux de Merch, d'Oye, etc.

Les Comtes de Boulogne, D. François Ganneron. Notes de l'abbé Lefebvre, p. 183. Boulogne, 1891, in-8^o, d'après une citation de l'abbé Haigneré.

1183

Ide, comtesse de Boulogne, assure à l'abbaye d'Andres la possession de la dîme qu'Alulfe d'Ales possédait à Calquelle, prise en engagère par l'abbaye pour 40 marcs d'argent, tant qu'Alulfe eu ses héritiers n'auraient pas remboursé à

l'abbaye 85 marcs pour les 45 qu'elle lui avait prêtés. Ide promet de faire confirmer cette charte par son mari.

Chron. de Guillaume d'Andres, Dachery, II, 815.

1186

Ide, comtesse de Boulogne, confirme à l'abbaye d'Andres la donation de la dime de Landrethun, faite à l'abbé et aux moines par Enguerrand de Fiennes.

Chron. de Guillaume d'Andres. Dacbery, II, 820.

30 avril 1188

Ide, comtesse de Boulogne, donne à l'église de Watten, vingt mesures de marais que Baudouin le Grand, comte de Guines, tenait d'elle en fief.

De Coussemacker, Documents relatifs a la Flandre maritime, p. 48, d'ap. le Cart. de Watten.

1188

Ide, comtesse de Boulogne, confirme à l'abbaye de Clairmarais les domaines de Bethlo et de Rusninghem, donnés à ladite abbaye par Mathieu d'Alsace et Marie, son épouse, et y ajoute une charruée de terre.

D'ap. D. Bertin de Visser, p. 22, 236-237, 231. Bibliothèque de Saint-Omer, ms. 850.

1188

Ide, comtesse de Boulogne, fait une libéralité à l'abbaye de Longvilliers.

D'ap. D. Bertin de Visser, p. 231. Bibliothèque de Saint-Omer, ms.850.

1188

Ide, comtesse de Boulogne, confirme à l'abbaye de Sainte-Anstreberthe de Montreuil, la donation de dix livres de rente faite à cette abbaye par Mathieu d'Alsace et Marie, son épouse.

B. N., ms., coll. D. Grenier, CLXXXI,137. — Haigneré, Dict., III, 120.

1188

Ide, comtesse de Boulogne, donne aux religieux de Saint-Vulmer une terre à Capesonde pour y construire une chapelle.

Mém. Soc. Ac. de Boulogne, IX, 123.

1188

Ide, comtesse de Boulogne, confirme à l'église de Saint-Ives de Braine la rente de dix mille harengs concédés à cette église par Mathieu d'Alsace et Marie, son épouse.

Mém. Son. Acad. de Boulogne, IX, 123.

1189

Ide, comtesse de Boulogne, exempte Robert de Béthune et ses héritiers de payer le tonlieu à Wissant, Boulogne et Calais, et sur toute l'étendue de ses domaines.

Justel, Hist. général. de la maison d'Aucergne, preuves, 66. — Chambre des comptes à Lille, 1er carton, Flandres, 9.

1189

Ide, comtesse de Boulogne, confirme l'impignoration faite par Roger de Basinghen à l'abbaye d'Andres, pour 100 marcs sterlings, de ce qu'il possédait et tenait en fief de la comtesse dans la paroisse de Selives.

Mém. Soc. Ac. de Boulogne, IX, 132.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, exempte Guillaume de Béthune, seigneur de Tenremonde, et ses gens, de tous tonlieux et coutumes sur ses terres.

Témoins : Clerambault de Tiembronne ; Baudouin, connétable ; Baudouin de Engoudsen ; Baudouin Busket ; Morsel, bailli ; Robert de Brunesberc ; Baudouin de Fiennes ; Raoul, maréchal.

J. de Saint-Génois, *Monum. anc.*, I, 1re partie, p. 486. Chambre des comptes de Lille.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, renouvelle la donation de l'église *de Wicheio*, faite à l'abbaye de Fontevraud et à l'abbaye de Westwood, par Philippe et Mathieu d'Alsace.

Dugdale et Dodsworth, *Monasticon anglicanum*, VI, 2e partie, 1006.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, confirme la donation précédente, y ajoutant la terre que maître Pharicius tient d'elle *in Wicheio*, et confirmant la donation de la terre de Kaverugge, faite par Robert de Kaverugge aux abbayes de Fontevraud et de Westwood.

Dugdale et Dodsworth, *Monasticon anglicanum*, VI, 2e partie, 1007.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, exempte les religieux de Cluny, leurs hommes et leurs marchandises, de tous péages et exactions sur l'étendue de son territoire, à Boulogne et à Wissant.

Doc. inéd., Bruel, *Chartes de Cluny*, V, 744, n° 4385.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, abandonne le droit de travers qu'elle percevait à Boulogne, et exempte du tonlieu à Wissant quiconque abordera dans ses domaines ou en sortira.

B.N. , ms., coll. Moreau, XCIII, 155. Mém. Soc. Ant. Picardie, XXV, 612.

1188-1190

Ide, comtesse de Boulogne, abolit le droit de lagan dans ses domaines.

Cat., 349.

Paris, janvier-février 1192

Ide, comtesse de Boulogne, fait hommage du comté de Boulogne à Philippe, roi de France, dont Renaud de Dammartin, son mari, se constitue homme lige, et règle les conditions de l'hommage.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238. — Teulet, *Trés. des ch.*, I, 167.

Paris, janvier-février 1192

Philippe, roi de France, reçoit l'hommage lige de Renaud de Dammartin et de Ide, son épouse, pour le comté de Boulogne, et règle les conditions de l'hommage.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 244. — Teulet, *Trés. des ch.*, I, 167 b.

1192

Ide, comtesse de Boulogne, révoque les donations qu'elle avait précédemment faites à l'abbaye de Clairmarais.

D'ap. D. Bertin de Visser, p. 236-237. Bibliothèque de Saint-Omer, ms. 850.

1192

Renaud, comte de Boulogne, confirme l'accord conclu par Ide, son épouse, et Philippe, comte de Flandre, entre l'abbaye de Saint-Bertin et les bourgeois de Pétersesse et de Calais, au sujet de la dîme des harengs.

De Wree, *Général. des Comtes de Flandre*, I, 223. — Malbrancq, III, 354. — D. Bertin de Visser, 238.

1192

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, comtesse, exemptent les religieux de Saint-Bertin et leurs serviteurs du droit de tonlieu à Wissant.

De Wree, *Général. des Comtes de Flandre*, I, 223. — Malbrancq, III, 354. — D. Bertin de Visser, 238.

Hardelot, 1194

Renaud comte de Boulogne, et Ide, son épouse, reconnaissent à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Andres la propriété de ses biens dans le comté de Boulogne, et y ajoutent le bois de Hodenehout, avec tous les droits dont ils y jouissaient eux-mêmes.

C. Le Roy, *Documents sur Hardelot*. — Mém. Soc. Acad. de Boulogne, IX, 124. — Guill. d'Andres, M. G., XXIV.

1194

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, confirment les donations faites par eux et leurs prédécesseurs à l'abbaye de Clairmarais.

D'ap. D. Bertin de Visser, p. 236-237. Bibliothèque de Saint-Omer, ms. 850.

Saint-Josse-sur-Mer, 15 octobre 1195

Guillaume, comte de Ponthieu, et Renaud, comte de Boulogne, président à la translation des cendres de saint Josse, et font rédiger le procès-verbal de cette cérémonie.

B. N., ms. lat. 11926, f° 115 v°. ; ms., coll. D. Grenier, CLIII, 335.

1195

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, accordent cent soldées de terre à l'abbaye de Longvilliers.

Les Comtes de Boulogne. D. François Ganneron. Notés de l'abbé Lefebvre, p. 185. D'apr. le P. Lequien.

Compiègne, juin 1196

Guillaume, archevêque de Reims, règle les conditions de la paix entre Renaud, comte de Boulogne, et les abbayes de Saint-Josse, Saint-Sauve de Montreuil, Saint-André et Sainte-Austreberthe, sur le rapport de Lambert, évêque des Morins, et de Hugues, abbé de Cluny.

B. N., ms. lat. 11926, f° 145 v°.

Compiègne, juin 1196

Renaud, comte de Boulogne, en présence de Guillaume, archevêque de Reims, et de son oncle, abbé de Cluny, s'engage à aider Philippe, roi de France, envers et contre tous. Il donne en otage l'archevêque de Reims et l'évêque de Thérouanne, ainsi que sa terre de Boulogne, l'hommage du comté de Saint-Pol, et la terre de son père, qui prête également serment.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 45. Teulet, I, 188 b.

Compiègne, juin 1196

Guillaume, archevêque de Reims, et Lambert, évêque des Morins, s'engagent à veiller à l'accomplissement de la promesse jurée par Renaud, comte de Boulogne.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 45 bis.

1196

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, s'engagent à faire les deux tiers des frais d'une guihale à Calais, à condition de percevoir les deux tiers des revenus.

Arch. du Pas-de-Calais, A 55. — Haigneré, *Dict.*, II, 59.

Juillet 1197

Renaud, comte de Boulogne, conclut un traité avec Richard, roi d'Angleterre, et règle les conditions de l'alliance.

H.F., XVIII, 94, note. — *Rot. chart.*, 30.

Hesdin, avril 1198

Guillaume, archevêque de Reims, Lambert, évêque de Thérouanne, Thibaut, évêque d'Amiens, Pierre, évêque d'Arras, attestent que le roi leur a montré la charte de fidélité jurée en 1196 par Renaud, comte de Boulogne, et que ce dernier a renouvelé son serment, donnant en otages le comte de Saint-Pol, et Aubri, comte de Dammartin, donnant sa terre en gage pour le comte de Boulogne.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 792.

Hesdin, avril 1198

Hugues, comte de Saint-Pol, atteste que Renaud, comte de Boulogne, l'a donné au roi comme gage de sa fidélité.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 792 ; JJ. reg. 31, f° 66, n° 9.

Hesdin, avril 1198

Philippe, roi de France, reçoit Hugues, comte de Saint-Pol, en otage pour Renaud, comte de Boulogne.

A. N., *Trés. des ch.*, K. 26, n° 28.

Hesdin, avril 1198

Hugues, comte de Saint-Pol, reçoit du roi la terre de Lucheux en accroissement de fief, et fait serment de l'en servir contre tous, sauf contre le comte de Boulogne.

Duchesne, *Généal. de Chatillon*, 54.

Bernieulles, juillet 1199

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, concèdent une charte à Hugues de Roye. Témoins : Guillaume de Fiennes, Guillaume de Montcavrel, Guillaume le Bouteiller, Guillaume de Tiembronne, Baudouin de Doudeauville, Guillaume de Courteville.

B. N., ms. Cabinet d'Hozier, 58, *Boulogne*, 2. — La charte est mentionnée sans le texte du dispositif.

La Roche-Andelys, 18 août 1199

Renaud, comte de Boulogne, conclut un traité d'alliance avec Jean, roi d'Angleterre.

Rot. chart., 30. — H. F., XVIII, 94, note.

1199

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, confirment les donations faites par le comte Eustache à l'église de Saint-Vulmer, en y ajoutant le droit pour les religieux de prendre chaque jour un sommier de bois dans la forêt de Boulogne.

Bullet. Soc. Ac. de Boulogne, I, 374.

Waltham, 23 avril 1200

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, désignent Robert de Dammartin pour plaider, par-devant la cour du roi d'Angleterre, contre les religieux de Lilleschirch.

Palgrave, *Rot. curiæ regis*, II, 231.

Waltham, 24 avril 1200

Renaud, comte de Boulogne, donne à l'église de Longvilliers cent sous de terre à Kirketon en échange des cent sous de terre donnés à cette abbaye à Norton, par Mathieu d'Alsace.

D'apr. *Rot. chart.*, 47.

Waltham, 24 avril 1200

Jean, roi d'Angleterre, confirme l'échange conclu par Renaud, comte de Boulogne.

Rot. chart., 47.

La Roche-Orival, 9 mai 1200

Jean, roi d'Angleterre, donne à Renaud, comte de Boulogne, pour lui, sa femme et sa fille, un sauf-conduit pour venir en Angleterre.

Rot., chart., 57 b.

Lillebonne, 20 septembre 1200

Renaud, comte de Boulogne, confirme par l'apposition de son sceau une charte donnée par son père Aubri, comte de Dammartin, en faveur de l'abbaye de Chaalis.

Cart. de Chaalis, B.N., ms.lat. 11003, f° 269, et ms. coll. Moreau, CXVI. 196.

Lillebonne, 20 septembre 1200

Renaud, comte de Boulogne, confirme par l'apposition de son sceau une charte donnée par son père Aubri, comte de Dammartin, en faveur du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent.

D'apr. *Cart. de Saint-Leu-d'Esserent*, B. N., ms. coll. Baluze, XLVI, 52.

Lillebonne, octobre 1200

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, donnent à l'abbaye de Jumièges une rente de onze livres à Lillebonne, pour être participants aux bonnes œuvres de la communauté.

B. N., coll. D. Grenier, LVII, 240, et CLXXXI, 135, ex *Cart. Gemnetic.*, f° 202.

Chelmesford, 21 mars 1201

Jean, roi d'Angleterre, donne à Renaud, comte de Boulogne, et à ses héritiers, le droit de tenir une foire annuelle dans la ville de Norton, comté d'Oxford, pendant trois jours, à la fête des apôtres Philippe et Jacob, et les deux jours suivants.

Rot. chart., 91 b.

Compiègne, août 1201

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, s'engagent à donner leur fille Mahaud, en mariage à Philippe, fils de Philippe, roi de France, et fixent les conditions du mariage.

A. N., *Trés. des chart.*. J. 238, n° 1. — Teulet, I, 226a. — Duchesne, *Généal. d'Auvergne*, II, 98.

Ile d'Andeli, 22 avril 1202

Jean, roi d'Angleterre, ordonne au bailli du comte de Boulogne de remettre à Guillaume le Maréchal le château de Lillebonne, et toute la terre dont il a la garde en Normandie.

Rot. lit. pat., 9 b.

Hardelot, 6 avril-15 juin 1203

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, accordent une charte de commune à leurs bourgeois de Boulogne.

Haigneré, *Dict.*, I, 120. — Morand, *Année hist. de Boulogne-sur-Mer*, p. 263.

Évreux, juin 1203

Renaud, comte de Boulogne, déclare qu'il a conseillé à Philippe-Auguste de ne pas se laisser forcer par le pape à conclure une paix ou une trêve avec le roi d'Angleterre.

Teulet, *Trés. des ch.*, I, 242 b.

Devant Château-Gaillard, octobre 1203

Philippe-Auguste donne à Renaud, comte de Boulogne, les domaines de Bellencombre, Meulers et la forêt d'Eawi, pour en jouir dès qu'ils seront conquis.

A. N., JJ. 9a, f° 58 v° b.

13 octobre 1204

Jean, roi d'Angleterre, ordonne à Geffroi, fils de Pierre, de prélever cent livrées sur les terres du comte de Boulogne et de les remettre à Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke.

Rot. lit. claus., I, 10 b, 11.

Rouen, septembre-décembre 1204

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, affranchissent les Rouennais du droit de lagan.

De Fréville, *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, II, pièces justificatives, 79.

Paris, décembre 1204

Philippe, roi de France, donne à Renaud, comte de Boulogne, le comté de Mortain.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 3.

Paris, décembre 1204

Philippe, roi de France, donne à Renaud, comte de Boulogne, le comté d'Aumale et ses dépendances du côté de la forêt d'Eawi, sauf Arguel et ses dépendances ; le village de Saint-Riquier et ses dépendances ; le château de Domfront-en-Passais et la forêt d'Andaine. Le comte lui donne en échange le château de Morte-mer et ses dépendances.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 4.

Paris, décembre 1204

Renaud, comte de Boulogne, abandonne à Philippe-Auguste le château de Mortemer et ses dépendances, sauf le village de Saint-Riquier-en-Rivière, et s'engage à ne pas mettre en cause ni attaquer Juhel de Mayenne sans le consentement du roi.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 6. — Teille, I, 269 b.

1204

Note sur Brétizel.

A. N., JJ. 7 et 8, f° 46 v° b, et JJ. 9°, f° 32 b.

1204

Renaud, comte de Boulogne, avec Robert de Dreux, Gaucher de Châtillon, Gui de Senlis, Philippe de Nanteuil et Guillaume des Barres, garantit la promesse que fait Alix, duchesse d'Angoulême, de ne porter aucun préjudice à Philippe-Auguste, et de n'envoyer personne en Angleterre à son insu.

L. Delisle, *Cat.*, 811.

Paris, 1204

Renaud, comte de Boulogne, confirme à l'abbaye de Chaalis une donation faite par Aleaume de Monger.

B. N., ms. coll. Moreau, 106, f° 98. — *Cart. de Chaalis*, B. N., ms. lat. 11003, P256.

Vernon, février 1205

Renaud, comte de Boulogne, conclut un accord avec le duc de Louvain ; il assigne au duc une rente de 600 livres parisis sur Calais ; le duc se désiste de ses prétentions sur le Boulonnais. Tous deux s'entendent pour revendiquer en Angleterre les biens de leurs femmes.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 5.

Vernon, février 1205

Henri, duc de Lothier, conclut avec Renaud, comte de Boulogne, un accord dans les mêmes termes que le précédent.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 2.

Rouen, 13 novembre 1205

Renaud, comte de Boulogne, déclare, avec d'autres barons, les droits dont il a vu le duc et les barons de Normandie jouir, dans leurs rapports avec le clergé, du temps des rois d'Angleterre Henri II et Richard Cœur-de-Lion.

Cat., 961. — *Cart. norm.*

2 avril 1206

Guillaume, archevêque de Reims, condamne Renaud, comte de Boulogne, à confirmer les possessions de l'abbaye de Clairmarais dans son comté, à restituer ce qu'il a enlevé à cette abbaye, et à payer cent cinquante livres parisis de dommages-intérêts.

D'apr. D. Bertinde Visser, 249. — *Gall. christ.*, III, 527 c.

Avril-mai 1206

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, confirment les donations, libertés et privilèges concédés à l'abbaye de Clairmarais par leurs prédécesseurs.

D'apr. D. Bertin de Visser, 249. — *Gall. christ.*, III, 527 c.

Avril-mai 1206

Philippe, roi de France, ratifie l'accord conclu entre Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, d'une part, et l'abbé de Clairmarais, d'autre part.

D'apr. *Gall. christ.*, III, 527 c.

1205-1206

Renaud, comte de Boulogne, accorde à l'abbé de Licques, aux moines, à leurs hommes et à leurs marchandises, libre passage sur toute sa terre, et les affranchit du tonlieu pour leurs achats et pour leurs ventes.

D'apr. une charte d'Adam, évêque des Morins, de février 1224.
Haigneré, *Chartes de Notre-Dame de Licques*. Mém. Soc. Acad. de Boulogne, XV, 78.

Avril 1206

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, affranchissent les bourgeois de Saint-Omer du droit de lagan sur leurs terres de Boulogne et Merck.

A. N., JJ. 61, n° 191. — Giry, *Hist. de la cilla de Saint-Orner et de ses institutions*. — B. N., ms. coll. D. Grenier, CXLII, 167 v°.

Paris, août 1206

Philippe, roi de France, promet à Philippe, marquis de Namur, la main de sa fille Marie. Renaud, comte de Boulogne, est garant pour deux mille marcs.

Duchesne, *Généal. de Béthune*, preuves, p.85. — *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, I, 29.

Rome, 23 janvier 1207

Innocent III, écrit à l'évêque et à l'archidiacre d'Arras au sujet des dommages causés à l'abbaye de Saint-Bertin par Renaud, comte de Boulogne.

B. N., ms. coll. Moreau, CIX, 55, et D. Grenier, CLXXXI, 136.

Falaise, Pâques 1207

Jugement de l'Échiquier de Normandie au sujet d'un procès entre Renaud, comte de Boulogne, et Foulques Paganelli.

L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 10.

Falaise, Pâques 1208

Jugement de l'Échiquier de Normandie sur une semonce faite par le comte de Boulogne à Pierre de Saint-Hilaire.

L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 32.

[Soissons], août 1208

Renaud, comte de Boulogne, et Blanche, comtesse de Champagne, s'en remettent à l'arbitrage de Gaucher, comte de Saint-Pol, et de Guillaume des Barres, pour régler leurs droits sur Brégi.

B. N., ms. lat. 5993, *Cart. de Champagne*, f° 120 v°. — Brussel, *Usage des fiefs*, I, 100.

Soissons, août 1208

Henri, duc de Lothier, reconnaît devoir trois mille marcs à Philippe-Auguste. Le comte de Boulogne est fidéjusseur pour trois cents marcs dus annuellement au duc.

A. N., JJ. 7 et 8, f° 87 b ; JJ. 9a, f° 73 b.

Falaise, 29 septembre 1208

Jugement de l'Échiquier de Normandie réglant un procès pendant entre le comte de Boulogne et Richard *de Griseio*.

L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 41.

Compiègne, septembre 1208

Renaud, comte de Boulogne, conclut un accord avec Guillaume, comte de Ponthieu, au sujet du mariage de son frère Simon avec Marie, fille de Guillaume.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n° 66. — Teulet, I, 325 a.

Compiègne, septembre 1208

Charte de Guillaume de Ponthieu, sur le même accord que la précédente.

B. N., ms. coll. D. Grenier, suppl. CCXCVIII. Original.

Compiègne, septembre 1208

Philippe, roi de France, ratifie les conventions passées entre Renaud, comte de Boulogne, et Guillaume, comte de Ponthieu.

Teulet, *Trés. des ch.*, I, 325 a.

Paris, octobre 1208

Philippe, roi de France, donne à Renaud, comte de Boulogne, des terres à Gravenchon.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 792.

Aumale, avril 1209

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, avec le consentement de leur fille Mahaud, échangent avec les moines de Clairmarais trente-huit mesures de terre contre quarante et une mesures de bois prises dans la forêt de Bethlo.

D'apr. D. Bertin de Visser, p. 254.

Villeneuve, près Sens, 1er mai 1209

Renaud, comte de Boulogne, en compagnie des autres grands du royaume, convient avec le roi des règles auxquelles sera désormais soumis le partage des fiefs.

Cat., 1136.

Hesdin, mai-juin 1209

Le comte de Boulogne, le comte de Saint-Pol et plusieurs autres reçoivent quittance du roi pour s'être portés cautions du comte de Réthel, qui s'était engagé pour deux mille livres, à l'occasion de sa terre de Saint-Maurice.

Cat., 1131.

Juillet 1209

Renaud, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, accordent une charte de commune à la ville d'Ambleteuse.

E.-T. Hamy, *Bullet. Soc. Ac. de Boulogne*, I, 139.

Paris, novembre 1209

Renaud, comte de Boulogne, renouvelle l'engagement d'exécuter les conditions du mariage de sa fille avec le fils du roi.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238. — Duchesne, *Généal. d'Auvergne*, II, 59 (avec erreur de date).

1209

Renaud, comte de Boulogne et de Mortain, et Ide, son épouse, donnent à l'abbaye de Notre-Dame-du-Parc une rente de 10.000 harengs, à prendre sur leurs revenus de Boulogne.

B. N., ms. coll. Moreau, CXII1, 103, et coll. D. Grenier, CCLVI, 104.

1209-1210

Renaud, comte de Boulogne, avec Guillaume de Ponthieu, le vidame de Picquigni, Robert de la Tournelle, Raoul de Clermont, s'engage à ne pas entretenir de rapports avec Hugues de Boves, l'avoué de Brai, Eustache le Moine, Manassès Chauderon, Pierre de Nesle, et les complices de ces brigands. Ils s'efforceront de les arrêter et de les livrer au roi.

A. N., JJ. 7 et 8, f° 89 v° ; JJ. 9a, f° 85 v°.

Falaise, Pâques 1210

Jugement de l'Échiquier de Normandie sur la procédure que le comte de Boulogne devra suivre pour juger Raoul Taisson.

L. Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie*, 67.

Saint-Germain-en-Laie, mai 1210

Philippe, roi de France, stipule de nouvelles conventions pour le mariage de son fils avec la fille de Renaud, comte de Boulogne.

Teulet, I, 351 b. — Duchesne, *Généal. d'Auvergne*, II, 99.

Saint-Germain-en-Laie, mai 1210

Charte de teneur analogue donnée par Renaud, comte de Boulogne.

A. N., *Trés. des ch.*, J. 238, n68. — Teulet, I, 351 a. — Duchesne, *Généal. d'Auvergne*, II, 99.

Saint-Germain-en-Laie, mai 1210

Philippe-Auguste atteste que Philippe, son fils, a donné en douaire à sa femme, fille du comte de Boulogne, le tiers de ses biens.

Cat., 1219.

Hesdin, mai 1210

Louis, fils aîné du roi de France, confirme la paix faite entre Renaud, comte de Boulogne, et Ide son épouse, d'une part, et Arnoul, comte de Guines, et Béatrix, son épouse, d'autre part, et énumère les clauses du traité de paix.

Tailliar, *Recueil d'actes*, I, 31. — Bibliothèque de Boulogne, ms. n° 164 (copie). — Arch. du Pas-de-Calais, A*, 514.

Août 1210

Renaud et Ide séparent les échevins et les gens de la commune de Calais d'avec ceux de Merch, en leur conservant leurs droits et libertés, règlent la procédure à suivre par les échevins et cormans lorsqu'ils ne sauront pas trancher une difficulté, et les autorisent à établir une imposition communale et à avoir une corporation marchande.

Arch. du Pas-de-Calais, A*, 515.

Décembre 1210

Renaud et Ide confirment les privilèges et possessions de l'abbaye de Samer.

B. N., coll. ms. Moreau, 114, f° 31, et D. Grenier, 244, f° 212. — Haigheré, *Mém. Soc. Ac. de Boulogne*, XII, 145.

Valenciennes, 1210

Renaud, comte de Boulogne, est témoin dans la charte par laquelle Philippe de Namur constitue les biens dotaux de sa femme, Marie de France.

Cat., 1206.

Vers 1210

Renaud, comte de Boulogne, conclut un accord avec l'évêque d'Avranches.

L. Delisle, *Cart. norm.*, 1104.

Paris, vers 1210

Renaud, comte de Boulogne, est avec Robert, comte de Dreux, témoin de la proposition d'accord que Philippe, roi de France, fait à l'évêque d'Orléans.

Cat., 1241.

1211

La comtesse de Boulogne confirme une donation faite à l'abbaye de Chaalis par Clémence.

B. N., *Cart. de Chaalis*, ms. lat. 11003, f° 256 v°.

1211

Philippe-Auguste écrit à Renaud et le somme de lui livrer Mortain.

L. Delisle, *Cart. norm.*, n° 237. — Baluze, *Généal. d'Aucergne*, II, 100. — A. N., JJ. 7, 8, 9a.

Pont-de-l'Arche, septembre 1211

Seconde lettre de Philippe-Auguste à Renaud de Dammartin sur la reddition de Mortain .

L. Delisle, *Cart. norm.*, n° 238. — Baluze, *Généal. d'Aucergne*, II, 100. — A. N., JJ. 7, 8, 9a.

Septembre-octobre 1211

Enguerrand, vidame de Picquigni, le maire et la commune d'Airaines, Renaud d'Amiens, jurent de servir Philippe-Auguste contre Oton, Jean-sans^oTerre, et le comte de Boulogne.

Cat., 1302-1304.

Janvier 1212

Renaud, comte de Boulogne, répond à la sommation du roi, s'excusant de ne pouvoir venir auprès de lui sans traverser ses domaines, et déclare que si on lui refuse la possession de ses fiefs et forteresses, il s'en emparera de force.

Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Aucergne*, preuves, II, 100, et d'apr. Guill. Bret., *Chron.*, 164.

Lameheiam, 4 mai 1212

Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, rend hommage à Jean-sans-Terre et s'engage à ne faire sans lui ni paix ni trêve avec le roi de France, ni avec son fils Louis.

Rot. chart., 186. — Rymer, I, 50.

Lameheiam, 4 mai 1212

Jean, roi d'Angleterre, conclut avec Renaud, comte de Boulogne, un traité d'alliance contre Philippe-Auguste.

Rymer, I, 50. — *Rot. Chart.*, 186.

Lameheiam, 4 mai 1212

Jean, roi d'Angleterre, reçoit l'hommage lige de Renaud, comte de Boulogne.

Rot. chart., 186 a.

Lameheiam, 4 mai 1212

Jean, roi d'Angleterre, donne des terres et de l'argent à Renaud, comte de Boulogne.

Rot. chart., 186 a.

5 juin 1212

Note touchant des enrôlements faits par le comte de Boulogne.

Rot. chart., 191.

Aix-la-Chapelle, 30 novembre 1212

Oton confirme des exemptions de tonlieu aux bourgeois de Cologne. Renaud, comte de Boulogne, est témoin.

Böehmer, *Regesta imperii*, p. 142.

Fin 1212

Jean, roi d'Angleterre, déclare que si Renaud, comte de Boulogne, lui livre des otages, comme il l'a promis, il les lui rendra quatre années après.

Rot. chart., 189.

Février 1213

Jean, roi d'Angleterre, promet à Renaud, comte de Boulogne, de lui rendre ses otages dans quatre ans, si pendant ce temps il lui est fidèle et se conforme aux traités.

Rot. chart., 189.

Londres, 9 mars 1213

Guillaume, comte de Hollande, rend hommage à Jean, roi d'Angleterre. Renaud, comte de Boulogne, est témoin.

Rymer, I, 110. — *Rot. chart.*, 190.

Douvres, 13 mai 1213

Renaud, comte de Boulogne, avec Guillaume, comte de Salisbury, Guillaume, comte de Warenne, et Guillaume, comte de Ferrières, s'engage à faire observer à Jean-sans-Terre la paix qu'il a jurée au pape.

Rymer, I, 55. — H. F., XVII, 6970. — Roger de Wendover, II, 70.

Temple d'Ewell, 24 mai 1213

Jean, roi d'Angleterre, fait sa paix avec l'archevêque de Canterbury. Les barons d'Angleterre et Renaud, comte de Boulogne, sont témoins.

Rot. lit. pat., 98 b.

1213

Renaud, comte de Boulogne, et onze barons anglais écrivent au prieur et aux moines de l'église de la Sainte-Trinité de Canterbury, qu'ils s'efforceront de faire que Jean-sans-Terre respecte les conventions passées entre lui et l'Église anglicane, suivant le traité conclu avec le pape. Si le roi viole le traité, ils lui feront perdre la garde des bénéfices vacants.

Litere cantuarienses, I, 21.

Stretton, 21 septembre 1213

Jean, roi d'Angleterre, écrit au comte de Boulogne qu'il lui envoie des secours.

Rot. lit. claus., 165. — Rymer, I, 114.

1213

Renaud confirme la fondation d'une chapelle qu'Eustache d'Oie avait érigée dans l'enceinte de son château.

B. N., ms. coll. Moreau, 118, f° 42, et D. Grenier, 162, f° 163.

Mars 1215-1216

Ide, comtesse de Boulogne, fait une donation au couvent de Sonnebeke.

Arch. du Conseil de Flandre, fonds Gaillard, n° 681. Arch. de l'État à Gand. — *Rec. de doc. inéd.* par V. Gaillard, p. 101.